

Rapport annuel 2008



Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement



Volume II

Rapport financier





Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement

Volume II

Rapport financier

Le **Rapport annuel 2008 du Groupe BEI** est constitué de trois volumes distincts :

- le rapport d'activité et le rapport sur la responsabilité d'entreprise, présentant les activités du Groupe BEI sur l'année écoulée ainsi que les perspectives futures ;
- le rapport financier présentant les états financiers du Groupe BEI, de la BEI, de la Facilité d'investissement (Cotonou), du Fonds fiduciaire de la FEMIP, du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures et du FEI, et leurs annexes explicatives ;
- le rapport statistique présentant sous forme de listes les projets financés et les emprunts levés en 2008 par la BEI, et la liste des projets du FEI. Des tableaux de synthèse pour l'année 2008 et pour les cinq dernières années sont également présentés.

Le Rapport annuel est également disponible sur le site Web de la Banque, à l'adresse <http://www.bei.org/report>.



Chiffres clés du Groupe BEI



Banque européenne d'investissement

Activité en 2008

(en millions d'euros)

Prêts approuvés	59 292
Union européenne	53 191
Pays partenaires	6 101
Prêts signés	57 625
Union européenne	51 480
Pays partenaires	6 145
Prêts versés	48 614
Union européenne	44 229
Pays partenaires	4 384
Ressources collectées (avant échanges)	59 497
Monnaies principales (EUR, GBP, USD)	51 225
Autres monnaies	8 272

Situation au 31.12.2008

Encours	
Prêts sur ressources de la Banque	350 289
Garanties accordées	262
Financements sur ressources budgétaires	1 593
Emprunts à long, moyen et court terme	266 989
Fonds propres	35 718
Total du bilan	325 761
Résultat net de l'exercice	1 651
Capital souscrit	164 808
<i>dont versé et à verser</i>	<i>8 240</i>



Fonds européen d'investissement

Activité en 2008

Prêts signés	2 552
Capital-risque (32 fonds)	409
Garanties (20 opérations)	2 143

Situation au 31.12.2008

Portefeuille	15 867
Capital-risque – actifs gérés (299 fonds)	3 534
Garanties – positions (189 opérations)	12 333
Signatures cumulées	
Capital-risque (299 fonds)	4 754
Garanties (189 opérations)	13 017
Fonds propres	1 011
Total du bilan	1 076
Résultat net de l'exercice	35
Capital souscrit	2 865
<i>dont versé</i>	<i>573</i>



Sommaire

Message du président	4
Les organes statutaires de la BEI	6
Les organes statutaires du FEI	9
L'activité de financement de la BEI en 2008	10
L'activité d'emprunt de la BEI	12
L'activité de trésorerie de la BEI	17
L'activité du Fonds européen d'investissement	19
Audit et contrôle	22
Groupe BEI	25
⇒ Les résultats consolidés de l'exercice	27
⇒ États financiers	28
⇒ Rapport des réviseurs indépendants	100
⇒ Déclaration du Comité de vérification	101
BEI	103
⇒ Les résultats de l'exercice	105
⇒ États financiers	106
⇒ Rapport des réviseurs indépendants	153
⇒ Déclaration du Comité de vérification	154
Facilité d'investissement	155
⇒ États financiers	156
⇒ Rapport des réviseurs indépendants	173
⇒ Déclaration du Comité de vérification	174
Fonds fiduciaire de la FEMIP	175
⇒ États financiers	176
⇒ Rapport des réviseurs indépendants	183
⇒ Déclaration du Comité de vérification	184
Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures	185
⇒ États financiers	186
⇒ Rapport des réviseurs indépendants	191
⇒ Déclaration du Comité de vérification	192
FEI	193
⇒ Rapport des réviseurs indépendants	194
⇒ Rapport du Collège des commissaires aux comptes	195
⇒ États financiers	196
Adresses du Groupe BEI	244

Message du président

La crise financière a un impact dramatique non seulement sur le secteur financier mais aussi sur l'ensemble de l'économie, frappant nombre d'hommes et de femmes dans chacun de nos pays.

Il est donc normal que nos actionnaires, les 27 États membres de l'Union européenne, nous aient demandé d'en faire plus et plus vite pour aider les entreprises et favoriser la reprise économique. Au cours du dernier trimestre de 2008, la BEI a considérablement augmenté le volume de ses prêts, les signatures s'élevant finalement à 57 milliards d'EUR, soit une augmentation de 21 % par rapport à 2007. Au cours de la même période, elle a déboursé 10 milliards de plus que prévu, les versements atteignant 49 milliards en fin d'année. Ce sont en particulier les prêts pour les PME qui, à la demande du Conseil Ecofin, ont augmenté de 42 % par rapport à 2007.

Grâce à sa gestion prudente, la BEI a été peu touchée par la crise financière ; elle a même légèrement accru son bénéfice annuel. Les fonds propres de la Banque ont augmenté de 6,9 % pour atteindre 36 milliards. Ce qui donne, selon les règles de Bâle II, un « ratio d'adéquation du capital » (« capital adequacy ratio ») de 35,5 %. Ce niveau particulièrement élevé illustre la solidité financière de la BEI, une solidité qui est bien nécessaire en des temps difficiles et imprévisibles et au moment où la BEI est appelée par ses actionnaires à prêter encore davantage.

Ceux-ci ont d'ailleurs compris l'intérêt de renforcer encore la BEI en anticipant une augmentation de capital initialement prévue pour 2010. Depuis le 1^{er} avril 2009, le capital de la BEI est de 232 milliards, ce qui lui donne la marge nécessaire pour augmenter le volume de ses prêts dans la mesure requise par l'ampleur de la crise.

Bien entendu, ceci ne signifie pas que nous puissions financer tout et n'importe quoi. La BEI, comme instrument de financement à long terme de l'Union européenne, ne peut financer que des projets viables qui contribuent aux objectifs de l'Union et qui satisfont à nos critères de qualité technique, économique et environnementale.

En matière de gouvernance, la BEI respecte les règles de l'Union européenne et les orientations données par le G20. La lutte contre la fraude, la corruption, le blanchiment d'ar-

gent et le financement du terrorisme fait partie intégrante du travail d'analyse et de suivi des projets. Pour certains pays présentant davantage de risques, il est fait appel aux conseils de « Transparency International ». Le « Bureau de conformité » (« Compliance Office ») est particulièrement attentif à ces aspects ; son opinion est sérieusement prise en compte et entraîne parfois le refus de financer un projet. Suivant l'appel du G20, la BEI a décidé de revoir sa politique relative aux centres « offshore », en coopération avec d'autres institutions financières internationales.

La rémunération des membres du Comité de direction est strictement alignée sur celle des membres de la Commission européenne. Ne s'y ajoute aucun bonus, ni aucun autre avantage. Les membres du personnel bénéficient d'un système de primes liées à la performance collective et individuelle. Le budget total des primes est déterminé en fonction du degré de réalisation d'un ensemble d'objectifs, les « principaux indicateurs de résultat » (« key performance indicators »), qui sont fixés chaque année par le Conseil d'administration. Pour les cadres supérieurs, la prime représente de 2,38 à 3,90 mois du salaire de base, soit moins du tiers du salaire annuel.

Face à la crise, il y a deux réactions possibles : le « chacun pour soi » ou la coopération renforcée et pragmatique au bénéfice de tous. Les actionnaires de la BEI ont choisi la seconde voie ; nous voulons y apporter notre contribution.

Philippe Maystadt
Président du
Groupe Banque européenne d'investissement





Les organes statutaires de la BEI

Situation au 12 mars 2009

La composition des organes statutaires de la Banque, le curriculum vitae de leurs membres ainsi que des informations complémentaires sur les modalités de rémunération sont régulièrement mis à jour et publiés sur le site Web de la BEI (www.bei.org).

Conseil des gouverneurs

Président	Charilaos STAVRAKIS	(Chypre)
Belgique	Didier REYNDEERS	Ministre des Finances
Bulgarie	Plamen ORESHARSKI	Ministre des Finances
République tchèque	Miroslav KALOUSEK	Ministr financí
Danemark	Lene ESPERSEN	Økonomi- og erhvervsminister
Allemagne	Peer STEINBRÜCK	Bundesminister der Finanzen
Estonie	Ivari PADAR	Rahandusminister
Grèce	John PAPATHANASSIOU	Ministre de l'Économie et des finances
Espagne	Pedro SOLBES MIRA	Vicepresidente Segundo del Gobierno y Ministro de Economía y Hacienda
France	Christine LAGARDE	Ministre de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi
Irlande	Brian LENIHAN	Minister for Finance
Italie	Giulio TREMONTI	Ministro dell'Economia e delle Finanze
Chypre	Charilaos STAVRAKIS	Minister of Finance
Lettonie	Einars REPŠE	Finanšu ministrs
Lituanie	Algirdas Gediminas ŠEMETA	Finansų ministras
Luxembourg	Jean-Claude JUNCKER	Premier Ministre, Ministre d'État, Ministre des Finances
Hongrie	János VERES	Pénzügyminiszter
Malte	Tonio FENECH	Ministru tal-Finanzi, l-Ekonomija u l-Investment
Pays-Bas	Wouter BOS	Minister van Financiën
Autriche	Josef PRÖLL	Bundesminister für Finanzen
Pologne	Jacek ROSTOWSKI	Ministra Finansów
Portugal	Fernando TEIXEIRA DOS SANTOS	Ministro de Estado e das Finanças
Roumanie	Gheorghe POGEA	Ministrul Finanțelor Publice
Slovénie	Franc KRIŽANIČ	Minister za finance
Slovaquie	Ján POČIATEK	Minister financií
Finlande	Mari KIVINIEMI	Hallinto- ja kuntaministeri
Suède	Anders BORG	Finansminister
Royaume-Uni	Alistair DARLING	Chancellor of the Exchequer

Comité de vérification

Président	Constantinos KARMIOS	Chef-comptable, Direction des services comptables et financiers, administration du Trésor, ministère des finances, Nicosie
Membres	Ortwin KLAPPER	Ancien président-directeur général, Bank Austria Creditanstalt Leasing Group
	Gerard SMYTH	Secrétaire et Directeur de l'Audit, Office of the Comptroller and Auditor General, Dublin
Observateurs	Éric MATHAY	Membre du Conseil de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE)
	José RODRIGUES DE JESUS	Vérificateur expert, Porto
	Danièle NOUY	Secrétaire général de la Commission bancaire, Paris

Comité de direction

Président	Philippe MAYSTADT	
Vice-présidents	Philippe de FONTAINE VIVE CURTAZ	Eva SREJBER
	Simon BROOKS	Marta GAJECKA
	Carlos da SILVA COSTA	Dario SCANNAPIECO
	Matthias KOLLATZ-AHNEN	Plutarchos SAKELLARIS



Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se compose de 28 administrateurs, à raison d'un administrateur désigné, respectivement, par chacun des 27 États membres et par la Commission européenne. Le nombre d'administrateurs suppléants est de 18, ce qui implique des regroupements d'États pour ces fonctions.

Par ailleurs, afin d'élargir l'expertise professionnelle disponible au Conseil d'administration dans certains domaines, ce dernier peut coopter un maximum de six experts (trois titulaires et trois suppléants) qui siègent à titre consultatif, sans droit de vote.

Administrateurs

Olivier HENIN	Directeur adjoint, responsable de la Cellule Marchés financiers internationaux, Ministère des Finances, Bruxelles
Dimiter IVANOVSKI	Ministre adjoint, ministère des finances, Sofia
Zdeněk HRUBÝ	Membre du Conseil d'administration de la BEI, Prague
Sigmund LUBANSKI	Kontorchef, Økonomi- og Erhvervsministeriet, Copenhague
Ralph MÜLLER	Leiter des Referats Haushalt der EU, Bundesministerium der Finanzen, Berlin
Ivar SIKK	Secrétaire général adjoint, département Budget et gouvernance, ministère des finances, Tallin
Panagiotis DROSSOS	Secrétaire général, département Investissements et développement, ministère de l'économie et des finances, Athènes
Maria Jesús FERNÁNDEZ GARCÍA	Directora General, Dirección General de Financiación Internacional, Ministerio de Economía y Hacienda, Madrid
Claire WAYSAND	Chef du service des politiques macroéconomiques et des affaires européennes, direction générale du Trésor et de la politique économique, ministère de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi, Paris
Michael SOMERS	Chief Executive, National Treasury Management Agency, Dublin
Carlo MONTICELLI	Direttore per i Rapporti finanziari internazionali, Dipartimento del Tesoro, Ministero dell'Economia e delle Finanze, Rome
Kyriacos KAKOURIS	Haut responsable des affaires économiques, ministère des finances, Nicosie
Irena KRUMANE	Présidente de la Commission Finances et marchés des capitaux, ministère des finances, Riga
Jurgita UZIELIENE	Directrice adjointe, département Union européenne et affaires internationales, ministère des finances, Vilnius
Gaston REINESCH	Administrateur général, ministère des finances, Luxembourg
János ERŐS	Directeur général, Magyar Fejlesztési Bank Zrt., Budapest
Vince GRECH	Conseiller auprès du gouvernement de Malte, ministère des finances, de l'économie et des investissements, La Valette
Pim VAN BALLEKOM	Conseiller financier, Représentation permanente des Pays-Bas auprès de l'Union européenne, Bruxelles
Wolfgang NITSCHKE	Bundesministerium für Finanzen, Vienne
Jacek DOMINIK	Sous-secrétaire d'État, ministère des finances, Varsovie
Nuno de SOUSA PEREIRA	Gabinete de Planeamento, Estratégia, Avaliação e Relações Internacionais, Ministério das Finanças e da Administração Pública, Lisbonne
Bogdan Alexandru DRAGOI	Secrétaire d'État, ministère des finances publiques, Bucarest
Andrej ŠIRCELJ	Membre du Conseil d'administration, Grosuplje (SL)
Katarina KASZASOVÁ	Directeur général, direction de la déclaration comptable, ministère des finances, Bratislava
Tytti NORAS	Lainsäädäntöneuvos, valtiovarainministeriö, Helsinki
Kurt Arne HALL	Finansråd, Internationella avdelningen, Finansdepartementet, Stockholm
Peter CURWEN	Director Europe, H.M. Treasury, Finance Directorate, Londres
Marco BUTI	Directeur général, Direction générale des affaires économiques et financières, Commission européenne, Bruxelles

Experts

Pierre RICHARD	Expert auprès du Conseil d'administration de la BEI, Paris
Rainer MASERA	Capo della Delegazione Italiana, CIG – Struttura di Missione Torino - Lione, Rome
Timothy STONE	Chairman, Global Infrastructure and Projects Group, KPMG, Londres

Suppléants

Michael KRUSE (...)	Ministerialdirektor, Bundesministerium für Wirtschaft und Technologie, Berlin (Allemagne)
Jean-Michel SEVERINO	Directeur général, Groupe Agence Française de Développement, Paris
Michel HOUDEBINE	Sous-directeur des affaires européennes, Direction du Trésor et de la politique économique, ministère de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi, Paris
Pietro MASCI	Direttore dell'Ufficio per le relazioni istituzionali con la Banca europea per gli investimenti, Paesi del Mediterraneo e dei Balcani, Dipartimento del Tesoro, Ministero dell'Economia e delle Finanze, Rome
(...)	(Italie)
Jean-Christophe GRAY	Head of EU Coordination and Strategy, HM Treasury, Londres
Tamsyn BARTON	Head of EU Department, Department for International Development, Londres
Carmen LAÍN	Subdirectora General, Subdirección General de Instituciones Financieras Europeas, Ministerio de Economía y Hacienda, Madrid
Rudolf de KORTE	Plaatsvervangend lid van de Raad van Bewind van de EIB, Wassenaar
Alf THERKILDSEN	Økonomi- og Erhvervsministeriet, Copenhagen
Ștefan NANU	Directeur général, département général du Trésor et de la dette publique, ministère de l'économie et des finances, Bucarest
Pauli KARINIEMI	Vanhempi finanssihiteeri, Rahoitusmarkkinaosasto, valtiovarainministeriö, Helsinki
Andžs ŪBELIS	Secrétaire d'État adjoint aux affaires européennes, ministère des finances, Riga
Zsuzsanna VARGA	Directeur général, département des relations internationales, ministère des finances, Budapest
Andrej KAVČIČ	Chef du département des financements internationaux, ministère des finances, Ljubljana
(...)	...
Dirk AHNER	Directeur général, Direction générale de la politique régionale, Commission européenne, Bruxelles

Experts suppléants

Antoni SALA	Conseiller, banque Gospodarstwa Krajowego, Varsovie
Eneko LANDABURU	Directeur général, Direction générale des relations extérieures, Commission européenne, Bruxelles
(...)	...



Les organes statutaires du FEI

Situation au 11 mars 2009

La composition des organes statutaires du Fonds, le curriculum vitae de leurs membres ainsi que des informations complémentaires sur les modalités de rémunération sont régulièrement mis à jour et publiés sur le site Web du FEI (www.eif.org).

Le FEI est dirigé et administré par les trois instances suivantes :

- l'Assemblée générale des actionnaires (BEI, Union européenne, 31 institutions financières) ;
- le Conseil d'administration ;
- le Directeur général, M. Richard Pelly.

Conseil d'administration

Président

Philippe MAYSTADT Président, Banque européenne d'investissement, Luxembourg

Membres

Philippe de FONTAINE VIVE CURTAZ	Vice-président, Banque européenne d'investissement, Luxembourg
Werner OERTER	Leiter des Bereichs KfW Mittelstandsbank, KfW Bankengruppe
David McGLUE	Ancien directeur, Direction Opérations financières, gestion de programmes et liaison avec le Groupe BEI, Direction générale des affaires économiques et financières, Commission européenne, Luxembourg
Ralph MÜLLER	Leiter des Referats Haushalt der EU, Bundesministerium der Finanzen, Berlin
Heinz ZOUREK	Directeur général, Direction générale Entreprises et industrie, Commission européenne, Bruxelles

Suppléants

Thomas HACKETT	Directeur général, Directions des opérations dans l'Union européenne et dans les pays candidats, Banque européenne d'investissement, Luxembourg
Rémy JACOB	Directeur général, Direction générale de la stratégie, Banque européenne d'investissement, Luxembourg
Gaston REINESCH	Administrateur général, ministère des finances, Luxembourg
Tytti NORAS	Conseiller juridique, ministère des finances, Finlande
Peter BASCH	Directeur par intérim, Direction Opérations financières, gestion de programmes et liaison avec le Groupe BEI, Direction générale des affaires économiques et financières, Commission européenne, Luxembourg
Dirk AHNER	Directeur général, Direction générale de la politique régionale, Commission européenne
Marc AUBERGER	Directeur général, CDC Capital Investissement

Collège des commissaires aux comptes

Président

Tony MURPHY Chef de l'Unité Audit interne, Commission européenne, Direction générale des affaires économiques et financières

Membres

Ortwin KLAPPER	Ancien président-directeur général, Bank Austria Creditanstalt Leasing Group
Gabriela PANTRING	Directeur général, Corporate Steering, NRW. BANK, Düsseldorf, Allemagne

L'activité de financement de la BEI en 2008

Face à la crise financière, la Banque européenne d'investissement (BEI) a démontré qu'elle était capable de réagir rapidement aux besoins de financement en accroissant de près de 20 % son volume d'opérations pour 2008. Elle a ainsi accordé au total 57,6 milliards d'EUR⁽¹⁾ à l'appui des objectifs de l'Union européenne. Les financements octroyés dans l'UE ont représenté 51,5 milliards d'EUR dont 8,2 milliards (16%) dans les 12 nouveaux pays membres. Les financements dans les pays partenaires ont atteint 6,1 milliards d'EUR.

Les orientations stratégiques de la BEI sont traduites dans des objectifs inscrits dans son Plan d'activité. La Banque a ainsi défini six priorités stratégiques pour ses opérations dans les États membres de l'UE durant la période 2008-2010 : la cohésion économique et sociale et la convergence dans l'Union élargie ; la mise en œuvre de l'économie de la connaissance qui succède à l'objectif de soutien à l'innovation ; le développement des réseaux transeuropéens et de leurs réseaux d'accès ; la protection et l'amélioration de l'environnement et la promotion des collectivités durables ; le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) ; et la promotion d'une énergie sûre, compétitive et durable.

- Dans le cadre de la politique de cohésion pour la période 2007-2013, l'objectif de **convergence** concerne les 100 régions les plus pauvres de l'Union européenne et vise à stimuler la croissance afin d'obtenir la convergence avec le reste de l'Union. La convergence demeure la première priorité opérationnelle de la Banque, qui s'est fixé comme objectif à moyen terme d'accorder 40 % du volume total de ses prêts dans l'UE en faveur de ces régions. En 2008, les financements individuels octroyés au titre de l'objectif de convergence ont représenté 17,8 milliards d'EUR dont 6,9 milliards dans les 12 nouveaux États membres. L'Espagne est le premier pays bénéficiaire de ces financements.
- Depuis 2000, date du lancement de l'initiative soutenant l'innovation, le Groupe BEI contribue au **développement d'une économie fondée sur la connaissance** : 68 milliards d'EUR de prêts ont déjà été signés dans ce domaine. En 2008, la Banque a prêté un total de 12,4 milliards d'EUR dans trois secteurs liés à cet objectif : recherche-développement (7,1 milliards d'EUR) ; éducation et formation (2,6 milliards d'EUR) ; innovation et infrastructures

liées aux technologies de l'information et de la communication (2 milliards d'EUR). Le Fonds européen d'investissement appuie également l'initiative au travers de ses participations dans des fonds de capital-risque⁽²⁾.

- Des réseaux de communication et de transport d'énergie performants constituent un élément essentiel pour l'intégration économique. La Banque soutient le développement des **réseaux transeuropéens** (RTE) depuis 1993 et est aujourd'hui le premier bailleur de fonds à long terme pour ce type d'infrastructures dans l'Union européenne. En 2008, elle a prêté 9,9 milliards d'EUR à l'appui des RTE de transport et des axes de transport majeurs. Le financement des RTE d'énergie dans l'UE a atteint 2,7 milliards, et 50 millions d'EUR pour des projets d'approvisionnement énergétique.
- En 2008, les prêts individuels accordés en faveur de projets d'investissement dans le domaine de **l'environnement** se sont élevés à 15,7 milliards d'EUR dans l'UE et à 2,3 milliards d'EUR à l'extérieur de l'Union européenne, le total représentant 31 % de l'ensemble des financements. Ces financements ont bénéficié aux collectivités durables (9,3 milliards d'EUR) pour des projets de rénovation urbaine et de transport durable ainsi qu'à la protection de l'environnement (8,7 milliards) pour lutter contre les changements climatiques, protéger les ressources naturelles et améliorer l'environnement et la santé.
- **Le soutien aux investissements des PME** a pour but d'aider cette catégorie d'entreprises à accéder au crédit, voire aux fonds propres. Ce soutien revêt la forme de lignes de crédit à moyen ou long terme à des banques commerciales qui, à leur tour, allouent des crédits individuels à des conditions plus favorables à leur clientèle de PME. En septembre 2008, pour amortir les effets de la crise financière sur les PME, le Conseil européen a chargé la BEI de mobiliser 30 milliards d'EUR d'ici 2011. Ainsi, dès la fin de l'année, la BEI a intensifié son activité de prêt pour les PME afin de leur faciliter l'accès au financement et a accordé un volume total de 8,1 milliards d'EUR dans l'Union européenne. Cela représente une augmentation de 42% par rapport à 2007. Quant à sa filiale, le FEI, il a accordé un montant total de

⁽¹⁾ Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en euros.

⁽²⁾ Voir le chapitre consacré à l'activité du FEI.



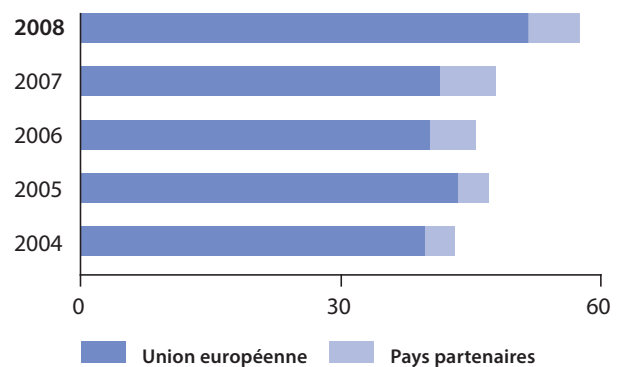
2,1 milliards d'EUR de garanties aux PME et investi 409 millions d'EUR au travers de fonds de capital-risque.

- L'objectif **énergie** concerne les domaines suivants : les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la recherche-développement et l'innovation, ainsi que la sûreté de l'approvisionnement interne et externe. En 2008, dans l'Union européenne, la BEI a financé 8,6 milliards d'EUR pour des projets répondant à cet objectif. À l'extérieur de l'UE, le secteur de l'énergie a représenté 1,6 milliard d'EUR. Les projets dans le secteur des énergies renouvelables, y compris les équipements de production, ont totalisé 2,2 milliards.

La Banque intervient dans les **pays partenaires** de l'UE conformément aux mandats de prêt que lui a renouvelés le Conseil en décembre 2006. En 2008, son soutien à la politique communautaire d'aide au développement et de coopération dans les pays partenaires a représenté 6,1 milliards d'EUR.

- En *Europe du Sud-Est*⁽³⁾, la Banque a accordé 3,5 milliards d'EUR de prêts pour soutenir le développement économique et favoriser l'adhésion à l'Union européenne. La Turquie a bénéficié de 78% des ces financements, soit 2,7 milliards.
- Dans les *pays voisins de l'Est*, la Banque a financé des prêts à hauteur de 170 millions d'EUR en Moldova et en Ukraine.
- Dans les *pays méditerranéens*, pays voisins du Sud, les prêts signés au titre de la Facilité euroméditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) ont totalisé 1,3 milliard d'EUR, avec un soutien accru au secteur privé.
- En *Amérique latine*, les financements, pour un total de 319 millions d'EUR, ont principalement été destinés à des projets de développement des réseaux de télécommunications tandis qu'en *Asie*, un prêt-cadre de 150 millions d'EUR a été signé dans le secteur des énergies renouvelables.
- Enfin, la BEI a poursuivi ses interventions dans les **pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et les pays et territoires d'outre-mer (PTOM)** (561 millions d'EUR) et en **Afrique du Sud** (203 millions).

Financements 2004-2008: 242 milliards d'EUR



La Banque applique sa nouvelle stratégie en privilégiant des opérations plus risquées, afin d'accroître la valeur ajoutée des financements qu'elle accorde. Les réserves spécifiquement dévolues à ces opérations sont prises soit sur ses fonds propres, soit sur des ressources fournies par la Commission européenne (Mécanisme de financement structuré ou Mécanisme de financement avec partage des risques). Fin 2008, l'encours de ces prêts a plus que doublé par rapport à 2007 (2,7 milliards d'EUR) et représentait 6,2 milliards d'EUR.

Le Plan d'activité de la Banque (PAB) approuvé pour la période 2009-2011 prévoit une intensification de l'activité de prêt et d'autres mesures concrètes visant à atténuer les effets de la crise économique et financière actuelle. Le volume de prêt sera accru de 15 milliards d'EUR en 2009 et 2010. L'action sera concentrée sur trois domaines : les PME en faveur desquelles de nouveaux produits seront proposés, notamment des prêts en partage de risque ; les projets participant à la lutte contre le changement climatique ; la convergence.

Pour atteindre ces objectifs de prêt revus à la hausse, une proposition visant à avancer l'augmentation de capital initialement programmée pour 2010 a été soumise au Conseil des gouverneurs. À partir du mois d'avril 2009, le capital souscrit de la BEI a été porté à 232 milliards d'EUR, soit une augmentation de 67 milliards d'EUR.

⁽³⁾ Comprend : 1) les pays candidats (Croatie, Turquie et ancienne République yougoslave de Macédoine) et 2) les pays candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie, Kosovo au titre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies).

L'activité d'emprunt de la BEI

Un des premiers émetteurs internationaux de catégorie souveraine

Une activité robuste en dépit des incertitudes

En 2008, l'activité d'emprunt de la BEI est restée robuste malgré l'instabilité et l'incertitude accrues sur les marchés et le bouleversement profond du cadre général de la collecte des ressources durant la majeure partie du quatrième trimestre. Au titre du programme de collecte de ressources pour 2008, la Banque a levé un montant de 59,5 milliards d'EUR en 247 transactions, ce qui représente une augmentation substantielle par rapport à 2007 (54,7 milliards d'EUR). En juillet 2008, au vu de l'accroissement de son programme de prêt et de ses décaissements, la Banque a relevé de 55 à 60 milliards d'EUR le plafond de sa collecte de ressources. La BEI a levé des fonds dans 18 monnaies et lancé des émissions en format synthétique dans quatre monnaies supplémentaires (comptabilisées sous d'autres monnaies de paiement) pour un montant total de 639 millions d'EUR.

Les points forts de la BEI : sa cote de crédit de tout premier ordre et sa stratégie d'emprunt

Les résultats obtenus par la Banque en 2008 s'expliquent par son excellente cote de crédit, le soutien sans faille de ses actionnaires – les États membres de l'UE – et sa stratégie d'emprunt. Grâce en grande partie à la souplesse et à la diversification qui caractérisent sa stratégie d'emprunt et à l'attention qu'elle a portée à la liquidité, la BEI a été en mesure de faire face à l'instabilité des conditions de marché au cours des neuf premiers mois de 2008 et de se procurer des ressources à des conditions intéressantes relativement tôt dans l'année. Elle a ainsi pu faire face aux perturbations qui ont sévèrement secoué les marchés au dernier trimestre ; en effet, à compter de la mi-octobre, les marchés des émissions de référence se sont pour une large part fermés. Au cours du quatrième trimestre, sous l'effet du lancement à grande échelle de nouveaux emprunts garantis par des États et des perspectives d'une forte progression des émissions souveraines, la concurrence s'est intensifiée, donnant lieu à un réajustement radical des prix. Entre la mi-octobre et la fin de l'année, la Banque a néanmoins levé 4,8 milliards d'EUR, dont l'essentiel en EUR.

EUR : capacité de réaction à la demande des investisseurs

Dans le compartiment de l'euro, 29 émissions ont été lancées en 2008 pour un volume total de 16,8 milliards d'EUR, soit 28 % du programme de collecte global pour l'année. Les émissions EARN (*Euro Area Reference Note* – obligations de référence pour la zone euro) ont représenté l'essentiel des émissions en EUR (13 milliards d'EUR, soit 78 %). De nouvelles émissions EARN, assorties d'échéances à 3 et à 7 ans, ont été lancées pour un montant de 3 milliards d'EUR chacune. En outre, la Banque a procédé à la réouverture de cinq émissions EARN existantes pour des volumes allant de 1 à 2 milliards d'EUR. Ces réouvertures ont démontré qu'elles constituaient, dans un environnement difficile, un moyen appréciable d'accroître la liquidité des emprunts de référence existants, sans peser sur les canaux de distribution et la performance des titres sur le marché secondaire. L'émission EARN à 7 ans lancée en avril a été l'émission la plus longue de cette catégorie proposée en 2008. À compter du mois de mai, la BEI a émis des emprunts EARN de référence pour les échéances à 2 et 3 ans. Les tailles variées et l'évolution des durées proposées pour les émissions de la Banque tout au long de l'année témoignent de la grande importance que la BEI attache à la satisfaction de la demande des investisseurs, tout en veillant à préserver la liquidité de ses emprunts et leur bonne performance sur le marché secondaire dans les durées importantes.

Les émissions classiques ciblées ont permis de lever environ 3 milliards d'EUR via neuf transactions. La Banque a également réalisé 13 opérations structurées en 2008, pour un total de 548 millions d'EUR, soit 3 % du volume total émis en EUR. Les petits investisseurs ont représenté une part significative de la demande d'obligations ciblées, notamment dans le cadre de l'« émission populaire » de 180 millions d'EUR, la première émission entièrement souscrite et distribuée par les banques populaires italiennes (banques coopératives).

Respect de l'engagement en faveur d'investissements socialement responsables (ISR) : en 2007, la Banque a émis un produit spécifiquement orienté vers le marché de l'investissement socialement responsable (ISR), l'« obligation climatiquement responsable ». Cette émission offrait une combinaison unique de caractéristiques environnementales. Son produit était notamment destiné à financer les projets futurs de la Banque en faveur de la protection du climat, dans les domaines des



énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Durant la période 2007-2008, les fonds levés via cette émission ont été intégralement décaissés à l'appui de projets répondant à ces critères sectoriels. Au total, 14 projets situés dans six pays européens ont bénéficié de fonds provenant de cette émission.

GBP : premier émetteur hors *Gilts*

La BEI a lancé 50 émissions en 2008, qui ont rapporté un total de 6,9 milliards de GBP (8,9 milliards d'EUR), soit 15 % du programme complet de l'année.

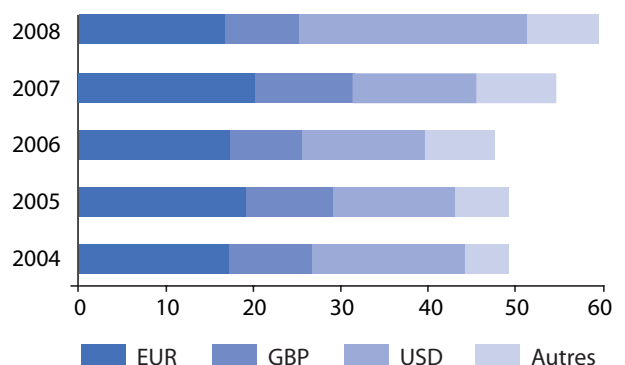
En 2008, la BEI a été en mesure de maintenir sa position de premier émetteur d'emprunts de référence autres que *Gilts*. Elle a débuté l'année par une activité intensive d'émission sur le marché de la livre sterling afin de répondre à la forte demande des investisseurs pour des obligations en GBP d'excellente qualité. La Banque a ainsi levé 4 milliards de GBP (soit 57 % de sa collecte pour l'année en GBP) au cours du premier trimestre de 2008, profitant de bonnes conditions sur le marché des swaps pour les émissions arrivant à échéance entre 2010 et 2044. L'activité d'émission en GBP de la Banque a ensuite ralenti au deuxième trimestre pour s'établir à 1,4 milliard d'EUR, des offres à plus haut rendement ayant détourné l'intérêt des investisseurs des obligations émises par les emprunteurs supranationaux et les grandes agences.

Au second semestre, le marché obligataire primaire de la livre sterling a plutôt suscité l'intérêt des investisseurs nationaux, qui ont principalement été attirés par des émissions d'entreprises et, ultérieurement, par des émissions bancaires garanties par l'État britannique. Toutefois, jusqu'au début du mois d'octobre, la Banque a maintenu son activité d'émission en GBP à un bon niveau, affichant même une présence exceptionnelle sur le marché des emprunts en livre sterling autres que *Gilts*. Elle a ainsi été en mesure de lancer un nouvel emprunt de référence arrivant à échéance en 2012 et deux grandes émissions ciblées pour un montant total de 875 millions de GBP.

USD : volume record pour les émissions globales

Au total, la conclusion de 55 transactions en 2008 a permis de lever 35,5 milliards d'USD (25,5 milliards d'EUR), soit 43 % du programme de collecte pour l'ensemble de l'année, ce qui re-

Volume des emprunts avant échange, 2004-2008 : 262 milliards d'EUR



présente un volume record pour les émissions en USD de la BEI et une progression de 85 % par rapport à 2007.

Les neuf premiers mois de 2008 ont été marqués par une demande exceptionnelle d'obligations de la meilleure qualité existante (AAA), en particulier dans les segments des échéances à court et à moyen terme. La communauté mondiale des banques centrales a été l'élément moteur de ce phénomène. Déjà attractifs, les coûts d'emprunt en USD se sont encore améliorés sous l'effet de la perturbation du marché des swaps de base, ce qui a procuré un avantage historique à la BEI en tant qu'emprunteur de la zone euro levant des fonds en USD, en particulier sur le segment court de la courbe.

La Banque a augmenté la taille de ses émissions de référence à 3 ans pour la porter à 4 milliards d'USD et elle a lancé l'ensemble de ses cinq émissions de référence sur ce segment de durée dans ce volume. L'une de ses émissions globales de référence en USD à 3 ans s'est vu décerner par l'IFR le prix de la meilleure émission de l'année dans la catégorie des emprunteurs supranationaux, souverains ou régionaux et des grandes agences. La Banque a également réalisé trois opérations de référence à 5 ans, ce qui constitue un record en une seule année pour cette échéance plus difficile. La rapidité d'exécution des émissions et l'attention continue accordée à la liquidité et à la performance sur le marché secondaire ont contribué à renforcer le rôle directeur en matière de prix que joue la BEI par rapport à ses homologues.

Les émissions structurées et les autres émissions sur mesure ont également connu un gros succès en 2008, puisqu'elles ont permis de récolter 3,8 milliards d'USD. Les demandes concernaient en particulier les structures remboursables par anticipation ainsi que les placements privés classiques.

Forte diversification grâce à une activité d'émission dans 19 autres monnaies

Au total, 113 émissions ont été lancées en 2008 dans 19 monnaies autres que les trois monnaies principales, dont quatre en format synthétique, pour un volume équivalent à 8,3 milliards d'EUR, soit 14 % du programme total pour l'année. Parmi elles, les trois monnaies qui arrivent en tête sont le dollar australien (2,3 milliards d'EUR), le yen japonais (1,4 milliard d'EUR) et le franc suisse (1,2 milliard d'EUR). Hors monnaies principales toujours, les monnaies ayant enregistré une forte croissance par rapport à 2007 sont le dollar australien (AUD), le franc suisse (CHF) et la couronne norvégienne (NOK). Les émissions en format synthétique que la Banque a lancées dans quatre monnaies (et qui sont comptabilisées sous d'autres monnaies de paiement) ont, quant à elles, totalisé 639 millions d'EUR. Ces monnaies sont le real brésilien (BRL), la rupiah indonésienne (IDR), le peso philippin (PHP) et le kwacha zambien (ZMK).

Émissions dans les monnaies européennes et dans les monnaies des pays voisins de l'UE

Dans ce secteur de l'activité d'emprunt de la BEI, c'est le **franc suisse** (CHF) qui a permis de collecter le plus gros volume de ressources. La Banque a pu tirer parti de sa présence de longue date sur le marché national suisse et du statut de valeur refuge de ses obligations dans un marché particulièrement demandeur de titres assortis d'une qualité de premier ordre. Elle a ainsi levé au total 1,9 milliard de CHF (la contrevalet de 1,2 milliard d'EUR) en 12 transactions. Ce volume a été atteint principalement par la réouverture d'émissions existantes (qui arrivent à échéance en 2015 et en 2019), mais la Banque a également réussi à lancer de nouvelles émissions assorties d'échéances à 1, 2, 3 et 10 ans.

L'activité d'emprunt de la BEI dans les monnaies des **pays nordiques** a totalisé l'équivalent de 1 milliard d'EUR. Dans le compartiment de la couronne suédoise (SEK), la Banque a levé au total 4,1 milliards de SEK (435 millions d'EUR). Elle a étendu sa courbe des rendements en SEK grâce à une nouvelle émission à taux fixe à trois ans, ce qui correspond à la durée des obligations d'État. En couronne norvégienne (NOK), elle a lancé deux nouvelles émissions également assorties d'échéances correspondant à celles des obligations d'État (mai 2013 et mai 2017).

Poursuite du développement des marchés des capitaux

La BEI a poursuivi son action en faveur du développement des marchés des capitaux dans les nouveaux et les futurs États membres de l'UE, dans les pays voisins de l'UE, ainsi que dans les pays partenaires de l'UE en Afrique. Cette action pourra en outre servir de base à la BEI, à l'avenir, pour accorder des prêts en monnaie locale, ce qui aurait notamment pour avantage d'éliminer le risque de change pour les emprunteurs.

Dans les **monnaies des nouveaux et futurs États membres** ainsi que dans celles des **pays voisins de l'UE**, la Banque a étendu la courbe des rendements en rouble russe et en livre turque, ce qui a permis d'offrir aux investisseurs les durées les plus longues disponibles sur le marché euro-obligataire à taux fixe. La Banque a lancé 33 émissions dans ces monnaies, qui lui ont permis de lever l'équivalent de 1,1 milliard d'EUR, dont l'essentiel en livre turque (TRY). Parmi les autres monnaies d'émission, on citera le lev bulgare (BGN), le forint hongrois (HUF), le rouble russe (RUB), la couronne tchèque (CZK) et la couronne slovaque (SKK).

S'agissant de la livre turque, la BEI a maintenu sa position de premier émetteur sur le marché euro-obligataire, où elle a réalisé 14 transactions pour un total de 1,5 milliard de TRY (836 millions d'EUR). Elle a notamment accru son émission arrivant à échéance en février 2010 pour la porter à la taille d'une émission de référence (1 milliard de TRY), proposant ainsi aux investisseurs une émission de référence supplémentaire assortie d'une bonne liquidité. L'émission obligataire arrivant à échéance en novembre 2018 offrait, au moment de son lancement, la plus longue durée disponible sur le marché euro-obligataire à taux fixe de la TRY.

Dans le compartiment du lev bulgare, la Banque a confirmé sa position de premier plan sur le marché euro-obligataire, où ses émissions ont totalisé 250 millions de BGN (128 millions d'EUR). Elle a émis trois nouveaux emprunts assortis d'échéances allant de 2011 à 2013.

La BEI a également lancé deux nouvelles émissions en rouble russe (RUB) : l'une à 3 ans pour un montant de 750 millions de RUB (20 millions d'EUR) et l'autre à 10 ans pour un montant de 355 millions de RUB (10 millions d'EUR). Cette dernière constitue la plus longue émission en RUB à taux fixe sur le marché euroobligataire.



Dans les **monnaies africaines**, la Banque a lancé son premier emprunt en kwacha zambien (ZMK), opération qui a porté à sept le nombre de devises africaines dans lesquelles elle lève des fonds. Cette émission en ZMK, qui a été réalisée au format synthétique (avec paiements et règlements en USD), a été la première à être lancée par un émetteur étranger et, qui plus est, sur le marché international.

Au total, la Banque a lancé 13 émissions dans deux monnaies africaines pour un montant total équivalent à 364 millions d'EUR, dont l'essentiel en rand sud-africain (ZAR). Elle est restée le principal émetteur sur le marché euro-obligataire du ZAR, où elle a récolté l'équivalent de 336 millions d'EUR.

Émissions en yen et dans les monnaies de la zone Asie-Pacifique : un émetteur de premier plan et de grande envergure

Hors monnaies principales, le dollar australien (AUD) a été la première source de fonds collectés par la BEI en 2008 et, par conséquent, sa quatrième monnaie d'émission, avec un volume de 3,9 milliards d'AUD (2,3 milliards d'EUR). Pour la deuxième

année consécutive, la Banque a été le plus grand émetteur d'obligations « kangourou » (émetteur étranger en AUD). L'activité d'émission publique en yen japonais (JPY), soutenue par une demande internationale émanant d'Europe et des États-Unis, a été dynamique, notamment au premier semestre de l'année. En 2008, la Banque a levé un total de 223 milliards de JPY (1,4 milliard d'EUR) et elle a une nouvelle fois été le plus grand émetteur d'émissions globales en JPY. Dans ces deux monnaies, la Banque a été en mesure de lever des fonds assortis de durées plus longues (jusqu'à 10 ans pour l'AUD et 20 ans pour le JPY). Par ailleurs, elle a lancé sa première émission synthétique en peso philippin (PHP) ainsi qu'une émission en rupiah indonésienne (IDR) au même format.

Continent américain (hors États-Unis) : premier emprunt de référence en BRL au format global

Au début de 2008, la BEI a émis son tout premier emprunt de référence en real brésilien (BRL) au format global. Elle a également lancé une opération sur le marché du peso mexicain (MXN), la première depuis 2005.

« Un moyen d'investir dans l'Europe » Le rôle d'emprunteur de la BEI en bref

Forte de son actionnariat – collectivement constitué par les États membres de l'UE et qui lui vaut sa qualité de crédit hors pair –, la BEI offre aux investisseurs « un moyen d'investir dans l'Europe ».

- La BEI est l'un des emprunteurs les plus grands et les plus assidus sur les marchés internationaux des capitaux. En 2008, ses émissions ont totalisé 59,5 milliards d'EUR.
- La BEI ayant pour actionnaires tous les États membres de l'UE, cela signifie que ses obligations constituent un investissement de qualité souveraine tout à la fois sans égal et diversifié.
- La BEI est systématiquement notée Aaa par Moody's, AAA par Standard & Poor's et AAA par Fitch.
- La BEI applique dans ses rapports avec les marchés une stratégie qui est largement fondée sur des critères de liquidité et de transparence, ce qui l'amène à proposer des programmes complets d'émissions de référence dans ses trois monnaies principales (EUR, GBP et USD). Lorsque cela s'avère possible et approprié, elle se crée également une présence d'émetteur de référence dans d'autres monnaies. Elle émet aussi des emprunts sur mesure dans un large éventail de monnaies et de produits.

La Banque a toujours contribué au développement des marchés des capitaux dans les monnaies des nouveaux et des futurs États membres ainsi que dans celles d'un certain nombre de pays partenaires de l'UE, où les émissions en monnaie locale lui permettent également de développer ses activités de prêt.

Emprunts signés et réalisés en 2008 et comparaison avec 2007^(*) (en millions d'EUR)

	Avant échanges :				Après échanges :			
	2008		2007		2008		2007	
EUR	16 764	28,2 %	20 531	37,5 %	41 988	70,6 %	42 766	78,1 %
GBP	8 917	15,0 %	11 023	20,1 %	5 410	9,1 %	6 123	11,2 %
USD	25 544	42,9 %	14 400	26,3 %	10 774	18,1 %	5 099	9,3 %
Total monnaies principales (EUR, GBP, USD)	51 225	86 %	45 954	84 %	58 172	98 %	53 988	99 %
AUD	2 318	3,9 %	941	1,7 %				
BGN	128	0,2 %	28	0,1 %				
CAD			659	1,2 %				
CHF	1 178	2,0 %	445	0,8 %	381	0,6 %		
CZK	40	0,1 %			40	0,1 %		
DKK			134	0,2 %			134	0,2 %
HKD								
HUF	93	0,2 %	108	0,2 %	93	0,2 %	108	0,2 %
ISK	21	0,03 %	261	0,5 %				
JPY	1 377	2,3 %	2 198	4,0 %	149	0,3 %		
MXN	31	0,1 %						
NOK	559	0,9 %	196	0,4 %	140	0,2 %	63	0,1 %
NZD	869	1,5 %	1 344	2,5 %				
PLN			27	0,1 %			27	0,1 %
RON			90	0,2 %				
RUB	44	0,1 %	115	0,2 %				
SEK	435	0,7 %	893	1,6 %	435	0,7 %	403	0,7 %
SKK	7	0,01 %			7	0,01 %		
TRY	836	1,4 %	1 097	2,0 %	39	0,1 %		
ZAR	336	0,6 %	234	0,4 %	39	0,1 %		
Total autres monnaies	8 272	14 %	8 770	16 %	1 325	2 %	737	1 %
TOTAL	59 497	100 %	54 725	100 %	59 497	100 %	54 725	100 %

^(*) Volume collecté au titre de l'autorisation globale d'emprunter accordée par le Conseil d'administration pour 2007, dont un montant de 77 millions d'EUR levé par anticipation en 2006.



L'activité de trésorerie de la BEI

Gestion des liquidités et des portefeuilles

Au 31 décembre 2008, les liquidités nettes globales de la BEI s'élevaient à 21,0 milliards d'EUR (contre 14,5 milliards d'EUR un an plus tôt), ce qui représentait un ratio de liquidité de 32,4 %, soit plus que le minimum exigé, à savoir 25 % des flux financiers prévisionnels nets pour l'année suivante. En 2008, le niveau moyen mensuel des liquidités globales nettes a été de 23,5 milliards d'EUR, soit 26 % de plus qu'en 2007 (18,6 milliards d'EUR). En données annualisées, le ratio moyen de liquidité s'est établi à 36,3 % ; il a toutefois baissé au dernier trimestre de l'année, lorsque, suite aux turbulences sur les marchés obligataires internationaux, le lancement d'émissions à long terme a pratiquement cessé. La trésorerie a notamment fait l'objet des mesures prudentielles suivantes : aucun achat de titres adossés à des actifs n'a eu lieu depuis le début de la crise, les placements en billets de trésorerie adossés à des actifs ont été maintenus à un faible niveau, et les limites autorisées pour les instruments d'investissement structuré ont été annulées.

Les portefeuilles composant la trésorerie opérationnelle sont les suivants :

- un portefeuille monétaire à court terme (A1), destiné à la gestion courante des liquidités dans 13 monnaies différentes, dont les indices quotidiens de référence sont le taux EURIBID/LIBID à un mois pour l'actif et le taux EURIBOR/LIBOR à un mois pour le passif ;
- un portefeuille opérationnel monétaire (A2), destiné à diversifier le profil de risque de crédit et à améliorer le rendement des placements sur le marché monétaire dans les monnaies principales (EUR, GBP, USD) ; son indice quotidien de référence est l'EURIBID/LIBID à trois mois ;
- un portefeuille dit *Credit spread* (B1), destiné à améliorer la performance globale de la trésorerie et dont l'indice quotidien de référence est l'EURIBOR/LIBOR à trois mois ;

- un portefeuille de placements alternatifs (B2), investi dans des titres structurés à remboursement du principal garanti, dont les coupons sont liés à la performance d'une sélection de fonds de fonds spéculatifs ;
- un portefeuille appelé *Global Fixed Income* (B3), dont l'indice de référence est l'iBoxx, l'indice des obligations d'État de la zone euro qui ont une durée de vie comprise entre un et trois ans ;
- un portefeuille obligataire d'investissement, qui est en cours de clôture.

Les liquidités brutes à court terme détenues dans les portefeuilles monétaires se sont sensiblement accrues, passant de 19,7 milliards d'EUR au 31 décembre 2007 à 24,2 milliards d'EUR au 31 décembre 2008, les engagements à court terme se montant à 20,2 milliards d'EUR (9,1 milliards d'EUR en 2007), dont 14,3 milliards d'EUR de billets de trésorerie (8,3 milliards d'EUR en 2007). Les portefeuilles opérationnels obligataires et le portefeuille d'investissement totalisaient 3,4 milliards d'EUR (contre 4,0 milliards d'EUR en 2007). La répartition des liquidités nettes de la trésorerie, qui s'établissaient à 7,4 milliards d'EUR en fin d'exercice (14,5 milliards d'EUR en 2007), était la suivante : 54,1 % (72,5 % en 2007) pour le portefeuille monétaire opérationnel, 20,7 % (12,9 % en 2007) pour les portefeuilles opérationnels obligataires et 25,1 % (14,6 % en 2007) pour le portefeuille obligataire d'investissement.

Évolution du marché et résultat financier de la trésorerie

En 2008, les conditions sont restées extrêmement difficiles sur les marchés, car la crise financière s'est étendue à l'ensemble des banques et a commencé à peser sur l'économie réelle. L'évolution trimestrielle a été très contrastée. Au premier trimestre, les spreads de crédit se sont considéra-

blement élargis, tandis qu'au deuxième cette tendance s'est pour l'essentiel inversée. À l'accalmie observée pendant l'été a succédé une période marquée par un niveau d'inquiétude, voire de méfiance, sans précédent, en raison de la situation des banques d'investissement américaines et notamment de la faillite de Lehman Brothers, ce qui a anéanti le timide regain de confiance dans les marchés qui se faisait jour. Il s'en est suivi un nouveau creusement des spreads de crédit, un phénomène de rétention des liquidités et une chute des places boursières, autant d'événements qui n'ont épargné aucun investisseur. Suite aux multiples révisions à la baisse de la cote de crédit des banques par les agences de notation, les pouvoirs publics ont mis en place des plans de sauvetage pour les établissements financiers. La nécessité, devenue générale, pour les banques et les gestionnaires de portefeuilles de réduire leur endettement s'est traduite par une liquidation forcée d'actifs et la course aux instruments les plus liquides a fait chuter la valeur de marché de la plupart des catégories d'actifs, y compris certains compartiments d'obligations d'État.

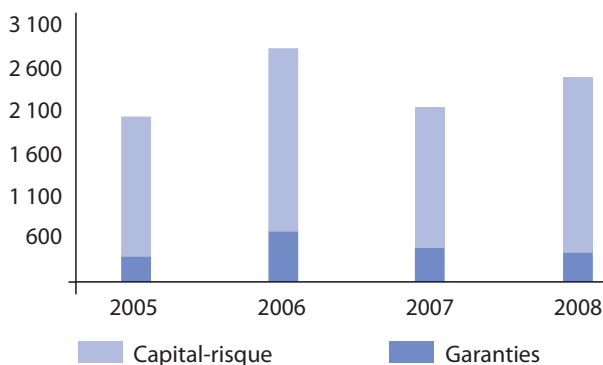
Partout dans le monde, les banques centrales ont résolument abaissé les taux d'intérêt afin de favoriser l'approvisionnement de l'économie réelle en moyens financiers et de soutenir les banques.

Compte tenu de ce contexte défavorable, les résultats de l'activité de trésorerie peuvent être considérés comme satisfaisants. Le revenu financier des portefeuilles opérationnels de trésorerie s'est établi à 928 millions d'EUR, contre 721 millions d'EUR en 2007, ce qui représente une hausse de 29 %. Deux portefeuilles affichent un résultat comptable négatif (les portefeuilles B1 et B2 accusent une perte de 24,7 millions d'EUR et de 4,3 millions d'EUR respectivement) qui est toutefois plus que compensé par les revenus des autres portefeuilles.



L'activité du Fonds européen d'investissement

Engagements annuels sur la période 2005-2008 (en millions d'euros)



Le FEI joue un rôle crucial tout au long de la chaîne de valeur de la création d'entreprises. Celle-ci couvre les tout premiers stades de la propriété intellectuelle jusqu'aux fonds spécialisés dans les PME arrivées à un stade intermédiaire de développement, cela grâce à une offre intégrée de capital-risque et de garanties.

Si les instruments de capital-risque et de capital-investissement du FEI visent à améliorer l'accès au capital pour les PME innovantes ou à forte croissance, il est tout aussi important de répondre aux besoins des PME qui cherchent à se financer par le canal plus traditionnel de l'emprunt. Par ses opérations de garantie et de titrisation, le FEI est en mesure d'améliorer la disponibilité et les conditions du crédit pour les PME bénéficiaires, ainsi que la capacité de prêt des intermédiaires financiers.

À la fin de 2007, la Commission européenne a donné mandat au FEI pour gérer une enveloppe budgétaire de 1,1 milliard d'EUR au titre du Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP) 2007-2013, qui vise à faciliter l'accès des PME aux financements. Les ressources à allouer dans ce cadre sont réparties entre instruments de capital-risque et instruments de garantie. Le CIP, devenu pleinement opérationnel en 2008, a succédé au MAP, le Programme pluriannuel pour les entreprises et l'esprit d'entreprise, qui a été mis en œuvre sur la période 2001-2006. Le CIP se veut plus ambitieux, puisqu'il couvre une zone géographique plus vaste et que sa large panoplie d'instruments permet d'appuyer de nouveaux segments du marché des PME et de nouveaux produits (tels

que le transfert de technologie, les investisseurs providentiels et l'éco-innovation).

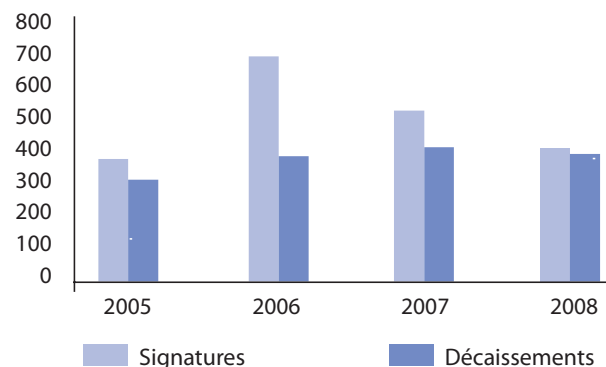
Le FEI a en outre élargi son rôle de partenaire de l'UE dans le cadre de JEREMIE, une initiative qui offre aux États membres de l'UE, via des autorités de gestion nationales ou régionales, la possibilité d'utiliser une partie des ressources mises à leur disposition au titre des Fonds structurels de l'UE pour financer des PME au moyen d'apports de fonds propres, de prêts ou de garanties, et ce par le canal de fonds de participation renouvelables.

Par ailleurs, en 2008, le FEI a mis au point, de concert avec la BEI, de nouveaux instruments, en particulier de financement mezzanine et de microcrédit, afin de mieux répondre aux besoins du marché dans le cadre de la conjoncture actuelle.

Prises de participation au titre d'opérations de capital-risque

Le volume de décaissements au titre de prises de participation du FEI a régulièrement augmenté jusqu'en 2007, pour ensuite se stabiliser en 2008. La baisse du nombre des nouvelles signatures en 2008 peut s'expliquer par le fait que la situation sur le marché a été moins bonne, ce qui a freiné les investisseurs, bien que le FEI continue à jouer un rôle important en soutenant des opérations de capital-investissement nouvelles ou qui constituent le prolongement d'investissements antérieurs.

Opérations de prise de participation (en millions d'euros)



Néanmoins, en 2008, le FEI a signé des engagements de capital-risque pour 409 millions d'EUR⁽⁴⁾, dont 12 opérations relevant du CIP pour un total de plus de 134 millions d'EUR, tandis que le montant cumulé des engagements au titre de prises de participation s'est élevé à 4,7 milliards d'EUR en fin d'exercice et le volume des actifs gérés à 3,5 milliards d'EUR⁽⁵⁾. Fort de ses investissements dans quelque 300 fonds, le FEI reste le principal acteur du secteur européen des fonds de capital-risque et des fonds axés sur les entreprises de petite taille ou de taille intermédiaire. En 2008, le Fonds a continué à élargir son champ d'activité dans le segment des fonds spécialisés dans les stades de développement intermédiaire et dans les activités de transfert de technologies, dans l'optique de faciliter la commercialisation des résultats de la recherche.

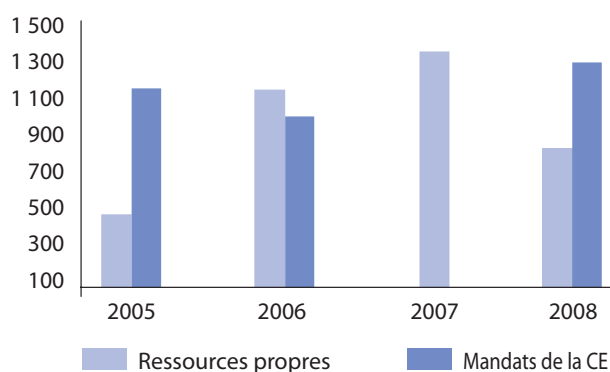
Les opérations de garanties

Le FEI propose deux grandes lignes de produits dans le cadre de son activité de garantie en faveur des PME : le rehaussement de crédit pour opérations de titrisation (garanties couvrant des instruments de financement de PME titrisés) et l'octroi de garanties ou de contre-garanties pour portefeuilles de microcrédits, de prêts et d'opérations de crédit-bail en faveur de PME.

Le rehaussement de crédit permet au FEI de soutenir la titrisation de prêts et de crédits-bails aux PME, que des institutions financières regroupent en portefeuilles dans le cadre d'opérations « synthétiques » ou qui sont cédés sur les marchés des capitaux. En 2008, suite à l'évolution des conditions du marché, l'activité de rehaussement de crédit menée sur ressources propres a reculé par rapport à l'année précédente, passant de 1,3 milliard d'EUR à 0,8 milliard d'EUR. À la fin de 2008, le portefeuille d'opérations sur ressources propres représentait au total 3,8 milliards d'EUR⁽⁶⁾.

Dans le cadre de son activité d'octroi de garanties et de contre-garanties pour des portefeuilles de prêts en faveur

Opérations de garantie (en millions d'euros)



de PME, de microcrédits ou d'opérations de crédit-bail, le FEI assume jusqu'à 50 % du risque de crédit ou de la perte attendue sur chacun des prêts ou actifs de crédit-bail en portefeuille. La contrepartie est ainsi soulagée d'une partie de ses obligations en matière de couverture des pertes éventuelles, ce qui accroît d'autant sa capacité de crédit aux PME. Tout au long de 2008, le FEI a mis en œuvre ces instruments avec succès, en recourant aux ressources du CIP. Ce dernier n'ayant été lancé qu'en 2008, il n'y avait eu aucune signature au titre de ce programme en 2007. En 2008, par contre, 12 nouveaux contrats de garantie ont été signés avec 9 intermédiaires financiers pour un montant de 1,3 milliard d'EUR. À la fin de 2008, le volume cumulé des signatures⁽⁷⁾ au titre des mandats de la Commission européenne, pour lesquelles le plafond en vigueur pour les opérations individuelles est de 500 millions d'EUR, s'élevait à 8,5 milliards d'EUR.

En 2008, les opérations de garantie du FEI ont totalisé 2,1 milliards d'EUR, un record à ce jour, et l'exposition actuelle du portefeuille de garanties s'élève à 12,3 milliards d'EUR, répartis entre quelque 190 transactions.

⁽⁴⁾ Y compris les opérations relatives à des fonds de fonds.

⁽⁵⁾ Les actifs gérés sont égaux aux engagements minorés des rentrées de fonds.

⁽⁶⁾ Garanties en cours et garanties non tirées.

⁽⁷⁾ Volume maximum du portefeuille.



L'initiative JEREMIE (*Joint European Resources for Micro-to-Medium Enterprises* – Ressources européennes conjointes pour les PME et les microentreprises)

Au cours de l'exercice 2008, le FEI a réalisé 53 analyses de portée nationale et régionale destinées à identifier les lacunes du marché, ce qui a permis d'achever la phase d'évaluation de l'initiative.

À ce jour, le FEI a signé, avec des États membres et des régions, sept contrats de gestion de fonds de participation dont quatre concernaient des nouveaux États membres, maintenant ainsi son engagement en faveur du développement économique de ces régions. Le montant total des fonds engagés au titre de ces accords s'élevait à 704 millions d'EUR à la fin de 2008.

JASMINE (*Joint Action to Support Micro-Finance Institutions in Europe* – Action conjointe à l'appui des institutions de microfinance en Europe)

JASMINE est une initiative pilote, assortie d'une enveloppe de 50 millions d'EUR pour une période de 3 ans, qui a été mise en place par la Commission européenne en collaboration avec le FEI et la BEI, des institutions financières partenaires et le Parlement européen, dans le but d'aider les entrepreneurs qui n'ont pas accès au secteur bancaire à élaborer et à réaliser leurs projets. JASMINE a pour objet de fournir à la fois une assistance technique opérationnelle et des financements (prises de participation et prêts) à des institutions de microfinance.

En 2008, l'équipe du FEI chargée de JASMINE a réalisé des études portant sur 12 pays de l'UE afin d'évaluer l'offre et la

demande de microfinancements « hors secteur bancaire ». Sur la base de ces études, le nombre d'emprunteurs dans l'UE susceptibles de solliciter un microfinancement a été estimé à 11 millions ; dans la conjoncture actuelle, une importance particulière a été reconnue à ce marché.

Audit et contrôle

Comité de vérification – Le Comité de vérification est un organe statutaire indépendant, nommé par le Conseil des gouverneurs et directement responsable devant lui. Il a pour mission de s'assurer que les opérations de la Banque ont été menées en conformité avec les formalités et procédures prescrites dans les Statuts et dans le Règlement intérieur et de vérifier la régularité de ses livres, tout en s'assurant de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de la gestion des risques et de l'administration interne. Le Comité de vérification a la responsabilité globale de l'audit des comptes de la Banque. Il émet chaque année un avis sur la question de savoir si les états financiers, ainsi que toute autre information figurant dans les comptes annuels établis par le Conseil d'administration, donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque, du Groupe BEI, de la Facilité d'investissement et du Fonds fiduciaire de la FEMIP. À compter des états financiers de 2008, le Comité de vérification émet une déclaration équivalente pour le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures. Le Conseil des gouverneurs prend note des déclarations du Comité de vérification et des conclusions figurant dans les rapports annuels de ce dernier au moment de l'examen du Rapport annuel du Conseil d'administration.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité de vérification rencontre des représentants des autres organes statutaires, examine les états financiers et les politiques comptables, prend note des travaux des auditeurs internes, surveille et supervise les travaux des auditeurs externes, préserve l'indépendance et l'intégrité de la fonction d'audit externe, et coordonne le travail d'audit d'une manière générale. Par des rencontres régulières avec les services de la Banque et l'examen de rapports internes et externes, le Comité s'attache notamment à comprendre et à contrôler de quelle manière la direction de la Banque veille à la pertinence et à l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de la gestion des risques et de l'administration interne.

Auditeurs externes – Les auditeurs externes font directement rapport au Comité de vérification, qui est habilité à leur déléguer les tâches courantes relatives à l'audit des états financiers. En 2004, après consultation avec le Comité de direction, le Comité de vérification a désigné le cabinet Ernst & Young, dont le contrat expire le jour où le Conseil des gouverneurs approuve les états financiers de 2008. À l'issue d'une procédure d'appel d'offres publique, la mission

sera confiée, en vertu du principe de rotation conforme aux meilleures pratiques en vigueur, à un autre cabinet d'audit à compter de 2009. Les auditeurs externes ne sont autorisés à effectuer aucune tâche, qu'il s'agisse de conseil ou de tout autre travail, qui pourrait nuire à leur indépendance dans le cadre de leur mission d'audit. Conformément aux meilleures pratiques, la Banque publie chaque année sur son site Web une synthèse des services fournis par les auditeurs externes et des honoraires versés à ce titre.

Inspection générale – Le département Inspection générale du Groupe BEI exerce trois fonctions de contrôle indépendantes.

Audit interne. Fonction au service de tous les niveaux de gestion du Groupe BEI et agissant avec les garanties d'indépendance et de normes professionnelles que lui confère sa Charte, l'Audit interne examine et évalue la pertinence et l'efficacité des systèmes de contrôle interne ainsi que les procédures de gestion des risques au sein du Groupe BEI. Il administre le cadre de contrôle interne, qui couvre toutes les activités opérationnelles clés du Groupe et intègre tous les processus nouvellement identifiés. Les plans d'action convenus avec les services servent de catalyseur pour l'amélioration des procédures et le renforcement des contrôles. C'est ainsi que l'Audit interne analyse et teste, sur une base cyclique et sous l'angle des risques, les contrôles existant dans les secteurs critiques de l'activité bancaire, des technologies de l'information et de l'administration.

Évaluation des opérations. La division Évaluation des opérations (EV) procède en toute indépendance à l'évaluation (ex post pour l'essentiel) des opérations du groupe BEI. Elle a pour objectif d'identifier les aspects qui permettraient d'améliorer les résultats opérationnels, la responsabilisation et la transparence. EV se concentre sur la manière dont l'institution (BEI, FEI) mène ses activités, dans le cadre défini par les politiques pertinentes de l'UE (le traité, les directives, les décisions du Conseil, les mandats, etc.) et par les décisions du Conseil des gouverneurs de la BEI. Les rapports d'évaluation sont publiés sur le site Web de la Banque (www.bei.org/evaluation).

Investigations en matière de fraude. Dans le cadre des procédures internes de lutte contre la fraude, l'Inspecteur général a autorité pour mener en toute indépendance des

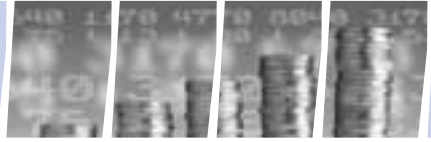


enquêtes sur les allégations de fraude ou de corruption faisant intervenir des fonds de la BEI. La Banque peut également avoir recours à une assistance ou à des experts extérieurs selon les besoins de l'enquête et travaille en étroite collaboration avec l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF). De plus, l'Inspecteur général offre, en cas de besoin, un mécanisme de recours indépendant pour l'examen de plaintes que le médiateur européen considère comme n'étant pas de son ressort.

Bureau de conformité – Le Bureau de conformité du Groupe BEI (Office of the Group Chief Compliance Officer, ou OCCO) a pour mission d'identifier le risque de non-conformité des membres du Groupe, d'évaluer ou de conseiller sur les questions de conformité en exprimant des avis ou des recommandations, soit sur demande, soit de sa propre initiative, et d'assurer le suivi du risque et d'en rendre compte. Plus spécifiquement, OCCO est chargé du respect des politiques, principes et procédures en vigueur au sein du Groupe BEI en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, la fraude et le terrorisme, et promeut activement la conformité des membres du Groupe avec les meilleures normes actuelles en matière de bonne pratique professionnelle, avec les codes de conduite et avec les référentiels de meilleures pratiques.

Contrôle de gestion – Au sein de la Direction générale de la stratégie, le département Stratégie et contrôle de gestion réunit les diverses fonctions responsables du contrôle de gestion (stratégie, budget et analyses y afférentes, coordination des partenariats et amélioration des processus) ainsi que les fonctions chargées de la recherche macro-économique, de la politique de responsabilité d'entreprise et des questions liées à la gouvernance de la Banque. C'est la division Contrôle financier qui est chargée de gérer les relations de la Banque avec la Cour des comptes européenne. Cette structure permet de coordonner l'ensemble des processus de planification et d'information stratégiques et financières et de soutenir la réalisation des objectifs à l'échelle de la Banque et, en dernier lieu, de contrôler les résultats obtenus. Les principaux outils pour y parvenir sont le Plan d'activité de la Banque, le budget et les dispositifs de contrôle qui y sont associés ainsi que les systèmes de comptabilité et de contrôle financiers. Une série de rapports intégrés facilite l'évaluation de la situation financière au regard des objectifs stratégiques, institutionnels et opé-

rationnels et des plans d'activité. Le Contrôle de gestion émet un avis sur toute proposition interne soumise au Comité de direction qui pourrait avoir un impact stratégique, budgétaire, financier ou organisationnel, ou encore une incidence en matière de responsabilité d'entreprise.



GROUPE BEI

États financiers

Les résultats consolidés de l'exercice

Entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008, le total du bilan du Groupe BEI a augmenté de 41 milliards d'EUR (+ 13 %). Le résultat du Groupe à la date de clôture de l'exercice s'élève à 6 356 millions d'EUR, contre un résultat ordinaire consolidé de 843 millions d'EUR pour 2007, soit une augmentation de 5 513 millions d'EUR.

Le principal facteur ayant exercé une influence sur les résultats consolidés est le résultat sur opérations financières, qui comprend essentiellement les résultats nets sur dérivés, prêts et emprunts, déterminés en application de l'option juste valeur selon les dispositions de l'IAS 39, et qui a progressé de 5 321 millions d'EUR (voir la note N des États financiers du Groupe BEI). La composante principale de cette progression est l'accroissement de 5 550 millions d'EUR enregistré sur les emprunts désignés à la juste valeur et les contrats d'échange associés. Durant l'année, la BEI a vu ses spreads de crédit s'élargir sur le marché secondaire, du fait, essentiellement, de l'accroissement de l'offre d'instruments de dette émis par les États ou garantis par eux. Un élargissement des spreads de crédit a pour corollaire une hausse du rendement à l'échéance des emprunts en cours, laquelle entraîne à son tour une baisse du cours des obligations ; or, une baisse du prix des instruments de dette se traduit par un gain.

D'une manière générale, le prix des obligations s'observe directement sur le marché et est très sensible à la conjoncture du marché, tandis que celui des swaps s'obtient à partir d'un modèle interne de valorisation. Le résultat net de la variation de la valeur des dettes et des instruments de couverture se solde par un bénéfice comptable. L'intention du Groupe étant généralement de conserver tous les instruments financiers concernés jusqu'à leur échéance, on peut prévoir que ce bénéfice comptable sera complètement neutralisé à la clôture des flux sur les obligations et sur les swaps de couverture. Le phénomène inverse avait été observé en 2007.

Les autres facteurs qui ont eu une influence positive ou négative sont les suivants.

Facteurs positifs :

- Le solde net des intérêts et produits et charges assimilés se monte à 2 141 millions d'EUR en 2008, soit une progression de 277 millions d'EUR (postes 1 et 2 du compte de résultat).
- La correction de valeur pour pertes de crédit, associée aux mouvements des provisions spécifiques pour risques de crédit, s'est soldée par un excédent de 3 millions d'EUR, contre une perte de 17 millions d'EUR en 2007, soit une variation positive de 20 millions d'EUR.
- Tous les autres éléments ayant une incidence sur le résultat ont donné lieu à une augmentation nette globale de 13 millions d'EUR.

Facteurs négatifs :

- Les pertes de valeur sur actions et autres titres à revenu variable ont eu un impact négatif de 79 millions d'EUR.
- Les charges administratives générales et les amortissements ont crû de 39 millions d'EUR.

Bilan consolidé

au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)

Actif	31.12.2008	31.12.2007
1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	76	27 318
2. Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales (Note B)	2 016 818	2 273 135
3. Prêts et avances aux établissements de crédit		
a) à vue	275 915	286 263
b) autres prêts et avances (Note C)	21 745 356	15 816 580
c) prêts (Note D.1)	116 216 197	112 323 909
	138 237 468	128 426 752
4. Prêts et avances à la clientèle		
a) prêts (Note D.1)	175 668 894	156 435 308
b) provisions spécifiques (Note D.2)	- 17 500	- 37 050
	175 651 394	156 398 258
5. Obligations et autres titres à revenu fixe (Note B)		
a) d'émetteurs publics	583 455	580 386
b) d'autres émetteurs	10 646 207	10 435 661
	11 229 662	11 016 047
6. Actions et autres titres à revenu variable (Note E)	1 983 238	2 078 830
7. Actifs incorporels (Note F)	4 316	3 972
8. Actifs corporels (Note F)	316 184	285 720
9. Autres éléments de l'actif		
a) débiteurs divers (Note H)	159 955	145 445
b) valeurs de remplacement positives (Note R)	21 861 679	9 060 783
	22 021 634	9 206 228
10. Actifs destinés à la vente (Note F)	3 373	0
11. Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves à recevoir (Note X.2)	458 925	1 061 503
12. Comptes de régularisation	37 471	30 658
Total de l'actif	351 960 559	310 808 421

Passif	31.12.2008	31.12.2007
1. Dettes envers des établissements de crédit (Note I)		
a) à terme ou à préavis	5 959 353	341 757
	5 959 353	341 757
2. Dettes représentées par des titres (Note J)		
a) bons et obligations en circulation	283 832 176	259 280 003
b) autres	668 769	892 400
	284 500 945	260 172 403
3. Autres dettes		
a) créditeurs divers (Note H)	1 805 887	1 429 085
b) autres dettes (Note H)	43 123	37 457
c) valeurs de remplacement négatives (Note R)	17 473 719	12 945 900
	19 322 729	14 412 442
4. Comptes de régularisation (Note G)	267 231	270 724
5. Provisions		
a) régimes de pension et d'assurance-maladie (Note K)	1 122 800	1 038 545
	1 122 800	1 038 545
Total des dettes	311 173 058	276 235 871
6. Capital (Note X)		
- souscrit	164 808 169	164 808 169
- non appelé	- 156 567 760	- 156 567 760
	8 240 409	8 240 409
7. Réserves consolidées		
a) fonds de réserve	16 480 817	16 480 817
b) réserve supplémentaire	5 196 255	6 067 178
	21 677 072	22 547 995
8. Fonds pour le Mécanisme de financement structuré	2 750 000	1 250 000
9. Fonds pour les opérations de capital-risque	1 764 305	1 690 940
10. Résultat de l'exercice	6 355 715	843 206
Total des capitaux propres	40 787 501	34 572 550
Total du passif	351 960 559	310 808 421

Compte de résultat consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
1. Intérêts et produits assimilés (Note M)	14 812 995	14 051 950
2. Intérêts et charges assimilées (Note M)	- 12 672 229	- 12 188 607
3. Produits des actions et autres titres à revenu variable	56 084	68 247
4. Revenus de commissions (Note P)	96 072	85 924
5. Frais de commissions (Note P)	- 125	- 1 842
6. Résultat sur opérations financières (Note N)	4 644 604	- 676 792
7. Autres produits d'exploitation (Note O)	38 533	26 526
8. Charges administratives générales (Notes K et Q)	- 397 138	- 365 980
a) frais de personnel (Note K)	- 289 475	- 280 100
b) autres charges administratives	- 107 663	- 85 880
9. Amortissements (Note F)	- 28 319	- 20 027
a) sur actifs incorporels	- 1 854	- 2 984
b) sur actifs corporels	- 26 465	- 17 043
10. Correction de valeur pour pertes de crédit	2 659	- 17 465
11. Perte de valeur sur actions et autres titres à revenu variable (Note E)	- 197 421	- 118 728
12. Résultat de l'exercice	6 355 715	843 206

État des mouvements des capitaux propres consolidés

pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)

	Capital souscrit	Capital non appelé	Fonds pour risques bancaires généralistes ^(*)	Fonds pour le Mécanisme de financement structuré	Fonds pour les opérations de capital-risque	Fonds de réserve	Réserve supplémentaire Divers	Réserve AFS	Résultat de l'exercice avant affectation	Total des capitaux propres consolidés
Au 31 décembre 2006	163 653 737	- 155 471 050	975 000	1 250 000	1 663 824	16 365 374	2 153 816	357 526	2 259 612	33 207 839
Contributions de la Bulgarie et de la Roumanie au 1 ^{er} janvier 2007 ^(**)	1 154 432	- 1 096 710	0	0	0	1 115 443	57 489	0	0	230 654
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	0	- 975 000	0	0	0	3 234 612	0	- 2 259 612	0
Dotations à la Réserve supplémentaire	0	0	0	0	27 116	0	- 27 116	0	0	0
Variations de juste valeur en cours d'exercice	0	0	0	0	0	0	0	290 851	0	290 851
Résultat net de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	843 206	843 206
Au 31 décembre 2007	164 808 169	- 156 567 760	0	1 250 000	1 690 940	16 480 817	5 418 801	648 377	843 206	34 572 550
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	0	0	1 500 000	0	0	- 656 794	0	- 843 206	0
Dotations à la Réserve supplémentaire ^(*)	0	0	0	0	73 365	0	- 73 365	0	0	0
Variations de juste valeur en cours d'exercice	0	0	0	0	0	0	0	- 140 764	0	- 140 764
Résultat net de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	6 355 715	6 355 715
Au 31 décembre 2008	164 808 169	- 156 567 760	0	2 750 000	1 764 305	16 480 817	4 688 642	507 613	6 355 715	40 787 501

(*) Un montant de 73 365 000 EUR, obtenu après ajustement de valeur sur les opérations de capital-risque, a été transféré de la Réserve supplémentaire au Fonds pour les opérations de capital-risque.

(**) Avant affectation du résultat de l'exercice considéré.

(***) Au 1^{er} janvier 2007, le capital souscrit est passé de 163 653 737 000 EUR à 164 808 169 000 EUR sous l'effet des contributions des deux nouveaux États membres, la Bulgarie et la Roumanie. En vertu de cette augmentation de capital, les deux nouveaux États membres sont tenus de libérer leur quote-part du capital versé (57 722 000 EUR) ainsi que leur quote-part du montant des réserves et des provisions générales (172 932 000 EUR) au 31 décembre 2006.

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
A. Flux de trésorerie attribuables aux activités opérationnelles :		
Résultat de l'exercice	6 355 715	843 206
Ajustements :		
Reconnaissance de l'ajustement pour actualisation du capital et des réserves (fraction appelée mais non versée)	- 28 245	- 45 663
Amortissements sur actifs corporels et incorporels	28 319	20 027
Perte de valeur sur opérations de capital-risque	197 421	118 728
Variation comptes de régularisation – passif	- 3 493	- 73 561
Variation comptes de régularisation – actif	1 796	57 845
Décote/prime portefeuille d'investissement	- 5 824	- 17 454
Variation des valeurs de remplacement sur instruments dérivés autres que ceux liés aux emprunts et aux prêts	- 3 464 428	- 1 526 786
Résultat des activités opérationnelles	3 081 261	- 623 658
Versements de prêts nets	- 47 423 453	- 39 910 416
Remboursements	19 765 944	19 984 413
Effets des variations de change sur les prêts	8 442 502	8 104 408
Variation comptes de régularisation relatifs aux prêts	- 2 960	- 219 593
Ajustements sur prêts (option juste valeur)	- 3 907 908	899 229
Variation des valeurs de remplacement sur instruments dérivés liés aux prêts	3 763 672	- 777 549
Variation portefeuille opérationnel	628 001	1 090 330
Variation opérations de capital-risque	- 84 026	- 153 690
Perte de valeur sur prêts et avances	- 19 550	- 45 367
Variation actions et autres titres à revenu variable	- 53 536	- 49 207
Variation autres éléments d'actif	- 14 510	103 238
Variation autres éléments de passif	448 103	213 740
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités opérationnelles	- 15 376 460	- 11 384 122
B. Flux de trésorerie attribuables aux activités d'investissement :		
Titres arrivés à échéance pendant l'exercice	311 577	328 790
Variation titres adossés à des actifs	- 1 070 036	- 1 995 637
Acquisition d'actifs corporels	- 56 929	- 82 879
Acquisition d'actifs incorporels	- 2 198	- 1 825
Variation des actifs détenus en vue de la vente	- 3 373	0
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'investissement	- 820 959	- 1 751 551
C. Flux de trésorerie attribuables aux activités de financement :		
Émissions d'emprunts	58 002 563	54 678 538
Remboursements d'emprunts	- 39 727 853	- 35 348 649
Effets des variations de change sur emprunts et opérations d'échange	- 8 559 711	- 8 408 498
Ajustements sur emprunts (option juste valeur)	11 445 727	- 553 677
Variation des valeurs de remplacement sur instruments dérivés liés aux emprunts	- 11 372 696	1 368 022
Variation des comptes de régularisation sur emprunts et contrats d'échange	- 19 200	157 800
Versements d'États membres	630 823	630 824
Variation billets de trésorerie	5 987 392	514 480
Variation dettes envers les établissements de crédit	5 617 596	122 790
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de financement	22 004 641	13 161 630

État résumé de la trésorerie

Liquidités et équivalents à l'ouverture de l'exercice	18 322 348	18 296 391
Flux de trésorerie nets attribuables aux :		
1) activités opérationnelles	- 15 376 460	- 11 384 122
2) activités d'investissement	- 820 959	- 1 751 551
3) activités de financement	22 004 641	13 161 630
Liquidités et équivalents à la clôture de l'exercice	24 129 570	18 322 348
Analyse des disponibilités		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	76	27 318
Effets avec échéance à l'émission de trois mois au maximum	2 108 223	2 192 187
Prêts et avances aux établissements de crédit :		
Comptes à vue	275 915	286 263
Comptes de dépôts à terme	21 745 356	15 816 580
	24 129 570	18 322 348

Groupe Banque européenne d'investissement

Annexe aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2008

Note A – Principes comptables essentiels**A.1. Bases d'établissement des états financiers****Déclaration de conformité**

Les états financiers consolidés (« les états financiers ») de la Banque européenne d'investissement (le « Groupe ») ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'entérinées par l'Union européenne.

Les principes comptables sont appliqués, s'agissant des éléments d'importance significative, en conformité avec les principes généraux de la directive 86/635/CEE du Conseil des Communautés européennes du 8 décembre 1986 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers, telle que modifiée par la directive 2001/65/CE du 27 septembre 2001 et par la directive 2003/51/CE du 18 juin 2003 sur les comptes annuels et les comptes consolidés de certaines catégories de sociétés, des banques et autres établissements financiers et des entreprises d'assurance (« les directives »). Aucun rapport de gestion ne figure toutefois dans ces états financiers. Le Groupe établit un rapport d'activité qui est présenté séparément des états financiers et dont la cohérence avec ceux-ci n'est pas auditée.

Bases de consolidation

Les états financiers comprennent les comptes de la Banque européenne d'investissement (« la Banque » ou « la BEI ») et ceux de sa filiale, le Fonds européen d'investissement (« le FEI »), dont le siège est situé au 96, boulevard Konrad Adenauer à Luxembourg. Les états financiers du FEI sont établis pour le même exercice comptable que pour la Banque, sur la base de principes comptables cohérents.

Après cumul des bilans et comptes de résultat, tous les soldes réciproques, les transactions ainsi que les produits et charges résultant d'opérations entre les deux entités ont été éliminés.

Dans la mesure où la Banque détient 63,60 % (2007 : 65,78 %) du capital souscrit du FEI, elle a dû appliquer les principes de l'IAS 27 lors de la préparation de ses états financiers consolidés. En conséquence, les états financiers de la BEI et du FEI sont consolidés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actif, de passif, de capitaux propres, de produits et de charges.

Les participations minoritaires représentent la fraction du résultat et de l'actif net qui « n'appartiennent » ni directement ni indirectement à la Banque ; elles sont présentées au poste 6. *Résultat sur opérations financières* du compte de résultat

consolidé et au poste 3. *Autres dettes - a) créditeurs divers* du bilan consolidé (Note A.4.21).

Les actifs détenus sur mandat ou en fiducie ne font pas partie des actifs du Groupe et sont décrits à la Note W.

A.2. Principaux jugements et estimations comptables

La préparation des états financiers exige que le Comité de direction retienne des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inscrits au titre des produits, charges, éléments d'actif et de passif et sur les renseignements fournis quant aux actifs et aux passifs éventuels. Établir des estimations suppose d'utiliser les informations disponibles et d'exercer un jugement. Les résultats effectifs constatés ultérieurement peuvent différer de ces estimations et les différences peuvent être significatives pour les états financiers.

Les estimations et les jugements ci-après sont ceux qui ont le plus d'importance.*Juste valeur des instruments financiers*

Lorsque la juste valeur d'actifs et de passifs financiers enregistrés au bilan ne peut être déterminée sur la base de marchés actifs, on a recours à une série de techniques de valorisation qui reposent notamment sur l'utilisation de modèles mathématiques. Les données qui alimentent ces modèles sont tirées, lorsque la possibilité existe, de marchés observables ; dans le cas contraire, déterminer les justes valeurs implique d'exercer un jugement. Cette appréciation se fonde notamment sur des questions de liquidité et des paramètres de modélisation tels que les corrélations et la volatilité pour les instruments dérivés à long terme.

Perte de valeur sur prêts et avances

Le Groupe passe en revue ses prêts et avances problématiques à chaque date d'arrêt afin de déterminer si une provision pour dépréciation doit être inscrite au compte de résultat consolidé. La direction doit ainsi exercer son jugement pour évaluer le montant et les dates des flux de trésorerie futurs qui permettront de définir le niveau de provision requis. Ces estimations reposent sur des hypothèses concernant plusieurs facteurs, et les résultats effectifs peuvent différer de ces estimations, ce qui donnera lieu à des variations de la provision. Outre des provisions spécifiques destinées à couvrir certains prêts ou avances individuellement significatifs, le Groupe effectue un test de dépréciation collectif au titre d'engagements qui, s'ils ne sont pas expressément identifiés comme nécessitant une provision spécifique, présentent un risque de défaut plus important que lorsque qu'ils ont été conclus.

Valorisation des titres non cotés

La valorisation des titres non cotés se fait normalement à l'aide de l'une des techniques suivantes :

- analyse de transactions récentes sur le marché dans des conditions de concurrence normale ;
- référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance ;
- examen des flux de trésorerie prévisionnels actualisés aux taux courants applicables à des positions assorties de modalités et de risques similaires ;
- recours à d'autres modèles de valorisation.

La détermination des flux de trésorerie et des facteurs d'actualisation de titres non cotés nécessite un degré important d'estimation. Le Groupe calibre périodiquement les techniques de valorisation et en teste la validité sur la base soit de transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument, soit de toute autre donnée de marché observable.

Au 31 décembre 2008, il n'existait pas d'écarts entre le prix de transaction initialement enregistré et la juste valeur qui aurait été déterminée à cette date sur la base des techniques de valorisation susmentionnées.

Dépréciation de participations

Le Groupe juge que ses participations matérialisées par des titres de placement disponibles à la vente doivent faire l'objet d'une dépréciation si elles ont subi une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en deçà de leur coût d'acquisition ou lorsqu'il existe d'autres indications objectives de perte de valeur. Pour déterminer si une baisse est importante ou prolongée, on se base sur un jugement où intervient une part d'appréciation. Le Groupe considère généralement qu'une baisse est « importante » à partir d'un seuil de 30 % et « prolongée » lorsqu'elle excède douze mois. D'autres facteurs sont en outre évalués par le Groupe, tels que la volatilité normale du cours des titres cotés et les flux de trésorerie futurs, ainsi que les facteurs d'actualisation pour les titres non cotés.

Pensions et autres prestations postérieures à l'emploi

Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des prestations médicales postérieures à l'emploi est déterminé au moyen d'évaluations actuarielles. Celles-ci supposent de formuler des hypothèses concernant les taux d'actualisation, les taux de rendement attendus des actifs, les augmentations salariales futures, les taux de mortalité et les augmentations futures des retraites. Compte tenu de la nature à long terme de ces régimes, ces estimations présentent un degré élevé d'incertitude.

A.3. Modification des principes comptables

Les principes comptables adoptés sont identiques à ceux de l'exercice précédent, sauf sur les points qui suivent.

Au cours de l'exercice, le Groupe a adopté les nouvelles normes et interprétations IFRS et IFRIC suivantes ainsi que leurs

modifications. L'adoption de ces normes et interprétations révisées n'a pas eu d'incidence sur les résultats financiers ou la situation financière du Groupe. Elle s'est traduite par la nécessité de communiquer des informations supplémentaires, voire de modifier, dans certains cas, les principes comptables retenus.

IFRIC 14 IAS 19 Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction

Cette interprétation fournit des orientations concernant la manière d'estimer la limite qui, dans un régime à prestations définies, s'applique au montant de l'excédent pouvant être porté à l'actif du bilan en vertu de l'IAS 19 sur les avantages du personnel. Le Groupe a modifié ses principes comptables en conséquence.

Normes publiées mais non encore applicables :

Les normes et interprétations IFRS et IFRIC suivantes sont applicables aux exercices débutant le 1^{er} janvier 2009 ou après cette date. Le Groupe a choisi de ne pas les adopter avant leur date d'entrée en vigueur.

IFRS 8 Secteurs opérationnels

Cette norme s'applique aux exercices débutant le 1^{er} janvier 2009 ou après cette date. Elle exige la communication d'informations complémentaires concernant les secteurs opérationnels du Groupe et remplace l'obligation de définir les critères de segmentation primaire et secondaire du Groupe. Le Groupe prévoit d'adopter cette norme à sa date d'entrée en vigueur.

Amendement à l'IAS 23 Coûts d'emprunt

Cette norme s'applique aux exercices débutant le 1^{er} janvier 2009 ou après cette date. Cet amendement supprime la possibilité de comptabiliser en charges la totalité des coûts d'emprunt ; ceux-ci doivent être inscrits à l'actif du bilan s'ils sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié. En conséquence, les coûts d'emprunt seront incorporés dans le coût des actifs qualifiés à compter du 1^{er} janvier 2009. Le Groupe prévoit d'adopter cet amendement à sa date d'entrée en vigueur ou à sa date d'adoption par l'Union européenne si celle-ci est plus éloignée ; l'adoption de cet amendement ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

IAS 27R États financiers consolidés

Cette norme s'applique aux exercices débutant le 1^{er} juillet 2009 ou après cette date et doit être adoptée de manière concomitante avec l'IFRS 3R. Selon la norme IAS 27 révisée, les entités doivent enregistrer les modifications de la structure du capital d'une filiale, sous réserve que celles-ci ne se traduisent pas par une perte de contrôle, en tant que transaction sur capitaux propres, laquelle ne donnera donc pas lieu à la constatation d'un gain ou d'une perte au compte de résultat. Par ailleurs, les pertes enregistrées par une filiale devront être ven-

tilées en fonction de la participation détenue (majoritaire ou minoritaire), même si ces pertes sont supérieures à la participation minoritaire détenue dans cette filiale. Enfin, lors de la perte de contrôle d'une filiale, les entités doivent réévaluer la juste valeur de tout intérêt conservé, ce qui aura un impact sur les gains ou pertes comptabilisés lors de la cession liée à une perte de contrôle. Le Groupe prévoit d'adopter cet amendement à sa date d'entrée en vigueur ou à sa date d'adoption par l'Union européenne si celle-ci est plus éloignée ; l'adoption de cet amendement ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

A.4. Principes comptables essentiels

A.4.1. Bases de conversion

Les états financiers sont présentés en euros (EUR), car c'est la monnaie opérationnelle et l'unité de mesure des comptes de capital et des états financiers.

Le Groupe effectue ses opérations en euros, dans les autres monnaies de ses États membres et dans des monnaies non communautaires.

Ses ressources proviennent de son capital, de ses emprunts et de ses revenus cumulés dans différentes monnaies et sont détenues, investies ou prêtées dans ces mêmes monnaies.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties, conformément à l'IAS 21, au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé.

Les postes non monétaires dont le coût historique est libellé en devises sont comptabilisés sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les postes non monétaires dont la juste valeur est libellée en devises sont comptabilisés sur la base du taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur.

Les différences de change sur des actifs financiers non monétaires sont un facteur de la variation de leur juste valeur. En fonction du classement des actifs financiers non monétaires, les différences de change sont reconnues soit dans le compte de résultat, soit dans les réserves.

Les différences de change résultant du règlement de transactions à des taux différents de ceux en vigueur à la date de ces transactions, ainsi que les différences de change non réalisées sur des postes monétaires d'actif et de passif en devises à régulariser, sont enregistrées dans le compte de résultat consolidé.

Les éléments du compte de résultat consolidé sont convertis en euros mensuellement sur la base des taux de conversion de fin de mois.

A.4.2. Produits dérivés

Tous les produits dérivés utilisés par le Groupe sont enregistrés en juste valeur par le biais du compte de résultat et portés au bilan consolidé sur la base de valeurs de remplacement positives ou négatives. La juste valeur est obtenue à partir de prix cotés sur le marché, de modèles d'actualisation des flux de trésorerie et de modèles de calcul du prix des options, qui prennent en compte les prix courants du marché et les prix contractuels applicables à l'instrument sous-jacent, ainsi que la valeur temporelle de l'argent, la courbe de rendement et la volatilité de cet instrument.

Le Groupe a recours aux produits dérivés essentiellement pour couvrir ses positions de marché sur emprunts et sur prêts, ainsi que dans le cadre de ses activités de gestion actif-passif, à des fins de couverture de positions de taux d'intérêt et de change, y compris pour la couverture de transactions prévues. Le Groupe applique l'option juste valeur modifiée de l'IAS 39 pour des postes de bilan qui sont couplés à une ou plusieurs transactions dérivées et qui répondent aux critères pertinents, tout particulièrement lorsque cela permet de réduire significativement un décalage comptable.

Actuellement, le Groupe n'a pas recours aux possibilités offertes par l'IAS 39 en termes de comptabilité de couverture.

La majeure partie des contrats d'échange conclus par le Groupe sont destinés à la couverture d'emprunts obligataires spécifiques. Le Groupe conclut des contrats d'échange de devises, principalement dans le cadre de sa collecte de ressources, de sorte que le produit d'un emprunt dans une monnaie donnée soit converti dès le départ dans une autre monnaie, et il se procure ultérieurement les montants nécessaires au service financier de l'emprunt dans la monnaie d'origine.

Les contrats d'échange conclus à des fins de macrocouverture dans le cadre de la gestion actif-passif sont comptabilisés à leur valeur de marché (juste valeur) sur la base de modèles internes de valorisation. En règle générale, les produits dérivés utilisés à des fins de couverture de la valeur économique d'une position sont traités de la même manière que les produits dérivés utilisés à des fins de transaction, c'est-à-dire que les pertes et gains réalisés et non réalisés sont enregistrés dans le *Résultat sur opérations financières*. Les intérêts courus sur dérivés sont inclus dans la juste valeur enregistrée au compte de résultat consolidé et au bilan consolidé.

Un dérivé peut être incorporé à un contrat « hôte ». Une telle combinaison constitue un instrument hybride, issu principalement de l'émission de certains instruments de dette structurés. Si le contrat hôte n'est pas enregistré à sa juste valeur avec inscription des variations de cette juste valeur au compte de résultat consolidé, le dérivé incorporé est séparé du contrat hôte et comptabilisé en tant que dérivé autonome à sa juste valeur si et seulement si les caractéristiques économiques et les risques attachés au dérivé incorporé ne sont pas en étroite corrélation avec les caractéristiques économiques et les risques attachés au contrat hôte, et si le dérivé incorporé répond effectivement à la définition d'un produit dérivé.

A.4.3. Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés sur la base de la date de règlement.

A.4.4. Caisse et éléments assimilés

Le Groupe assimile à des avoirs en caisse les titres à court terme très liquides et les dépôts porteurs d'intérêts d'une durée initiale maximale de 90 jours.

A.4.5. Revenus de commissions

Le Groupe perçoit des revenus de commissions sur une gamme diversifiée de services qu'il fournit à sa clientèle. Les revenus de commissions peuvent être classés en deux grandes catégories :

- les revenus perçus au titre de prestations de services sur une période donnée, pour lesquelles les clients sont généralement facturés sur une base annuelle ou semestrielle
- les revenus perçus au titre de prestations de services en rapport avec des transactions.

Les commissions perçues au titre de services fournis sur une période donnée sont enregistrées en comptabilité d'engagement sur la durée de la prestation. Les commissions perçues au titre de prestations de services en rapport avec des transactions sont enregistrées lorsque la prestation est achevée. Les commissions ou éléments de commissions liés à un objectif de résultat sont reconnus lorsque les critères correspondants sont remplis. Les commissions d'émission et les primes ou escomptes de remboursement sont amortis sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance des emprunts concernés, à moins que ceux-ci ne soient mesurés à leur juste valeur, auquel cas la comptabilisation dans le résultat consolidé est immédiate.

A.4.6. Prêt de titres

En avril 2003, le Groupe a signé une convention de prêt de titres avec Northern Trust Global Investment, qui intervient en qualité d'agent pour le prêt de titres du portefeuille d'investissement, du portefeuille B1 *Credit Spread* et du portefeuille B3 *Global Fixed Income*.

Les titres reçus en garantie dans ce cadre ne sont pas inscrits au bilan consolidé, à moins que le Groupe obtienne les droits contractuels liés aux titres reçus. Les titres prêtés ne sont pas retirés du bilan consolidé, à moins que le Groupe renonce aux droits contractuels liés aux titres transférés. Le Groupe surveille journalièrement la valeur de marché des titres prêtés et demande une sûreté complémentaire en fonction des accords sous-jacents.

Les commissions et intérêts reçus ou versés sont enregistrés en produits ou charges d'intérêts selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

A.4.7. Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales, obligations et titres à revenu fixe, et autres titres à revenu variable

Dans le but de clarifier la gestion de ses liquidités et de renforcer sa solvabilité, le Groupe a défini les catégories de portefeuilles suivantes :

A.4.7.1. Portefeuille de titres détenus à des fins de transaction

Ce portefeuille (voir Portefeuille opérationnel B3, Note B) est constitué de titres cotés en Bourse qui sont émis et garantis par des établissements financiers et qui appartiennent au Groupe (positions « longues »). Les titres détenus dans ce portefeuille sont enregistrés au bilan consolidé à leur valeur de marché, et tout gain ou perte résultant d'une variation de la juste valeur est porté au compte de résultat consolidé dans la période où il survient.

Les gains et pertes réalisés sur cession ou remboursement ainsi que les gains et pertes latents causés par des variations de la juste valeur des actifs de ce portefeuille sont enregistrés dans les revenus de transactions nets au poste *Résultat sur opérations financières*. Les produits d'intérêts sur les actifs de ce portefeuille sont enregistrés dans les revenus d'intérêts.

La détermination de la juste valeur des actifs de ce portefeuille repose sur des prix cotés sur des marchés actifs ou sur les cotations des intermédiaires, sur des modèles fonctionnant à partir d'hypothèses fondées sur la situation du marché et de l'économie, ou encore sur les estimations de la direction, selon le cas.

A.4.7.2. Portefeuille de titres conservés jusqu'à l'échéance

Le portefeuille de titres conservés jusqu'à l'échéance comprend le portefeuille d'investissement du Groupe et le portefeuille opérationnel A1 de la BEI (Note B).

Le portefeuille d'investissement est composé de titres acquis dans l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ce sont des titres émis ou garantis par :

- des États de l'Union européenne, des pays du G10 ou des organismes publics de ces pays ;
- des institutions publiques supranationales, y compris des banques de développement multinationales.

Ces titres sont initialement enregistrés à leur coût d'acquisition ou, plus exceptionnellement, à leur prix de transfert. La différence entre le prix d'entrée et la valeur de remboursement est étalée prorata temporis sur la durée de vie restante des titres.

Le Groupe a décidé de clore progressivement le portefeuille d'investissement, en cessant d'y placer le produit des remboursements de titres parvenus à échéance.

Le portefeuille opérationnel A1 est destiné à assurer au Groupe un niveau de liquidité suffisant ; il comprend des produits du

marché monétaire à échéance maximale de 12 mois, notamment des bons du Trésor et des titres de créances négociables d'établissements de crédit. Les titres sont détenus jusqu'à l'échéance finale et présentés dans les états financiers à leur coût restant à amortir.

Le portefeuille de titres adossés à des actifs se compose principalement d'obligations, de notes et de certificats émis par des structures de titrisation ad hoc ou des entités fiduciaires. Ces titres sont classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance et enregistrés à leur coût d'acquisition. Les réductions de valeur sont comptabilisées dans la mesure où elles présentent un caractère durable.

A.4.7.3. Portefeuille de titres disponibles à la vente

Ce portefeuille comprend le portefeuille monétaire opérationnel A2 et les portefeuilles opérationnels obligataires B1 et B2 (Note B), le portefeuille opérationnel du FEI, des actions, d'autres titres à revenu variable et des participations (Note B). Les titres sont considérés comme étant disponibles à la vente s'ils ne peuvent être classés de façon appropriée dans l'une des autres catégories d'instruments financiers reconnus aux termes de l'IAS 39, c'est-à-dire les titres détenus à des fins de transaction ou les titres acquis pour être conservés jusqu'à leur échéance. Le Comité de direction détermine le classement approprié de ces placements au moment de la constitution d'un portefeuille et les instruments financiers conservent toujours le même classement au sein d'un portefeuille. Les placements financiers disponibles à la vente peuvent être cédés soit pour faire face à des besoins de liquidité ou à des variations des taux d'intérêt, de la qualité de crédit, des taux de change ou du cours des actions, soit en prévision de ces besoins ou variations.

Les placements financiers disponibles à la vente sont enregistrés à leur juste valeur. Ils sont initialement portés au bilan à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. Les gains et pertes latents sont enregistrés dans les réserves consolidées jusqu'à ce que les titres concernés soient vendus, collectés ou cédés d'une autre manière, ou jusqu'à ce qu'ils soient considérés comme dépréciés. Dans ce dernier cas, la perte ou le gain latent cumulé qui était jusque là comptabilisé dans les fonds propres est enregistré dans le résultat consolidé pour la période considérée. Un placement financier est considéré comme déprécié si sa valeur comptable est supérieure au montant recouvrable. Les placements financiers cotés sont considérés comme dépréciés si la baisse du cours en deçà de la valeur d'acquisition est d'une ampleur telle que le recouvrement de cette valeur ne peut être raisonnablement attendu dans un avenir prévisible. Pour les titres non cotés, le montant recouvrable est déterminé au moyen de techniques de valorisation reconnues.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie liés à ces actifs financiers sont arrivés à expiration ou lorsque le Groupe a transféré la majeure partie des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs. Lors de la cession d'un titre disponible à la vente, la perte ou le gain latent cumulé qui était inscrit dans les fonds propres est transféré au résultat consolidé pour la période considérée. Les gains

et les pertes sur cession sont déterminés selon la méthode du coût moyen. Les produits d'intérêts et dividendes sur placements financiers disponibles à la vente sont inclus dans les *Intérêts et produits assimilés* et dans les *Produits des actions et autres titres à revenu variable*. Les intérêts sur les titres de créance disponibles à la vente et sur d'autres titres à revenu fixe sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et reconnus en résultat. Les dividendes sur les participations sont enregistrés en résultat au moment où le droit du Groupe à percevoir ces paiements est établi.

La détermination de la juste valeur des placements financiers disponibles à la vente repose généralement sur un prix coté sur un marché actif, sur les cotations des intermédiaires, sur des flux de trésorerie prévisionnels actualisés, fondés sur des taux de marché correspondant à la qualité de crédit et à la durée du placement, ou encore sur l'examen des résultats financiers, de la situation et des perspectives de la société concernée, y compris par des comparaisons avec des sociétés similaires pour lesquelles des prix de marché sont disponibles.

Les opérations de capital-risque et les participations détenues représentent des investissements à moyen et long terme et sont mesurées en juste valeur au moyen de techniques couramment utilisées par la profession et faisant intervenir notamment, en l'absence de cotations de prix sur des marchés liquides, des données fournies par l'entité concernée. Certaines de ces opérations et de ces participations sont toutefois comptabilisées à leur coût d'acquisition lorsque leur juste valeur ne peut être mesurée avec fiabilité. La nature de ces investissements fait que leur juste valeur ne peut être déterminée avec exactitude qu'à leur cession. L'estimation par le Groupe de la juste valeur d'investissements de capital-risque pour lesquels la méthode et la date de sortie n'ont pas été déterminées est par conséquent considérée comme inappropriée dans ces cas précis. Toutes les opérations de capital-risque font l'objet de tests de dépréciation.

Le Groupe vérifie à la clôture de chaque exercice s'il existe des indications objectives de perte de valeur sur un actif financier ou un groupe d'actifs financiers. Un actif financier (ou un groupe d'actifs financiers) est considéré comme ayant subi une perte de valeur si, et seulement si, il existe une indication objective de sa dépréciation résultant d'un (ou plusieurs) événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif (« événement générateur de pertes » avéré) et que cet événement générateur de pertes a sur les cash-flows futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers des conséquences qui peuvent être estimées de façon fiable.

S'agissant des titres de participation disponibles à la vente, cela concernerait notamment une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en deçà de leur coût d'acquisition. Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, le montant de la perte cumulée (égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif préalablement comptabilisée dans le compte de résultat consolidé) est sorti des capitaux propres et comptabilisé en résultat. Les pertes de valeur sur prises de participation ne font pas l'objet d'une reprise dans le résultat consolidé ; les augmentations de juste valeur après déprécia-

tion sont enregistrées directement dans les capitaux propres. En revanche, si la juste valeur d'un instrument de dette classé comme étant disponible à la vente s'accroît lors d'un exercice ultérieur, et si la hausse peut être objectivement associée à un événement postérieur à la comptabilisation d'une perte de valeur, celle-ci fait l'objet d'une reprise en résultat.

A.4.8. Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle

Les prêts et créances à recevoir englobent les prêts dont le produit est versé directement à l'emprunteur. Une participation à un prêt accordé par un autre bailleur est considérée comme étant une opération du Groupe si elle est financée à la date d'émission dudit prêt par le bailleur.

Les prêts et créances à recevoir sont comptabilisés dans les actifs du Groupe lorsque les fonds sont versés aux emprunteurs. Ils sont initialement enregistrés au coût d'origine (montants décaissés nets), qui est la juste valeur du montant versé, y inclus les coûts de transaction, et ensuite au coût restant à amortir en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts qui répondent aux critères d'application de l'option juste valeur modifiée, et qui ont été désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, sont comptabilisés à leur juste valeur. La technique retenue pour l'évaluation de la juste valeur s'appuie sur un modèle d'actualisation des flux de trésorerie.

A.4.8.1. Intérêts sur prêts

Les intérêts sur les prêts émis par le Groupe sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé (*Intérêts et produits assimilés*) et dans le bilan consolidé (*Prêts et avances*) selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

A.4.8.2. Opérations de prise en pension (Reverse repo) et de mise en pension (Repo)

Par opération de prise (mise) en pension, on entend une opération par laquelle le Groupe prête (emprunte) des liquidités à un établissement de crédit qui fournit (reçoit) une sûreté réelle sous forme de titres. Les deux parties s'engagent irrévocablement à mettre fin à l'opération à une date et à un prix déterminés dès le départ.

L'opération repose sur le principe de la livraison contre paiement : l'emprunteur (le prêteur) des liquidités transmet les titres au dépositaire du Groupe (reçoit les titres du dépositaire de la contrepartie) en échange du règlement au prix convenu, ce qui génère pour le Groupe un rendement (un coût) lié au marché monétaire.

Le Groupe assimile les opérations de ce type à un prêt (un emprunt) à taux d'intérêt garanti. Généralement considérées comme des opérations de financement couvertes par une sûreté, elles sont comptabilisées à la valeur des liquidités fournies ou reçues, augmentée des intérêts courus, et figurent à l'actif du bilan consolidé au poste 3. *Prêts et avances aux établissements de crédit – b) autres prêts et avances* (au passif du bilan

consolidé au poste 1. *Dettes envers des établissements de crédit – a) à terme ou à préavis*).

Les titres reçus dans le cadre d'accords de prise en pension et les titres livrés dans le cadre d'accords de mise en pension ne sont inscrits au bilan consolidé ou retirés du bilan consolidé que s'il y a cession des droits contractuels liés à ces titres. Le Groupe surveille journalièrement la valeur de marché des titres reçus ou livrés et fournit ou demande une sûreté complémentaire en fonction des accords sous-jacents.

Les intérêts perçus au titre des accords de prise en pension et les intérêts versés au titre des accords de mise en pension sont comptabilisés en produits ou charges d'intérêts, sur la durée de vie de chaque accord.

A.4.8.3. Commissions sur prêts

Les commissions d'ouverture de crédit et les commissions d'engagement sont différées conformément à l'IAS 18, de même que les coûts directs afférents à l'émission et au maintien de l'engagement, et sont reconnues dans le résultat consolidé, en tant qu'ajustement du rendement effectif, sur la période allant du versement au remboursement du prêt concerné. Si l'engagement arrive à expiration sans que le prêt ait été versé, la commission est enregistrée en tant que revenu sur opérations expirées.

A.4.8.4. Bonifications d'intérêts

Les bonifications d'intérêts reçues d'avance (Note G) sont différées conformément à l'IAS 18, et sont reconnues dans le résultat consolidé, en tant qu'ajustement du rendement effectif, sur la période allant du versement au remboursement du prêt bonifié concerné.

A.4.9. Correction de valeur pour pertes de crédit

Une correction de valeur pour pertes de crédit est apportée s'il existe une indication objective que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer la totalité des montants échus au titre d'une créance conformément aux dispositions contractuelles initiales, ou l'équivalent de cette valeur. Une « créance » signifie un prêt, un engagement tel qu'une lettre de crédit, une garantie, un engagement d'octroi de crédit, ou tout autre instrument de crédit.

Une correction de valeur pour pertes de crédit est portée au bilan consolidé en réduction de la valeur comptable d'une créance, tandis que, pour un poste hors bilan tel qu'un engagement, une provision pour pertes de crédit est enregistrée à la rubrique *Autres dettes*. Les montants à ajouter aux corrections de valeur et aux provisions pour pertes de crédit sont enregistrés en résultat au poste *Correction de valeur pour pertes de crédit*.

A.4.9.1. Pertes de valeur sur prêts et avances considérés individuellement

Des pertes de valeur ont été enregistrées sur les prêts et avances en cours à la clôture de l'exercice pour lesquels il existe des

indications objectives de risque de non-recouvrement d'une partie ou de la totalité des montants par rapport aux dispositions contractuelles initiales, ou de l'équivalent de cette valeur. Les variations de ces provisions sont enregistrées au compte de résultat consolidé à la rubrique *Correction de valeur pour pertes de crédit*. Les corrections de valeur et les provisions pour pertes de crédit sont évaluées selon le principe de la spécificité des contreparties, comme exposé ci-après.

Une créance est considérée comme dépréciée lorsque, pour le Comité de direction, il est probable que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer la totalité des montants échus conformément aux dispositions contractuelles initiales ou une valeur équivalente. Les encours individuels sont évalués en fonction de la nature de l'emprunteur, de sa situation financière globale, de ses antécédents en termes de ressources et de paiements, des perspectives de soutien par un garant financièrement responsable et, le cas échéant, de la valeur réalisable de sûretés éventuelles. Le montant recouvrable estimatif est la valeur actuelle des flux de trésorerie prévisionnels qui pourraient résulter de restructurations ou de liquidations. La dépréciation est évaluée et une provision pour pertes de crédit est constituée pour couvrir la différence entre le montant comptabilisé et le montant recouvrable estimatif de chaque créance considérée comme dépréciée. Le montant de la perte est la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus, calculée sur la base du taux d'intérêt effectif initial de l'instrument financier.

Toutes les créances dépréciées sont examinées et analysées au minimum deux fois par an. Toute modification apportée dans ce contexte aux montants et à l'échéancier des flux de trésorerie attendus par rapport aux estimations antérieures se traduit par une modification de la provision pour pertes de crédit, qui est portée au crédit ou au débit du poste *Correction de valeur pour pertes de crédit*. Une provision pour dépréciation n'est reprise que lorsque la qualité de crédit s'est améliorée de telle manière que l'on ait l'assurance raisonnable de recouvrer principal et intérêts conformément aux dispositions contractuelles initiales de l'opération. Une créance est annulée lorsqu'elle est, en totalité ou en partie, jugée irrécouvrable ou qu'elle fait l'objet d'une renonciation. Le montant annulé est porté au débit de la provision pour pertes de crédit constituée antérieurement, ou directement imputé au poste *Correction de valeur pour pertes de crédit*, et vient en déduction du principal de la créance. Les montants précédemment annulés et recouverts en partie ou en totalité sont portés au crédit du poste *Correction de valeur pour pertes de crédit*.

En cas de dépréciation, les produits d'intérêts calculés sur la base des conditions initiales de la créance cessent de courir et sont remplacés par un intérêt calculé à partir de la valeur dépréciée ; par ailleurs, l'augmentation de la valeur actuelle des créances dépréciées qui est due au passage du temps est enregistrée en produit d'intérêts.

A.4.9.2. Dépréciation d'un ensemble d'actifs

Outre des provisions spécifiques destinées à couvrir certains prêts ou avances individuellement significatifs, le Groupe ef-

fectue un test de dépréciation collectif au titre d'engagements qui, s'ils ne sont pas expressément identifiés comme nécessitant une provision spécifique, présentent un risque de défaut plus important que lorsqu'ils ont été conclus. Ce test de dépréciation collectif est réalisé dès lors qu'il y a détérioration de la notation interne d'un ensemble de prêts ou participations depuis leur conclusion. Toute dégradation du risque de contrepartie, de la valeur des sûretés réelles et autres titres reçus et des perspectives sectorielles, ainsi que les faiblesses structurelles identifiées ou la diminution des flux de trésorerie sont autant de facteurs pris en considération dans ces notations internes (voir Note T.2.3.3.1).

A.4.9.3. Garanties

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe émet diverses formes de garanties au bénéfice de certaines institutions.

Au sens des règles en vigueur, ces garanties ne répondent pas à la définition des contrats d'assurance (IFRS 4 Contrats d'assurance) et sont comptabilisées, conformément à l'IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, soit en tant que produits dérivés, soit en tant que garanties financières, en fonction de leurs modalités et caractéristiques telles que définies par l'IAS 39.

Le principe comptable appliqué aux produits dérivés est présenté au point A.4.2.

Les garanties financières sont initialement enregistrées en juste valeur (primes perçues) dans le bilan consolidé à la rubrique *3.b Autres dettes – b) autres dettes*.

Après la comptabilisation initiale, l'évaluation des dettes du Groupe au titre de chaque garantie financière correspond au plus élevé des deux montants suivants : 1) celui initialement enregistré, déduction faite le cas échéant de l'amortissement cumulé conformément à l'IAS 18, et 2) celui de la meilleure estimation des dépenses requises pour exécuter toute obligation financière actuelle découlant de la garantie aux termes de l'IAS 37.

Tout accroissement de la dette relative aux garanties financières est enregistré dans le compte de résultat consolidé à la rubrique *Correction de valeur pour pertes de crédit*. La prime perçue est reconnue dans le compte de résultat consolidé à la rubrique *Revenus de commissions* sur la base d'un plan d'amortissement établi en conformité avec l'IAS 18 sur la durée de la garantie financière.

A.4.10. Actifs corporels

Les actifs corporels comprennent des terrains, les immeubles occupés par le Groupe ainsi que des équipements et du matériel.

Ils sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition diminuée de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées.

Les actifs corporels font périodiquement l'objet de tests de dépréciation.

Les terrains et immeubles sont enregistrés à leur valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés. La valeur de l'immeuble du siège du Groupe à Luxembourg-Kirchberg et de ses immeubles de Luxembourg-Hamm, Luxembourg-Weimershof et Lisbonne fait l'objet d'un amortissement linéaire comme exposé cidessous.

Le mobilier et le matériel de bureau étaient, jusqu'à la fin de 1997, amortis intégralement l'année d'acquisition. Depuis 1998, les équipements permanents, les agencements et accessoires, le mobilier, le matériel de bureau et les véhicules figurent au bilan consolidé à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé.

L'amortissement est calculé linéairement sur la durée de vie estimative de chaque bien acquis, comme ci-après :

- immeubles de Kirchberg, Hamm et Weimershof : 30 ans
- immeuble de Lisbonne : 25 ans
- équipements permanents, agencements et accessoires : 10 ans
- mobilier : 5 ans
- matériel de bureau et véhicules : 3 ans

A.4.11. Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les logiciels informatiques. Les coûts de développement de logiciels sont capitalisés dès lors que les produits répondent à certains critères concernant leur identifiabilité, la probabilité qu'ils procureront au Groupe des avantages économiques futurs et la fiabilité de la mesure de leur coût.

Les actifs incorporels sont portés à l'actif et soumis à un amortissement linéaire sur la durée estimative de leur vie économique utile. À chaque date de clôture du bilan consolidé, les actifs incorporels font l'objet d'un examen visant à détecter des signes de dépréciation ou de changement dans les avantages qu'on peut en attendre. En cas d'indications dans ce sens, une analyse est effectuée afin de déterminer si la valeur comptable est intégralement recouvrable. Une décote est appliquée si la valeur comptable est supérieure au montant recouvrable.

Les logiciels mis au point en interne et remplissant les critères susmentionnés sont comptabilisés à leur coût d'origine diminué de l'amortissement cumulé, calculé linéairement sur trois ans à compter de leur achèvement.

Les logiciels achetés font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée de vie estimative (2 à 5 ans).

A.4.12. Régimes de pension et d'assurance-maladie

Le Groupe administre des régimes de retraite à prestations définies, destinés à assurer des prestations de retraite à la quasi-totalité de son personnel. Il assure également, au bénéfice des anciens employés de la BEI, certaines prestations supplémentaires d'assurance-maladie après la fin de la période d'emploi. Au sens de l'IAS 19, ces prestations ne sont pas financées. Le coût des prestations au titre des différents régimes est déter-

miné séparément pour chaque régime selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. Les écarts actuariels sont enregistrés en produits ou en charges sur la base de la durée moyenne estimée de service restant à accomplir par les affiliés à chaque régime. Les montants inscrits en charges au compte de résultat consolidé au titre des régimes de retraite à prestations définies reposent sur le coût des services rendus au cours de l'exercice et sur d'autres ajustements actuariels déterminés par des actuaires externes compétents.

A.4.12.1. Régime de pension du personnel

Le régime général de retraite de la Banque est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations des membres du personnel et de la Banque, et couvrant l'ensemble du personnel.

Les engagements en matière de prestations de retraite sont évalués au moins une fois par an sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, l'objectif étant de s'assurer que l'engagement comptabilisé est suffisant. Les résultats de la dernière évaluation concernent la situation au 30 septembre 2008, avec extrapolation jusqu'au 31 décembre 2008. Les principales hypothèses actuarielles utilisées par l'actuaire sont exposées à la Note K. Les écarts actuariels sont répartis sur la base de la durée moyenne estimée de service restant à accomplir par les affiliés actifs à chaque régime.

Le régime général de retraite du FEI est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations des membres du personnel et du FEI et couvrant l'ensemble du personnel du FEI. Les cotisations du FEI et de son personnel sont intégralement transférées à la BEI qui en assure la gestion. Les ressources affectées au régime de pension du FEI sont investies par le Groupe conformément aux règles et principes appliqués par la BEI pour son propre régime de pension.

A.4.12.2. Régime d'assurance-maladie

La Banque a institué, au profit des membres retraités du personnel et du Comité de direction, son propre régime d'assurance-maladie, au financement duquel contribuent la Banque et le personnel. Une provision spécifique est inscrite au passif du bilan consolidé. Le FEI a souscrit auprès d'une compagnie d'assurance, au profit de son personnel retraité, une couverture médicale qui est financée par les cotisations du Fonds et de ses employés.

Le bénéfice de cet avantage est réservé aux employés demeurant en service jusqu'à l'âge de la retraite et ayant accompli une durée minimum de service. Les coûts prévisionnels de ces prestations sont accumulés sur la période de service selon une méthode similaire à celle que l'on utilise pour calculer le coût des régimes de retraite à prestations définies. Les engagements au titre du régime d'assurance-maladie font l'objet d'évaluations actuarielles aux mêmes dates que les engagements au titre du régime de pension.

A.4.12.3. Régime de pension du Comité de direction

La provision correspondante inscrite au passif du bilan du Groupe est déterminée, comme pour tous les autres régimes, en conformité avec l'IAS 19. Les prestations reposent sur les années de service et sur un pourcentage, défini dans le régime, du dernier traitement de base brut.

A.4.13. Dettes représentées par des titres

Les dettes représentées par des titres sont enregistrées initialement à leur coût d'origine, qui correspond à la juste valeur de la somme reçue. Les coûts de transaction et les primes nettes (ou les décotes) sont pris en compte dans l'évaluation initiale. Les évaluations ultérieures se fondent sur le coût amorti et toute différence entre le produit net et la valeur de remboursement est portée au compte de résultat consolidé sur la durée de vie de l'emprunt suivant la méthode du taux effectif. Les emprunts qui répondent aux critères d'application de l'option juste valeur modifiée et qui ont été désignés comme tels par le biais du compte de résultat sont comptabilisés à leur juste valeur. La technique d'évaluation de la juste valeur utilisée, en l'absence de prix cotés sur des marchés liquides, est un modèle d'actualisation des flux de trésorerie prenant en compte des courbes de rendements courants.

Les titres de dette composites relatifs à des taux de change ou à des indices sont considérés comme des instruments structurés. Pour tous les titres de dette avec dérivé incorporé, le Groupe a conclu un contrat d'échange en couverture de l'échange précédent de façon à couvrir intégralement sa position.

Le Groupe a pour principe de couvrir son risque de taux fixe sur ses emprunts obligataires et d'appliquer l'option juste valeur modifiée lorsque cela permet de réduire significativement un décalage comptable. Il en résulte que la valeur comptable des titres ainsi traités, plutôt que de refléter le coût d'origine, est ajustée en fonction des variations de juste valeur (Note R – Instruments financiers dérivés).

Les charges d'intérêts sur les instruments de dette sont enregistrées à la rubrique *Intérêts et charges assimilées* du compte de résultat consolidé et au passif du bilan consolidé parmi les instruments de dette sous-jacents.

A.4.14. Fonds pour risques bancaires généraux

Jusqu'au 31 décembre 2005, le Groupe identifiait dans un poste distinct du bilan les montants qu'il décidait d'affecter à la couverture des risques associés aux opérations de prêt et autres opérations financières, eu égard aux risques particuliers inhérents à ces opérations.

Depuis 2006, le Groupe ne distingue plus dans son bilan un tel poste séparé. La reprise intégrale de ce Fonds n'influe en rien sur la capacité du Groupe à couvrir ses risques. Il continue de calculer le montant correspondant aux risques bancaires généraux, pour ses propres besoins et à des fins de communication externe (Note L), conformément à la méthode existante qui repose sur un mécanisme interne utilisé pour évaluer le risque de crédit associé à chaque position et transaction du Groupe en fin d'exercice.

Le montant correspondant aux risques bancaires généraux relatifs aux opérations du Mécanisme de financement structuré est présenté dans le bilan consolidé au poste *Fonds pour le Mécanisme de financement structuré*.

A.4.15. Fonds pour les opérations de capital-risque et pour le Mécanisme de financement structuré

A.4.15.1. Fonds pour les opérations de capital-risque

Ce poste comprend la part du résultat annuel du Groupe qui est affectée chaque année, sur décision du Conseil des gouverneurs, aux mécanismes de capital-risque appuyant la mise en œuvre de la résolution du Conseil européen sur la croissance et l'emploi.

A.4.15.2. Fonds pour le Mécanisme de financement structuré

Ce poste comprend la part du résultat annuel du Groupe qui est affectée chaque année, sur décision du Conseil des gouverneurs, en faveur de la mise en œuvre d'opérations à caractère plus risqué au moyen de ce type d'instrument. Les ajustements de valeur sur les opérations de capital-risque et de financement structuré sont enregistrés en résultat. Lors de l'affectation du résultat du Groupe, ces ajustements de valeur sont pris en considération pour déterminer les montants à enregistrer dans les comptes *Fonds pour les opérations de capital-risque* et *Fonds pour le Mécanisme de financement structuré*.

A.4.16. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes dispose que les avoirs, revenus et autres biens du Groupe sont exonérés de tous impôts directs.

A.4.17. Comptes de régularisation (actif - passif)

Ces comptes comprennent :

- À l'actif : les charges comptabilisées durant l'exercice mais qui concernent un exercice ultérieur, ainsi que les produits qui, bien que se rapportant à l'exercice mais non reconnus dans la valeur comptable de l'instrument financier sous-jacent, ne seront exigibles que postérieurement à la clôture de ce dernier.
- Au passif : les produits perçus avant la date de clôture du bilan mais imputables à un exercice ultérieur, ainsi que les charges qui, bien que se rapportant à l'exercice mais non reconnues dans la valeur comptable de l'instrument financier sous-jacent, ne seront dues qu'au cours d'un exercice ultérieur (principalement intérêts sur emprunts).

A.4.18. Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sont reconnus en résultat pour tous les instruments porteurs d'intérêts selon la méthode de la comptabilité d'engagement et du taux effectif, sur la base du coût d'acquisition incluant les coûts directs de transaction.

On détermine ainsi le coût amorti d'un actif financier et on répartit les produits d'intérêts sur la période correspondante. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie estimés sur la durée escomptée de l'instrument financier par rapport à la valeur comptable nette de cet actif. Les intérêts sur prêts dépréciés sont comptabilisés en incluant l'effet du passage du temps dans le calcul de la valeur actuelle nette des flux de trésorerie attendus.

Outre les intérêts et commissions sur prêts, sur dépôts et autres produits du portefeuille de titres, cette rubrique comprend les indemnités perçues par le Groupe au titre des remboursements anticipés effectués par ses emprunteurs.

Conformément aux dispositions de la norme comptable internationale IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, le Groupe enregistre désormais immédiatement, c'est-à-dire à la date de la décomptabilisation des prêts, dans le compte de résultat consolidé, les indemnités perçues au titre de leur remboursement anticipé, au lieu d'amortir ces indemnités sur la durée de vie restante des prêts.

A.4.19. Opérations fiduciaires

En vertu de l'article 28 de ses Statuts, le FEI acquiert, gère et cède des participations dans des sociétés de capital-risque, en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Communauté européenne, conformément à l'accord fiduciaire et de gestion conclu avec cette dernière (« MET - Création d'entreprises ») et à l'instrument de capital-risque pour les PME innovantes à fort potentiel de croissance (GIF) dans le cadre des deux programmes connus sous les intitulés GIF1 et GIF2.

Le FEI est également habilité à émettre des garanties en son nom propre, mais pour le compte et aux risques de la Communauté européenne, dans le cadre de l'accord fiduciaire et de gestion conclu avec celle-ci (« Mécanisme de garantie pour les PME »).

A.4.20. Actifs détenus pour le compte de tiers

Les actifs détenus pour le compte de tiers tels que présentés ci-après correspondent à des comptes fiduciaires ouverts et gérés au nom des entités du Groupe mais au bénéfice de la Commission. Les sommes déposées sur ces comptes continuent d'appartenir à la Commission tant qu'elles ne sont pas décaissées aux fins déterminées pour chaque projet.

- Dans le cadre du projet pilote « Croissance et environnement », le FEI fournit aux intermédiaires financiers, à titre gratuit, une garantie sur des prêts accordés aux PME pour financer des investissements favorisant la protection de l'environnement. Le FEI assume la garantie de dernier ressort et la commission de garantie est financée sur les ressources budgétaires de l'Union européenne.
- Au titre du Mécanisme de garantie pour les PME et du volet « garanties » du programme pluriannuel pour les entreprises (MAP) (suivi par le programme CIP), le FEI est habilité à émettre des garanties en son nom propre, mais pour le compte et aux risques de la Commission.
- Au titre du MET - Création d'entreprises et du volet « participations » (« MAP Equity ») du programme pluriannuel pour les entreprises (suivi par le programme CIP), le FEI est habilité à acquérir, gérer et céder des participations répon-

dant aux critères de ce mécanisme, en son nom propre, mais pour le compte et aux risques de la Commission.

L'action « Capital d'amorçage » vise à soutenir le recrutement à long terme par les fonds de capital-risque de nouveaux gestionnaires d'investissements afin d'accroître leur effectif en personnel qualifié et de renforcer la capacité du secteur du capital-risque et des pépinières d'entreprises à faire face aux besoins d'investissements en matière de capital d'amorçage.

La Facilité d'investissement, qui est gérée par la BEI, a été établie le 23 juin 2000 dans le cadre de l'Accord de Cotonou sur la coopération et l'aide au développement conclu entre le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part. La BEI établit pour la Facilité d'investissement des états financiers séparés.

La Commission a confié la gestion financière du Fonds de garantie à la BEI dans le cadre d'une convention signée entre les deux parties en novembre 1994. La BEI établit des états financiers séparés pour le Fonds de garantie.

Le Fonds fiduciaire de la FEMIP, dont la BEI assure également la gestion, a été créé pour intensifier les activités existantes de la Banque dans les pays partenaires méditerranéens, avec le soutien de plusieurs pays donateurs et dans le but d'acheminer des ressources vers des projets relevant de secteurs prioritaires pour ces pays, grâce à la mise à disposition d'une assistance technique et de capitaux à risques. La BEI établit pour le Fonds fiduciaire de la FEMIP des états financiers séparés.

Le Mécanisme de financement avec partage des risques (MFPR) a été établi dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre la Commission européenne, au nom de la Communauté européenne, et la Banque européenne d'investissement, et entré en vigueur le 5 juin 2007. Le MFPR est un instrument mis sur pied par la BEI en vue d'encourager l'investissement européen dans la recherche, le développement technologique et la démonstration, ainsi que dans l'innovation, en particulier dans le secteur privé. La BEI établit pour le MFPR des états financiers séparés.

L'initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTe) est un mécanisme international d'allègement de dette qui apporte une assistance spéciale aux pays les plus pauvres du monde. Lancé en 1996 suite à une proposition de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, il a pour objectif principal de réduire le fardeau de la dette des pays les plus pauvres pour le ramener à un niveau soutenable. La BEI établit pour l'initiative PPTe des états financiers séparés.

Le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures a été créé dans le cadre de l'accord conclu entre la Commission européenne, au nom de la Communauté européenne en tant que membre donateur fondateur, et la BEI en tant que gestionnaire, et il est ouvert également aux États membres de l'Union européenne, qui adhèrent alors à cet accord en tant que donateurs. Le 9 février 2006, la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement ont signé un protocole d'accord visant à promouvoir conjointement le Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures et en particulier à établir un fonds fiduciaire permettant de financer ce partenariat. La BEI établit des états financiers séparés pour le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures.

La Commission a confié la gestion financière du Fonds de garantie relatif au 7^e programme-cadre de recherche et développement technologique (7^e PC) à la BEI dans le cadre d'une convention signée entre les deux parties en décembre 2007.

JASPERS (Joint Assistance to Support Projects in European Regions – Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes) est une importante initiative conjointe de la BEI, de la Commission européenne (direction générale « Politique régionale » – DG REGIO) et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

JESSICA (Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas – Soutien européen conjoint à l'investissement durable dans les zones urbaines) est une initiative mise sur pied par la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement (BEI), en collaboration avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe.

JEREMIE (Joint European Resources for Micro-to-Medium Enterprises – Ressources européennes conjointes pour les PME et les microentreprises) est une initiative de la direction générale « Politique régionale » de la Commission européenne (DG REGIO) et du Groupe BEI (Fonds européen d'investissement et Banque européenne d'investissement).

Le GEEREF (*Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund*) est un fonds de fonds créé à l'instigation de la Commission européenne, dont l'objectif est d'investir dans des fonds de capital-investissement axés sur les secteurs des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique sur les marchés émergents (pays ACP, ALA et voisinage européen).

L'instrument de garantie de prêt pour les projets relatifs au RTE-Transport (LGTT) a été établi dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre la Commission européenne, au nom de la Communauté européenne, et la Banque européenne d'investissement, et entré en vigueur le 11 janvier 2008. Le LGTT est un instrument mis sur pied par la Commission et la BEI en vue d'accroître la participation du secteur privé au financement de projets d'infrastructure relatifs au réseau transeuropéen de transport. La BEI établit pour le LGTT des états financiers séparés.

Au titre du Mécanisme de garantie pour les PME 2007, relevant du Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP/SMEG 2007), le FEI est habilité à émettre des garanties en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Commission.

Au titre du GIF 2007, relevant du CIP et du projet pilote pour le transfert de technologies (CIP/GIF 2007), le FEI est habilité à acquérir, gérer et céder des participations, en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Commission.

Le Fonds administre en outre un mécanisme de la Commission européenne, l'Action préparatoire, pour le compte du Groupe BEI. Ce mécanisme concerne en particulier le microcrédit et sert à financer, sous forme d'aides non remboursables qui doivent être couplées à une garantie du FEI ou à un prêt global de la BEI, des actions d'assistance technique en faveur de PME.

La Section spéciale a été créée par le Conseil des gouverneurs le 27 mai 1963 ; son but a été redéfini par décision du 4 août 1977 comme étant de comptabiliser les opérations de financement que la Banque européenne d'investissement effectue pour compte et sur mandat de tiers.

A.4.21. Engagement d'achat des actions du FEI

Suite au renouvellement de l'engagement d'achat concernant les 1 043 actions restantes du FEI (2007 : 948), la BEI propose aux autres actionnaires du FEI de les leur racheter sur une base annuelle. Le prix d'exercice, qui est déterminé grâce aux états financiers annuels audités du FEI, correspond à la quotité de capital appelé du FEI représentée par chaque action augmentée de la prime d'émission d'actions, des réserves statutaires, de la réserve de juste valeur, des bénéfices non distribués et du résultat de l'exercice, nette du dividende décidé par l'Assemblée générale du FEI. L'engagement d'achat est enregistré au passif du bilan consolidé, au poste *Créditeurs divers* (Note H).

A.4.22. Reclassements de certains montants concernant l'exercice précédent

Lorsque c'était nécessaire, certains montants concernant l'exercice précédent ont été reclassés afin d'assurer leur comparabilité, compte tenu des modifications apportées à la présentation du présent exercice.

A.4.23. Comptabilisation des contrats de location-exploitation

Les opérations de location d'actifs dans le cadre desquelles l'ensemble des risques et avantages se rattachant à la propriété des actifs sont effectivement conservés par le bailleur sont considérées comme des opérations de location-exploitation. Les paiements à ce titre sont inscrits au compte de résultat consolidé sur la base d'un étalement linéaire sur la durée de la location. Lorsqu'un contrat de location-exploitation est résilié avant la fin de la période de location, tout versement dû au bailleur à titre de pénalité est reconnu comme charge sur la période au cours de laquelle la résiliation intervient.

A.4.24. Instruments financiers composés comprenant de multiples dérivés incorporés

Au 31 décembre 2008, le Groupe ne détenait aucun instrument financier composé comprenant de multiples dérivés incorporés.

A.4.25. Revenus de dividendes

Les dividendes sont enregistrés en résultat dès qu'est établi le droit de l'entité à en recevoir le paiement.

A.4.26. Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs détenus en vue de la vente comprennent des immobilisations corporelles dont la vente est hautement probable et qui sont disponibles en vue de leur vente immédiate dans leur état actuel. Ces immobilisations sont reclassées comme actifs destinés à la vente dans la mesure où leur valeur comptable est recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Elles sont évaluées à la moins élevée des deux valeurs suivantes : valeur comptable ou juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Note B – Portefeuille de titres (en milliers d'euros)

Outre les titres adossés à des actifs, qui correspondent à l'acquisition de participations dans des portefeuilles de prêts ou de créances à recevoir en relation avec des opérations de titrisation, le portefeuille de titres comprend des actifs financiers négociables (portefeuille B3), des actifs financiers disponibles à la vente (portefeuilles A2, B1 et B2 et portefeuille opérationnel du FEI) et des actifs financiers conservés jusqu'à l'échéance (portefeuille A1 et portefeuille d'investissement). Le détail de chacun de ces portefeuilles au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 se présente comme suit :

		31.12.2008	31.12.2007
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales (cotés)		2 016 818	2 273 135
Obligations et autres titres à revenu fixe (dont 3 893 591 000 EUR non cotés en 2008 et 2 860 459 000 EUR en 2007)		11 229 662	11 016 047
		13 246 480	13 289 182
Au 31.12.2008	Classement	Valeur comptable	Valeur de marché
Portefeuille d'investissement – Groupe	Conservés jusqu'à l'échéance	2 262 443	2 327 598
Portefeuilles opérationnels monétaires :			
- titres monétaires à échéance maximum de 3 mois (A1)	Conservés jusqu'à l'échéance	2 108 223	2 108 223
- titres monétaires à échéance maximum de 18 mois (A2)	Disponibles à la vente	1 364 554 ⁽¹⁾	1 364 554
Portefeuilles opérationnels obligataires :			
- B1 <i>Credit Spread</i>	Disponibles à la vente	890 162 ⁽²⁾	890 162
- B2 Placements alternatifs	Disponibles à la vente	145 685 ⁽³⁾	145 685
- B3 <i>Global Fixed Income</i>	Détenus à des fins de transaction	526 291	526 291
Portefeuille opérationnel – FEI	Disponibles à la vente	149 128 ⁽⁴⁾	149 128
Titres adossés à des actifs (Note D)	Conservés jusqu'à l'échéance	5 799 994 ⁽⁵⁾	5 300 242 ⁽⁵⁾
		13 246 480	12 811 883

⁽¹⁾ dont gain latent de 926 000 EUR, ⁽²⁾ dont perte latente de 87 477 000 EUR

⁽³⁾ dont perte latente de 4 315 000 EUR, ⁽⁴⁾ dont perte latente de 5 844 000 EUR

⁽⁵⁾ Les titres adossés à des actifs repris ci-dessus sont des substituts de prêts et, en tant que tels, sont inclus dans le total des prêts (note D). Certaines de ces transactions sont structurées : des clauses relatives au crédit ou au projet ont été ajoutées, pour offrir un recours supplémentaire. L'écart entre la valeur comptable et la valeur de marché résulte presque uniquement de l'augmentation du spread de crédit et ne constitue pas réellement une perte de valeur. Aucune provision spécifique n'a dès lors été constituée.

Au 31.12.2007	Classement	Valeur comptable	Valeur de marché
Portefeuille d'investissement – Groupe	Conservés jusqu'à l'échéance	2 576 805	2 591 180
Portefeuilles opérationnels monétaires :			
- titres monétaires à échéance maximum de 3 mois (A1)	Conservés jusqu'à l'échéance	2 192 187	2 192 187
- titres monétaires à échéance maximum de 18 mois (A2)	Disponibles à la vente	1 753 857 ⁽¹⁾	1 753 857
Portefeuilles opérationnels obligataires :			
- B1 <i>Credit Spread</i>	Disponibles à la vente	1 241 142 ⁽²⁾	1 241 142
- B2 Placements alternatifs	Disponibles à la vente	161 724 ⁽³⁾	161 724
- B3 <i>Global Fixed Income</i>	Détenus à des fins de transaction	504 572	504 572
Portefeuille opérationnel – FEI	Disponibles à la vente	128 937 ⁽⁴⁾	128 937
Titres adossés à des actifs (Note D)	Conservés jusqu'à l'échéance	4 729 958 ⁽⁵⁾	4 702 566 ⁽⁵⁾
		13 289 182	13 276 165

⁽¹⁾ dont perte latente de 1 237 000 EUR, ⁽²⁾ dont perte latente de 15 389 000 EUR

⁽³⁾ dont gain latent de 11 724 000 EUR, ⁽⁴⁾ dont perte latente de 598 000 EUR

⁽⁵⁾ Les titres adossés à des actifs repris ci-dessus sont des substituts de prêts et, en tant que tels, sont inclus dans le total des prêts (note D). Certaines de ces transactions sont structurées : des clauses relatives au crédit ou au projet ont été ajoutées, pour offrir un recours supplémentaire. L'écart entre la valeur comptable et la valeur de marché résulte presque uniquement de l'augmentation du spread de crédit et ne constitue pas réellement une perte de valeur. Aucune provision spécifique n'a dès lors été constituée.

Le Groupe conclut des opérations de prêt de titres couvertes par une sûreté, qui peuvent présenter un risque si la contrepartie se trouve dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles. Le Groupe maîtrise les risques de crédit associés à ces activités en surveillant, sur une base journalière, les encours sur ses contreparties et la valeur des sûretés, et en exigeant si nécessaire qu'une sûreté complémentaire lui soit fournie ou restituée.

L'activité de prêt de titres représente un montant de 367 704 000 EUR à la fin de décembre 2008 (2007 : 936 629 000 EUR).

Note C – Prêts et avances aux établissements de crédit (Autres prêts et avances) (en milliers d'euros)

Le Groupe conclut des opérations de pension livrée couvertes par une sûreté, qui peuvent présenter un risque si la contrepartie se trouve dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles. Le Groupe maîtrise les risques de crédit associés à ces activités en surveillant, sur une base journalière, les encours sur ses contreparties et la valeur des sûretés, et en exigeant si nécessaire qu'une sûreté complémentaire lui soit fournie ou restituée.

	31.12.2008	31.12.2007
Dépôts à terme	14 490 118	11 205 010
Opérations de prise en pension (<i>Reverse repos</i>) tripartites ^(*)	7 255 238	4 611 570
	21 745 356	15 816 580

^(*) Ces opérations sont réalisées avec un dépositaire tiers qui s'engage, sur la base d'un contrat-cadre, à garantir le respect des conditions contractuelles, notamment en ce qui concerne :

- la livraison contre paiement,
- la vérification de la sûreté,
- la marge de nantissement requise par le prêteur, qui doit toujours être présente et suffisante, ce qui suppose pour le dépositaire de vérifier quotidiennement la valeur des titres sur le marché,
- l'organisation d'une sûreté de substitution sous réserve que toutes les exigences stipulées dans le contrat soient respectées.

Note D – État résumé des prêts (en milliers d'euros)**D.1. Total des prêts accordés**

Le total des prêts accordés englobe la partie décaissée des prêts accordés et celle qui reste à décaisser. La ventilation se présente comme suit :

	Prêts à des établissements de crédit d'intermédiaires	Prêts accordés directement aux bénéficiaires finals	Total 2008	Total 2007
Partie décaissée	116 216 197	175 668 894	291 885 091	268 759 217
Partie non décaissée	12 457 853	46 411 674	58 869 527	53 606 621
Total des prêts accordés	128 674 050	222 080 568	350 754 618	322 365 838
			31.12.2008	31.12.2007
Total des prêts accordés			350 754 618	322 365 838
Portefeuille de prêts titrisés (Note B)			5 799 994	4 729 958
Total des prêts accordés y compris prêts titrisés (Note D.3)			356 554 612	327 095 796

D.2. Pertes pour dépréciation de prêts et avances à la clientèle

Une provision spécifique est constituée pour tous les prêts notés F, ainsi que pour ceux notés E lorsqu'une perte de valeur est établie. Pour une opération donnée, le montant de cette provision correspond à la différence entre la valeur nominale du prêt et la valeur actuelle de tous les flux de trésorerie futurs que l'on attend de l'actif déprécié.

Cette provision spécifique a évolué comme suit :

	31.12.2008	31.12.2007
Provision spécifique à l'ouverture de l'exercice	37 050	82 417
Dotations (+) ou reprises (-) durant l'exercice	- 18 219 ^(**)	- 44 244 ^(*)
Ajustements de change	- 1 331 ^(*)	- 1 123
Provision spécifique à la clôture de l'exercice	17 500	37 050

^(*) Ce montant de 44 244 000 EUR comprend une reprise de 64 917 000 EUR résultant de la cession, en 2007, de prêts pour lesquels une perte pour dépréciation avait été constatée. La cession de ces actifs a donné lieu à une perte réalisée de 61 490 000 EUR.

^(**) Ce montant de 18 219 000 EUR constitue une reprise suite à la cession, en 2008, de prêts pour lesquels une provision spécifique avait été constituée antérieurement. La cession de ces actifs a donné lieu à une perte réalisée de 15 467 000 EUR.

La provision spécifique pour pertes de crédit est associée à des actifs financiers classés comme prêts et créances à recevoir. Les intérêts courus sur prêts dépréciés se montaient à 1 158 000 EUR au 31 décembre 2008 (2007 : 7 838 000 EUR). Au 31 décembre 2008, il n'y avait pas de sûretés détenues au titre de prêts dépréciés.

D.3. Ventilation des prêts par région de localisation des projets

Prêts pour des projets à l'intérieur de l'Union et prêts assimilés

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2008	% du total 2007
Espagne	645	54 039 944	4 843 717	49 196 227	15,43 %	14,85 %
Allemagne	777	49 231 346	3 313 524	45 917 822	14,06 %	14,42 %
Italie	531	44 923 474	6 788 358	38 135 116	12,82 %	12,48 %
France	393	35 107 888	3 698 575	31 409 313	10,02 %	10,53 %
Royaume-Uni	210	22 542 271	3 660 546	18 881 725	6,44 %	8,09 %
Portugal	262	19 088 293	2 367 406	16 720 887	5,45 %	5,30 %
Grèce	138	13 847 931	1 836 810	12 011 121	3,95 %	4,05 %
Pologne	131	13 442 394	3 146 774	10 295 620	3,84 %	3,70 %
République tchèque	94	7 927 189	2 506 937	5 420 252	2,26 %	2,36 %
Hongrie	102	7 637 517	1 958 624	5 678 893	2,18 %	1,94 %
Autriche	185	7 498 984	125 333	7 373 651	2,14 %	2,06 %
Belgique	73	6 491 711	1 432 731	5 058 980	1,85 %	1,58 %
Finlande	103	5 993 616	737 344	5 256 272	1,71 %	1,73 %
Pays-Bas	52	5 182 616	1 766 346	3 416 270	1,48 %	1,32 %
Roumanie	60	5 094 547	2 848 819	2 245 728	1,45 %	1,27 %
Suède	72	4 112 236	417 317	3 694 919	1,17 %	1,09 %
Irlande	54	3 697 833	767 215	2 930 618	1,06 %	1,05 %
Danemark	53	2 464 337	273 853	2 190 484	0,70 %	0,96 %
Slovénie	41	2 276 781	557 500	1 719 281	0,65 %	0,68 %
Bulgarie	37	2 268 152	1 591 910	676 242	0,65 %	0,57 %
Chypre	25	1 256 689	340 800	915 889	0,36 %	0,40 %
Lettonie	24	1 079 154	475 000	604 154	0,31 %	0,15 %
Slovaquie	33	1 039 602	132 605	906 997	0,30 %	0,34 %
Luxembourg	33	625 641	75 359	550 282	0,18 %	0,23 %
Estonie	10	224 395	30 000	194 395	0,06 %	0,05 %
Malte	4	204 710	185 000	19 710	0,06 %	0,02 %
Lituanie	13	170 145	32 500	137 645	0,05 %	0,05 %
Total	4 155	317 469 396	45 910 903	271 558 493	90,63 %	91,27 %

Prêts pour des projets à l'extérieur de l'Union

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2008	% du total 2007
Pays ACP	105	1 549 509	724 366	825 143	0,44%	0,47%
Afrique du Sud	33	1 000 030	400 568	599 462	0,29%	0,29%
Pays méditerranéens	226	10 558 703	4 291 752	6 266 951	3,01%	3,00%
Balkans	90	2 778 716	1 557 089	1 221 627	0,79%	0,68%
Pays candidats	124	11 684 670	4 199 110	7 485 560	3,34%	2,77%
Europe orientale, Caucase du Sud et Russie	7	479 470	399 190	80 280	0,14%	0,10%
PTOM	8	4 441	0	4 441	0,00%	0,01%
Pays de l'AELE	20	1 387 762	25 252	1 362 510	0,40%	0,49%
Amérique centrale et latine	41	1 469 407	408 487	1 060 920	0,42%	0,38%
Asie	30	1 906 541	952 810	953 731	0,54%	0,54%
Total	684	32 819 249	12 958 624	19 860 625	9,37%	8,73%

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2008	% du total 2007
Ajustement juste valeur (IAS 39)		6 265 967		6 265 967		
TOTAL 2008	4 839	356 554 612^(*)	58 869 527	297 685 085	100,00%	
TOTAL 2007	4 710	327 095 796^(*)	53 606 621	273 489 175		100,00%

(*) Total des prêts y compris prêts titrisés

Note E – Actions et autres titres à revenu variable (en milliers d'euros)

Ce poste comprend :

	Opérations de capital-risque	Actions BERD	Actions acquises suite à des restructurations de prêts	Fonds d'infrastructure	Fonds d'investissement	TOTAL
Coût						
Au 1 ^{er} janvier 2008	1 643 952	157 500 ⁽¹⁾	53 253	62 514	0	1 917 219
Acquisitions nettes	96 812	0	- 22 380	49 151	26 764	150 347
Au 31 décembre 2008	1 740 764	157 500	30 873	111 665	26 764	2 067 566
Pertes ou gains latents						
Au 1 ^{er} janvier 2008	460 676	205 494	19 926	- 6 346	0	679 750
Solde net	- 86 712	54 358	- 21 810	5 646	0	- 48 518
Au 31 décembre 2008	373 964	259 852	- 1 884	- 700	0	631 232
Dépréciation						
Au 1 ^{er} janvier 2008	- 496 981	0	- 21 158 ⁽³⁾	0		- 518 139
Acquisitions nettes	- 197 421	0	0	0	0	- 197 421
Au 31 décembre 2008	- 694 402	0	- 21 158	0	0	- 715 560
Valeur comptable nette						
Au 31 décembre 2008	1 420 326	417 352	7 831⁽²⁾	110 965	26 764	1 983 238
Au 31 décembre 2007	1 607 647	362 994	52 021	56 168	0	2 078 830

⁽¹⁾ Le capital effectivement versé par le Groupe au titre de sa souscription de 600 000 000 EUR au capital de la BERD se monte à 157 500 000 EUR au 31 décembre 2008 (2007 : 157 500 000 EUR). Le Groupe détient 3,03 % du capital souscrit.

⁽²⁾ Le nombre total des actions ordinaires Eurotunnel détenues par le Groupe au 31 décembre 2008 est de 1 596 713 (2007 : 1 474 279), ce qui correspond à 6 147 000 EUR (2007 : 17 691 000 EUR). Le nombre total d'obligations Eurotunnel remboursables en actions (ORA) détenues par le Groupe au 31 décembre 2008 est de 12 422 (2007 : 105 450) évaluées à 1 156 000 EUR (2007 : 18 378 000 EUR). De plus, le Groupe détient 4 800 000 bons de souscription figurant pour une valeur de 528 000 EUR dans le bilan de fin d'exercice (2007 : 78 971 193 bons de souscription, évalués à 15 952 000 EUR).

⁽³⁾ Au 31 décembre 2007, la dépréciation de la juste valeur de marché des actions Eurotunnel détenues était enregistrée au compte de résultat consolidé car l'investissement était considéré comme déprécié.

Note F – Actifs corporels et incorporels (en milliers d'euros)

	Terrains	Immeubles Luxembourg	Immeuble Lisbonne	Installations et matériel	Total actifs corporels	Total actifs incorporels
Coût historique						
Au 1 ^{er} janvier 2008	10 415	318 550	349	67 267	396 581	5 539
Acquisitions	0	40 060	0	20 242	60 302	2 198
Cessions	- 330	- 4 833	- 349	- 8 671	- 14 183	- 1 073
Au 31 décembre 2008	10 085	353 777	0	78 838	442 700	6 664
Amortissements cumulés						
Au 1 ^{er} janvier 2008	0	- 82 075	- 308	- 28 478	- 110 861	- 1 567
Amortissement	0	- 11 926	- 12	- 14 527	- 26 465	- 1 854
Cessions	0	1 789	320	8 701	10 810	1 073
Au 31 décembre 2008	0	- 92 212	0	- 34 304	- 126 516	- 2 348
Valeur comptable nette						
Au 31 décembre 2008	10 085	261 565	0	44 534	316 184	4 316
Au 31 décembre 2007	10 415	236 475	41	38 789	285 720	3 972

L'ensemble des terrains et immeubles est utilisé par le Groupe pour ses propres activités. Le poste *Immeubles Luxembourg* comprend un coût de 211 769 000 EUR (171 710 000 EUR pour 2007) relatif à la construction du nouveau bâtiment, lequel a été achevé en 2008. L'immeuble de Lisbonne a été vendu en 2008.

Aux fins d'évaluation, le Groupe utilisera le « modèle du coût » aux termes de l'IAS 16.

En 2008, la valeur comptable des *Terrains et Immeubles Luxembourg* au titre du FEI a été transférée du poste *Actifs corporels* au poste *Actifs détenus en vue de la vente* (Note A.4.26).

Note G – Comptes de régularisation (en milliers d'euros)

Comptes de régularisation – passif	31.12.2008	31.12.2007
- Bonifications d'intérêts reçues d'avance ⁽¹⁾	171 155	186 622
- Charges administratives dues au titre de l'initiative PPTE	46 872	48 683
- Frais de personnel à régler	8 674	7 607
- Initiative en faveur des infrastructures dans les Balkans occidentaux	5 000	0
- Divers	35 530	27 812
	267 231	270 724

⁽¹⁾ Une partie des montants reçus de la Commission européenne dans le cadre du SME (Système monétaire européen) a fait l'objet d'une avance à long terme qui est enregistrée au passif du bilan au poste *Comptes de régularisation*, comprenant :

- les montants des bonifications d'intérêts relatives aux prêts accordés pour des projets à l'extérieur de l'Union au titre des conventions signées avec les États ACP et des protocoles conclus avec les pays méditerranéens ;
- les bonifications d'intérêts afférentes à certaines opérations de prêt sur ressources propres du Groupe à l'intérieur de l'Union, mises à sa disposition dans le cadre du Système monétaire européen conformément au règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979 et dans le cadre du mécanisme financier établi par les États de l'AELE conformément à l'accord AELE signé le 2 mai 1992 ;
- les montants reçus à titre de bonifications d'intérêts pour les prêts accordés sur les ressources de la CE dans le cadre des décisions du Conseil des Communautés européennes 78/870 du 16 octobre 1978 (Nouvel instrument communautaire), 82/169 du 15 mars 1982 et 83/200 du 19 avril 1983, ainsi qu'en application du règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979, modifié par le règlement (CEE) n° 2790/82 du Conseil des Communautés européennes du 18 octobre 1982.

Note H – Débiteurs divers, créditeurs divers et passifs divers (en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Débiteurs divers		
- Échéances à recevoir sur prêts	99 893	56 115
- Prêts immobiliers et avances accordés au personnel ^(*)	18 764	21 917
- Avances sur traitements et émoluments	1 210	2 825
- Commissions à recevoir sur garanties et opérations de capital-risque	8 874	13 777
- Divers	31 214	50 811
	159 955	145 445
Créditeurs divers		
- Comptes de la Communauté européenne :		
- pour les opérations dans le cadre de la section spéciale et divers montants y afférents à régulariser	368 727	367 531
- comptes de dépôts	831 652	517 441
- Régime complémentaire volontaire de prévoyance (Note K)	189 004	185 626
- Engagement d'achat de participations minoritaires ^(**)	367 842	338 102
- Divers	48 662	20 385
	1 805 887	1 429 085
Passifs divers		
- Garanties financières émises au titre d'opérations de capital-risque	18 991	20 619
- Provision pour indemnités de départ des employés	24 132	16 838
	43 123	37 457

^(*) Le Groupe a conclu avec une institution financière extérieure un accord aux termes duquel les membres du personnel employés à titre permanent peuvent bénéficier de prêts conformément au règlement du personnel de la Banque. Les mêmes taux d'intérêt, modalités et conditions s'appliquent à tous les employés dans cette situation.

^(**) Au 31 décembre 2008, les participations minoritaires figurent au bilan à hauteur de 368 millions d'EUR (2007 : 338 millions d'EUR) et au compte de résultat consolidé (Note N) à hauteur de 13 millions d'EUR (2007 : 17 millions d'EUR). Suite au renouvellement de l'engagement d'achat concernant les 1 043 actions restantes du FEI (2007 : 948), la Banque propose aux autres actionnaires du FEI de les leur racheter à un prix d'exercice de 363 millions d'EUR (2007 : 319 millions d'EUR), qui est déterminé sur la base des comptes annuels audités du FEI pour 2007, déduction faite du dividende décidé par l'Assemblée générale du FEI.

Note I – Dettes envers des établissements de crédit à terme ou à préavis (en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Emprunts à court terme	5 958 340	338 720
Montants dus à la BERD, y compris billets à ordre détenus pour libérer le capital de la BERD	1 013	3 037
	5 959 353	341 757

Note J – Dettes représentées par des titres au 31 décembre (en milliers d'euros)

L'un des objectifs du Groupe est de faire concorder sa stratégie en matière de collecte de ressources avec les caractéristiques des fonds nécessaires pour les prêts qu'il accorde, notamment sur le plan des monnaies. Le tableau ci-dessous donne les encours d'emprunt par monnaie au 31 décembre 2008, ainsi que le montant notionnel cumulé des échanges de devises y associés, lesquels ont pour but de convertir la monnaie d'une émission dans la monnaie du prêt qu'elle sert à financer. La dernière colonne de ce tableau indique le montant total des emprunts par monnaie, en tenant compte de l'effet économique engendré par les échanges de devises afin de présenter l'encours net par monnaie des emprunts existants au 31 décembre 2008.

PAYABLES EN	EMPRUNTS					ÉCHANGES DE DEVISES		MONTANT NET	
	ENCOURS AU 31.12.2007	TAUX MOYEN	ENCOURS AU 31.12.2008	TAUX MOYEN	ÉCHÉANCES	À RECEVOIR		ENCOURS AU 31.12.2007	ENCOURS AU 31.12.2008
						31.12.2007	31.12.2008		
EUR	106 548 588	4,04	107 758 784	4,02	2009/2057	- 1 667 912	- 1 692 262	104 880 676	106 066 522
GBP	59 387 205	5,21	47 705 235	5,11	2009/2054	- 18 302 492	- 15 100 101	41 084 713	32 605 134
DKK	536 315	2,86	536 869	2,86	2010/2026	0	0	536 315	536 869
SEK	1 851 401	4,24	1 985 281	4,18	2009/2028	- 636 175	- 552 571	1 215 226	1 432 710
CZK	952 562	5,09	928 119	5,03	2009/2030	- 159 606	0	792 956	928 119
HUF	1 062 153	7,17	731 159	7,20	2009/2015	- 648 327	- 328 084	413 826	403 075
PLN	662 295	6,05	465 206	6,29	2009/2026	- 107 854	- 93 313	554 441	371 893
BGN	181 511	5,35	309 336	6,60	2009/2013	- 181 511	- 309 336	0	0
MTL	23 294	3,80	0	0,00		- 23 294	0	0	0
SKK	121 261	4,79	144 175	4,75	2023/2028	0	0	121 261	144 175
RON	83 155	7,00	74 580	7,00	2014/2014	- 83 155	- 74 580	0	0
USD	58 410 692	4,52	77 423 397	3,72	2009/2058	- 25 074 313	- 41 397 725	33 336 379	36 025 672
CHF	2 955 218	2,75	4 468 687	2,47	2009/2036	- 1 525 956	- 2 545 455	1 429 262	1 923 232
JPY	6 982 434	1,51	10 331 351	0,97	2009/2047	- 6 814 744	- 10 022 170	167 690	309 181
NOK	760 241	4,67	1 315 897	4,08	2009/2025	- 508 922	- 733 333	251 319	582 564
CAD	976 045	4,92	770 751	4,70	2037/2045	- 906 836	- 775 163	69 209	- 4 412
AUD	4 026 888	5,61	4 971 016	5,83	2009/2021	- 4 026 888	- 4 927 858	0	43 158
HKD	334 498	5,09	77 883	6,97	2009/2019	- 203 836	- 77 884	130 662	- 1
NZD	3 369 954	6,62	2 806 416	6,88	2009/2017	- 3 369 954	- 2 788 227	0	18 189
ZAR	1 167 340	8,53	1 160 062	8,91	2009/2018	- 726 625	- 791 164	440 715	368 898
MXN	61 772	8,63	79 425	8,57	2009/2015	- 61 772	- 79 425	0	0
TWD	255 830	0,33	176 856	1,66	2010/2013	- 255 830	- 176 856	0	0
TRY	2 659 580	14,14	2 518 980	14,04	2009/2022	- 2 659 580	- 2 484 077	0	34 903
ISK	739 935	8,38	113 793	9,47	2009/2011	- 739 935	- 113 793	0	0
RUB	111 154	6,50	135 770	7,39	2011/2018	- 111 154	- 135 770	0	0
TOTAL	254 221 321		266 989 028			- 68 796 671	- 85 199 147	185 424 650	181 789 881
Ajustement juste valeur (IAS 39)	5 951 082		17 511 917						
TOTAL	260 172 403		284 500 945						

Note K – Régimes de pension et d'assurance-maladie (en milliers d'euros)

Le Groupe administre trois régimes de retraite à prestations définies. Il assure également, au bénéfice des anciens employés de la BEI, certaines prestations d'assurance-maladie après la fin de la période d'emploi. Au sens de la norme IAS 19, ces prestations ne sont pas financées. Le coût des prestations au titre des différents régimes est déterminé séparément pour chaque régime selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. L'évaluation actuarielle a eu lieu le 30 septembre 2008 et a été extrapolée jusqu'au 31 décembre 2008.

Il existe un autre régime, qui n'est pas repris dans les chiffres ci-dessous : le Régime complémentaire volontaire de prévoyance (régime de retraite à contributions définies). Le montant correspondant à ce régime, soit 189 millions d'EUR (2007 : 186 millions d'EUR) est inscrit au poste *Créditeurs divers* (Note H).

Charge nette au titre des prestations (inscrite au compte de résultat consolidé) au 31 décembre 2008 :

	Pension personnel BEI	Pension Comité de direction	Pension FEI	Assurance- maladie	Total 2008
Coût net des services rendus au cours de l'exercice ⁽¹⁾	24 271	1 197	1 249	5 058	31 775
Frais financiers sur obligation de prestations ⁽²⁾	57 061	1 625	697	4 750	64 133
Indemnités spéciales de fin de contrat de travail ⁽¹⁾	3 830	0	0	0	3 830
Comptabilisation des écarts actuariels ⁽¹⁾	10 046	151	38	225	10 460
Charge nette au titre des prestations	95 208	2 973	1 984	10 033	110 198

Charge nette au titre des prestations (inscrite au compte de résultat consolidé) au 31 décembre 2007 :

	Pension personnel BEI	Pension Comité de direction	Pension FEI	Assurance- maladie	Total 2007
Coût net des services rendus au cours de l'exercice ⁽¹⁾	27 708	1 792	1 258	4 388	35 146
Frais financiers sur obligation de prestations ⁽²⁾	48 633	1 353	477	4 174	54 637
Amortissement du coût non comptabilisé des services passés ⁽¹⁾	0	0	75	0	75
Indemnités spéciales de fin de contrat de travail ⁽¹⁾	4 267	0	0	0	4 267
Comptabilisation des écarts actuariels ⁽¹⁾	15 003	253	0	954	16 210
Charge nette au titre des prestations	95 611	3 398	1 810	9 516	110 335

⁽¹⁾ comptabilisé en charges administratives générales

⁽²⁾ comptabilisés en intérêts et charges assimilées

Passif au titre des prestations au 31 décembre 2008 :

	Pension personnel BEI	Pension Comité de direction ⁽¹⁾	Pension FEI	Assurance- maladie	Total 2008
Obligation au titre des prestations	1 059 102	34 407	15 340	88 048	1 196 897
Pertes actuarielles nettes non comptabilisées	- 76 793	- 116	60	2 752	- 74 097
Passif net	982 309	34 291	15 400	90 800	1 122 800

À partir de 2009, les pertes actuarielles nettes non comptabilisées seront prises en compte sur la base de la durée moyenne estimée de service restant à accomplir par les affiliés à chaque régime, conformément à la norme IAS 19.

Passif au titre des prestations au 31 décembre 2007 :

	Pension personnel BEI	Pension Comité de direction ⁽¹⁾	Pension FEI	Assurance- maladie	Total 2007
Obligation au titre des prestations	1 046 162	34 950	12 628	87 088	1 180 828
Pertes actuarielles nettes non comptabilisées	- 136 626	- 1 718	- 646	- 3 293	- 142 283
Passif net	909 536	33 232	11 982	83 795	1 038 545

Le bilan des régimes a évolué comme suit pendant l'exercice clos le 31 décembre 2008 (en milliers d'euros) :

	Régime de pension personnel BEI	Régime de pension Comité de direction ⁽¹⁾	Régime de pension personnel FEI	Régime d'assurance- maladie	Total
Au 1 ^{er} janvier 2008	909 536	33 232	11 982	83 795	1 038 545
Charge nette au titre des prestations	95 208	2 973	1 984	10 033	110 198
Versements au titre des prestations, nets des contributions des affiliés	- 22 435	- 1 914	1 434	- 3 028	- 25 943
Au 31 décembre 2008	982 309	34 291	15 400	90 800	1 122 800
Au 31 décembre 2007	909 536	33 232	11 982	83 795	1 038 545

⁽¹⁾ Ce montant inclut les indemnités, d'un montant de 4 589 000 EUR en 2008 (2007 : 4 711 000 EUR), qui ne sont pas soumises à l'évaluation actuarielle au titre de la norme IAS 19.

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations de pension et des autres prestations postérieures à l'emploi au titre des régimes du Groupe figurent ci-dessous :

	2008	2007
	en %	en %
Taux d'actualisation des régimes de retraite	6,00	5,52
Taux d'actualisation du régime d'assurance-maladie	6,00	5,52
Hausses de salaire futures (inflation comprise)	4,50	4,00
Hausses des pensions futures	2,00	2,00
Taux de progression des frais médicaux	4,00	4,00
Tables actuarielles	LPP 2005	LPP 2005

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité de la charge au titre des prestations pour 2008 et de l'obligation (au 31 décembre 2008) au titre des prestations du régime d'assurance-maladie à une hausse et à une baisse de 1 % du taux de progression des coûts médicaux.

	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %
Charge au titre des prestations	2 941	- 2 218
Obligation au titre des prestations définies	21 132	- 16 592

Le tableau ci-dessous montre les écarts actuariels effectifs correspondant aux différents régimes pour les exercices 2007 à 2008.

	Pension personnel BEI	Pension Comité de direction	Pension FEI	Assurance- maladie	Total
2008	29 895	- 434	653	- 1 084	29 030
2007	19 790	1 481	1 230	- 6 151	16 350

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de l'obligation au titre des prestations définies au cours de l'exercice considéré :

	Pension personnel BEI	Pension Comité de direction	Pension FEI	Assurance- maladie	Total 2008
Obligation à l'ouverture de l'exercice	1 046 162	34 950	12 628	87 088	1 180 828
Coût net des services rendus au cours de l'exercice	24 271	1 197	1 249	5 058	31 775
Contributions des affiliés	11 091	0	812	0	11 903
Frais financiers	57 061	1 625	697	4 750	64 133
Prestations versées	- 33 526	- 1 914	622	- 3 028	- 37 846
Ajustement lié à l'expérience	29 895	- 434	653	- 1 084	29 030
Ajustement lié aux changements d'hypothèses actuarielles	- 79 682	- 1 017	- 1 321	- 4 736	- 86 756
Indemnités spéciales de fin de contrat de travail	3 830	0	0	0	3 830
Obligation au 31 décembre 2008	1 059 102	34 407	15 340	88 048	1 196 897

Note L – Fonds pour risques bancaires généraux (en milliers d'euros)

Comme indiqué à la Note A.4.14, le Fonds pour risques bancaires généraux ne figure plus au bilan en tant que poste séparé, mais le Groupe continue, à des fins de communication externe, à en calculer le montant selon la méthode utilisée lors de l'exercice précédent.

Évaluation du montant correspondant aux risques bancaires généraux :	31.12.2008	31.12.2007
	1 280 000 ^(*)	1 000 000 ^(**)

(*) Dont 198 000 000 EUR pour les opérations au titre du Mécanisme de financement structuré

(**) Dont 113 000 000 EUR pour les opérations au titre du Mécanisme de financement structuré

L'évolution du montant du Fonds pour risques bancaires généraux, tel que calculé pour la période comprise entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008, reflète une légère diminution de la qualité du portefeuille de prêts de la Banque, qui est principalement due à de nouvelles signatures d'opérations en faveur de catégories d'emprunteurs dont la notation est moins élevée.

Au 31 décembre 2008, les taux de provisionnement général pour les différentes catégories de prêts étaient les suivants :

Notation des prêts	Taux de provisionnement pour 2008	Taux de provisionnement pour 2007
A	0,00 %	0,00 %
A+	0,10 %	0,10 %
A-	0,20 %	0,20 %
B+	0,30 %	0,30 %
B-	0,50 %	0,50 %
C	1,00 %	1,00 %
D+	2,00 %	2,00 %
D-	3,00 %	3,00 %
E+	10,00 %	10,00 %
E-	25,00 %	25,00 %

Note M – Intérêts et produits assimilés et Intérêts et charges assimilées (en milliers d'euros)

M.1. Produits d'intérêts nets

	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts et produits assimilés		
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	14 006 401	13 252 385
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales, et obligations et autres titres à revenu fixe	734 631	709 903
Bonifications d'intérêts de l'UE	42 264	46 893
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	202	344
Divers	29 497	42 425
TOTAL	14 812 995	14 051 950
Intérêts et charges assimilées		
Dettes représentées par des titres	- 12 045 965	- 12 059 580
Produits dérivés ⁽¹⁾	- 460 727	- 7 626
Intérêts sur mandats de tiers	- 45 143	- 42 610
Dettes envers des établissements de crédit	- 53 185	- 14 098
Divers	- 67 209	- 64 693
TOTAL	- 12 672 229	- 12 188 607
Produits d'intérêts nets	2 140 766	1 863 343

⁽¹⁾ Les produits et charges d'intérêts sur dérivés se montent, après compensation, à - 460 727 000 EUR au 31 décembre 2008 (- 7 626 000 EUR au 31 décembre 2007).

Le tableau ci-dessous présente les produits d'intérêts nets provenant de chaque classe d'actifs et de passifs financiers.

	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts et produits assimilés		
Détenus à des fins de transaction	22 111	19 289
Désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	844 896	645 422
Conservés jusqu'à l'échéance finale	573 361	527 869
Prêts et créances à recevoir ⁽¹⁾	13 204 183	12 665 166
Disponibles à la vente	139 159	148 541
Actifs non financiers	29 285	45 663
TOTAL	14 812 995	14 051 950
Intérêts et charges assimilées		
Détenus à des fins de transaction	- 550 368	- 9 592
Désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	- 10 994 516	- 10 412 549
Passifs financiers évalués au coût amorti	- 1 005 098	- 1 657 092
Dettes non financières	- 122 247	- 109 374
TOTAL	- 12 672 229	- 12 188 607
Produits d'intérêts nets	2 140 766	1 863 343

⁽¹⁾ Sont compris dans cette catégorie d'actifs financiers les intérêts courus sur prêts dépréciés, qui se montaient à 2 600 000 EUR au 31 décembre 2008 (2007 : 7 832 000 EUR).

M.2. Ventilation géographique des Intérêts et produits assimilés

	31.12.2008	31.12.2007
Allemagne	2 008 176	2 356 560
Espagne	2 143 128	1 833 671
Italie	1 697 814	1 456 260
France	1 385 791	1 437 073
Royaume-Uni	1 058 937	1 211 146
Portugal	774 637	698 928
Grèce	559 600	533 178
Autriche	294 940	292 310
Pologne	445 242	287 992
Finlande	232 420	227 245
Hongrie	294 328	197 499
Belgique	198 322	187 366
République tchèque	229 290	180 895
Danemark	123 138	152 085
Pays-Bas	141 405	151 539
Irlande	128 691	137 067
Suède	165 245	123 075
Roumanie	90 755	81 155
Slovénie	75 551	57 535
Slovaquie	42 227	35 134
Luxembourg	27 125	34 002
Chypre	38 896	29 550
Bulgarie	24 765	17 465
Lettonie	23 012	16 017
Estonie	8 145	6 753
Lituanie	5 766	5 204
Malte	581	348
Total	12 217 927	11 747 052
À l'extérieur de l'Union européenne	889 208	795 520
	13 107 135	12 542 572
Produits non ventilés par pays ⁽¹⁾	1 705 860	1 509 378
	14 812 995	14 051 950
⁽¹⁾ Produits non ventilés par pays :		
1. Revenus du portefeuille d'investissement et du portefeuille de prêts titrisés	369 969	289 436
2. Revenus des portefeuilles obligataires opérationnels	81 588	80 419
3. Revenus du portefeuille monétaire opérationnel	283 074	340 001
4. Revenus d'opérations sur le marché monétaire	981 830	808 378
5. Reconnaissance des produits d'intérêts découlant de l'ajustement de la valeur actuelle du capital versé et des réserves à recevoir	28 245	45 663
6. Ajustement pour remboursements anticipés sur prêts	- 38 846	- 54 519
	1 705 860	1 509 378

Note N – Résultat sur opérations financières (en milliers d'euros)

N.1. En fonction de la nature du résultat

	31.12.2008	31.12.2007
Résultat net sur produits dérivés au titre de l'option juste valeur ⁽¹⁾	- 812 688	345 960
Résultat net sur prêts et swaps associés relevant de l'option juste valeur ⁽²⁾	- 106 559	- 147 208
Résultat net sur emprunts et swaps associés relevant de l'option juste valeur ⁽³⁾	5 549 832	- 896 103
	4 630 585	- 697 351
Ajustements de valeur sur portefeuille de trésorerie opérationnelle	7 683	7 042
Gains et pertes sur portefeuille opérationnel de trésorerie	- 3 189	- 8 510
Gains et pertes de change	9 483	37 337
Gains et pertes sur rachat de dettes représentées par des titres	3 430	1 082
Gains et pertes sur dénouement de swaps au titre de la GAP	21 125	924
Perte réalisée sur vente d'actions	- 11 449	0
Participations minoritaires (Notes A.4.21 et H)	- 13 064	- 17 316
	4 644 604	- 676 792

⁽¹⁾ Le résultat net sur produits dérivés au titre de l'option juste valeur inclut, pour l'essentiel, le montant des swaps conclus à des fins de macro-couverture – évalués à la juste valeur – lequel a diminué au cours de 2008 en raison de la baisse générale des taux d'intérêt. Cet effet résulte de la composition effective du portefeuille de swaps. Actuellement, le portefeuille de contrats d'échange conclus à des fins de macro-couverture comporte davantage de swaps payeurs de taux fixe que de swaps receveurs de taux fixe. L'effet d'une baisse des taux d'intérêt sur la juste valeur d'un portefeuille dans lequel prédominent les swaps payeurs de taux fixe est une diminution de cette valeur. Le résultat net sur produits dérivés au titre de l'option juste valeur, qui est calculé sur le total des produits dérivés, donne lieu à une baisse de 812 688 000 EUR (2007 : 345 960 000 EUR) ; ce montant tient compte de l'impact négatif total des swaps conclus à des fins de macro-couverture, qui est de 781 378 000 EUR au 31 décembre 2008 (2007 : 294 874 000 EUR).

⁽²⁾ L'option juste valeur est appliquée aux prêts couverts par un produit dérivé, ainsi qu'au produit dérivé lui-même. Au 31 décembre 2008, l'encours total des prêts désignés comme étant à la juste valeur s'élève à 59,3 milliards d'EUR (2007 : 43,5 milliards d'EUR), seuls les prêts accordés à taux fixe étant couverts. L'application de l'option juste valeur aux prêts se répercute, au compte de résultat au 31 décembre 2008, par une baisse de 106 559 000 EUR (2007 : - 147 208 000 EUR). Le résultat négatif est dû au relèvement de dix points de base de la courbe bleue décidé au début de novembre. Un des effets de cette augmentation de la courbe bleue est que la juste valeur des prêts a diminué par rapport à celle des swaps de couverture – qui n'est sensible qu'au niveau de la courbe des swaps et non à celui de la courbe bleue.

⁽³⁾ L'option juste valeur est appliquée aux emprunts couverts par un produit dérivé, ainsi qu'au produit dérivé lui-même. La plupart des emprunts étant systématiquement couverts, le volume des emprunts désignés comme étant à la juste valeur est de 254,5 milliards d'EUR au 31 décembre 2008 (2007 : 231,4 milliards d'EUR). Au 31 décembre 2008, l'incidence nette sur le compte de résultat de l'application de l'option juste valeur aux emprunts et swaps associés est une augmentation du résultat de l'exercice de 5 549 832 000 EUR (2007 : - 896 103 000 EUR). Cette augmentation résulte surtout de l'élargissement des spreads de crédit de la BEI sur le marché secondaire, lui-même dû, essentiellement, à l'accroissement de l'offre d'instruments de dette émis par les États ou garantis par eux. D'une manière générale, le prix des obligations s'observe directement sur le marché et est très sensible à la conjoncture du marché, tandis que celui des swaps s'obtient à partir d'un modèle interne de valorisation. Dans ce contexte, la juste valeur des emprunts diminue de 10 994 901 000 EUR tandis que la juste valeur des dérivés de couverture augmente de 16 544 733 000 EUR, de sorte que le résultat net de la variation de la juste valeur des dettes et des instruments de couverture se solde par un bénéfice comptable de 5 549 832 000 EUR. Le phénomène inverse avait été observé en 2007 (perte de 896 103 000 EUR). L'intention étant de conserver tous les instruments financiers concernés jusqu'à leur échéance, on peut prévoir que ce bénéfice comptable sera complètement neutralisé à la clôture des flux sur les obligations et sur les swaps de couverture. L'encours des opérations d'emprunt concernées (254,5 milliards d'EUR) est tel que même une faible variation des conditions du marché a une forte incidence sur le résultat.

N.2. En fonction de la catégorie d'actif et de passif

	31.12.2008	31.12.2007
Actifs financiers disponibles à la vente	- 17 015	0
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	3 878 973	- 949 088
Passifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	- 10 994 901	493 328
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	11 777 697	- 208 496
Divers	- 150	- 12 536
	4 644 604	- 676 792

Note O – Autres produits d'exploitation (en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Revenus d'activités de conseil	32 380	20 369
Reprise de provisions pour charges non utilisées lors d'exercices précédents	3 999	3 597
Divers	2 154	2 560
	38 533	26 526

Note P – Revenus de commissions et Frais de commissions (en milliers d'euros)**P.1. Revenus de commissions**

	31.12.2008	31.12.2007
Facilité d'investissement – Cotonou	35 741	32 756
JASPERS	14 933	10 529
JESSICA	3 962	1 903
Conventions de Yaoundé et de Lomé	10 371	10 227
Autres institutions communautaires et États membres de l'UE	28 274	22 096
Garanties financières	2 791	8 413
	96 072	85 924

P.2. Frais de commissions

	31.12.2008	31.12.2007
Frais de commissions	- 125	- 1 842

Note Q – Charges administratives générales (en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Traitements et émoluments (*)	- 187 327	- 171 690
Cotisations sociales et autres dépenses à caractère social	- 102 148	- 108 410
Frais de personnel	- 289 475	- 280 100
Autres charges administratives et générales	- 107 663	- 85 880
	- 397 138	- 365 980

(*) dont 2 821 000 EUR au 31 décembre 2008 et 2 655 000 EUR au 31 décembre 2007 pour les membres du Comité de direction.

L'effectif du Groupe était de 1 744 employés au 31 décembre 2008 (1 569 employés au 31 décembre 2007).

Note R – Instruments financiers dérivés**R.1. Utilisation des instruments financiers dérivés****Dans l'activité de collecte de ressources du Groupe**

Le Groupe utilise principalement les produits dérivés dans sa stratégie de collecte de fonds pour, d'une part, rapprocher les caractéristiques des fonds collectés, en termes de devises et de taux d'intérêt, de celles des prêts octroyés et, d'autre part, abaisser le coût des fonds collectés. Il a également recours aux contrats d'échange à long terme pour couvrir certaines opérations de trésorerie et aux fins de la GAP.

Les opérations à long terme sur produits dérivés ne sont pas utilisées à des fins de prise de position mais uniquement pour les besoins de la collecte de ressources ou pour atténuer le risque de marché.

Tous les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises liés au portefeuille d'emprunts ont des durées de même ordre que celle des emprunts correspondants et sont par conséquent conclus à long terme.

Les dérivés les plus utilisés sont :*Contrats d'échange de devises*

Les opérations d'échange de devises sont des contrats par lesquels il est convenu de convertir dans une autre monnaie les fonds collectés par emprunt, en concluant simultanément un contrat de change à terme de manière à obtenir un échange futur inverse des deux monnaies pour être ainsi en mesure de rembourser, aux échéances prévues, les fonds collectés.

Contrats d'échange de taux d'intérêt

Les opérations d'échange de taux d'intérêt sont des contrats par lesquels, en règle générale, il est convenu d'échanger des intérêts à taux variable contre des intérêts à taux fixe ou vice-versa.

Contrats d'échange d'actifs

Les échanges d'actifs sont prévus pour les placements en obligations qui ne présentent pas les caractéristiques voulues en

termes de cash-flows. Plus précisément, ces contrats d'échange servent à convertir certains placements en instruments à taux variable assortis d'un coupon trimestriel et d'une fréquence révisable. Le Groupe peut ainsi éliminer les risques de taux et de change, tout en gardant à sa charge, comme prévu, le risque de crédit.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises permettent au Groupe de modifier la structure de son portefeuille d'emprunts en termes de taux d'intérêt et de monnaies, d'une part pour répondre aux demandes de ses clients et d'autre part pour réduire le coût de sa collecte de ressources en échangeant avec des contreparties ses conditions avantageuses d'accès à certains marchés des capitaux. L'utilisation de produits dérivés par la Banque se limite aux opérations de couverture de transactions individuelles dans le domaine des activités d'emprunt et de trésorerie et, dans une moindre mesure, à la gestion actif-passif.

Dans l'activité de gestion des liquidités du Groupe

Le Groupe passe des contrats d'échange de devises à court terme pour ajuster les positions en devises sur sa trésorerie opérationnelle par rapport à sa monnaie de référence, l'euro, mais également pour faire face à la demande de monnaies liée aux déboursements de prêts.

Le montant notionnel des contrats d'échange de devises à court terme et des contrats de change à court terme s'élevait à 16 296 millions d'EUR au 31 décembre 2008 contre 4 841 millions d'EUR au 31 décembre 2007.

Le montant notionnel des contrats d'échange de taux au jour le jour était nul au 31 décembre 2008 (contre 6 000 millions d'EUR au 31 décembre 2007).

De plus, le Groupe a recours à des contrats à long terme normalisés pour ajuster l'exposition au risque de taux d'intérêt à moyen terme (2 ans) de ses portefeuilles obligataires de trésorerie. Le montant notionnel de ces contrats à long terme

s'élevait à 394 millions d'EUR au 31 décembre 2008 (419 millions d'EUR pour 2007).

Dans l'activité de gestion actif-passif du Groupe

La politique du Groupe vise à maintenir un niveau de revenus stable et élevé ainsi qu'à protéger la valeur économique du Groupe.

Pour cela le Groupe :

- a adopté un profil d'investissement de ses fonds propres lui assurant un flux de revenus stables et élevés,
- gère les risques de taux résiduels par rapport à ce profil d'investissement.

Pour gérer les risques de taux résiduels, le Groupe procède à des couvertures naturelles pour ses prêts et ses emprunts ou conclut des opérations financières de couverture globale (contrats d'échange de taux d'intérêt).

Les contrats d'échange conclus à des fins de macro-couverture dans le cadre de la gestion actif-passif sont comptabilisés à leur valeur de marché (juste valeur) conformément à la norme IAS 39.

R.2. Juste valeur des instruments financiers dérivés

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur nette des instruments financiers dérivés comptabilisés à l'actif ou au passif (y compris les instruments dont la juste valeur est fondée sur les cours de marché, ceux qui font appel à une technique de valorisation dont tous les paramètres sont observables sur le marché, et ceux pour lesquels les techniques de valorisation utilisent des données non observables sur le marché) ainsi que leur montant nominal. Les montants nominaux représentent le volume de transactions en cours en fin d'exercice, mais ne donnent pas d'indication sur le risque de marché ni sur le risque de crédit.

Produits dérivés, ventilés par méthode de valorisation, au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)

	Prix coté sur un marché		Techniques de valorisation - paramètres observables sur le marché		Techniques de valorisation - paramètres non observables sur le marché		Total	
	Montant notionnel	Juste valeur nette	Montant notionnel	Juste valeur nette	Montant notionnel	Juste valeur nette	Montant notionnel	Juste valeur nette
Produits dérivés relatifs aux emprunts	0	0	219 491	12 808	19 302	166	238 793	12 974
Produits dérivés relatifs aux prêts	0	0	50 680	- 3 651	3 145	- 629	53 825	- 4 280
Produits dérivés relatifs au portefeuille d'actifs	0	0	57	- 1	0	0	57	- 1
Produits dérivés relatifs à la gestion actif-passif	0	0	74 002	- 3 326	0	0	74 002	- 3 326
Produits dérivés relatifs aux titres adossés à des actifs	0	0	131	13	0	0	131	13
Contrats de change à terme	0	0	16 296	- 989	0	0	16 296	- 989
Contrats à terme normalisés	394	- 1	0	0	0	0	394	- 1
Contrats de garantie de taux d'intérêt	0	0	5 472	1	0	0	5 472	1
Garanties associées aux produits dérivés	0	0	0	0	1 217	- 3	1 217	- 3
Total	394	- 1	366 129	4 855	23 664	- 466	390 187	4 388

Produits dérivés, ventilés par méthode de valorisation, au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)

	Prix coté sur un marché		Techniques de valorisation - paramètres observables sur le marché		Techniques de valorisation - paramètres non observables sur le marché		Total	
	Montant notionnel	Juste valeur nette	Montant notionnel	Juste valeur nette	Montant notionnel	Juste valeur nette	Montant notionnel	Juste valeur nette
Produits dérivés relatifs aux emprunts	0	0	204 219	2 573	18 931	- 1 353	223 150	1 220
Produits dérivés relatifs aux prêts	0	0	39 627	- 176	2 718	- 228	42 345	- 404
Produits dérivés relatifs au portefeuille d'actifs	0	0	64	- 1	0	0	64	- 1
Produits dérivés relatifs à la gestion actif-passif	0	0	54 675	- 4 686	0	0	54 675	- 4 686
Produits dérivés relatifs aux titres adossés à des actifs	0	0	132	1	0	0	132	1
Contrats de change à terme	0	0	4 841	- 18	0	0	4 841	- 18
Contrats à terme normalisés	419	3	0	0	0	0	419	3
Contrats d'échange de taux au jour le jour	0	0	6 000	2	0	0	6 000	2
Garanties associées aux produits dérivés	0	0	0	0	1 268	- 2	1 268	- 2
Total	419	3	309 558	- 2 305	22 917	- 1 583	332 894	- 3 885

Les opérations de la BEI sur produits dérivés ne font pas l'objet de prix cotés sur le marché. Pour ces instruments, la juste valeur est estimée à l'aide de techniques ou de modèles de valorisation, fondés autant que possible sur des données de marché observables à la date de clôture du bilan.

La juste valeur des opérations d'échange est calculée à l'aide de la méthode du résultat, en appliquant des techniques de valorisation pour convertir les montants futurs en un montant actuel unique (actualisé). L'estimation de la juste valeur est fondée sur la valeur indiquée par les attentes du marché au sujet de ces montants futurs. Les techniques de valorisation peuvent aller d'une simple actualisation des cash-flows connus à une modélisation complexe des options. Les modèles de valorisation appliqués font appel à des méthodologies économiques validées, utilisées pour la tarification des instruments financiers, et intègrent les facteurs pris en compte par les acteurs du marché lorsqu'ils fixent un prix.

Pour certaines opérations sur produits dérivés, des estimations et hypothèses internes peuvent être intégrées dans ces techniques de valorisation lorsque les paramètres de marché ne sont pas directement accessibles.

Note 5 - Juste valeur des actifs et passifs financiers (en millions d'euros)

Les tableaux ci-dessous comparent la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers que le Groupe comptabilise dans ses états financiers. Ils n'incluent pas la juste valeur des actifs et passifs non financiers.

	Valeur comptable 2008	Juste valeur 2008	Perte ou gain non comptabilisé 2008	Valeur comptable 2007	Juste valeur 2007	Perte ou gain non comptabilisé 2007
Actifs financiers						
Prêts et créances à recevoir	254 633	255 748	1 115	241 329	224 381	- 16 948
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	22 388	22 388	0	9 566	9 566	0
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	59 257	59 257	0	43 523	43 523	0
Actifs financiers disponibles à la vente	4 533	4 533	0	5 364	5 364	0
Actifs financiers conservés jusqu'à l'échéance	10 171	9 736	- 435	9 499	9 486	- 13
Passifs financiers						
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	17 474	17 474	0	12 946	12 946	0
Passifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	254 526	254 526	0	231 449	231 449	0
Passifs financiers évalués au coût amorti	35 934	37 371	- 1 437	29 065	29 836	- 771
Total changement non comptabilisé de la juste valeur non réalisée			- 757			- 17 732

On trouvera ci-dessous une description des méthodes et hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers.

Actifs pour lesquels la juste valeur approche la valeur comptable

Pour les actifs et passifs financiers qui sont liquides ou qui ont une échéance à court terme (moins de trois mois), on suppose que la valeur comptable est approximativement égale à la juste valeur.

Actifs et passifs comptabilisés à leur juste valeur

Les prix publiés sur un marché actif sont la première source utilisée pour déterminer la juste valeur d'un instrument financier. Pour les instruments dont le prix de marché n'est pas disponible, la juste valeur est estimée à l'aide de techniques ou de modèles de valorisation, fondés autant que possible sur des données de marché observables à la date de clôture du bilan.

La juste valeur de ces instruments est déterminée en appliquant des techniques de valorisation qui permettent de convertir les montants futurs en un montant actuel unique (actualisé). L'estimation de la juste valeur est fondée sur la valeur indiquée par les attentes du marché au sujet de ces montants futurs. Les techniques de valorisation peuvent aller d'une simple actualisation des cash-flows connus à une modélisation complexe des options. Les modèles de valorisation appliqués font appel à des méthodologies économiques validées, utilisées pour la tarification des instruments financiers, et intègrent les facteurs pris en compte par les acteurs du marché lorsqu'ils fixent un prix. Lorsqu'on ne dispose pas directement de données de marché, on peut utiliser des estimations et hypothèses internes dans ces techniques d'évaluation.

Les tableaux ci-dessous présentent une analyse des actifs et passifs financiers enregistrés à leur juste valeur, ventilés selon que la juste valeur est fondée sur des prix cotés sur le marché, qu'elle fait appel à une technique de valorisation dont tous les paramètres sont observables sur le marché, ou que la technique de valorisation employée utilise des données non observables sur le marché.

	Prix coté sur un marché 2008	Techniques de valorisation - paramètres observables sur le marché 2008	Techniques de valorisation - paramètres non observables sur le marché 2008	Total 2008		Total
				Juste valeur positive	Juste valeur négative	
Actifs financiers						
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	526	20 854	1 008	22 388	0	22 388
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	0	56 158	3 099	59 258	- 1	59 257
Placements financiers disponibles à la vente	1 993	419	2 121	4 533	0	4 533
Total	2 519	77 431	6 228	86 179	- 1	86 178
Passifs financiers						
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1	16 000	1 473	0	17 474	17 474
Passifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	206 206	33 916	14 404	- 1 229	255 755	254 526
Total	206 207	49 916	15 877	- 1 229	273 229	272 000

	Prix coté sur un marché 2007	Techniques de valorisation - paramètres observables sur le marché 2007	Techniques de valorisation - paramètres non observables sur le marché 2007	Total 2007		
				Juste valeur positive	Juste valeur négative	Total
Actifs financiers						
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	508	8 563	495	9 566	0	9 566
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	0	40 576	2 947	43 580	- 57	43 523
Placements financiers disponibles à la vente	2 090	1 039	2 235	5 364	0	5 364
Total	2 598	50 178	5 677	58 510	- 57	58 453
Passifs financiers						
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	10 866	2 080	0	12 946	12 946
Passifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	203 353	16 147	11 949	- 738	232 187	231 449
Total	203 353	27 013	14 029	- 738	245 133	244 395

Variation, en raison d'hypothèses différentes, de la juste valeur des instruments financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat et faisant appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables sur le marché

L'utilisation d'alternatives raisonnablement possibles en tant que paramètres non observables pour les techniques de valorisation permettant de déterminer la juste valeur des instruments financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat pourrait éventuellement se traduire, au 31 décembre 2008, par une réduction d'environ 12 millions d'EUR en cas d'hypothèse moins favorable et par une augmentation d'environ 28 millions d'EUR en cas d'hypothèse plus favorable et, au 31 décembre 2007, par une réduction d'environ 32 millions d'EUR en cas d'hypothèse moins favorable et par une augmentation d'environ 75 millions d'EUR en cas d'hypothèse plus favorable.

Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat

Parmi les actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat figure un portefeuille de prêts couvert par des opérations d'échange de taux d'intérêt et d'échange de devises.

L'encours de crédit maximal au titre des prêts décaissés et avances à la clientèle et aux établissements de crédit désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat se monte à 59 257 millions d'EUR (2007 : 43 523 millions d'EUR). La variation cumulée de la juste valeur des prêts qui est imputable à une évolution du risque de crédit afférent aux contreparties du Groupe représente une perte de 12,44 millions d'EUR (2007 : gain de 2,98 millions d'EUR), et cette évolution pour l'exercice écoulé est une perte de 15,42 millions d'EUR (2007 : gain de 2,53 millions d'EUR). Les variations de

juste valeur des actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat qui sont imputables à une évolution du risque de crédit ont été calculées par détermination de la perte de crédit attendue sur ces prêts.

Aucun dérivé de crédit n'a été utilisé pour couvrir le risque de crédit afférent aux actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

Passifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat

Les passifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat sont des dettes représentées par des titres émis par le Groupe et couverts par des opérations d'échange de taux d'intérêt et de devises.

Dans ce contexte, la variation cumulée – imputable à l'évolution du risque de crédit du Groupe – de la juste valeur des passifs financiers cotés et désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat représente un excédent de 4 984 millions d'EUR (2007 : perte de 1 024 millions d'EUR). Le changement, pour l'exercice écoulé, équivaut à un excédent de 6 008 millions d'EUR. Ces changements correspondent à la différence entre les variations de la juste valeur cotée et les variations de juste valeur dues aux risques de marché, calculée sur la base des techniques de valorisation.

Le montant que le Groupe serait contractuellement tenu de verser à l'échéance des instruments financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat s'élève, au 31 décembre 2008, à 16 825 EUR de moins que la valeur comptable (2007 : 5 186 millions d'EUR).

Note T – Gestion des risques

La présente note fournit des informations sur les risques auxquels le Groupe est exposé ainsi que sur la façon dont il les

gère et les contrôle, en particulier les risques primaires associés aux instruments financiers qu'il utilise. Ces risques sont les suivants :

- risque de crédit : risque de perte résultant de la défaillance d'un client ou d'une contrepartie, et attaché aux encours de crédit sous toutes leurs formes, y compris le risque de règlement ;
- risque de marché : exposition à des variables de marché observables telles que taux d'intérêt, taux de change et cours des valeurs mobilières ;
- risque de liquidité et de collecte : risque que le Groupe soit incapable de financer des actifs ou d'honorer des obligations en payant un prix raisonnable ou, dans des situations extrêmes, quel que soit le prix.
- risque opérationnel : risque de perte résultant de l'insuffisance ou de la défaillance de processus, de personnes ou de systèmes internes à l'organisation, ou encore d'événements extérieurs.

Au sein du Groupe, la gestion et les contrôle des risques sont assurés par chaque entité séparément. Une distinction est par conséquent opérée, dans les informations ci-après sur la gestion des risques, entre la Banque et le Fonds.

T.1. Organisation de la gestion des risques

T.1.1. Organisation de la gestion des risques au sein de la Banque

La Banque adapte ses systèmes de gestion des risques pour tenir compte de l'évolution de l'environnement économique et réglementaire, les alignant en permanence sur les meilleures pratiques du secteur. Elle a mis en place des dispositifs de contrôle et d'information pour les principales catégories de risques inhérents à ses opérations : risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels.

La Banque applique les meilleures pratiques du secteur pour analyser et gérer les risques afin d'obtenir une protection optimale de ses actifs, de son résultat financier et, partant, de son capital. Bien qu'elle ne soit pas soumise à un organisme de réglementation bancaire, la Banque s'attache néanmoins à respecter en substance les directives bancaires pertinentes de l'UE, ainsi que les recommandations des autorités de supervision bancaire des États membres, de la législation communautaire et des organismes supranationaux compétents comme le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Les sections ci-dessous fournissent des informations sur les risques de crédit, de marché et de liquidité auxquels la Banque est exposée dans le cadre de ses activités sur ressources propres.

En novembre 2003, la direction Gestion des risques (RM – Risk Management) a été organisée dans un premier temps autour de deux départements – le département Risques de crédit (CRD) et le département GAP, Produits dérivés, Risques financiers et opérationnels – et d'une division Coordination. En 2006, la BEI a formalisé sa politique en matière de risques de crédit pour les opérations sur ressources propres réalisées à l'extérieur de l'UE, élargissant ainsi la mission de CRD.

Travaillant de manière indépendante, selon une approche exhaustive, cohérente et constante, RM identifie, évalue, sur-

veille et signale les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels auxquels la Banque est exposée. RM est indépendante des salles des marchés et opère dans un cadre défini en commun, qui préserve la séparation des tâches. Le directeur général de RM rend compte des risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels au vice-président ayant la compétence dans ce domaine. Le vice-président compétent rencontre régulièrement le Comité de vérification pour examiner avec lui les questions ayant trait à ces catégories de risques. Il est par ailleurs chargé de veiller à ce que le Comité de direction et le Conseil d'administration reçoivent toutes les informations pertinentes relatives aux risques.

Afin d'appuyer la mise en œuvre de sa politique en matière de risques, la Banque s'est dotée de deux instances dont la mission est axée sur la gestion de ces risques.

La première est le Groupe d'évaluation des risques de crédit (GERC), organe de haut niveau dont la mission est d'examiner les questions de risques de crédit pertinentes qui se posent dans le cadre des activités de la Banque et de conseiller le Comité de direction sur la réponse à y apporter. Il se compose des directeurs généraux des directions Financements, Projets, Gestion des risques, Finances et Affaires juridiques. Le GERC a vocation à compléter – mais non à remplacer – l'examen actuel au cas par cas des propositions de financement, lequel demeure au centre du processus d'approbation des prêts.

La deuxième instance est le Comité de gestion actif-passif (ALCO) ; autre organe de haut niveau, composé des directeurs généraux des directions Financements, Finances et Gestion des risques, il examine la politique de GAP de la Banque et se charge de faire des propositions dans ce domaine à l'intention du Comité de direction. L'ALCO encourage et facilite la concertation entre les directions qui y sont représentées, tout en offrant une perspective plus large sur les principaux risques financiers et en permettant d'en améliorer la compréhension.

En 2008, la Banque a continué de développer sa capacité de gestion des prêts après leur signature, se donnant ainsi les moyens d'assurer le traitement post-signature des transactions plus risquées qu'elle est amenée à réaliser dans le cadre de sa stratégie de prise de risque accrue. Le département Gestion et restructuration des transactions (TMR), qui faisait initialement partie de la direction Gestion des risques à sa création en 2007, a été transformé en un département autonome, sous l'autorité d'un vice-président distinct. La Banque a ainsi séparé l'activité opérationnelle post-signature dans l'UE de la fonction d'émission d'un deuxième avis. La Banque a par ailleurs décidé d'allouer des ressources supplémentaires au département TRM afin de lui permettre, en 2009, d'étendre la couverture de son activité de suivi et d'augmenter sa capacité à gérer les cas d'emprunteurs en difficulté.

T.1.1.1. Mesure du risque et système d'information

Les risques encourus par la Banque sont mesurés selon une méthode prenant en compte à la fois les pertes attendues susceptibles de survenir dans des circonstances normales et les pertes non attendues, lesquelles procèdent d'une estimation de la perte effective finale fondée sur un modèle de portefeuille. Les modèles utilisés s'appuient sur des probabilités tirées de statistiques reflétant des faits observés sur les mar-

chés financiers. La Banque détermine également les hypothèses les plus défavorables auxquelles elle serait confrontée si des événements extrêmes peu susceptibles de survenir venaient néanmoins à se matérialiser.

Les informations relatives à la mesure du risque décrite ci-dessus sont présentées et explicitées au Comité de direction chaque trimestre et au Conseil d'administration deux fois par an. Les rapports contiennent des données concernant les encours globaux, l'analyse de la concentration des crédits, la valeur à risque, les ratios de liquidité et l'évolution des profils de risque.

T.1.1.2. Tolérance de la Banque face au risque financier

En tant qu'institution publique, la Banque ne cherche pas à réaliser des bénéfices par un comportement spéculatif face aux risques financiers ; elle fixe son degré de tolérance aux risques financiers à un seuil défini par des limites qui ont été approuvées, et elle applique un cadre financier prudent.

La Banque ne considère donc pas ses activités de trésorerie ou de collecte de ressources comme des centres de profit, même si elle les conduit dans un souci de performance. Quant à ses activités d'investissement, elles ont pour objectif premier la préservation du capital investi. Dans le cadre de ses opérations de prêt et d'emprunt, la Banque a donc une politique de gestion des risques financiers dont le premier principe est d'assurer la couverture de tous les risques significatifs.

La BEI suivant en cela les meilleures pratiques du marché, toutes les transactions d'un type nouveau s'accompagnant de risques opérationnels ou financiers doivent être autorisées par le Comité de direction, après approbation par le Comité des nouveaux produits (CNP), et réalisées dans le respect des limites approuvées.

T.1.1.3. Pérennité des revenus et capacité d'autofinancement

La politique de gestion actif-passif de la Banque fait partie intégrante de la politique globale de gestion des risques financiers du Groupe. Elle reflète les attentes des trois principaux groupes de partenaires de la Banque (ses actionnaires, ses emprunteurs et les marchés financiers), à savoir : préserver la stabilité de ses recettes, maintenir la valeur économique de ses fonds propres et assurer un financement autonome de sa croissance à long terme.

Au travers de sa stratégie de GAP, la Banque poursuit ces objectifs en recourant à une méthode d'affectation de ses fonds propres selon un profil d'investissement à moyen et long terme qui vise à promouvoir la stabilité des recettes et à améliorer le rendement global. Cette méthode d'affectation implique une certaine sensibilité aux rendements à moyen et long terme, mais elle n'est pas influencée par une vision à court terme de l'évolution des taux d'intérêt.

Les fonds propres de la Banque sont ainsi gérés de manière à maintenir leur durée dans une fourchette de 4,5 à 5,5 ans.

T.1.2. Organisation de la gestion des risques au sein du FEI

Les opérations de capital-risque et de garantie des deux entités du Groupe sont gérées par le FEI. Celui-ci a pour mission de soutenir l'apport de ressources financières à des PME en démarrage, en croissance et en développement dans le cadre des objectifs de l'Union européenne pour cette catégorie d'entreprises.

Le FEI adapte ses systèmes de gestion des risques pour tenir compte de l'évolution de l'environnement économique et réglementaire, les alignant en permanence sur les meilleures pratiques du secteur. C'est ainsi qu'il a mis en place des dispositifs de contrôle et d'information pour les principales catégories de risques inhérents à ses opérations. Il dispose de systèmes spécifiques pour contrôler les principaux risques – de crédit, de marché et opérationnels – inhérents à ses activités et communiquer sur ces risques.

La division indépendante chargée de la gestion et du suivi des risques (*Risk Management and Monitoring* – RMM) rend compte directement au Directeur général. Cette séparation des tâches ainsi que le principe des « deux paires d'yeux » garantissent un examen impartial des activités opérationnelles du FEI. De plus, au sein du Groupe BEI, RMM opère en étroite collaboration avec la direction Gestion des risques de la Banque, en particulier en ce qui concerne l'exposition du Groupe au risque découlant des opérations de garantie et des opérations de capital-risque réalisées au titre du mandat capital-risque (MCR) de la Banque, et en ce qui concerne la stratégie générale du FEI.

RMM est scindée en deux grands secteurs : capital-risque d'une part et garanties de portefeuille et activités de titrisation d'autre part. Chacun de ces secteurs comprend une équipe chargée de la gestion du risque et une autre de l'administration et du suivi, soit un total de quatre équipes au sein de RMM.

La gestion de la trésorerie du Fonds a été confiée à la Banque en vertu d'un accord à cet effet signé entre les deux parties, et elle est assurée selon les lignes directrices du FEI en la matière.

T.1.2.1. Évaluation des risques concernant l'activité de capital-risque

Dans le cadre de ses activités de capital-risque, le FEI agit comme un fonds de fonds, prenant des participations minoritaires dans des fonds gérés par des équipes indépendantes, son objectif étant de servir de catalyseur pour attirer d'autres d'investisseurs, venant d'horizons très larges. Les opérations de capital-risque du Fonds englobent non seulement des investissements en capital d'amorçage et de démarrage, mais aussi des investissements dans des fonds déjà anciens, spécialisés dans les stades de développement intermédiaire et avancé, qui ont d'une manière générale un profil de risque plus modéré.

Les équipes du FEI ont mis au point ces dernières années un ensemble d'outils destinés à concevoir, gérer et surveiller des portefeuilles de placements en capital-risque adaptés à la dynamique de ce marché, en allant au-delà de la démarche classique et souvent simpliste consistant à investir exclusivement dans des fonds de haut de panier. Ces outils reposent sur un modèle économique interne fondé sur la notation (GEM – *Grading-based Economic Model*), qui permet au FEI de mieux évaluer et vérifier, pour chaque fonds et portefeuille de fonds, la valorisation, les risques et les projections de flux de trésorerie et de performances. Avant d'engager des capitaux dans un fonds de capital-risque, le FEI lui affecte une note fondée sur les résultats d'une analyse préalable approfondie menée par son équipe chargée des transactions et vérifiée par son équipe chargée de la gestion des risques. Pendant la durée de vie du fonds, cette note est révisée périodiquement,

avec une fréquence et dans une mesure qui dépendent du niveau de risque.

Grâce à ces procédures, appuyées par le recours à un système informatique propre et à un logiciel intégré (traitement intégral d'amont en aval), le Fonds renforce son processus de décision d'investissement ainsi que la gestion des risques financiers et la liquidité de son portefeuille.

Dans le contexte de la crise financière actuelle, le Fonds a renforcé le suivi non seulement des justes valeurs communiquées par chaque gestionnaire de fonds de capital-risque, mais aussi d'autres risques spécifiques résultant de la crise. Il a également soumis ses portefeuilles de fonds de capital-risque à des scénarios de crise plus tendus afin d'évaluer l'impact d'une aggravation ou d'une poursuite de la crise.

T.1.2.2. Évaluation des risques concernant les garanties

Le FEI accorde des garanties de portefeuille à des intermédiaires financiers actifs dans le financement des PME, de sorte qu'en assumant le risque encouru par ces institutions, il leur facilite l'accès aux ressources financières, ce qui revient à favoriser le financement des PME.

Pour les besoins de son activité de garantie et de titrisation, le FEI a mis au point, au cours des dernières années, une panoplie d'outils permettant d'analyser, sur la base des meilleures pratiques du secteur, les opérations de garantie de portefeuilles et les transactions financières structurées. Avant que le Fonds ne s'engage contractuellement dans une opération de garantie, une note interne est attribuée à chaque nouvelle opération sur risques propres, comme l'exigent les lignes directrices du FEI en matière de risques de crédit. La notation repose sur des modèles internes qui permettent d'analyser et de synthétiser la qualité de crédit de la transaction (concept de la perte attendue), en prenant en compte des paramètres non seulement quantitatifs mais aussi qualitatifs. Les opérations de garantie font l'objet d'un suivi régulier, trimestriel au minimum.

Le portefeuille de garanties est évalué selon un modèle de valorisation (*mark-to-model*). Le principal impact sur la valorisation des positions provient de la note qui leur est attribuée et des éventuelles modifications ultérieures de cette note.

Dans le contexte de la crise financière en cours, le Fonds a renforcé son suivi pour détecter toute évolution négative potentielle des notes de crédit, et des mesures dictées par la prudence lui ont permis d'éviter des décisions de rehaussement. On notera que l'amélioration du suivi relève d'un processus continu qui ne saurait être attribué uniquement à la crise financière.

En outre, le FEI a renforcé sa méthodologie d'évaluation de scénarios de crise, c'est-à-dire l'analyse des scénarios entraînant une dégradation des portefeuilles, avec les impacts connexes sur l'affectation du capital, les pertes attendues ainsi que le compte de résultat.

T.2. Risque de crédit

Politique en matière de risques de crédit

Le risque de crédit concerne principalement les activités de

prêt du Groupe et, dans une moindre mesure, les instruments de trésorerie tels que les titres à revenu fixe détenus dans les portefeuilles d'investissement et opérationnels, les certificats de dépôt et les dépôts interbancaires à terme, ainsi que les transactions sur instruments dérivés réalisées par le Groupe et les opérations de garantie du Fonds financées sur ressources propres. Aucun risque de crédit n'est attaché aux opérations de capital-risque du Groupe, qui sont entièrement menées au travers de prises de participation et ne sont donc exposées qu'au risque de marché.

La politique de la BEI en matière de risques de crédit est approuvée par les instances dirigeantes de l'institution. Elle fixe, pour les emprunteurs et les garants, les niveaux minima de qualité de crédit qu'il convient d'observer dans le cadre des opérations de prêt, et précise les types de sûretés qui sont jugées acceptables. Elle détaille également les exigences minimales auxquelles les contrats de prêt doivent satisfaire en termes de clauses juridiques et autres dispositions contractuelles clés, de façon à ce que la Banque occupe une position au moins aussi élevée que les autres bailleurs de fonds de premier rang et qu'elle ait rapidement accès aux sûretés si nécessaire. En outre, grâce à un système de limites applicables aux contreparties et aux secteurs, le respect de la politique en matière de risques de crédit assure un bon degré de diversification du portefeuille des prêts de la Banque. Ce système s'inspire des règles prudentielles traditionnelles relatives à la concentration du portefeuille et à la gestion des grands encours qui sont énoncées dans les directives bancaires de l'UE, bien que la Banque ait généralement, en matière de prise de risques, une attitude plus restrictive que les banques commerciales. Des niveaux minima sont également fixés pour la qualité de crédit des contreparties des opérations sur instruments dérivés et de trésorerie, de même que le cadre contractuel régissant chaque type de transaction.

Pour ce qui concerne l'activité de prêt, de trésorerie et sur instruments dérivés, le risque de crédit est géré par la direction Gestion des risques, indépendante et directement placée sous la responsabilité du Comité de direction. La Banque a ainsi mis en place une structure opérationnellement indépendante pour l'identification et la surveillance du risque de crédit.

Le Fonds gère ses encours et son exposition aux risques dans le cadre de politiques prudentes délimitées par des dispositions statutaires et par les lignes directrices en matière de risques de crédit approuvées par son Conseil d'administration, ou encore par des orientations définies dans le cadre de mandats.

Cette politique fait l'objet d'adaptations périodiques en fonction de l'évolution des paramètres opérationnels et des nouveaux mandats qui peuvent être confiés à la Banque par ses actionnaires.

La gestion du risque de crédit repose, d'une part, sur le degré de risque de crédit vis-à-vis des contreparties et, d'autre part, sur l'analyse de leur solvabilité.

T.2.2. Exposition maximale au risque de crédit hors sûretés et autres rehaussements de crédit

Le tableau ci-dessous indique l'exposition maximale au risque de crédit pour les éléments du bilan, y compris les produits dérivés. Elle est donnée en valeur brute, avant effet d'atténuation résultant d'accords de garantie.

	Exposition maximale 2008 (en millions d'euros)	Exposition maximale 2007 (en millions d'euros)
Actifs financiers		
Prêts et créances à recevoir	254 633	241 329
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	22 388	9 566
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	59 257	43 523
Actifs financiers disponibles à la vente	4 533	5 364
Actifs financiers conservés jusqu'à l'échéance	10 171	9 499
Actifs non financiers	520	466
Total	351 502	309 747
Hors bilan		
Passifs éventuels	4 083	3 773
Engagements		
- Prêts non décaissés	58 870	53 607
- Opérations de capital-risque non décaissées	1 227	1 421
- Divers	777	771
Total	64 957	59 572
Exposition totale au risque de crédit	416 459	369 319

Pour les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur, les montants ci-dessus représentent l'exposition maximale au risque de crédit susceptible d'être enregistrée dans l'avenir en cas de variation de ces valeurs.

Pour plus de détails sur l'exposition maximale au risque de crédit pour chaque catégorie d'instrument financier, on se référera aux notes correspondantes.

T.2.3. Risque de crédit sur prêts

T.2.3.1. Évaluation du risque de crédit sur les prêts et avances à la clientèle et aux établissements de crédit

En application des meilleures pratiques en vigueur dans le secteur bancaire, un système de classement interne, fondé sur la méthodologie de la « perte attendue », a été mis en place pour les opérations de prêt. Ce système occupe désormais une place importante dans le processus d'instruction des prêts ainsi que dans le suivi des risques de crédit, tout en offrant un cadre de référence permettant, si nécessaire, de tarifier les risques de crédit.

Le système de classement des prêts englobe les méthodologies, les processus, les bases de données et les systèmes informatiques qui permettent d'évaluer les risques de crédit liés aux opérations de prêt et de quantifier la perte attendue. Il synthétise un grand nombre de données qui servent à établir un classement relatif des risques de crédit liés aux prêts. Le système de classement des prêts adopté par la BEI tient compte de la valeur actualisée de la perte attendue estimée, laquelle est l'expression de la probabilité de défaillance des débiteurs principaux, de l'encours à risque et de la gravité des pertes en cas de défaillance effective. Le classement des prêts remplit les fonctions suivantes :

- il aide à obtenir une évaluation plus précise et plus quantitative des risques associés aux prêts ;
 - il facilite la répartition des tâches de suivi ;
 - il offre à tout moment une image instantanée de la qualité du portefeuille de prêts ;
 - il sert de référence pour calculer la dotation annuelle au Fonds pour risques bancaires généraux ;
 - il constitue un élément de prise de décision pour la tarification des risques en fonction de la perte attendue.
- Les facteurs suivants entrent en ligne de compte pour l'élaboration du classement des prêts :
- i) la solvabilité de l'emprunteur – RM/CRD examine en toute indépendance la situation des emprunteurs et évalue leur solvabilité à partir de méthodologies internes et de données externes ;
 - ii) la corrélation de défaut – qui permet de quantifier les probabilités de difficultés financières simultanées chez l'emprunteur et chez le garant ; plus la corrélation entre la probabilité de défaut de l'emprunteur et celle du garant est élevée, plus la valeur de la garantie et, par conséquent, le classement du prêt, sont bas ;
 - iii) la valeur des instruments de garantie et des sûretés – cette valeur est calculée à partir de la combinaison de la solvabilité de l'émetteur et du type d'instrument employé ;

- iv) le cadre contractuel – un solide cadre contractuel ajoute à la qualité des prêts et améliore leur classement interne ;
- v) la durée des prêts – toutes choses égales par ailleurs, plus la durée d'un prêt est longue, plus le risque de problèmes dans le service de la dette est élevé.

La perte attendue sur un prêt découle d'un calcul combinant les cinq éléments ci-dessus. En fonction du niveau de la perte attendue, un prêt est classé dans l'une des catégories suivantes :

- A Prêts d'excellente qualité : cette catégorie recouvre trois sous-catégories. La sous-catégorie A°, par exemple, comprend les risques souverains à l'intérieur de l'UE, c'est-à-dire les prêts accordés à un État membre, ou bénéficiant de sa garantie entière, explicite et inconditionnelle, et pour lesquels aucune difficulté de remboursement n'est attendue. Sont classés A+ les prêts accordés à (ou garantis par) des entités autres que les États membres et ne présentant aucune perspective de dégradation tout au long de leur durée.
- B Prêts de grande qualité : ces prêts constituent une classe d'actifs dans laquelle la BEI a confiance, même si une légère détérioration à l'avenir n'est pas à exclure. Les sous-catégories B+ et B reflètent le degré de probabilité de cette détérioration éventuelle.
- C Prêts de bonne qualité : un exemple de prêt entrant dans cette catégorie serait un prêt non garanti consenti à une banque ou à une grande entreprise connue pour sa solidité, remboursable en intégralité à l'échéance au bout de sept ans ou remboursable par tranches à compter de la date de décaissement, sur une durée équivalente.
- D Cette catégorie du classement se trouve à la limite entre les prêts « de qualité acceptable » et ceux présentant des problèmes. Cette catégorie pivot du classement des prêts se subdivise plus précisément en deux sous-catégories, D+ et D-, les prêts notés D- étant ceux qui nécessitent le suivi le plus intensif.
- E Dans cette catégorie se rangent les prêts qui ont déjà rencontré des problèmes sérieux et pour lesquels on ne peut exclure une dégradation conduisant à une situation de perte. Ces prêts nécessitent par conséquent un suivi attentif, étroit et intensif. Les sous-catégories E+ et E- correspondent à deux gradations dans ce suivi spécial ; dans le cas des opérations classées E-, il existe une forte probabilité que le service de la dette ne soit pas assuré durablement de façon régulière et qu'il faille par conséquent recourir à une restructuration de la dette sous une forme ou une autre, voire, in fine, à la constatation d'une perte de valeur.
- F Les prêts classés dans la catégorie F présentent un niveau de risque inacceptable. Un prêt n'entre dans cette catégorie que dans le cas où une opération en cours connaît, après la signature du contrat, des problèmes imprévus, exceptionnels et graves. Toutes les opérations donnant lieu à une perte de principal pour le Groupe sont classées dans la catégorie F et font l'objet d'une provision spécifique.

En général, les prêts ayant une note inférieure ou égale à D- dans le classement interne sont inscrits sur la liste des « opérations à surveiller ». Cependant, pour les prêts au titre du Mécanisme de financement structuré (MFS) ou de l'Enveloppe spéciale FEMIP (ESF), on peut accepter un certain montant – limité – de créances affectées d'une note initiale inférieure ou égale à D-. À compter du 31 décembre 2008, une réserve spécifique de 2 750 millions d'EUR (2007 : 1 250 millions d'EUR) a été constituée pour faire face aux risques de crédit plus élevés que comportent ces opérations.

Outre l'analyse individuelle de chaque prêt à laquelle il procède, le Groupe utilise un progiciel externe spécial pour évaluer les engagements en cours à l'échelle du portefeuille. Cette évaluation permet d'intégrer les effets de concentration et de corrélation que provoque, au sein du portefeuille des prêts, le fait que différents encours peuvent être soumis à des facteurs de risque communs. En permettant de visualiser les risques de crédit à l'échelle du portefeuille, cet autre outil complète l'approche « opération par opération » du système de classement des prêts et fournit une évaluation plus fine et plus exhaustive des risques de crédit associés au portefeuille de prêts du Groupe. La BEI a également mis au point une méthodologie pour déterminer les notations à attribuer en interne à l'ensemble de ses contreparties. Cette méthodologie de notation interne repose sur un système de fiches d'évaluation par score.

2.2.3.2. Prêts bénéficiant de la garantie du budget communautaire ou des États membres

Les prêts accordés à l'extérieur de la Communauté (à l'exception des prêts relevant de l'Instrument de financement avec partage des risques, de l'article 18, du Mécanisme de partenariat euro-méditerranéen, du Mécanisme pour la promotion des énergies durables et du Mécanisme AELE – « les mécanismes ») bénéficient en dernier ressort de la garantie du budget communautaire ou des États membres (« les garanties »). En Afrique du Sud, en Asie et en Amérique latine, dans les pays partenaires méditerranéens, en Europe de l'Est, dans le Caucase du Sud et en Russie, la garantie provient de la Communauté, tandis que dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (la zone ACP) et dans les PTOM, les prêts bénéficient de la garantie des États membres. L'activité est centrée essentiellement sur les secteurs des infrastructures, de l'énergie et de l'environnement, ainsi que sur le soutien aux PME au travers de lignes de crédit accordées à des intermédiaires (prêts globaux).

Conformément aux dispositions des garanties, la Communauté et les États membres couvrent au maximum 65, 75 ou 100 % d'un portefeuille d'opérations signées ⁽¹⁾, ce qui – compte tenu du ratio décaissements/signatures traditionnellement faible pour les prêts hors UE – se traduit en fait par une couverture intégrale de l'encours des prêts décaissés du Groupe. En conséquence, le risque de crédit associé à chaque prêt individuel est considéré comme entièrement couvert, de sorte que le portefeuille garanti n'est pas repris dans la présente section consacrée à l'analyse de l'exposition au risque de crédit des activités de prêt du Groupe.

⁽¹⁾ En vertu du nouvel accord de garantie signé avec la Commission en août 2007, toutes les opérations assorties de la garantie de la Communauté et signées à compter du 17 avril 2007 seront couvertes à concurrence de 65 % au maximum du « montant total des prêts décaissés ». Au 31 décembre 2008, les montants décaissés dans le cadre du nouvel accord de garantie s'élevaient à 301 millions d'EUR (2007 : 93,38 millions d'EUR). Le risque résiduel à la charge du Groupe au titre de ses opérations est géré conformément aux règles et procédures de base du Groupe en matière de crédit.

Le montant total des prêts relevant de cette catégorie de garanties et signés au 31 décembre 2008 est de 25 694 millions d'EUR (23 809 millions d'EUR pour 2007), y compris 19 683 millions d'EUR de prêts non décaissés (9 180 millions d'EUR au 31 décembre 2007).

T.2.3.3. Analyse des risques de crédit au titre des prêts

Pour limiter le risque de crédit sur son portefeuille de prêts, le Groupe ne prête qu'à des contreparties dont la solvabilité à long terme est démontrée et qui offrent des garanties solides.

Pour mesurer et gérer efficacement le risque de crédit qu'il encourt sur ses prêts, le Groupe a classé ceux-ci selon des critères généralement reconnus, basés sur la qualité de l'emprunteur, la garantie ou, le cas échéant, le garant.

Les tableaux ci-dessous détaillent l'exposition maximale aux risques de crédit au titre des prêts signés et décaissés (les prêts et avances, à vue et autres, aux établissements de crédit n'y sont pas inclus), ainsi que la portion signée mais non encore décaissée de tous les encours à risque du Groupe, à l'exception des prêts bénéficiant de la garantie du budget communautaire ou des États membres.

2008 (en millions d'euros)		Garants				Total des décaissements	Portion signée non décaissée
		Entreprises	Banques	Secteur public	États		
Emprunteurs	Entreprises	47 788	28 207	5 276	14 470	95 741	18 448
	Banques	14 088	41 603	38 310	10 391	104 392	11 666
	Secteur public	4 442	739	31 256	18 344	54 781	12 003
	États	0	0	0	20 960	20 960	7 071
Total des décaissements		66 318	70 549	74 842	64 165	275 874	49 188
Portion signée non décaissée		11 726	11 293	13 316	12 853	49 188	

2007 (en millions d'euros)		Garants				Total des décaissements	Portion signée non décaissée
		Entreprises	Banques	Secteur public	États		
Emprunteurs	Entreprises	36 944	26 912	4 750	14 089	82 695	15 270
	Banques	14 691	39 342	41 100	9 922	105 055	10 399
	Secteur public	4 173	1 094	26 011	16 965	48 243	11 782
	États	0	0	0	18 138	18 138	6 975
Total des décaissements		55 808	67 348	71 861	59 114	254 131	44 426
Portion signée non décaissée		9 691	8 780	12 798	13 157	44 426	

Concernant les activités de prêt, l'encours total du Groupe sur le secteur bancaire se montait, à fin décembre 2008, à 116 057 millions d'EUR (2007 : 115 191 millions d'EUR), ce qui équivaut à 36 % des 325 062 millions d'EUR de prêts en cours au 31 décembre 2008 (2007 : 298 557 millions d'EUR).

Au 31 décembre 2008, les prêts non garantis accordés à des entreprises se montaient à 56 963 millions d'EUR, ce qui équivaut à 17 % du total du portefeuille de prêts. Les encours non garantis sur les entreprises sont soumis à des limites bilatérales et, d'une manière générale, chaque encours individuel est plafonné à 5 % du total des fonds propres de la BEI. Des limites sectorielles ont aussi été introduites.

T.2.3.3.1. Qualité de crédit du portefeuille de prêts

La qualité de crédit générale du portefeuille de risques reste excellente, puisque les prêts qui figurent dans les catégories A à C du classement interne représentaient 95,6 % du total

du portefeuille des prêts au 31 décembre 2008, contre 97,2 % à la fin de 2007. Parallèlement, la part des prêts classés D+ (la catégorie la plus basse du classement interne où sont admises des opérations de prêt classiques) ou assortis d'une note inférieure à D+ est de 4,4% du total du portefeuille (2007 : 2,8 %), soit 14,3 milliards d'EUR (2007 : 8,3 milliards d'EUR).

Afin d'atténuer ses risques de crédit, le Groupe a recours, notamment, aux instruments suivants :

- des garanties émises par des tierces parties dont la qualité de crédit est acceptable ;
- des garanties financières ;
- des hypothèques, des gages sur recettes, etc.

Tous les instruments d'atténuation des risques de crédit agréés par la Banque sont définis dans ses lignes directrices en matière de risques de crédit.

Analyse de la qualité de crédit des prêts par catégorie d'emprunteurs

Les tableaux ci-après présentent la répartition, au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008, de la qualité de crédit du portefeuille de prêts du Groupe en fonction du classement des prêts (encours signés, décaissés et non décaissés).

2008 (en millions d'euros)		Risque souverain ^(*)	Excellente qualité	Bonne qualité	Minimum acceptable	Haut risque	Prêts en souffrance ou dépréciés ^(**)	Total
		A ⁰ , P	A à B-	C	D+	D- et note inférieure		
Emprun- teurs	Entreprises	15 697	56 942	28 696	8 283	4 547	25	114 190
	Banques	5 752	103 678	5 761	438	429	0	116 058
	Secteur public	20 136	45 468	815	0	364	0	66 783
	États	26 779	67	985	200	0	0	28 031
TOTAL		68 364	206 155	36 257	8 921	5 340	25	325 062
2007 (en millions d'euros)		Risque souverain ^(*)	Excellente qualité	Bonne qualité	Minimum acceptable	Haut risque	Prêts en souffrance ou dépréciés ^(**)	Total
		A ⁰ , P	A à B-	C	D+	D- et note inférieure		
Emprun- teurs	Entreprises	15 158	56 860	18 041	5 289	2 226	390	97 964
	Banques	8 155	101 640	5 297	19	343	0	115 454
	Secteur public	18 657	40 532	836	0	0	0	60 025
	États	22 874	0	2 240	0	0	0	25 114
TOTAL		64 844	199 032	26 414	5 308	2 569	390	298 557

(*) Y compris les prêts garantis par les États membres, ainsi que les prêts relevant du Mécanisme préadhésion.

(**) Au 31 décembre 2008, le Groupe n'avait pas de prêt en souffrance en portefeuille (un prêt est considéré comme en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué le paiement à la dette prévue au contrat). En outre, au cours des exercices 2007 et 2008, il n'a fait jouer aucune des sûretés qu'il détenait sur des prêts en souffrance. Au 31 décembre 2008, le Groupe détenait un portefeuille de prêts dépréciés (ou non productifs), qui existait déjà en 2007, représentant un montant de 25 millions d'EUR (2007 : 390 millions d'EUR) et donnant lieu à une provision spéciale de 17 millions d'EUR (2007 : 37 millions d'EUR).

Durant les exercices 2007 et 2008, aucune défaillance ni aucun manquement au titre de prêts en cours n'ont été enregistrés par le Groupe.

Ayant décidé d'adopter l'approche fondée sur les notations internes préconisée par Bâle II, le Groupe s'est doté en 2006 d'une méthodologie de notation interne. Un très grand nombre de contreparties ont déjà été notées selon ce modèle. Le tableau ci-après présente la décomposition du portefeuille des prêts du Groupe selon la note attribuée aux emprunteurs qui ont déjà fait l'objet d'un classement interne. En cas contraire, on a utilisé la note externe pour l'analyse.

Compte tenu de la situation actuelle sur les marchés, la BEI surveille les événements qui touchent ses emprunteurs et ses garants, en particulier les banques. Plus précisément, le Groupe vérifie au cas par cas ses droits contractuels en cas de dégradation des notes de crédit et recherche les mesures appropriées d'atténuation de ce risque. De même, il suit étroitement le renouvellement des garanties bancaires dont ses prêts sont assortis, s'assurant le cas échéant qu'elles sont remplacées ou que des mesures appropriées sont prises en temps voulu.

Les sociétés d'assurance financière, qui assurent 5 059 millions d'EUR de prêts du Groupe, ont subi des rétrogradations importantes. Compte tenu des rehaussements de crédit, la BEI a demandé dès le départ que les emprunteurs présentent une qualité de crédit acceptable. L'affaiblissement de la qualité de crédit des sociétés d'assurance financière a ame-

né le Groupe à renforcer le suivi direct des emprunteurs concernés et des projets sous-jacents, lesquels, sur la base des informations actuellement disponibles, demeurent intrinsèquement sains.

À titre de réponse immédiate aux événements survenus sur les marchés financiers depuis septembre 2008, la BEI a pris des mesures pour renforcer le dispositif de suivi et de gestion de ses risques. Elle a ainsi créé un groupe interdirections de suivi des risques, dont l'objectif est de favoriser les échanges d'informations entre services et d'avancer des propositions de procédures de notification et de gestion opérationnelle à mettre en œuvre rapidement si nécessaire en période de crise financière.

La Banque évalue régulièrement la qualité de crédit de l'ensemble de ses contreparties dans les opérations de prêt et, à partir de ces évaluations périodiques, établit un classement interne des opérations. Ce classement interne comporte dix échelons, de A à F. Des facteurs tels que la valeur des sûretés réelles et autres titres reçus, les faiblesses structurelles identifiées ou la diminution des cash-flows entrent également en ligne de compte dans cette notation interne. La Banque n'évalue pas le risque de crédit sur une base globale ni même par portefeuille, mais traite chaque opération en cours individuellement.

Le classement interne des opérations sert aussi à établir la liste des « opérations à surveiller » (tous les prêts ayant une note interne comprise entre D- et F, autres que les opérations MFS/LGTT/MFPR à moins qu'elles n'aient été rétro-

gradées après signature). De 91 millions d'EUR à la fin de 2007, le montant agrégé de cette liste est passé à 1 126 millions d'EUR au 31 décembre 2008 – une augmentation qui traduit aussi l'incidence de la situation économique actuelle.

Au 31 décembre 2008, les prêts figurant dans les catégories A⁰ à C du classement interne représentaient 95,6 % du total du portefeuille de risques (2007 : 97,2 %). Cependant, cette évolution est en grande partie due à la croissance du nombre des nouvelles signatures au titre des mécanismes MFS/LGTT/MFPR (de près de 240 % sur l'exercice), pour lesquels chaque prêt correspond à une allocation proportionnelle de fonds sur la réserve du MFS.

Compte tenu de ce qui précède et des clauses contractuelles protégeant la Banque – qui, si elles sont enfreintes, permettent à cette dernière de négocier un dédommagement –, aucune provision pour dépréciation collective n'avait été nécessaire au 31 décembre 2008.

Ventilation de l'exposition au risque de crédit en fonction des catégories de classement interne

Le tableau indique, d'une part, les encours signés (décaissés et non décaissés) et, d'autre part, les encours pondérés en fonction des risques, déterminés sur la base d'une méthodologie interne que le Groupe applique pour gérer ses limites d'encours.

	Note	Équivalent Moody's	Historique sur un an des taux de défaillance ^(*)	2008 (en millions d'euros)		2007 (en millions d'euros)	
				Encours signés	Encours pondérés ^(**)	Encours signés	Encours pondérés ^(**)
Pas de notation	n.d.	n.d.	0 %	0	0	0	0
Classement interne 1	1	Aaa	0 %	26 983	4 798	27 812	2 405
Classement interne 2	2+	Aa1	0 %	29 307	2 612	30 677	3 100
	2	Aa2	0 %	15 710	7 337	33 930	14 415
Classement interne 3	2-	Aa3	0 %	48 014	21 530	30 273	12 070
	3+	A1	0 %	45 355	15 773	36 459	14 476
Classement interne 4	3	A2	0 %	32 561	16 511	32 497	11 650
	3-	A3	0 %	32 155	18 666	28 876	16 218
Classement interne 5	4+	Baa1	0 %	31 003	19 197	30 513	16 136
	4	Baa2	0 %	15 834	5 803	5 681	2 561
Classement interne 6	4-	Baa3	0 %	32 351	14 086	31 711	15 856
	5+	Ba1	0 %	3 424	3 494	1 405	823
Classement interne 7	5	Ba2	0 %	3 470	2 113	1 568	1 114
	5-	Ba3	0 %	3 233	1 477	1 411	736
Classement interne 8	6+	B1	0 %	3 830	2 126	4 940	1 921
	6	B2	0 %	166	111	93	74
Classement interne 9	6-	B3	0 %	806	589	623	312
	7	C	0 %	860	696	88	14
TOTAL				325 062	136 919	298 557	113 881

(*) sur la base des pertes effectives enregistrées en 2008

(**) La pondération en fonction des risques est un pourcentage (de 0 à 100 %) appliqué à l'encours nominal des prêts et autres créances (dépôts, dérivés et titres). Elle dépend du risque de crédit perçu, en fonction du type de créance et de la nature du principal débiteur ou garant. Les principales catégories de pondération sont les suivantes : 0 % (États membres, Länder allemands et autrichiens), 20 % (institutions publiques), 50 % (banques) et 100 % (entreprises) ; elles correspondent approximativement à celles qui sont prévues par l'Accord de Bâle sur les fonds propres (1988) et par la directive communautaire sur l'adéquation des fonds propres.

T.2.3.3.2. Concentration des risques au titre de l'exposition maximale au risque de crédit sur prêts

Le portefeuille de prêts du Groupe peut être ventilé entre les zones géographiques suivantes (sur la base du pays de l'emprunteur) :

	2008 (en millions d'euros)		2007 (en millions d'euros)	
	Encours signés	Encours pondérés ⁽¹⁾	Encours signés	Encours pondérés ⁽¹⁾
UE ^(*)	315 926	132 367	291 519	110 866
dont :				
- Allemagne	48 378	15 168	46 523	12 268
- Espagne	54 111	15 017	47 188	12 408
- Italie	43 620	22 201	40 061	19 392
- France	35 011	17 615	33 632	14 956
- Royaume-Uni	22 363	16 336	25 550	17 946
PAYS DE L'ÉLARGISSEMENT ^(**)	4 366	1 649	4 207	1 753
PAYS PARTENAIRES ^(***)	4 770	2 903	2 831	1 262
TOTAL	325 062	136 919	298 557	113 881

⁽¹⁾ La pondération en fonction des risques est un pourcentage (de 0 à 100 %) appliqué à l'encours nominal des prêts et autres créances (dépôts, dérivés et titres). Elle dépend du risque de crédit perçu, en fonction du type de créance et de la nature du principal débiteur ou garant. Les principales catégories de pondération sont les suivantes : 0 % (États membres, Länder allemands et autrichiens), 20 % (institutions publiques), 50 % (banques) et 100 % (entreprises) ; elles correspondent approximativement à celles qui sont prévues par l'Accord de Bâle sur les fonds propres (1988) et par la directive communautaire sur l'adéquation des fonds propres.

^(*) Y compris les prêts hors UE approuvés par le Conseil des gouverneurs en vertu de l'article 18 des Statuts de la Banque, ainsi que les prêts accordés dans les pays de l'AELE.

^(**) À la fin de 2007, les pays dits de l'élargissement étaient l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ARYM, la Serbie et le Monténégro, ainsi que la Turquie.

^(***) Les prêts dans les pays partenaires recouvrent les prêts accordés au titre du Mécanisme de partenariat euro-méditerranéen, du Mécanisme préadhésion et de l'Instrument de financement avec partage des risques.

Un aspect crucial de la gestion des risques consiste à assurer une diversification adéquate des encours de crédit. Le Groupe surveille ses encours globaux par secteur (voir le tableau ci-après), en accordant une attention particulière aux encours qui concernent des secteurs cycliques, irréguliers ou en pleine mutation.

L'analyse sectorielle du portefeuille des prêts du Groupe (sur la base du secteur de l'emprunteur) se présente comme suit :

	2008 (en millions d'euros)		2007 (en millions d'euros)	
	Encours signés	Encours pondérés ⁽¹⁾	Encours signés	Encours pondérés ⁽¹⁾
Énergie	27 687	21 574	24 240	17 771
Transports	37 780	13 230	32 806	10 158
Télécommunications	776	415	662	355
Eau et assainissement	10 587	5 981	10 011	5 795
Infrastructures diverses	2 876	920	2 465	902
Agriculture, sylviculture et pêche	38	19	45	23
Industrie	15 631	14 522	13 759	11 119
Services ⁽²⁾	225 401	78 797	210 513	66 327
Santé et éducation	4 286	1 461	4 056	1 431
TOTAL	325 062	136 919	298 557	113 881

⁽¹⁾ La pondération en fonction des risques est un pourcentage (de 0 à 100 %) appliqué à l'encours nominal des prêts et autres créances (dépôts, dérivés et titres). Elle dépend du risque de crédit perçu, en fonction du type de créance et de la nature du principal débiteur ou garant. Les principales catégories de pondération sont les suivantes : 0 % (États membres, Länder allemands et autrichiens), 20 % (institutions publiques), 50 % (banques) et 100 % (entreprises) ; elles correspondent approximativement à celles qui sont prévues par l'Accord de Bâle sur les fonds propres (1988) et par la directive communautaire sur l'adéquation des fonds propres.

⁽²⁾ Le poste « Services » comprend les encours sur le secteur bancaire. Au 31 décembre 2008, le montant total de l'exposition directe à des contreparties du secteur bancaire s'élevait à 116 057 millions d'EUR (115 191 millions d'EUR au 31 décembre 2007), soit 47 695 millions d'EUR en valeur pondérée en fonction des risques (41 222 millions d'EUR au 31 décembre 2007). Les encours sur les contreparties bancaires sont soumis à des limites approuvées par le Comité de direction. Dans certains cas spécifiques, les limites en vigueur ont été temporairement suspendues, durcies ou supprimées. La Banque surveille systématiquement et quotidiennement les informations disponibles sur ses contreparties, et en particulier l'évolution de leur note externe. Outre les encours de prêt traditionnels, un encours de 33 869 millions d'EUR de garanties reçues d'institutions financières, dont 5 059 millions d'EUR d'encours sur des sociétés d'assurance financière, était enregistré au 31 décembre 2008.

Le principe de diversification des risques est au cœur de l'application de pratiques bancaires saines. Le Groupe limite le montant maximal pouvant être prêté à un seul emprunteur, groupe d'emprunteurs ou secteur. Il suit par ailleurs l'évolution de la concentration des risques de crédit en utilisant le concept de la valeur à risque (VaR). Pour cela, le Groupe a recours à un outil d'évaluation du risque de portefeuille engendré par les variations de la valeur des créances sous l'effet des variations de la qualité de crédit des débiteurs. La méthode consiste en particulier à évaluer le risque globalement à l'échelle du portefeuille et à prendre en compte la corrélation entre les variations de qualité de crédit sur l'ensemble des débiteurs. Cela permet de déterminer directement les avantages résultant de la diversification du portefeuille ou des surconcentrations potentielles au sein de celui-ci.

Le tableau ci-après montre les indicateurs de concentration utilisés par le Groupe au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007.

Fin de période		2008	2007
Grands encours du Groupe en valeur nominale et après pondération en fonction des risques ^(*)			
Encours nominaux (en % du portefeuille de prêts de la BEI)			
	- Top 3	7,2 %	8,2 %
	- Top 5	10,4 %	11,7 %
	- Top 10	17,3 %	18,8 %
Nombre d'encours (en % des fonds propres de la BEI)			
	- plus de 10 %	12	13
	- plus de 15 %	4	6
	- plus de 20 %	2	2
Nombre d'encours sur prêts SURU représentant plus de 5 % des fonds propres de la BEI ^(**)			
		4	2
Total des grands encours pondérés (en % des fonds propres de la BEI) ^(***)			
		87 %	85 %

^(*) Y compris également la valeur de marché nette des opérations de trésorerie.

^(**) Les expressions « prêts à signature unique » et « prêts à risque unique » (ou, plus brièvement, « prêts non garantis » ou prêts « SURU ») désignent les opérations de prêt pour lesquelles la BEI, quel que soit le nombre de signatures fournies, n'a aucune véritable possibilité de recours à une tierce partie indépendante ou à d'autres formes de sûreté autonome.

^(***) La BEI qualifie de « grand encours individuel » un encours consolidé sur l'ensemble d'un groupe qui, pondéré en fonction des risques, est égal ou supérieur à 5 % des fonds propres de la Banque. Cette définition s'applique à tout encours sur un emprunteur ou un garant individuel, à l'exclusion des prêts aux États membres et des prêts intégralement couverts par la garantie explicite d'un État membre ou garantis par des obligations émises par un État membre.

T.2.3.4. Sûretés réelles sur prêts

Entre autres instruments d'atténuation des risques, le Groupe utilise aussi le nantissement de titres financiers. La procédure est officialisée par un accord de nantissement, applicable sur le territoire concerné ; les titres nantis ne peuvent être vendus ou redonnés en garantie par le Groupe. Au 31 décembre 2008, le portefeuille de sûretés réelles reçues en nantissement se monte à 12 998 millions d'EUR (2007 : 11 123 millions d'EUR).

La juste valeur du portefeuille des sûretés reçues par le Groupe en vertu de contrats de nantissement et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 3 224 millions d'EUR (2007 : 3 446 millions d'EUR). Aucune de ces sûretés n'a été vendue ou redonnée en garantie à des tierces parties.

T.2.3.5. Substituts de prêt

S'agissant de l'encours de la Banque sous forme de substituts de prêt, ce portefeuille est constitué d'obligations sécurisées et de titres adossés à des actifs (TAA). Les obligations sécurisées offrent à l'émetteur un recours intégral, tandis que les TAA sont émis par des structures ad hoc qui détiennent les actifs sous-jacents. Certaines de ces transactions sont structurées : elles comportent des clauses relatives à la qualité de crédit ou au projet, qui offrent un recours supplémentaire.

Au 31 décembre 2008, le stock de substituts de prêt se montait à 16 622 millions d'EUR (2007 : 14 323 millions d'EUR). Ce montant comprend les substituts de prêt inclus dans le portefeuille de titres (Note B), à hauteur de 5 800 millions d'EUR (2007 : 4 730 millions d'EUR), et les substituts de prêt inclus dans les prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle (Note C), à hauteur de 10 822 millions d'EUR (2007 : 9 593 millions d'EUR).

Le tableau suivant résume la répartition du portefeuille de substituts de prêt par catégorie d'actifs (les encours de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) concernent surtout des crédits au logement).

Substituts de prêt	Catégorie d'actifs	Total au 31.12.2008 (en millions d'euros)	TOTAL 31.12.2007 (en millions d'euros)
Titres adossés à des actifs	Droits de paiement diversifiés (DPR)	483	0
Titres adossés à des actifs	TACH	1 923	1 953
Titres adossés à des actifs	Crédits PME	3 873	3 581
Obligations sécurisées	TACH	8 731	7 665
Obligations sécurisées	Secteur public	1 597	1 108
Obligations du secteur public structurées	Secteur public	15	16
Total		16 622	14 323

Alors que pour les obligations sécurisées la majeure partie des actifs sont des prêts hypothécaires immobiliers, la plupart des TAA reposent sur des crédits aux PME.

Outre deux transactions sur DPR conclues avec des promoteurs turcs (pour un montant de 483 millions d'EUR (2007 : 0 EUR), tous les promoteurs figurant dans le portefeuille de substituts de prêt de la Banque sont domiciliés dans l'Union européenne, notamment en Espagne (65 %), en Italie (13 %) et en France (5 %).

Tous les instruments formant le portefeuille de substituts de prêt du Groupe bénéficient de la note AAA auprès d'au moins une des trois grandes agences de notation, à l'exception de dix opérations (6 % du portefeuille nominal) notées AA (458 millions) ou BBB (483 millions d'EUR) (cette catégorie correspond à des transactions conclues avec des promoteurs en Turquie).

Les transactions sur substituts de prêt réalisées par la BEI affichent jusqu'ici de bons résultats, en particulier si l'on considère l'environnement de marché qui prévaut actuellement. Cela s'explique surtout par le cadre hautement réglementé qui régit ces transactions, à savoir, pour les obligations sécurisées, l'exigence d'être assorties de la note la plus élevée attribuée par les agences de notation et, pour les TAA, par les dispositifs de rehaussement de crédit qui leur sont intégrés, et enfin par la sélection de structures et de catégories d'actifs saines.

On précise que, s'agissant du portefeuille de TAA, les notes des substituts de prêt sont stables à une exception potentielle près, celle d'une transaction notée par deux agences : l'une de celles-ci, en raison d'une dégradation de la qualité des actifs sous-jacents et d'un changement dans sa propre méthodologie, a placé la transaction sous surveillance avec perspective négative (l'autre agence ayant confirmé sa note AAA).

En ce qui concerne les obligations sécurisées, on enregistre à ce jour deux abaissements de note, dont l'un pour une cé-

dula espagnole (encours total de 100 millions d'EUR – 2007 : 0 EUR), qui a été rétrogradée de Aaa à Aa1, et l'autre pour une obligation du secteur public (pour un montant de 175 millions d'EUR – 2007 : 181 millions d'EUR) rétrogradée par Moody's de AAA à Aa1, le titre étant maintenu sous surveillance avec perspective négative. Pour le moment, S&P maintient sa note AAA mais avec révision potentielle à la baisse également.

Les dispositifs d'atténuation des risques de crédit intégrés ainsi que les obligations imposées par la réglementation et par les agences de notation sont les premiers recours qui se déclenchent en cas d'incident de crédit chez l'émetteur. Comme on l'a mentionné précédemment, certaines transactions sur TAA sont assorties de clauses relatives au crédit ou au projet qui offrent une deuxième possibilité de sortie. D'une manière générale, la qualité de crédit du portefeuille de substituts de prêt demeure hautement satisfaisante.

T.2.4. Risque de crédit sur transactions de trésorerie

T.2.4.1. Mesure du risque de crédit sur transactions de trésorerie

Les placements de trésorerie sont répartis en trois catégories : i) les actifs de trésorerie monétaire, dont le principal objectif est de maintenir la liquidité ; ii) les portefeuilles obligataires opérationnels, qui constituent la deuxième ligne de liquidité ; enfin, iii) un portefeuille d'investissement composé presque exclusivement d'obligations d'émetteurs souverains de l'UE. En septembre 2006, le Comité de direction a décidé de clore progressivement le portefeuille d'investissement (Note A.4.7.2.).

La politique en matière de risques de crédit appliquée aux transactions de trésorerie est régie par les limites de crédit qui ont été fixées pour les contreparties des transactions monétaires et obligataires et des opérations sur dérivés à court terme. L'encours pondéré pour chaque contrepartie ne doit pas dépasser la limite autorisée.

Les tableaux ci-dessous présentent l'exposition au risque de crédit des différents portefeuilles de trésorerie du Groupe au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007.

Exposition au risque de crédit au 31 décembre 2008 (en millions d'euros) (en valeur comptable)

	Note externe court terme		Note externe long terme			Total
	A-1+/P-1	< A ou non noté	A	AA	Aaa	
Portefeuille A1 à échéance maximum de 3 mois	237	586	16 620	6 105	305	23 853
<i>Dépôts</i>	0	442	9 847	3 996	205	14 490
<i>Prises en pension tripartites</i>	0	144	5 442	1 669	0	7 255
<i>Obligations à intérêts précomptés, obligations</i>	237	0	1 331	440	100	2 108
Portefeuille A2 à échéance maximum de 18 mois	0	1	433	798	133	1 365
Total des actifs de trésorerie monétaire	237	587	17 053	6 903	438	25 218
Répartition	1 %	2 %	68 %	27 %	2 %	100 %
Portefeuille B1	0	0	40	215	635	890
Portefeuille B2	0	0	24	98	24	146
Portefeuille B3	0	0	77	153	296	526
Portefeuille BH (contrats à terme normalisés)	0	0	0	- 1	0	- 1
FEI – portefeuille disponible à la vente (AFS)	0	0	19	52	78	149
Total des portefeuilles obligataires opérationnels	0	0	160	517	1 033	1 710
Répartition	0 %	0 %	9 %	30 %	61 %	100 %
Portefeuille d'investissement	0	54	291	627	1 290	2 262
Répartition	0 %	2 %	13 %	28 %	57 %	100 %
Titres adossés à des actifs	0	488	0	260	5 052	5 800
Répartition	0 %	8 %	0 %	5 %	87 %	100 %
Total des fonds de trésorerie	237	1 129	17 504	8 307	7 813	34 990
Répartition	1 %	3 %	50 %	24 %	22 %	100 %

Exposition au risque de crédit au 31 décembre 2007 (en millions d'euros) (en valeur comptable)

	Note externe court terme		Note externe long terme			Total
	A-1+/P-1	< A ou non noté	A	AA	Aaa	
Portefeuille A1 à échéance maximum de 3 mois	576	60	7 375	9 862	136	18 009
Dépôts	0	60	4 454	6 691	0	11 205
Prises en pension tripartites	0	0	2 504	2 108	0	4 612
Obligations à intérêts précomptés, obligations	576	0	417	1 063	136	2 192
Portefeuille A2 à échéance maximum de 18 mois	40	0	60	948	706	1 754
Total des actifs de trésorerie monétaire	616	60	7 435	10 810	842	19 763
Répartition	3 %	0 %	38 %	55 %	4 %	100 %
Portefeuille B1	0	0	11	296	934	1 241
Portefeuille B2	0	0	0	109	53	162
Portefeuille B3	0	0	75	151	279	505
Portefeuille BH (contrats à terme normalisés)	0	0	0	3	0	3
FEI – Portefeuille disponible à la vente (AFS)	0	0	0	16	113	129
Total des portefeuilles obligataires opérationnels	0	0	86	575	1 379	2 040
Répartition	0 %	0 %	4 %	28 %	68 %	100 %
Portefeuille d'investissement	0	54	308	697	1 518	2 577
Répartition	0 %	2 %	12 %	27 %	59 %	100 %
Titres adossés à des actifs	0	0	56	186	4 488	4 730
Répartition	0 %	0 %	1 %	4 %	95 %	100 %
Total des fonds de trésorerie	616	114	7 885	12 268	8 227	29 110
Répartition	2 %	0 %	27 %	42 %	29 %	100 %

Le risque de crédit associé à la trésorerie (portefeuille de titres, billet de trésorerie, comptes à terme, etc.) est rigoureusement géré au travers du choix de contreparties ou d'émetteurs de premier ordre.

La direction de la Banque a défini des limites régissant la structure des portefeuilles de titres et les encours des instruments de trésorerie, notamment en fonction de la note attribuée aux contreparties par les agences de notation (ces limites sont régulièrement revues par la direction Gestion des risques).

Dans le cadre de ses activités de gestion de trésorerie, le Groupe détient des obligations à capital garanti, dont les coupons intègrent des options sur la performance d'une sélection de fonds de fonds spéculatifs. Au 31 décembre 2008, ces obligations, qui font partie du portefeuille obligataire opérationnel, se montaient à un total nominal de 150 millions d'EUR (2007 : 150 millions d'EUR), pour une valeur de marché de 146 millions d'EUR (2007 : 162 millions d'EUR).

En ce qui concerne les activités de trésorerie, la Banque détenait à la fin de décembre 2008 un encours de trésorerie de 29,2 milliards d'EUR (fin décembre 2007 : 24,3 milliards d'EUR), réparti entre différents portefeuilles et investi dans des produits diversifiés

(dépôts, titres et produits dérivés ou structurés). Les instruments de crédit structurés représentent un encours de 0,9 milliard d'EUR (au 31 décembre 2007 : 2,2 milliards d'EUR). Les produits détenus dans le portefeuille à court terme (0,2 milliard d'EUR dans le portefeuille A1) sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, tandis que les autres sont enregistrés au bilan de la Banque à leur valeur de marché et comme étant disponibles à la vente.

Aucun placement dans des TAA n'a été effectué depuis août 2007. La qualité du portefeuille de TAA et de titres adossés à des créances immobilières (TACI) reste stable au plus haut niveau, c'est-à-dire AAA. Trois positions sont notées au-dessous de AAA et représentent 4,80 % (soit 32 millions d'EUR) du portefeuille TAA de la Trésorerie ; leur note a été abaissée respectivement à Baa1, Aa1 et Aa3. Par ailleurs, aucune défaillance de la part des émetteurs n'est à signaler.

Hors portefeuille d'investissement, les avoirs à long terme détenus au 31 décembre 2008 dans les portefeuilles obligataires opérationnels et le portefeuille A2 se montent à 3,1 milliards d'EUR, dont 21,89 % (673 millions d'EUR) de titres issus d'opérations de titrisation.

La Banque a un portefeuille de billets de trésorerie adossés à des actifs dont la totalité est notée A-1+/P-1. L'encours correspondant au 31 décembre 2008 est de 0,2 milliard d'EUR.

T.2.4.2. Sûretés réelles sur opérations de trésorerie

Les opérations de trésorerie sont pour partie des prises en pension (« *reverse repos* ») tripartites, qui représentent un montant de 7 255 millions d'EUR (2007 : 4 612 millions d'EUR). Régies par des lignes directrices spécifiques, elles sont soumises à des critères concernant la qualité de la sûreté et de leur valorisation. Les positions sont intégralement couvertes, avec appels de marges quotidiens. La valeur de marché du portefeuille de sûretés est sous surveillance et des sûretés complémentaires sont exigées si nécessaire, en fonction des dispositions des accords sous-jacents.

Des accords de compensation globale sont également conclus avec les contreparties.

Dans le cadre des accords tripartites, le Groupe reçoit des titres qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie. La juste valeur des titres acceptés dans ce contexte au 31 décembre 2008 est de 7 243 millions d'EUR (2007 : 4 611 millions d'EUR). Aucun de ces titres n'a été vendu ou redonné en garantie à des tierces parties en 2007 et en 2008. Pendant ces deux exercices, le Groupe n'a fait jouer aucune des sûretés susmentionnées.

T.2.4.3. Activité de prêt de titres

La valeur de marché des obligations prêtées dans le cadre des activités de prêt de titres se montait à 370 millions d'EUR à la fin de 2008 (965 millions d'EUR pour 2007). Ces transactions sont régies par un accord signé avec Northern Trust, et le risque qu'elles présentent est entièrement couvert par des sûretés, avec appels de marge quotidiens.

Dans le cadre de la convention de prêt de titres, le Groupe reçoit des titres qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie. La juste valeur du portefeuille de titres acceptés dans ce contexte au 31 décembre 2008 est de 384 millions d'EUR (2007 : 992 millions d'EUR). Aucun de ces titres n'a été vendu ou redonné en garantie à des tierces parties en 2007 et en 2008.

T.2.5. Risque de crédit sur dérivés

T.2.5.1. Politique en matière de risque de crédit sur dérivés

La politique en matière de risques applicable aux opérations sur produits dérivés se fonde sur la définition de critères d'admissibilité et de limites liées à la notation des contreparties intervenant dans les contrats d'échange. Afin de réduire les risques sur ces encours, le Groupe signe des Annexes de remise en garantie avec la plupart de ses contreparties intervenant dans des contrats d'échange et reçoit des sûretés lorsque les encours dépassent certaines limites contractuelles.

Le risque de crédit sur dérivés est la perte que le Groupe subirait si une contrepartie se trouvait dans l'incapacité d'honorer ses obligations contractuelles.

Compte tenu de la spécificité et de la complexité des opérations sur produits dérivés, une série de procédures a été mise en place pour prémunir la Banque contre les pertes liées à l'utilisation de ces produits.

Cadre contractuel :

Toutes les opérations à long terme réalisées par le Groupe sur des produits dérivés sont régies sur le plan contractuel par les Conventions-cadres relatives aux opérations de marché à terme et, lorsqu'il s'agit de structures non classiques, par les Annexes de remise en garantie, qui spécifient les conditions de constitution de sûretés au titre des engagements. Ces types de contrats sont communément acceptés et utilisés.

Sélection des contreparties :

La note minimale de départ est fixée à A1, mais certaines contreparties notées A2/A3 peuvent aussi être admises exceptionnellement, si la totalité des encours à leur égard est entièrement couvert par des sûretés réelles. Le Groupe a le droit de mettre un terme au contrat de manière anticipée si la note tombe en deçà d'un certain niveau.

Des limites ont été fixées pour :

- le total de la valeur actuelle nette des engagements sur produits dérivés avec une contrepartie donnée ;
- les engagements non garantis sur une contrepartie ;
- la concentration : limites spécifiques exprimées en montants nominaux.

Toutes les limites sont adaptées de manière dynamique à la qualité de crédit des contreparties.

Suivi :

Le portefeuille de produits dérivés est régulièrement évalué et comparé aux limites prévues.

Constitution de sûretés :

- les engagements sur produits dérivés excédant le plafond fixé pour les engagements non garantis sont couverts par des sûretés liquides ou des obligations de premier rang ;
- les transactions très complexes et non liquides nécessitent la constitution de sûretés supérieures à la valeur de marché au moment considéré ;
- le portefeuille de produits dérivés faisant intervenir des contreparties individuelles, d'une part, et les sûretés reçues, d'autre part, font l'objet d'une valorisation régulière qui peut ensuite donner lieu à un appel de sûretés complémentaires ou à une levée de sûreté.

Le montant des sûretés requises est fonction de l'évaluation de la qualité de crédit de la contrepartie. Des principes directeurs régissent les critères d'acceptabilité des sûretés et de valorisation.

Les principaux types de sûretés obtenues sont des liquidités ou des titres.

La valeur de marché des sûretés est sous surveillance et des sûretés complémentaires sont exigées si les accords sous-jacents l'imposent.

T.2.5.2. Évaluation du risque de crédit sur dérivés

Le risque de crédit associé aux produits dérivés varie en fonction de plusieurs facteurs (taux d'intérêt, cours de change, etc.), et ne représente généralement qu'une petite partie de leur montant notionnel.

Le montant notionnel est le montant du contrat sous-jacent du produit dérivé et sert de base pour mesurer les variations de valeur des produits dérivés. Il constitue une indication du volume sous-jacent des transactions opérées par le Groupe mais ne fournit aucune mesure du risque. Le montant, la durée et le prix de la majorité des produits dérivés sont négociés (de gré à gré) entre le Groupe et ses contreparties, qu'il s'agisse d'autres professionnels ou de clients.

Dans le cas du Groupe, où seuls des produits dérivés de gré à gré sont négociés, le risque de crédit est évalué d'après la méthode du risque courant recommandée par la Banque

des règlements internationaux (BRI). Ainsi le risque de crédit est exprimé comme la valeur de remplacement ou juste valeur positive des contrats, augmentée des risques potentiels (majoration), lesquels dépendent de la durée et du type de la transaction et sont pondérés par un coefficient lié à la catégorie de la contrepartie (risque pondéré selon BRI I).

La valeur de remplacement positive représente ce qu'il en coûterait au Groupe de remplacer toutes les transactions par leur juste valeur en faveur du Groupe si toutes les contreparties concernées du Groupe faisaient défaut en même temps, et si toutes les transactions pouvaient être remplacées simultanément. La valeur de remplacement négative représente ce qu'il en coûterait aux contreparties du Groupe de remplacer toutes leurs transactions avec le Groupe par la juste valeur de celles-ci en leur faveur, si le Groupe venait à faire défaut. Le total des valeurs de remplacement positives et négatives figure séparément dans le bilan consolidé.

Le tableau suivant donne le montant nominal du portefeuille de dérivés couverts par une convention ISDA, ainsi que les encours mesurés selon la méthodologie BRI I.

Fin de période	2008 (en millions d'euros)	2007 (en millions d'euros)
Valeur nominale des dérivés en cours	373 675	331 207
Total équivalent risque de crédit BRI (après compensation)	13 466	5 101
Équivalent risque de crédit pondéré BRI I (après compensation)	2 680	1 007
Encours brut (après compensation)	9 203	2 012
Total de la valeur de marché nette de l'encours ⁽¹⁾	591	670

⁽¹⁾ Encours positif, net des sûretés réelles reçues.

La valeur de marché nette est la valeur actuelle nette d'un portefeuille de contrats d'échange, net des sûretés, si elle est positive ; si ce montant est négatif, la valeur de marché nette est nulle. Elle donne la mesure des pertes que la Banque pourrait subir en cas de défaut de la contrepartie, après compensation et mise en jeu des sûretés.

L'équivalent risque de crédit au sens de la BRI est la valeur actuelle nette de l'opération d'échange, plus une majoration, égale au montant notionnel multiplié par un coefficient dépendant de la structure de l'opération d'échange et de son échéance (conformément à l'Accord de Bâle) ; il est destiné à couvrir l'augmentation future potentielle de l'exposition au risque du fait d'une évolution des conditions de marché sur la durée de vie restante du contrat d'échange.

Le tableau ci-après montre les indicateurs de concentration utilisés par le Groupe pour ses principales contreparties d'opérations sur produits dérivés au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007.

	2008	2007
Encours nominaux (en % du portefeuille de produits dérivés de la BEI)		
- Top 3	28,5 %	28,8 %
- Top 10	66,8 %	66,9 %
- Top 25	94,7 %	95,2 %
Valeur de marché nette		
- Top 3	47,6 %	57,2 %
- Top 10	92,0 %	95,3 %
- Top 25	100,0 %	100,0 %

La majeure partie des transactions sur produits dérivés sont signées avec des contreparties notées au minimum A1. Sous réserve de conditions exceptionnelles en matière de surnantissement, des contreparties notées A2 ou A3 sont également acceptées. La majorité du portefeuille est concentrée sur des contreparties notées au minimum A1 ; cependant, 2008 a vu une dégradation générale de la note de crédit des contreparties de swaps.

Tranches de notation	Pourcentage du nominal		Valeur de marché nette (en millions d'euros)		Équivalent risques de crédit BRI I sur échanges (en millions d'euros)	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Notation Moody's ou équivalent						
Aaa	2,9 %	3,3 %	0	0	84	64
De Aa1 à Aa3	64,5 %	86,1 %	406	649	7 403	4 366
A1	23,1 %	8,7 %	147	19	3 258	504
De A2 à A3	9,5 %	1,9 %	37	2	2 720	165
Inférieure à A1	0,0 %	0 %	0	0	0	0
Pas de notation	0,0 %	0,0 %	1	0	1	2
Total	100,0 %	100,0 %	591	670	13 466	5 101

Les tableaux suivants présentent les échéances des contrats d'échange de devises (sauf échanges de devises à court terme) et de taux, réparties en fonction de leur montant notionnel et du risque de crédit associé.

Échanges de devises au 31.12.2008 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	À plus de 10 ans	Total 2008
Montant notionnel	7 460	47 737	20 976	14 281	90 454
Valeur actualisée nette	- 1 543	- 3 727	- 1 777	1 440	- 5 607
Risque de crédit (pondéré selon BRI I)	19	739	439	603	1 800
Échanges de devises au 31.12.2007 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	À plus de 10 ans	Total 2007
Montant notionnel	8 326	30 182	19 480	12 965	70 953
Valeur actualisée nette	- 1 012	- 1 766	- 2 021	- 315	- 5 114
Risque de crédit (pondéré selon BRI I)	53	423	311	277	1 064
Échanges de taux au 31.12.2008 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	À plus de 10 ans	Total 2008
Montant notionnel	29 874	114 048	64 746	67 514	276 182
Valeur actualisée nette (*)	384	3 749	3 246	3 608	10 987
Risque de crédit (pondéré selon BRI I)	90	1 092	1 168	1 660	4 010
Échanges de taux au 31.12.2007 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	À plus de 10 ans	Total 2007
Montant notionnel	27 759	83 255	70 634	67 863	249 511
Valeur actualisée nette (*)	198	689	- 411	724	1 200
Risque de crédit (pondéré selon BRI I)	76	361	571	903	1 911

(*) La valeur actualisée nette des swaps sur défaillance de crédit (*Credit Default Swaps* - CDS) est incluse dans les produits dérivés puisque, aux termes de l'IAS 39, les CDS sont traités comme des produits dérivés ; cependant, ces transactions ne sont pas incluses dans les calculs BRI, car dans l'Accord de Bâle I, elles sont assimilées à des garanties, et les fonds propres exigés à ce titre sont comptabilisés dans le portefeuille de prêts.

Au 31 décembre 2008, l'encours des contrats à terme normalisés d'une durée inférieure à un an représentait un montant notionnel de 394 millions d'EUR (2007 : 419 millions d'EUR) pour une juste valeur de -1,3 million d'EUR (2007 : 2,9 millions d'EUR) ; le notionnel à la même date et pour la même durée des contrats de garantie de taux d'intérêt était égal à 5 472 millions d'EUR (2007 : zéro), pour une juste valeur de 0,7 million d'EUR (2007 : zéro).

Au 31 décembre 2008, la Banque était également partie à un swap sur défaillance de crédit, d'un montant nominal de 172 millions d'EUR (2007 : 98 millions d'EUR), pour une juste valeur de 9,8 millions d'EUR (2007 : 4,9 millions d'EUR).

Généralement, le Groupe ne conclut pas de contrats d'options dans le cadre de sa politique de couverture des risques. Toutefois, dans sa stratégie de collecte de fonds à moindre coût sur les marchés financiers, la Banque souscrit des contrats d'emprunt incluant notamment des options sur taux ou indices boursiers. Ces emprunts sont intégralement associés à des contrats d'échange assortis du risque de marché inverse.

La juste valeur des opérations d'échange classiques est leur valeur de marché. Pour les transactions structurées, on calcule la juste valeur au moyen de l'approche par le résultat, en utilisant des techniques d'évaluation pour convertir les montants futurs en un montant actuel unique (actualisé). L'estimation de la juste valeur est fondée sur la valeur indiquée par les attentes du marché au sujet de ces montants futurs. Lorsqu'on ne dispose pas directement de données de marché, on peut

utiliser des estimations et hypothèses internes dans ces techniques d'évaluation.

Tous ces contrats d'option incorporés ou adossés à des emprunts sont négociés de gré à gré. Les transactions structurées se composent de divers types de contrats dépendant des taux d'intérêt, des taux de change, des taux d'inflation, des indices boursiers et des volatilités de taux d'intérêt.

D'une manière générale, le risque de crédit sur ces contrats d'échange est limité, parce qu'il existe une garantie sous forme de sûreté faisant l'objet d'un suivi régulier.

T.2.5.3. Sûretés reçues au titre des transactions sur produits dérivés

Dans le cadre des conventions ISDA, le Groupe a reçu des titres et des liquidités qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie. Au 31 décembre 2008, la juste valeur des titres ainsi acceptés s'élève à 9 071 millions d'EUR (2007 : 1 550 millions d'EUR) ; aucun de ces titres n'a été vendu ou redonné en garantie à des tierces parties.

En 2007 et en 2008, le Groupe n'a fait jouer aucune de ces sûretés.

Les sûretés reçues pour couvrir des transactions sur produits dérivés se montent à 9 071 millions d'EUR (2007 : 1 550 millions d'EUR) et se décomposent comme suit :

Sûretés relatives à des contrats d'échange (en millions d'EUR)						
Notation Moody's ou équivalent	Obligations				Liquidités	Total 2008
	État	Entité supranationale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe)		
Aaa	2 160	0	0	0	0	2 160
De Aa1 à Aa3	1 148	0	0	0	0	1 148
A1	0	0	0	0	0	0
Inférieure à A1	116	0	0	0	0	116
Pas de notation	0	0	0	0	5 647	5 647
Total 2008	3 424	0	0	0	5 647	9 071

Sûretés relatives à des contrats d'échange (en millions d'EUR)						
Notation Moody's ou équivalent	Obligations				Liquidités	Total 2007
	État	Entité supranationale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe)		
Aaa	865	0	0	0	0	865
De Aa1 à Aa3	4	0	0	0	0	4
A1	224	0	0	0	0	224
Inférieure à A1	124	0	0	0	0	124
Pas de notation	0	0	0	0	333	333
Total 2007	1 217	0	0	0	333	1 550

T.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité de financement désigne le risque de dégradation de la valeur économique ou des produits des positions du Groupe résultant de son incapacité à remplir ses obligations de paiement à l'aide de ressources liquides immédiatement disponibles. Cette incapacité peut le contraindre à emprunter à des conditions désavantageuses. Pour le Groupe, ce risque est donc lié au coût d'emprunt de ses ressources et aux conditions prévalant sur les marchés des capitaux.

T.3.1. Gestion du risque de liquidité

Gestion du risque de liquidité de la Banque

Le principal objectif de la politique de liquidité est que la Banque soit toujours en mesure de remplir ses obligations de paiement dans leur intégralité et avec ponctualité. La Banque gère le calendrier de ses émissions d'emprunts de façon à maintenir sa liquidité globale dans la fourchette prévue. La planification de la liquidité tient compte des besoins de la Banque en matière de service de la dette, des décaissements sur prêts et des flux de trésorerie issus du portefeuille de prêts. Elle tient également compte du montant assez important des prêts signés mais non déboursés, qui sont décaissés à la demande des emprunteurs.

Le risque de liquidité est géré avec une très grande prudence, car, contrairement aux banques commerciales, la Banque ne dispose pas des sources naturelles de liquidités que sont les dépôts des clients, ni d'un recours aux banques centrales. La Banque préfinance ses engagements afin d'éviter d'avoir à lever des ressources ou à vendre des actifs à des conditions de prix défavorables. En outre, un niveau de liquidité correct contribue à la stabilité financière de la Banque, ce à quoi les

investisseurs et les agences de notation sont particulièrement attentifs.

Pour la Banque, un autre outil de bonne gestion du risque de liquidité consiste à conserver un niveau suffisant de disponibilités et à bien étaler les échéances de ses placements pour les faire concorder avec ses besoins prévisionnels en liquidités. La politique de liquidité prévoit également un niveau plancher pour la trésorerie. Le ratio de liquidité globale en fin d'exercice (objectif défini en pourcentage des flux financiers annuels prévisionnels nets) doit se situer à tout moment au-dessus de 25 % de la moyenne des flux financiers annuels nets prévus pour l'année suivante.

Gestion du risque de liquidité du Fonds

Le risque de liquidité du FEI est géré de manière à protéger la valeur du capital versé, à assurer au Fonds un niveau de liquidité suffisant pour faire face aux éventuels appels de garantie, aux engagements en matière de capital-investissement et aux charges administratives, et à obtenir une rentabilité du capital raisonnable sur les fonds investis en tenant dûment compte de l'objectif consistant à réduire les risques au minimum.

T.3.2. Évaluation du risque de liquidité

Le tableau ci-après présente une analyse des actifs et des passifs du Groupe, regroupés par échéance en fonction de la durée restant à courir entre la date de clôture de l'exercice et la date contractuelle d'échéance (sur la base des flux de trésorerie contractuels non actualisés).

Les actifs et passifs pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la catégorie *Échéance non définie*.

Échéance (au 31.12.2008)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans	Échéance non définie	Ajustement juste valeur	Total 2008
ACTIF							
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	0	0	0	0	0	0	0
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	63	193	1 082	679	0	0	2 017
Autres prêts et avances :							
- Comptes courants	276	0	0	0	0	0	276
- Divers	21 745	0	0	0	0	0	21 745
	22 021	0	0	0	0	0	22 021
Prêts :							
- aux établissements de crédit	2 429	7 840	40 812	60 910	0	4 225	116 216
- à la clientèle	1 962	7 767	46 375	117 536	0	2 011	175 651
	4 391	15 607	87 187	178 446	0	6 236	291 867
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 967	789	3 201	4 273	0	0	11 230
Valeur de remplacement positive	0	0	0	0	0	21 862	21 862
Autres éléments de l'actif	0	0	0	0	2 964	0	2 964
Total de l'actif	29 442	16 589	91 470	183 398	2 964	28 098	351 961

Échéance (au 31.12.2008)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans	Échéance non définie	Ajustement juste valeur	Total 2008
PASSIF							
Dettes envers des établissements de crédit	5 958	1	0	0	0	0	5 959
Dettes représentées par des titres	18 090	23 409	113 219	112 271	0	17 512	284 501
Valeur de remplacement négative	0	0	0	0	0	17 474	17 474
Capital, réserves et résultat	0	0	0	0	40 788	0	40 788
Autres éléments du passif	0	0	0	0	3 239	0	3 239
Total du passif	24 048	23 410	113 219	112 271	44 027	34 986	351 961
POSTES HORS BILAN							
Passifs éventuels	0	0	0	0	4 083	0	4 083
Engagements	0	0	0	0	60 874	0	60 874
Total hors bilan	0	0	0	0	64 957	0	64 957

Échéance (au 31.12.2007)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans	Échéance non définie	Ajustement juste valeur	Total 2007
ACTIF							
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	27	0	0	0	0	0	27
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	65	180	1 060	968	0	0	2 273
Autres prêts et avances :							
- Comptes courants	286	0	0	0	0	0	286
- Divers	15 793	24	0	0	0	0	15 817
	16 079	24	0	0	0	0	16 103
Prêts :							
- aux établissements de crédit	1 686	6 246	41 948	61 335	0	1 109	112 324
- à la clientèle	1 949	7 358	43 376	102 498	0	1 217	156 398
	3 635	13 604	85 324	163 833	0	2 326	268 722
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 400	1 160	3 733	3 723	0	0	11 016
Valeur de remplacement positive	0	0	0	0	0	9 061	9 061
Autres éléments de l'actif	0	0	0	0	3 606	0	3 606
Total de l'actif	22 206	14 968	90 117	168 524	3 606	11 387	310 808
PASSIF							
Dettes envers des établissements de crédit	339	2	1	0	0	0	342
Dettes représentées par des titres	13 796	30 034	87 234	123 157	0	5 951	260 172
Valeur de remplacement négative	0	0	0	0	0	12 946	12 946
Capital, réserves et résultat	0	0	0	0	34 572	0	34 572
Autres éléments du passif	0	0	0	0	2 776	0	2 776
Total du passif	14 135	30 036	87 235	123 157	37 348	18 897	310 808
POSTES HORS BILAN							
Passifs éventuels	0	0	0	0	3 773	0	3 773
Engagements	0	0	0	0	55 799	0	55 799
Total hors bilan	0	0	0	0	59 572	0	59 572

Le portefeuille d'investissement (voir la Note B) est principalement composé de titres à revenu fixe émis par des contreparties de premier ordre – pour une grande part, des obligations émises par les États membres – et acquis dans l'intention de les garder jusqu'à leur échéance finale. Voir aussi la Note A.4.7.

Certains des emprunts et des contrats d'échange associés sont assortis de clauses de résiliation anticipée ou d'options de remboursement avant l'échéance accordées aux investisseurs ou aux contreparties des swaps de couverture. Certains engagements peuvent donc être remboursés avant leur date d'échéance.

T.4. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs sur instruments financiers fluctue en raison de l'évolution de variables de marché telles que les taux d'intérêt, les taux de change ou le prix des instruments de capitaux propres.

T.4.1. Gestion du risque de marché

Risque de marché pour la Banque :

De même que la politique en matière de risques de crédit préconise d'appliquer le principe des deux paires d'yeux aux activités de prêt de la Banque, la politique concernant les risques de marché stipule que la direction Gestion des risques doit donner un avis sur toutes les activités financières du Groupe qui induisent un risque de marché substantiel, et sur les transactions financières susceptibles de générer un risque de crédit, telles que les opérations de couverture de la trésorerie ou les opérations sur produits dérivés.

Les risques de marché sont identifiés, évalués, gérés et signalés conformément à un ensemble de politiques et de procédures réunies sous l'intitulé *Lignes directrices de la politique en matière de risques financiers et de GAP*, qui sont régulièrement actualisées. Les principes généraux qui sous-tendent ces politiques sont décrits ci-après.

La simulation de crise est une méthode largement utilisée pour analyser l'impact de scénarios possibles sur les résultats et sur la valeur économique des fonds propres de la Banque, en particulier lorsque l'analyse de l'historique des évolutions du marché n'apparaît pas suffisante pour évaluer les risques futurs. Ces scénarios peuvent concerner l'évolution des taux du marché (taux d'intérêt, taux de change, écarts de taux, prix des instruments de capitaux propres, etc.) ou les conditions de liquidité, ou encore les hypothèses les plus défavorables capables d'influer sur ces variables, telles que des changements macroéconomiques brutaux et préjudiciables, la défaillance simultanée de grands débiteurs, des pannes de système, etc.

La simulation de crise est effectuée régulièrement et les conséquences des modifications de la valeur économique de la Banque et du profil de recettes sont décrites dans le cadre de la procédure d'évaluation des risques de marché de la Banque.

Risque de marché pour le Fonds :

Le Fonds est exposé au risque de marché essentiellement au travers du risque de taux d'intérêt associé à ses positions en liquidités et équivalents et à ses investissements en titres de créance. Environ 50 % de ces actifs détenus sont assortis d'une durée moyenne de cinq ans au maximum, ce qui protège le Fonds contre une variation importante de ses revenus sur le long terme.

T.4.2. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque de dégradation de la valeur économique ou des produits des positions du Groupe, due à des mouvements défavorables des rendements sur le marché ou de la structure par échéance des taux d'intérêt. L'exposition au risque de taux d'intérêt survient en cas d'asymétrie dans les caractéristiques (dates de révision des taux, date d'échéance) des différents instruments d'actif, de passif et de couverture.

Gestion du risque de taux d'intérêt pour la Banque

Pour évaluer et gérer ses risques de taux d'intérêt, la Banque s'inspire des principes de base édictés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Les principaux risques liés aux taux d'intérêt sont le risque de révision des taux, le risque de déformation de la courbe des taux, le risque de base et le risque de spread. Parmi ces risques, le risque de spread est particulièrement important pour la Banque. Il désigne le risque de dégradation de la valeur économique ou des produits des positions de la Banque, due à l'évolution des écarts de taux dans son activité de collecte de ressources ou son activité de prêt.

La Banque gère sa position structurelle globale de taux d'intérêt au moyen d'un portefeuille spécial. La majorité des indicateurs et des dispositifs de contrôle du risque financier en usage à la Banque s'appliquent à ce portefeuille. Pour le reste des activités, les indicateurs et dispositifs de contrôle ne portent que sur les risques qui ne sont pas transmis à ce portefeuille via le système de prix de transfert et qui restent par conséquent cantonnés à l'activité dont ils relèvent – risque sur instruments de capitaux propres dans l'activité de capital-risque, risque de taux d'intérêt ou risque de crédit sur les portefeuilles de trésorerie gérés essentiellement à des fins d'accroissement des rendements.

T.4.2.1. Valeur à risque des fonds propres du Groupe (perspective économique)

La politique de GAP de la BEI vise à conserver des flux de recettes équilibrés et durables ainsi qu'à limiter les variations de la valeur économique de la Banque. Compte tenu des principes comptables en vigueur, la préférence est clairement donnée au profil de recettes, l'objectif étant pour la Banque de financer sa croissance de manière autonome. Cet objectif global est atteint grâce à une méthode consistant à investir les fonds propres de la Banque à moyen et long terme en recherchant une durée moyenne située entre 4,5 et 5,5 ans.

En dehors de cet objectif de durée des fonds propres, les éléments du bilan de la Banque doivent présenter des caractéristiques de monnaies et de taux d'intérêt similaires. De faibles écarts sont toutefois autorisés pour des raisons opérationnelles. Les positions résiduelles nettes découlant des opé-

rations en cours sont gérées à l'intérieur de limites prédéfinies afin de maintenir le risque de marché au minimum.

La direction Gestion des risques quantifie la VaR des fonds propres sur la base des facteurs de risque représentés par les taux d'intérêt et par les taux de change. Elle est mesurée pour les positions du Groupe sur la base d'un niveau de confiance de 99 % et sur un horizon à un jour. Au 31 décembre 2008, la VaR des positions du Groupe s'élevait à 363 millions d'EUR (2007 : 124 millions d'EUR).

Le calcul de la VaR se fonde sur la méthode RiskMetrics, qui prend pour hypothèse une relation de dépendance linéaire entre les modifications de la valeur du portefeuille ou de la position et les facteurs de risque sous-jacents. Compte tenu de la nature des positions détenues par le Groupe, la Banque juge cette hypothèse appropriée pour mesurer son exposition au risque de taux d'intérêt. Les données relatives à la volatilité et aux corrélations sont calculées en interne sur la base d'un historique du marché. Dans le contexte actuel de crise financière et d'extrême instabilité des marchés, l'évolution de la VaR des fonds propres traduit l'augmentation effective de l'instabilité des facteurs de risque que sont les taux d'intérêt et les taux de change, et non un changement du profil de risque des positions de la BEI.

Par monnaie d'emprunt (après échanges) :

31/12/2008	Monnaie à verser							Total
	CZK	EUR	GBP	PLN	SKK	USD		
Montant notionnel à verser en équivalent EUR (en millions d'euros)	-236	-7 788	-25	-20	-46	-6 531	-14 646	
Date moyenne d'échéance naturelle	16/09/2016	10/12/2018	24/09/2035	05/05/2026	25/08/2023	07/06/2029	21/08/2023	
Date moyenne d'échéance attendue	13/05/2010	08/11/2016	10/02/2010	24/05/2014	31/12/2015	23/05/2018	02/06/2017	

31/12/2007	Monnaie à verser							Total
	CZK	EUR	GBP	PLN	SKK	TWD	USD	
Montant notionnel à verser en équivalent EUR (en millions d'euros)	-295	-7 191	-148	-57	-69	-40	-14 033	-21 833
Date moyenne d'échéance naturelle	14/01/2016	24/07/2018	23/09/2035	05/05/2026	14/08/2023	27/12/2010	14/01/2030	15/01/2026
Date moyenne d'échéance attendue	06/02/2013	13/12/2016	17/05/2012	20/04/2020	24/05/2018	26/07/2010	21/04/2017	04/02/2017

Plus généralement, la VaR n'a pas vocation à mesurer la perte la plus lourde pouvant survenir. C'est pourquoi il est nécessaire de la compléter par l'évaluation régulière de scénarios de crise. Au 31 décembre 2008, l'impact d'un déplacement parallèle de 2 % à la hausse de la courbe des taux d'intérêt réduirait la valeur économique des fonds propres de 4 milliards d'EUR (2007 : 3,2 milliards d'EUR).

Parmi les instruments financiers qui composent le portefeuille de la Banque, certaines opérations (emprunts et contrats d'échange associés) peuvent faire l'objet d'un remboursement avant l'échéance.

Au niveau des flux de trésorerie, tous ces emprunts sont intégralement couverts par des contrats d'échange, de sorte qu'ils peuvent être considérés comme des obligations synthétiques à taux variable. L'incertitude peut provenir de l'échéance des positions qui ont pour indice de référence le Libor/Euribor, car elles peuvent faire l'objet d'un remboursement avant leur échéance finale.

Les tableaux ci-après récapitulent, au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007, les caractéristiques des éléments du portefeuille de la Banque qui sont assortis d'une possibilité de remboursement anticipé : montant nominal total, échéance naturelle moyenne et échéance attendue moyenne (toutes deux pondérées du montant nominal des transactions concernées), pour chaque monnaie d'emprunt et pour chaque grand facteur de risque.

Par grand facteur de risque :

31/12/2008	Facteur de risque			Total
	Taux de change	Courbe des taux d'intérêt (niveau)	Courbe des taux d'intérêt (forme)	
Montant notionnel à verser en équivalent EUR (en millions d'euros)	-4 090	-7 735	-2 821	-14 645
Date moyenne d'échéance naturelle	07/09/2032	09/06/2019	13/01/2022	21/08/2023
Date moyenne d'échéance attendue	10/04/2023	19/02/2013	01/09/2020	02/06/2017

31/12/2007	Facteur de risque			Total
	Taux de change	Courbe des taux d'intérêt (niveau)	Courbe des taux d'intérêt (forme)	
Montant notionnel à verser en équivalent EUR (en millions d'euros)	-3 582	-15 418	-2 833	-21 833
Date moyenne d'échéance naturelle	20/12/2031	11/06/2025	19/10/2021	15/01/2026
Date moyenne d'échéance attendue	20/09/2025	28/06/2014	15/05/2020	04/02/2017

T.4.2.2. Gestion du risque de taux d'intérêt pour le Groupe (dans une perspective de résultats)

La sensibilité des résultats quantifie la variation que subirait les revenus d'intérêts nets durant les 12 mois suivants en cas de variation d'un point de pourcentage, à la hausse ou à la baisse, de toutes les courbes de taux d'intérêt. Cette exposition provient d'asymétries entre les périodes de révision des taux d'intérêt, les volumes et les taux des actifs et passifs, que la BEI accepte dans les limites approuvées.

Sur la base des positions détenues au 31 décembre 2008, les résultats enregistreraient une augmentation de 12,6 millions d'EUR (2007 : 11,2 millions d'EUR) si les taux d'intérêt augmentaient de 100 points de base, et une diminution de 12,9 millions d'EUR (2007 : 11,6 millions d'EUR) si les taux d'intérêt baissaient de 100 points de base.

La BEI calcule le niveau de sensibilité à l'aide d'un logiciel spécifique qui simule les résultats opération par opération. La sensibilité des résultats se mesure selon la méthode de la comptabilité d'engagement et dans l'hypothèse que, durant la période analysée, la Banque réalise effectivement les nouvelles opérations de prêt prévues dans son Plan d'activité, maintient ses encours dans les limites approuvées et procède à des transactions monétaires pour couvrir ses besoins de ressources ou investir ses excédents de trésorerie. Les résultats comptables sont simulés chaque mois, dans l'hypothèse que tous les éléments à taux fixe sont assortis de leur taux contractuel et que tous les éléments à taux variable font l'objet de révisions des taux selon le scénario de taux d'intérêt appliqué dans la simulation. Les transactions monétaires destinées à couvrir des besoins de ressources ou à investir des excédents de trésorerie sont assorties de taux qui sont ceux en vigueur sur le marché monétaire, selon le scénario de taux d'intérêt appliqué dans la simulation. Conformément à la pratique ac-

tuelle de la Banque, le modèle prend pour hypothèse que les résultats simulés ne sont pas distribués aux actionnaires, mais utilisés pour financer les activités de la Banque. Les projections de coûts administratifs sont établies conformément aux prévisions du Plan d'activité de la Banque.

Le calcul de sensibilité du FEI tient compte d'une révision du coupon pour toutes les positions présentes dans le portefeuille de trésorerie du Fonds géré par la BEI, opération par opération. On suppose que chaque actif à taux fixe est réinvesti à l'échéance dans un nouvel actif ayant, au dernier jour de l'exercice, la même durée de vie résiduelle que le précédent. Les positions en actifs à taux variable sont supposées faire l'objet d'une révision de taux chaque trimestre.

T.4.3. Risque de change (en millions d'euros)

Le risque de change désigne le risque de dégradation de la valeur économique ou des produits des positions du Groupe résultant d'une évolution négative des taux de change.

Le Groupe est exposé au risque de change en cas d'asymétrie de monnaies entre ses éléments d'actif et de passif. Le risque de change comprend également l'effet de variations inattendues et défavorables de la valeur des flux de trésorerie futurs sous l'effet de fluctuations monétaires, notamment l'impact des variations de change sur les futures recettes d'intermédiation du Groupe.

Le Groupe a pour objectif d'éliminer le risque de change en réduisant les positions nettes par monnaie grâce à des opérations conduites sur les marchés internationaux des changes. Un programme de couverture du risque de change a été mis en place en 2004 pour protéger les marges sur prêts connues, libellées en USD et en GBP, sur les trois années suivantes.

T.4.3.1. Position de change

Monnaie (au 31 décembre 2008)	Euro	Livre Sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	Total 2008
ACTIF						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	0	0	0	0	0	0
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	2 017	0	0	0	0	2 017
Autres prêts et avances :						
- Comptes courants	220	19	13	24	56	276
- Divers	14 880	2 374	2 071	2 420	6 865	21 745
	15 100	2 393	2 084	2 444	6 921	22 021
Prêts et avances :						
- aux établissements de crédit	70 993	15 029	26 438	3 756	45 223	116 216
- à la clientèle	142 503	14 426	9 358	9 364	33 148	175 651
	213 496	29 455	35 796	13 120	78 371	291 867
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 182	1 543	1 202	303	3 048	11 230
Valeurs de remplacement positives	21 862	0	0	0	0	21 862
Autres éléments de l'actif	2 352	240	209	163	612	2 964
Total de l'actif	263 009	33 631	39 291	16 030	88 952	351 961

Monnaie (au 31 décembre 2008)	Euro	Livre Sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	Total 2008
PASSIF						
Dettes envers des établissements de crédit	5 624	0	316	19	335	5 959
Dettes représentées par des titres :						
- Bons et obligations en circulation	121 862	48 585	78 449	34 936	161 970	283 832
- Divers	207	367	0	95	462	669
	122 069	48 952	78 449	35 031	162 432	284 501
Valeurs de remplacement négatives	92 137	- 15 366	- 40 046	- 19 251	- 74 663	17 474
Capital, réserves et résultat	40 788	0	0	0	0	40 788
Autres éléments du passif	2 402	42	577	218	837	3 239
Total du passif	263 020	33 628	39 296	16 017	88 941	351 961
Position nette au 31.12.2008	- 11	3	- 5	13	11	

Monnaie (au 31 décembre 2007)	Euro	Livre Sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	Total 2007
ACTIF						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	1	26	0	0	26	27
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	2 273	0	0	0	0	2 273
Autres prêts et avances :						
- Comptes courants	233	11	23	19	53	286
- Divers	9 418	1 649	4 008	742	6 399	15 817
	9 651	1 660	4 031	761	6 452	16 103
Prêts et avances :						
- aux établissements de crédit	63 423	20 280	25 703	2 918	48 901	112 324
- à la clientèle	120 875	17 678	9 761	8 084	35 523	156 398
	184 298	37 958	35 464	11 002	84 424	268 722
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 783	1 861	1 146	226	3 233	11 016
Valeurs de remplacement positives	9 061	0	0	0	0	9 061
Autres éléments de l'actif	2 960	289	191	166	646	3 606
Total de l'actif	216 027	41 794	40 832	12 155	94 781	310 808
PASSIF						
Dettes envers des établissements de crédit	291	0	51	0	51	342
Dettes représentées par des titres :						
- Bons et obligations en circulation	111 133	59 473	58 752	29 921	148 146	259 279
- Divers	207	613	0	73	686	893
Valeurs de remplacement négatives	111 340	60 086	58 752	29 994	148 832	260 172
Capital, réserves et résultat	67 516	- 18 353	- 18 069	- 18 148	- 54 570	12 946
Autres éléments du passif	34 572	0	0	0	0	34 572
	2 319	63	94	300	457	2 776
Total du passif	216 038	41 796	40 828	12 146	94 770	310 808
Position nette au 31.12.2007	- 11	- 2	4	9	11	

T.4.3.2. Gestion des risques de change

Conformément à ses Statuts, la Banque pratique une couverture active de son risque de change.

Le principal objectif de la politique de la Banque en matière de gestion des risques de change est de réduire au maximum l'effet des variations des taux de change sur le compte de résultat, en gardant les positions de change dans les limites approuvées par le Comité de direction.

En ce qui concerne la quantification de la VaR des fonds propres sur la base des facteurs de risque représentés par les taux d'intérêt et les taux de change, prière de se référer au point T.4.2.1.

T.4.4. Risque de prix sur instruments de capitaux propres

Le risque de prix sur instruments de capitaux propres se définit comme le risque de diminution de la juste valeur de ces instruments suite aux variations des indices boursiers ou de la valeur des participations concernées.

Dans la cadre de sa mission, le Groupe n'est que modérément exposé au risque de prix sur instruments de capitaux propres. Ce risque particulier est en effet limité aux activités stratégiques approuvées par le Conseil d'administration (investissements de capital-risque réalisés par le Fonds pour le compte de la Banque et sur ses ressources propres, investissements de type prise de participation au titre du Mécanisme de financement structuré, participation au capital de la BERD) et aux actions que le Groupe a reçues dans le contexte de la restructuration financière d'emprunteurs cotés en Bourse ou à capitaux privés. Compte tenu du caractère exceptionnel de ces investissements, le Groupe isole généralement ces encours du reste du bilan, au moyen de provisions spécifiques telles que des réserves en capital. Ces investissements sont soumis à des règles particulières de suivi et les positions associées font l'objet de solides dotations en capital.

La valeur des prises de participation dans des entreprises à capitaux privés n'est pas toujours immédiatement disponible pour effectuer un suivi et un contrôle continu. Pour ces positions, les meilleurs indicateurs disponibles sont les prix d'actifs similaires et les résultats donnés par les techniques de valorisation appropriées. Ces indications de valeur doivent être utilisées en conformité avec les meilleures pratiques recommandées.

L'effet sur les fonds propres du Groupe (suite à une variation de la juste valeur des participations au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007) d'une variation raisonnablement possible des indices boursiers, toutes autres variables constantes par ailleurs, est le suivant :

	Variation du prix des instruments de capitaux propres 2008 (%)	Effet sur les fonds propres 2008 (en milliers d'euros)	Variation du prix des instruments de capitaux propres 2007 (%)	Effet sur les fonds propres 2007 (en milliers d'euros)
Opérations de capital-risque	- 10	- 196 775 ⁽²⁾	+ 10	126 310 ⁽²⁾
Actions BERD	- 10	- 41 735	+ 10	37 205
Eurotunnel	- 55 ⁽¹⁾	- 4 427	+ 65 ⁽¹⁾	31 819
Fonds d'infrastructure	- 10	- 11 097	+ 10	5 617
Fonds d'investissement	- 10	- 2 676	n.d. ⁽³⁾	n.d. ⁽³⁾

⁽¹⁾ Ces pourcentages correspondent à un écart type annualisé par rapport au rendement journalier des actions Eurotunnel sur le marché boursier. Un écart type annualisé a été appliqué pour calculer la sensibilité de toutes les positions Eurotunnel (actions, bons de souscription et ORA) détenues par la Banque.

⁽²⁾ La sensibilité des opérations de capital-risque est calculée par le FEI sur la base du risque de marché associé aux positions sur le marché public.

⁽³⁾ Fonds inexistant au 31 décembre 2007.

T.5. Risque opérationnel

La gestion des risques opérationnels s'effectue à tous les niveaux et la responsabilité en incombe à tous les services concernés du Groupe. La direction Gestion des risques a la charge de définir le cadre de gestion des risques opérationnels et les politiques qui s'y rapportent, tandis que la mise en œuvre de ce dispositif ainsi que la gestion courante des risques opérationnels relèvent des services opérationnels du Groupe.

La Banque utilise une méthode d'évaluation qui fait appel à toutes les informations disponibles, y compris l'historique des pertes, les résultats de l'auto-évaluation des risques, l'environnement des affaires et les dispositifs de contrôle, au moyen d'un ensemble d'indicateurs clés réunis dans un Tableau de bord des risques opérationnels. Un modèle statistique et un moteur de calcul de la valeur à risque viennent compléter le cadre de gestion des risques opérationnels.

Les informations relatives à la survenance de risques opérationnels, aux pertes et aux indicateurs clés ainsi que des mises à jour concernant les activités du Comité des nouveaux produits sont régulièrement communiquées aux directeurs généraux et au Comité de direction de la Banque.

Note U – Classement comptable et juste valeur des actifs et passifs (en millions d'euros)

Le tableau ci-dessous présente la répartition des actifs et passifs du Groupe dans les différentes catégories comptables.

Au 31 décembre 2008	Note	Détenus à des fins de transaction	Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Conservés jusqu'à l'échéance	Prêts et créances à recevoir	Disponibles à la vente	Dettes financières évaluées au coût restant à amortir	Actifs et passifs non financiers	Valeur comptable totale
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux		0		0	0	0	0	0	0
Portefeuilles de titres	B	526	0	10 171	0	2 550	0	0	13 247
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	C/D	0	59 257	0	254 633	0	0	0	313 890
Actions et autres titres à revenu variable	E	0	0	0	0	1 983	0	0	1 983
Actifs incorporels	F	0	0	0	0	0	0	4	4
Actifs corporels	F	0	0	0	0	0	0	316	316
Autres éléments de l'actif	H/S	21 862	0	0	0	0	0	160	22 022
Actifs détenus en vue de la vente	F	0	0	0	0	0	0	3	3
Comptes de régularisation		0	0	0	0	0	0	37	37
		22 388	59 257	10 171	254 633	4 533	0	520	351 502
Dettes envers des établissements de crédit	I	0	0	0	0	0	5 959	0	5 959
Dettes représentées par des titres	J	0	254 526	0	0	0	29 975	0	284 501
Autres dettes	H/S	17 474	0	0	0	0	0	1 849	19 323
Comptes de régularisation	G	0	0	0	0	0	0	267	267
Provisions	K	0	0	0	0	0	0	1 123	1 123
		17 474	254 526	0	0	0	35 934	3 239	311 173

Au 31 décembre 2007	Note	Détenus à des fins de transac- tion	Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Conservés jusqu'à l'échéance	Prêts et créances à recevoir	Disponibles à la vente	Dettes financières évaluées au coût restant à amortir	Actifs et passifs non financiers	Valeur compta- ble totale
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux		0	0	0	27	0	0	0	27
Portefeuilles de titres	B	505	0	9 499	0	3 285	0	0	13 289
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	C/D	0	43 523	0	241 302	0	0	0	284 825
Actions et autres titres à revenu variable	E	0	0	0	0	2 079	0	0	2 079
Actifs incorporels	F	0	0	0	0	0	0	4	4
Actifs corporels	F	0	0	0	0	0	0	286	286
Autres éléments de l'actif	H/S	9 061	0	0	0	0	0	145	9 206
Comptes de régularisation		0	0	0	0	0	0	31	31
		9 566	43 523	9 499	241 329	5 364	0	466	309 747
Dettes envers des établissements de crédit	I	0	0	0	0	0	342	0	342
Dettes représentées par des titres	J	0	231 449	0	0	0	28 723	0	260 172
Autres dettes	H/S	12 946	0	0	0	0	0	1 466	14 412
Comptes de régularisation	G	0	0	0	0	0	0	271	271
Provisions	K	0	0	0	0	0	0	1 039	1 039
		12 946	231 449	0	0	0	29 065	2 776	276 236

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des différentes catégories d'actifs et de passifs du Groupe.

S'agissant des actifs et passifs non financiers, la juste valeur correspond à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2008	Détenus à des fins de transaction	Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Conservés jusqu'à l'échéance	Prêts et créances à recevoir	Disponibles à la vente	Dettes financières évaluées au coût restant à amortir	Actifs et passifs non financiers	Juste valeur totale
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	0	0	0	0	0	0	0	0
Portefeuille de titres	526	0	9 736	0	2 550	0	0	12 812
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	0	59 257	0	255 748	0	0	0	315 005
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	1 983	0	0	1 983
Actifs incorporels	0	0	0	0	0	0	4	4
Actifs corporels	0	0	0	0	0	0	316	316
Autres éléments de l'actif	21 862	0	0	0	0	0	160	22 022
Actifs détenus en vue de la vente	0	0	0	0	0	0	3	3
Comptes de régularisation	0	0	0	0	0	0	37	37
	22 388	59 257	9 736	255 748	4 533	0	520	352 182
Dettes envers des établissements de crédit	0	0	0	0	0	5 959	0	5 959
Dettes représentées par des titres	0	254 526	0	0	0	31 412	0	285 938
Autres dettes	17 474	0	0	0	0	0	1 849	19 323
Comptes de régularisation	0	0	0	0	0	0	267	267
Provisions	0	0	0	0	0	0	1 123	1 123
	17 474	254 526	0	0	0	37 371	3 239	312 610

Au 31 décembre 2007	Détenus à des fins de transaction	Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Conservés jusqu'à l'échéance	Prêts et créances à recevoir	Disponibles à la vente	Dettes financières évaluées au coût restant à amortir	Actifs et passifs non financiers	Juste valeur totale
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	0	0	0	27	0	0	0	27
Portefeuille de titres	505	0	9 486	0	3 285	0	0	13 276
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	0	43 523	0	224 354	0	0	0	267 877
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	2 079	0	0	2 079
Actifs incorporels	0	0	0	0	0	0	4	4
Actifs corporels	0	0	0	0	0	0	286	286
Autres éléments de l'actif	9 061	0	0	0	0	0	145	9 206
Comptes de régularisation	0	0	0	0	0	0	31	31
	9 566	43 523	9 486	224 381	5 364	0	466	292 786
Dettes envers des établissements de crédit	0	0	0	0	0	342	0	342
Dettes représentées par des titres	0	231 449	0	0	0	29 494	0	260 943
Autres dettes	12 946	0	0	0	0	0	1 466	14 412
Comptes de régularisation	0	0	0	0	0	0	271	271
Provisions	0	0	0	0	0	0	1 039	1 039
	12 946	231 449	0	0	0	29 836	2 776	277 007

Le tableau ci-dessous présente l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit pour les différentes catégories comptables d'actifs et de passifs.

Au 31 décembre 2008	Détenus à des fins de transaction	Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Conservés jusqu'à l'échéance	Prêts et créances à recevoir	Disponibles à la vente	Actifs et passifs non financiers	Exposition maximale totale
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	0	0	0	0	0	0	0
Portefeuille de titres	526	0	10 171	0	2 550	0	13 247
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle (y compris montants non décaissés)	0	61 695	0	311 065	0	0	372 760
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	1 983	0	1 983
Actifs incorporels	0	0	0	0	0	4	4
Actifs corporels	0	0	0	0	0	316	316
Autres éléments de l'actif	21 862	0	0	0	0	160	22 022
Actifs détenus en vue de la vente	0	0	0	0	0	3	3
Comptes de régularisation	0	0	0	0	0	37	37
	22 388	61 695	10 171	311 065	4 533	520	410 372

Au 31 décembre 2007	Détenus à des fins de transaction	Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Conservés jusqu'à l'échéance	Prêts et créances à recevoir	Disponibles à la vente	Actifs et passifs non financiers	Exposition maximale totale
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	0	0	0	27	0	0	27
Portefeuille de titres	505	0	9 499	0	3 285	0	13 289
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle (y compris montants non décaissés)	0	46 200	0	292 232	0	0	338 432
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	2 079	0	2 079
Actifs incorporels	0	0	0	0	0	4	4
Actifs corporels	0	0	0	0	0	286	286
Autres éléments de l'actif	9 061	0	0	0	0	145	9 206
Comptes de régularisation	0	0	0	0	0	31	31
	9 566	46 200	9 499	292 259	5 364	466	363 354

Note V – Information sectorielle

Le Groupe considère que l'activité de prêt constitue son segment primaire d'activité, et les opérations de capital-risque son segment secondaire : son organisation et l'ensemble de ses systèmes de gestion sont conçus principalement aux fins de ces deux activités.

Par conséquent, les critères de segmentation ont été définis comme suit :

- critère primaire : les activités de prêt et de capital-risque sont les segments principaux ;
- critère secondaire : les prêts en fonction de la répartition géographique.

Les informations à fournir sur la segmentation géographique se trouvent dans les notes suivantes :

- intérêts et produits assimilés par marché géographique : Note M.2 ;
- prêts par pays de localisation des projets : Note D.3 ;
- actifs corporels et incorporels par pays de localisation de ceux-ci : Note F.

Note W – Engagements, passifs éventuels, actifs donnés en nantissement et autres postes pour mémoire (en milliers d'euros)

Pour répondre aux besoins financiers de ses clients, le Groupe utilise divers instruments financiers en rapport avec ses prêts. Il émet des engagements d'octroi de crédits, des lettres de crédit, notamment de soutien, des garanties, des engagements de conclure des conventions de rachat, des facilités d'émission d'effets et facilités de prise ferme renouvelables. Les garanties représentent l'assurance irrévocable que le Groupe, sous réserve que certaines conditions soient remplies, assurera le paiement au cas où le client manquerait à ses obligations envers une tierce partie.

Le montant contractuel de ces instruments est le montant maximal qui est à risque pour le Groupe si le client manque à ses obligations. Ce risque est semblable au risque associé à l'octroi de prêts et est suivi à l'aide des mêmes procédures de maîtrise des risques et des mêmes politiques spécifiques en matière de risque de crédit.

Les actifs donnés en nantissement par le Groupe servent uniquement à fournir des sûretés réelles à ses contreparties, et se montaient, au 31 décembre 2008, à 2,23 millions d'EUR (2007 : 1,61 million d'EUR) au titre de ses activités sur contrats à terme normalisés (classés comme conservés jusqu'à leur échéance) et à 384 millions d'EUR (2007 : 992 millions d'EUR) au titre de ses activités de prêts de titres (classés comme conservés jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente et détenus à des fins de transaction). Les actifs donnés en nantissement sont restitués au Groupe lorsque la transaction sous-jacente prend fin. En cas de défaut de la part du Groupe, la contrepartie peut faire jouer la sûreté réelle pour régler l'engagement.

Au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007, les engagements, passifs éventuels et autres postes pour mémoire s'établissaient comme suit (en valeur nominale et en milliers d'euros) :

	31.12.2008	31.12.2007
Engagements		
- Capital BERD (Note E)		
• non appelé	442 500	442 500
- Prêts non décaissés (Note D.1)		
• aux établissements de crédit	12 457 853	12 341 869
• à la clientèle	46 411 674	41 264 752
	58 869 527	53 606 621
- Opérations de capital-risque non décaissées (Note E)	1 227 139	1 420 516
- Montants non décaissés sur fonds d'infrastructure (Note E)	241 627	233 620
- Fonds d'investissement non décaissés (Note E)	93 094	95 000
Garanties		
- au titre de prêts accordés par des tiers	4 067 932	3 757 557
- au titre d'opérations de capital-risque	15 171	15 463
Opérations fiduciaires (Note A.4.19)	9 033 466	7 700 241
Actifs détenus pour le compte de tiers (Note A.4.20)		
- CIP/SMEG 2007	95 483	35 255
- CIP/GIF 2007	69 342	36 448
- Mécanisme de garantie pour les PME	69 877	71 886
- Mécanisme européen pour les technologies	13 585	28 510
- Volet <i>Participations</i> du programme pluriannuel pour les entreprises	77 816	91 773
- Gestion de trésorerie du Fonds de garantie	1 091 447	1 152 974
- Facilité d'investissement (Cotonou)	1 144 922	1 077 418
- Volet <i>Garanties</i> du programme pluriannuel pour les entreprises	73 580	118 671
- Action Capital d'amorçage	131	185
- Action préparatoire	0	17
- Section spéciale	1 593 398	1 785 151
- MFPR	205 760	132 154
- UE-Afrique	91 881	41 549
- PPTE	90 569	43 221
- FEMIP	33 159	32 911
- LGTT	43 760	0
- Fonds de garantie 7 ^e PC	283 132	0
- JASPER	1 114	10 324
- JESSICA	0	- 363
- JEREMIE	283 101	0
- GEEREF	45 929	0
- BMWi (Ministère fédéral allemand de l'économie et de la technologie)	130	19
	5 308 116	4 658 466

	31.12.2008	31.12.2007
Dépôts spéciaux pour service d'emprunts ^(*)	134 772	129 428
Portefeuille de titres		
- Titres à recevoir	157 480	0
Contrats d'échange de taux d'intérêt et de fixation différée des taux d'intérêt (Notes R et T)	276 181 870	249 510 574
Contrats d'échange de devises à payer (Notes R et T)	115 600 764	80 992 893
Contrats d'échange de devises à recevoir (Notes R et T)	106 514 766	75 549 044
Option de vente émise en faveur des actionnaires minoritaires du FEI (Note A.4.21)	363 433	319 045
Emprunts lancés mais non encore signés	0	401 574
Contrats d'échange conclus mais non encore signés	0	94
Titres prêtés (Note B)	367 704	936 629
Contrats à terme normalisés (Notes R et T)	393 663	419 307
Contrats de garantie de taux d'intérêt (Notes R et T)	5 472 000	0
Contrats de change à terme (Notes R et T)	234 469	245 330
Opérations d'échange de taux d'intérêt indexés au jour le jour (Notes R et T)	0	6 000 000
Swaps sur défaillance de crédit	172 383	97 843

^(*) Ce poste représente le montant des coupons et obligations échus payés par le Groupe aux agents payeurs mais non encore présentés à l'encaissement par les détenteurs d'obligations émises par le Groupe.

Note X – Capital et réserves

X.1. Capital-actions et prime d'émission d'actions

La Banque européenne d'investissement (BEI), l'institution financière de l'Union européenne, a été créée par le Traité de Rome du 25 mars 1957. Les membres de la BEI sont les États membres de l'Union européenne, qui ont tous souscrit le capital de la Banque.

Les États membres, nouveaux ou non, qui accroissent leur part du capital souscrit de la Banque acquittent normalement leur quote-part du capital appelé plus leur part des réserves, des provisions équivalentes à des réserves et des montants connexes en plusieurs versements constants sur une période de plusieurs années. Les décisions d'augmentation du capital de la Banque, résultant des traités d'adhésion ou de décisions du Conseil des gouverneurs, comportent les modalités précises de tels versements, y compris le calcul de la quote-part des nouveaux États membres dans le capital de la Banque, laquelle repose en principe sur le montant officiel du PIB des pays concernés, tel que publié par Eurostat.

La répartition des voix au Conseil des gouverneurs et au Conseil d'administration de la Banque dépend en partie de la quote-part du capital souscrite par chaque État membre, et en partie d'autres critères, qui sont stipulés aux articles 10 et 12 des Statuts de la Banque, et appliqués collectivement ou séparément selon les scrutins concernés. La pondération des voix au Comité de direction de la Banque ne dépend pas de la répartition du capital de la Banque.

La déchéance du statut d'État membre et la diminution de la quote-part du capital souscrite par un État membre ne sont pas prévues par les dispositions statutaires actuellement en vigueur.

X.2. Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves à recevoir

En conséquence de l'augmentation du capital souscrit, qui est passé de 150 000 000 000 EUR à 163 653 737 000 EUR au 1er mai 2004, le montant total à verser par les dix nouveaux États membres entrés dans l'UE à cette date et par l'Espagne au titre du capital et des réserves, soit 2 408 000 000 EUR (dont 683 000 000 EUR pour le capital et 1 725 000 000 EUR pour les réserves), a été réparti en huit versements constants, aux dates suivantes : 30 septembre 2004, 30 septembre 2005, 30 septembre 2006, 31 mars 2007, 30 septembre 2007, 31 mars 2008, 30 septembre 2008 et 31 mars 2009. Les versements dus jusqu'à celui du 30 septembre 2008 compris ont été réglés en totalité.

Au 1er janvier 2007, le capital souscrit est passé de 163 653 737 000 EUR à 164 808 169 000 EUR sous l'effet des contributions des deux nouveaux États membres entrés dans l'UE à cette date, la Bulgarie et la Roumanie. En vertu de cette augmentation de capital, les deux nouveaux États membres sont tenus de libérer leur quote-part du capital versé (57,7 millions d'EUR) ainsi que leur quote-part du montant des réserves et des provisions générales (172,9 millions d'EUR) au 31 décembre 2006. Le montant total à verser a été réparti en huit versements constants, aux dates suivantes : 31 mai 2007, 31 mai 2008, 31 mai 2009, 30 novembre 2009, 31 mai 2010, 30 novembre 2010, 31 mai 2011 et 30 novembre 2011. Les versements dus jusqu'à celui du 31 mai 2008 compris ont été réglés en totalité.

Le montant net à recevoir des États membres est porté au bilan consolidé comme suit, au poste *Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves à recevoir* :

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Fraction appelée mais non versée du capital souscrit (valeur nominale)	128 627	306 514
Ajustement valeur actuelle nette	- 3 878	- 11 648
Fraction appelée mais non versée du capital souscrit (valeur comptable)	124 749	294 866
Fraction appelée mais non versée des réserves à recevoir (valeur nominale)	345 359	798 295
Ajustement valeur actuelle nette	- 11 183	- 31 658
Fraction appelée mais non versée des réserves à recevoir (valeur comptable)	334 176	766 637
	458 925	1 061 503

X.3. Gestion du capital

Bien que n'étant pas assujettie à un processus de supervision formel, la BEI se soumet en règle générale volontairement aux principales dispositions de la réglementation bancaire européenne et a adopté les meilleures pratiques du marché. Il s'agit, notamment, de la nouvelle réglementation bancaire (« Bâle II ») définie en 2004 par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, approuvée par les États membres de l'UE en 2006 et appliquée par les établissements utilisant l'approche fondée sur les notations internes depuis le 1er janvier 2008 (2006/48/CE du 14 juin 2006).

L'application de l'approche avancée fondée sur les notations internes (l'approche NI complexe) au risque de crédit et de l'approche de mesure avancée (AMA) au risque opérationnel a été effectuée avec l'assistance technique de la Commission luxembourgeoise de surveillance du secteur financier (CSSF).

Outre la surveillance des exigences minimales fixées par Bâle II en matière de capitaux propres, des scénarios extrêmes sont testés pour évaluer la sensibilité des exigences de capital vis-à-vis des variations de l'environnement macroéconomique et des activités du Groupe.

Au 31 décembre 2008, au regard des exigences minimales de fonds propres (Pilier 1), le ratio d'adéquation du capital au sens strict du Groupe BEI était en recul, à 35,3 % (contre 37,2 % à la fin de 2007), à comparer aux exigences minimales de 8 % fixées par Bâle II en la matière.

Note Y – Taux de conversion

Les taux de conversion retenus pour l'établissement des bilans au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 étaient les suivants :

	31.12.2008	31.12.2007
MONNAIES DES ÉTATS MEMBRES HORS EURO		
Livre sterling	0,9525	0,73335
Couronne suédoise	10,8700	9,4415
Couronne tchèque	26,875	26,628
Zloty polonais	4,1535	3,5935
Forint hongrois	266,70	253,73
Couronne slovaque	30,126	33,583
Couronne danoise	7,4506	7,4583
MONNAIES NON COMMUNAUTAIRES		
Dollar des États-Unis	1,3917	1,4721
Yen japonais	126,14	164,93
Franc suisse	1,4850	1,6547
Rand sud-africain	13,0667	10,0298
Couronne norvégienne	9,7500	7,9580
Franc CFA	770,67	655,96
Dirham marocain	11,2288	11,3203
Ouguiya mauritanien	361,02	364,72
Dollar canadien	1,6998	1,4449
Dinar jordanien	0,9894	1,0327
Dollar australien	2,0274	1,6757
Tala du Samoa	3,9280	3,4613
Lilangeni du Swaziland	13,1758	9,9358
Peso dominicain	49,199	48,220
Franc rwandais	780,97	789,32

Note Z – Événements postérieurs à la date de clôture

Sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration a, le 12 mars 2009, examiné les présents états financiers consolidés et décidé de les soumettre pour approbation au Conseil des gouverneurs à sa séance du 9 juin 2009.

Situation de la section spéciale ⁽¹⁾

au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)

ACTIF	31.12.2008	31.12.2007
Turquie		
Sur ressources des États membres		
Prêts en cours versés	10 746	14 631
Total ⁽²⁾	10 746	14 631
Pays méditerranéens		
Sur ressources de la Communauté européenne		
Prêts en cours versés	140 039	150 859
Opérations sur capitaux à risques		
- montants à verser	212 352	170 085
- montants versés	203 739	218 050
	416 091	388 135
Total ⁽³⁾	556 130	538 994
Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et pays et territoires d'outre-mer		
Sur ressources de la Communauté européenne		
• Conventions de Yaoundé		
Prêts versés	16 299	17 626
Contribution à la formation de capitaux à risques		
- montants versés	419	419
Total ⁽⁴⁾	16 718	18 045
• Conventions de Lomé		
Opérations sur capitaux à risques		
- montants à verser	75 148	144 405
- montants versés	923 457	1 056 938
	998 605	1 201 343
Opérations sur autres ressources		
- montants à verser	7 274	7 274
- montants versés	3 925	4 864
	11 199	12 138
Total ⁽⁵⁾	1 009 804	1 213 481
TOTAL	1 593 398	1 785 151

PASSIF	31.12.2008	31.12.2007
Fonds en gestion fiduciaire		
Sur mandat de la Communauté européenne		
- Protocoles financiers avec les pays méditerranéens	343 778	368 909
- Conventions de Yaoundé	16 718	18 045
- Conventions de Lomé	923 457	1 056 938
- Autres ressources au titre des Conventions de Lomé	3 925	4 864
	1 287 878	1 448 756
Sur mandat des États membres	10 746	14 631
Total	1 298 624	1 463 387
Fonds à verser		
Sur prêts et opérations sur capitaux à risques dans les pays méditerranéens	212 352	170 085
Sur opérations sur capitaux à risques au titre des Conventions de Lomé	75 148	144 405
Sur opérations sur autres ressources au titre des Conventions de Lomé	7 274	7 274
Total	294 774	321 764
TOTAL	1 593 398	1 785 151

Pour information :

Total des montants versés et non encore remboursés sur les prêts à conditions spéciales accordés par la Commission et pour lesquels la Banque a accepté, sur mandat de la CE, d'assurer le recouvrement du principal et des intérêts :

a) dans le cadre des Conventions de Lomé I, II et III : au 31.12.2008 = 709 988 000 EUR (au 31.12.2007 : 764 994 000 EUR) ;

b) dans le cadre des protocoles financiers signés avec les pays méditerranéens : au 31.12.2008 = 109 396 000 EUR (au 31.12.2007 : 115 476 000 EUR) ;

Note (1): La section spéciale a été créée par le Conseil des gouverneurs le 27 mai 1963 ; son but a été redéfini par décision du 4 août 1977 comme étant de comptabiliser les opérations de financement que la Banque européenne d'investissement effectue pour compte et sur mandat de tiers. Des états financiers séparés sont toutefois présentés pour la Facilité d'investissement de l'Accord de Cotonou et le Fonds fiduciaire de la FEMIP. Par ailleurs, depuis 2005, la BEI établit également des états financiers de nature différente pour d'autres mandats.

La situation de la section spéciale reflète les montants décaissés ou à décaisser, déduction faite des annulations et remboursements, sur mandat de la Communauté européenne et des États membres. Il n'est pas tenu compte dans la situation de la section spéciale de provisions ou ajustements de valeur qui pourraient être requis pour couvrir les risques associés aux opérations concernées. Les montants en devises sont convertis aux parités du 31 décembre.

Note (2): Montant initial des contrats signés pour le financement de projets en Turquie, sur mandat, pour le compte et aux risques des États membres :

Montant initial :			405 899
à ajouter :	ajustements de change		19 291
à déduire :	annulations	215	
	remboursements	414 229	
			- 414 444
			10 746

Note (3): Montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les pays du Maghreb et du Machrek, ainsi qu'à Malte, à Chypre, en Turquie et en Grèce (10 millions d'EUR accordés à cette dernière avant son adhésion à l'UE le 1er janvier 1981), sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne.

Montant initial :			903 007
à déduire :	ajustements de change	12 029	
	annulations	71 530	
	remboursements	263 318	
			- 346 877
			556 130

Note (4): Montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les États africains, malgache et mauricien associés et dans les pays, territoires et départements d'outre-mer (EAMMA-PTDOM), sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne :

- prêts à conditions spéciales		139 483	
- contribution à la formation de capitaux à risques		2 503	
Montant initial :			141 986
à ajouter :	intérêts capitalisés	1 178	
	ajustements de change	9 839	
			11 017
à déduire :	annulations	1 758	
	remboursements	134 527	
			- 136 285
			16 718

Note (5): Montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les pays et territoires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et dans les pays et territoires d'outre-mer (ACP-PTOM), sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne :

Prêts sur capitaux à risques :			
- prêts conditionnels et subordonnés		3 116 097	
- prises de participation		120 984	
Montant initial :			3 237 081
à ajouter :	intérêts capitalisés		8 074
à déduire :	annulations	633 663	
	remboursements	1 553 994	
	ajustements de change	58 893	
			- 2 246 550
			998 605
Prêts sur autres ressources :			
Montant initial :			16 500
à déduire :	annulations	1 321	
	remboursements	3 931	
	ajustements de change	49	
			- 5 301
			11 199
			1 009 804

Rapport des réviseurs indépendants

Au Président du Comité de vérification
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT
Luxembourg

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque européenne d'investissement, ci-joints, lesquels font état d'un résultat à affecter de 6 355,715 millions d'EUR et d'un total de bilan de 351 960,559 millions d'EUR ; ils comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2008, le compte de résultat consolidé, l'état des mouvements des capitaux propres consolidés, le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date et l'annexe aux états financiers consolidés, qui contient un résumé des principales règles comptables et d'autres notes explicatives sur les états financiers consolidés.

Responsabilité du Comité de direction dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés

Le Comité de direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière et aux principes généraux des directives de l'Union européenne concernant les comptes annuels et les comptes consolidés de certains types d'entreprises, de banques et autres établissements financiers ainsi que des compagnies d'assurance. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit telles qu'adoptées par l'Institut luxembourgeois des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que

les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'institution en ce qui concerne l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés, l'objectif étant de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.

Un audit consiste également à évaluer la pertinence des règles comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables retenues par le Comité de direction, ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que les éléments probants que nous avons réunis dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque européenne d'investissement au 31 décembre 2008 ainsi que de sa performance financière sur une base consolidée, des mouvements de ses capitaux propres consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel des Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux principes généraux des directives de l'Union européenne concernant les comptes annuels et les comptes consolidés de certains types d'entreprises, de banques et autres établissements financiers ainsi que des compagnies d'assurance.

Le 12 mars 2009

ERNST & YOUNG

Société anonyme

Réviseurs d'entreprises



Alain KINSCH



Bernard LHOEST

Le Comité de vérification

Le Comité de vérification fait rapport au Conseil des gouverneurs qui, avant d'approuver le Rapport annuel et les états financiers de l'exercice écoulé, a pris connaissance de la déclaration ci-après.

Déclaration du Comité de vérification sur les états financiers consolidés de la BEI

Le Comité institué en vertu de l'article 14 des Statuts et de l'article 25 du Règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant désigné Ernst & Young comme réviseurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports,
- ayant noté qu'ils ont émis un avis sans réserve sur les états financiers consolidés de la Banque européenne d'investissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, ayant rencontré régulièrement le chef de l'Audit interne et discuté avec lui les rapports d'audit interne pertinents, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat,

- ayant reçu les assurances du Comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne ;

et

- vu les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'administration à sa réunion du 12 mars 2009,
- considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion,
- vu les articles 22, 23 & 24 du Règlement intérieur,

pour autant qu'il sache et puisse en juger,

confirme que les états financiers consolidés, composés du bilan consolidé, du compte de résultat consolidé, de l'état des mouvements des capitaux propres consolidés, du tableau des flux de trésorerie consolidés et de l'annexe aux états financiers consolidés, donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2008, à l'actif comme au passif, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Luxembourg, le 12 mars 2009

Le Comité de vérification



C. KARMIOS



O. KLAPPER



G. SMYTH



BEI

États financiers

Les résultats de l'exercice

Le résultat net de la Banque pour l'exercice financier 2008 s'élève à 1 651 millions d'EUR, contre 1 633 millions d'EUR en 2007.

Il a augmenté de 17 millions d'EUR (+1,1 %) en dépit des importantes réductions de valeur supplémentaires qui ont été opérées sur des transactions de capital-risque pour un montant de 171,6 millions d'EUR, alors qu'en 2007 une reprise nette des provisions pour dépréciation avait été enregistrée. On notera à cet égard que la Banque applique à ses états financiers statutaires des principes comptables prudents lui interdisant d'enregistrer ses plus-values latentes, qui, à la fin de 2008, se montaient à 216 millions d'EUR. Le revenu des opérations financières s'est accru de 207 millions d'EUR.

Les autres facteurs principaux qui ont exercé une influence, positive ou négative, sur les résultats financiers sont exposés ci-après.

Effets positifs :

- Le solde net des produits et charges d'intérêts a augmenté de 216 millions d'EUR et s'élève à 2 087 millions d'EUR (postes 1 et 2 du compte de profits et pertes).
- Le taux d'intérêt moyen a diminué de 0,02 % sur l'encours des prêts pour passer à 4,77 %, et de 0,06 % sur l'encours des emprunts pour passer à 4,57 %, soit une marge réalisée de 0,20 %, contre 0,16 % pour 2007.
- Le taux d'intérêt moyen sur le solde net de l'encours des avoirs et des engagements de trésorerie a augmenté de 0,13 %, s'établissant à 4,58 %.

Effets négatifs :

- Les ajustements de valeur sur actions et autres titres à revenu variable (y compris les opérations de capital-risque) se sont traduits par une perte latente de 165,3 millions d'EUR, contre un gain de 11,5 millions d'EUR en 2007.
- Les charges administratives générales et amortissements ont augmenté de 11,6 millions d'EUR, soit 3 %, pour s'établir à 391 millions d'EUR. Les frais de personnel sont en recul de quelque 6 %, ou 18,1 millions d'EUR. La ventilation des coûts de personnel est détaillée à la Note R, qui montre que les traitements et émoluments ont augmenté de 13,7 millions d'EUR (+8,9 %), tandis que les cotisations sociales et autres dépenses à caractère social diminuaient de 31,8 millions d'EUR (-25,5 %), pour l'essentiel du fait d'une mise à jour de la valorisation des obligations sociales de la Banque, en particulier des retraites. Les amortissements se

sont accrus de 8,6 millions d'EUR, ce qui traduit principalement la première année d'amortissement du nouveau bâtiment, et les autres charges administratives ont augmenté de 21,1 millions d'EUR.

Principaux traits de l'évolution de l'activité de prêt et d'emprunt

- Le volume des prêts décaissés en 2008 s'est accru de 12 % par rapport à 2007, passant de 43,4 milliards d'EUR à 48,6 milliards d'EUR.
- Le volume des prêts signés en 2008 a progressé de 21 %, passant à 57,6 milliards d'EUR, contre 47,8 milliards d'EUR en 2007.
- Le volume, avant échanges, des produits d'emprunt encaissés durant l'exercice financier 2008 a augmenté de 9 % par rapport à 2007, passant de 54,5 milliards à 59,5 milliards d'EUR.
- En 2007, la Banque a émis des obligations dites « climatiquement responsables » pour un montant de 600 millions d'EUR. Le produit de cet emprunt est destiné au financement de projets à venir dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Au 31 décembre 2008, la totalité de ce montant avait été engagé en faveur de tels projets et décaissé.

Les fonds propres de la Banque se sont accrus pour passer de 33,4 milliards d'EUR à la fin de 2007 à 35,7 milliards d'EUR* à la fin de 2008. En pourcentage de l'encours des prêts, les fonds propres de la Banque ont légèrement diminué, passant de 12,55 % à la fin de 2007 à 12,50 % à la fin de 2008.

Affectation en 2009 du résultat de l'exercice 2008

Sur la base des comptes statutaires 2008 de la BEI et sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration recommande au Conseil des gouverneurs d'affecter au Fonds de réserve le solde du compte de profits et pertes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, à savoir 1 650 876 855 EUR. Il est en outre recommandé de transférer un montant de 147 177 402 EUR, résultant d'ajustements de valeur sur opérations de capital-risque, du Fonds pour les opérations de capital-risque au Fonds de réserve.

Par suite de la décision de relever le capital souscrit par les États membres au prorata de leur participation pour le faire passer de 164 808 169 000 EUR à 232 392 989 000 EUR au 1er avril 2009 et des recommandations ci-dessus, le solde du Fonds pour les opérations de capital-risque s'établira à 1 617 127 399 EUR, celui du Fonds de réserve à 18 205 506 278 EUR et celui de la réserve supplémentaire à 0 EUR.

* Le total des fonds propres de 35,7 milliards d'EUR correspond à la différence entre, d'une part, les fonds propres inscrits au passif du bilan, soit 36,2 milliards d'EUR, et, d'autre part, la fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves à recevoir, soit 0,5 milliard d'EUR, figurant à l'actif.

Bilan

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)

ACTIF	31.12.2008	31.12.2007
1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	76	27 318
2. Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales (Note B)	1 908 756	2 126 591
3. Prêts et avances aux établissements de crédit		
a) à vue	245 372	264 388
b) autres prêts et avances (Note C)	21 361 419	15 476 020
c) prêts (Note D.1)	111 990 666	111 215 441
	133 597 457	126 955 849
4. Prêts et avances à la clientèle		
a) prêts (Note D.1)	173 662 179	155 222 398
b) provisions spécifiques (Note D.3)	- 22 000	- 41 550
	173 640 179	155 180 848
5. Obligations et autres titres à revenu fixe (Note B)		
a) d'émetteurs publics	454 413	451 974
b) d'autres émetteurs	10 278 428	10 068 851
	10 732 841	10 520 825
6. Actions et autres titres à revenu variable (Note E)	1 366 456	1 395 666
7. Participations (Note E.2)	479 272	479 272
8. Actifs incorporels (Note F)	4 316	3 972
9. Actifs corporels (Note F)	313 881	280 257
10. Autres actifs		
a) débiteurs divers (Note H)	148 584	125 211
	148 584	125 211
11. Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves à recevoir (Note Y)	473 986	1 104 809
12. Comptes de régularisation (Note I)	3 095 170	3 653 733
Total de l'actif	325 760 974	301 854 351
Postes hors bilan	31.12.2008	31.12.2007
Engagements		
Capital BERD (Note E.1)		
- non appelé	442 500	442 500
- Capital FEI (Note E.2)		
- non appelé	1 457 600	1 457 600
Prêts non décaissés (Notes D.1 et W)		
- établissements de crédit	12 457 853	12 341 869
- clientèle	46 411 674	41 264 752
	58 869 527	53 606 621
- Opérations de capital-risque non décaissées (Note E.1)	1 088 046	1 252 992
- Fonds d'infrastructure non décaissés (Note E.1)	241 627	233 620
- Fonds d'investissement non décaissés (Note E.1)	93 094	95 000
Garanties (Note D)		
- au titre de prêts accordés par des tiers	246 621	149 779
- au titre d'opérations de capital-risque	15 171	15 463
Gestion de la trésorerie du FEI	851 595	799 946
Gestion de la trésorerie des Fonds de garantie	1 091 447	1 152 974
Gestion de la trésorerie des Fonds de garantie relatif au 7e PC	283 132	0

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

Passif	31.12.2008	31.12.2007
1. Dettes envers des établissements de crédit (Note J) a) à terme ou à préavis	5 958 407	341 718
	5 958 407	341 718
2. Dettes représentées par des titres (Note K) a) bons et obligations en circulation b) autres	266 320 259 668 769	253 328 921 892 400
	266 989 028	254 221 321
3. Autres éléments du passif a) créditeurs divers (Note H) b) autres dettes c) ajustements de change sur swaps de devises (Note K)	1 449 061 18 352 9 055 318	1 141 002 16 838 5 458 234
	10 522 731	6 616 074
4. Comptes de régularisation (Note G et I)	4 905 090	5 030 476
5. Provisions pour engagements et charges a) régimes de pension et d'assurance-maladie (Note L) b) provisions pour garanties émises au titre d'opérations de capital-risque	1 187 653 5 781	1 097 574 5 781
	1 193 434	1 103 355
6. Capital (Note Y) - souscrit - non appelé	164 808 169 - 156 567 760	164 808 169 - 156 567 760
	8 240 409	8 240 409
7. Réserves a) fonds de réserve b) réserve supplémentaire	16 480 817 5 305 876	16 480 817 5 245 781
	21 786 693	21 726 598
8. Fonds pour le Mécanisme de financement structuré	2 750 000	1 250 000
9. Fonds pour les opérations de capital-risque	1 764 305	1 690 940
10. Résultat de l'exercice	1 650 877	1 633 460
Total du passif	325 760 974	301 854 351

Postes hors bilan	31.12.2008	31.12.2007
Dépôts spéciaux pour service d'emprunts (Note S)	134 772	129 428
Titres à recevoir	157 480	0
Valeur nominale des contrats d'échange de taux (Note V.1)	276 181 870	249 510 574
Valeur nominale des contrats d'échange de devises à payer (Note V)	115 600 764	80 992 893
Valeur nominale des contrats d'échange de devises à recevoir (Note V)	106 514 766	75 549 044
Valeur nominale des swaps sur défaillance de crédit (Note V.1)	172 383	97 843
Valeur nominale de l'option de vente émise en faveur des actionnaires minoritaires du FEI (Note E.2)	363 433	319 045
Emprunts lancés mais non encore signés	0	401 574
Contrats d'échange conclus mais non encore signés	0	94
Prêt de titres (Note B)	306 934	858 762
Contrats à terme normalisés (Note V.2)	393 663	419 307
Contrats de garantie de taux d'intérêt (Note V.2)	5 472 000	0
Contrats de change à terme (Note V.2)	234 469	245 330
Valeur nominale des contrats d'échange de taux d'intérêt au jour le jour (Note V.2)	0	6 000 000

Situation de la section spéciale⁽¹⁾

au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)

Actif	31.12.2008	31.12.2007
Turquie		
Sur ressources des États membres	0	0
Prêts en cours versés	10 746	14 631
Total⁽²⁾	10 746	14 631
Pays méditerranéens		
Sur ressources de la Communauté européenne	0	0
Prêts en cours versés	140 039	150 859
Opérations sur capitaux à risques		
- montants à verser	212 352	170 085
- montants versés	203 739	218 050
	416 091	388 135
Total⁽³⁾	556 130	538 994
Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et pays et territoires d'outre-mer		
Sur ressources de la Communauté européenne		
- Conventions de Yaoundé		
Prêts versés	16 299	17 626
Contribution à la formation de capitaux à risques		
- montants versés	419	419
Total⁽⁴⁾	16 718	18 045
- Conventions de Lomé		
Opérations sur capitaux à risques		
- montants à verser	75 148	144 405
- montants versés	923 457	1 056 938
	998 605	1 201 343
Opérations sur autres ressources		
- montants à verser	7 274	7 274
- montants versés	3 925	4 864
	11 199	12 138
Total⁽⁵⁾	1 009 804	1 213 481
Total	1 593 398	1 785 151

Passif	31.12.2008	31.12.2007
Fonds en gestion fiduciaire		
Sur mandat de la Communauté européenne		
- Protocoles financiers avec les pays méditerranéens	343 778	368 909
- Conventions de Yaoundé	16 718	18 045
- Conventions de Lomé	923 457	1 056 938
- Autres ressources au titre des Conventions de Lomé	3 925	4 864
	1 287 878	1 448 756
Sur mandat des États membres	10 746	14 631
Total	1 298 624	1 463 387
Fonds à verser		
Sur prêts et opérations sur capitaux à risques dans les pays méditerranéens	212 352	170 085
Sur opérations sur capitaux à risques au titre des Conventions de Lomé	75 148	144 405
Sur opérations sur autres ressources au titre des Conventions de Lomé	7 274	7 274
Total	294 774	321 764
TOTAL	1 593 398	1 785 151

Pour information

Total des montants versés et non encore remboursés sur les prêts à conditions spéciales accordés par la Commission et pour lesquels la Banque a accepté, sur mandat de la CE, d'assurer le recouvrement du principal et des intérêts :

a) dans le cadre des Conventions de Lomé I, II et III : au 31.12.2008 = 709 988 000 EUR (au 31.12.2007 : 764 994 000 EUR) ;

b) dans le cadre des protocoles financiers signés avec les pays méditerranéens : au 31.12.2008 = 109 396 000 EUR (au 31.12.2007 : 115 476 000 EUR) ;

Note (1) : La section spéciale a été créée par le Conseil des gouverneurs le 27 mai 1963 ; son but a été redéfini par décision du 4 août 1977 comme étant de comptabiliser les opérations de financement que la Banque européenne d'investissement effectue pour compte et sur mandat de tiers. Des états financiers séparés sont toutefois présentés pour la Facilité d'investissement de l'Accord de Cotonou et le Fonds fiduciaire de la FEMIP. Par ailleurs, depuis 2005, la BEI établit également des états financiers de nature différente pour d'autres mandats.

La situation de la section spéciale reflète les montants décaissés ou à décaisser, déduction faite des annulations et remboursements, sur mandat de la Communauté européenne et des États membres. Il n'est pas tenu compte dans la situation de la section spéciale de provisions ou ajustements de valeur qui pourraient être requis pour couvrir les risques associés aux opérations concernées. Les montants en devises sont convertis aux parités du 31 décembre.

Note (2) : Montant initial des contrats signés pour le financement de projets en Turquie, sur mandat, pour le compte et aux risques des États membres.

Montant initial			405 899
à ajouter :	ajustements de change		19 291
à déduire :	annulations	215	
	remboursements	414 229	
			- 414 444
			10 746

Note (3) : Montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les pays du Maghreb et du Machrek, ainsi qu'à Malte, à Chypre, en Turquie et en Grèce (10 millions d'EUR accordés à cette dernière avant son adhésion à l'UE le 1er janvier 1981), sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne.

Montant initial :			903 007
à déduire :	ajustements de change	12 029	
	annulations	71 530	
	remboursements	263 318	
			- 346 877
			556 130

Note (4) : Montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les États africains, malgache et mauricien associés et dans les pays, territoires et départements d'outre-mer (EAMMA-PTDOM), sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne :

- prêts à conditions spéciales		139 483	
- contribution à la formation de capitaux à risques		2 503	
Montant initial :			141 986
à ajouter :	intérêts capitalisés	1 178	
	ajustements de change	9 839	
			11 017
à déduire :	annulations	1 758	
	remboursements	134 527	
			- 136 285
			16 718

Note (5) : Montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les pays et territoires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et dans les pays et territoires d'outre-mer (ACP-PTOM), sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne :

Prêts sur capitaux à risques :			
- prêts conditionnels et subordonnés		3 116 097	
- prises de participation		120 984	
Montant initial :			3 237 081
à ajouter :	intérêts capitalisés		8 074
à déduire :	annulations	633 663	
	remboursements	1 553 994	
	ajustements de change	58 893	
			- 2 246 550
			998 605
Prêts sur autres ressources :			
Montant initial :			16 500
à déduire :	annulations	1 321	
	remboursements	3 931	
	ajustements de change	49	
			- 5 301
			11 199
			1 009 804

Compte de profits et pertes

pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
1. Intérêts et produits assimilés (Note N)	15 123 072	14 271 925
2. Intérêts et charges assimilées (Note N)	- 13 035 794	- 12 400 153
3. Produits des titres à revenu variable	64 274	73 552
a) revenus de participations	13 073	11 980
b) produits des actions et autres titres à revenu variable	51 201	61 572
4. Revenus de commissions (Note O)	77 700	64 487
5. Frais de commissions (Note O)	- 8 474	- 10 382
6. Résultat sur opérations financières (Note P)	- 56 547	- 9 835
7. Autres produits d'exploitation (Note Q)	39 787	27 616
8. Charges administratives générales (Note R)	- 362 929	- 359 916
a) frais de personnel (Note L)	- 261 127	- 279 255
b) autres charges administratives	- 101 802	- 80 661
9. Amortissements (Note F)	- 27 602	- 19 021
a) sur actifs incorporels	- 1 854	- 2 984
b) sur actifs corporels	- 25 748	- 16 037
10. Résultat sur cessions de prêts et avances (Note D.3)	- 15 467	- 61 490
11. Ajustements de valeur sur prêts et avances (Note D.3)	18 219	44 244
12. Ajustements de valeur sur actions, autres titres à revenu variable et participations (Note E)	- 165 269	11 530
13. Provision pour garanties émises (transfert/reprise)	- 93	903
14. Résultat de l'exercice	1 650 877	1 633 460

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

Capitaux propres et affectation du résultat de l'exercice

Au 1er janvier 2007, le capital souscrit est passé de 163 653 737 000 EUR à 164 808 169 000 EUR sous l'effet des contributions des deux nouveaux États membres, la Bulgarie et la Roumanie.

En vertu de cette augmentation de capital, les deux nouveaux États membres sont tenus de libérer leur quote-part du capital versé (57 722 000 EUR) ainsi que leur quote-part du montant des réserves et des provisions générales (172 932 000 EUR) au 31 décembre 2006.

Lors de sa séance annuelle du 3 juin 2008, le Conseil des gouverneurs a décidé d'affecter le solde du compte de profits et pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, soit 1 633 460 000 EUR, à la Réserve supplémentaire.

Le Conseil des gouverneurs a également décidé de transférer un montant de 1 500 000 000 EUR de la Réserve supplémentaire au Fonds pour le Mécanisme de financement structuré.

Par ailleurs, un montant de 73 365 000 EUR, obtenu après ajustement de la valeur d'opérations de capital-risque, a été transféré de la Réserve supplémentaire au Fonds pour les opérations de capital-risque. Compte tenu de ce transfert, le Fonds pour les opérations de capital-risque se monte à 1 764 305 000 EUR et la Réserve supplémentaire à 5 305 876 000 EUR.

État des mouvements des capitaux propres (en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Capitaux propres		
- Capital souscrit	164 808 169	164 808 169
- Capital non appelé	- 156 567 760	- 156 567 760
- Capital appelé	8 240 409	8 240 409
- À déduire : capital appelé mais non versé	- 128 627	- 306 514
- Capital versé	8 111 782	7 933 895
Réserves et résultat de l'exercice :		
Fonds de réserve		
- Solde à l'ouverture de l'exercice	16 480 817	16 365 374
- À verser par les États membres	0	115 443
- Solde à la clôture de l'exercice	16 480 817	16 480 817
- À déduire : montants à recevoir des États membres	- 345 359	- 798 295
- Solde versé à la clôture de l'exercice	16 135 458	15 682 522
Réserve supplémentaire		
- Solde à l'ouverture de l'exercice	5 245 781	2 649 498
- Affectation du résultat de l'exercice précédent	1 633 460	2 584 026
- À verser par les États membres	0	39 373
- Transfert au Fonds pour le Mécanisme de financement structuré	- 1 500 000	0
- Transfert au Fonds pour les opérations de capital-risque	- 73 365	- 27 116
- Solde à la clôture de l'exercice	5 305 876	5 245 781
Fonds pour le Mécanisme de financement structuré		
- Solde à l'ouverture de l'exercice	1 250 000	1 250 000
- Reprise sur la Réserve supplémentaire	1 500 000	0
- Solde à la clôture de l'exercice	2 750 000	1 250 000
Fonds pour les opérations de capital-risque		
- Solde à l'ouverture de l'exercice	1 690 940	1 663 824
- Reprise sur la Réserve supplémentaire	73 365	27 116
- Solde à la clôture de l'exercice	1 764 305	1 690 940
Résultat de l'exercice	1 650 877	1 633 460
Total des capitaux propres	35 718 298	33 436 598

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

État des souscriptions au capital de la Banque

au 31 décembre 2008 (en euros)

États membres	Capital souscrit	Capital non appelé ^(*)	Capital versé et à verser au 31.12.2008 ^(**)
ALLEMAGNE	26 649 532 500	25 316 065 017	1 333 467 483
FRANCE	26 649 532 500	25 316 065 017	1 333 467 483
ITALIE	26 649 532 500	25 316 065 017	1 333 467 483
ROYAUME-UNI	26 649 532 500	25 316 065 017	1 333 467 483
ESPAGNE	15 989 719 500	15 191 419 977	798 299 523
PAYS-BAS	7 387 065 000	7 018 606 548	368 458 452
BELGIQUE	7 387 065 000	7 018 606 548	368 458 452
SUÈDE	4 900 585 500	4 655 556 231	245 029 269
DANEMARK	3 740 283 000	3 553 721 865	186 561 135
AUTRICHE	3 666 973 500	3 483 624 843	183 348 657
POLOGNE	3 411 263 500	3 240 700 325	170 563 175
FINLANDE	2 106 816 000	2 001 475 188	105 340 812
GRÈCE	2 003 725 500	1 903 781 233	99 944 267
PORTUGAL	1 291 287 000	1 226 879 033	64 407 967
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	1 258 785 500	1 195 846 225	62 939 275
HONGRIE	1 190 868 500	1 131 325 075	59 543 425
IRLANDE	935 070 000	888 429 814	46 640 186
ROUMANIE	863 514 500	820 338 775	43 175 725
SLOVAQUIE	428 490 500	407 065 975	21 424 525
SLOVÉNIE	397 815 000	377 924 250	19 890 750
BULGARIE	290 917 500	276 371 625	14 545 875
LITUANIE	249 617 500	237 136 625	12 480 875
LUXEMBOURG	187 015 500	177 687 377	9 328 123
CHYPRE	183 382 000	174 212 900	9 169 100
LETTONIE	152 335 000	144 718 250	7 616 750
ESTONIE	117 640 000	111 758 000	5 882 000
MALTE	69 804 000	66 313 800	3 490 200
TOTAL	164 808 169 000	156 567 760 550	8 240 408 450

^(*) Le Conseil d'administration peut en exiger le versement dans la mesure où cela devient nécessaire pour permettre à la Banque de faire face à ses obligations à l'égard de ses bailleurs de fonds.

^(**) Se reporter à la Note Y pour plus de précisions sur le calendrier de versement du capital à verser.

À sa réunion du 16 décembre 2008, le Conseil d'administration a approuvé la soumission au Conseil des gouverneurs de la proposition d'augmentation du capital de la Banque visant à :

- relever le capital souscrit par les États membres au prorata de leur participation, pour le faire passer de 164 808 169 000 EUR à 232 392 989 000 EUR au 1^{er} avril 2009 ;
- maintenir la part versée à son niveau actuel de 5 %.

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

Tableau des flux de trésorerie

au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
A. Flux de trésorerie attribuables aux activités opérationnelles :		
Résultat de l'exercice	1 650 877	1 633 460
Ajustements :		
Ajustements de valeur sur actifs corporels et incorporels	27 602	19 021
Ajustements de valeur sur actions, autres titres à revenu variable et participations	165 269	- 11 530
Variation comptes de régularisation – passif	- 125 385	552 341
Variation comptes de régularisation – actif	558 563	- 563 522
Décote/prime portefeuille d'investissement	- 4 926	- 13 303
Résultat des activités opérationnelles	2 272 000	1 616 467
Versements de prêts nets	- 47 423 453	- 39 910 415
Remboursements	19 765 944	19 984 413
Effets des variations de change sur les prêts	8 442 502	8 104 408
Variation portefeuilles de trésorerie	721 486	1 180 112
Variation opérations de capital-risque	- 82 524	- 111 778
Provisions spécifiques sur prêts et avances.	- 19 550	- 45 367
Variation actions et autres titres à revenu variable	- 53 535	- 49 207
Variation autres éléments d'actif	- 23 373	113 593
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités opérationnelles	- 16 400 503	- 9 117 774
B. Flux de trésorerie attribuables aux activités d'investissement :		
Acquisitions de titres du FEI	0	- 202 283
Titres arrivés à échéance pendant l'exercice	260 206	278 346
Variation titres adossés à des actifs	- 1 057 345	- 1 986 532
Variation actifs corporels	- 59 372	- 81 697
Variation actifs incorporels	- 2 198	- 1 825
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'investissement	- 858 709	- 1 993 991
C. Flux de trésorerie attribuables aux activités de financement :		
Émissions d'emprunts	58 002 563	54 678 538
Remboursements d'emprunts	- 39 727 853	- 35 348 649
Effets des variations de change sur les emprunts et les échanges de monnaies	- 7 897 311	- 9 802 615
Versements d'États membres	630 823	630 824
Variation billets de trésorerie	5 987 392	514 480
Variation dettes envers les établissements de crédit	5 616 689	122 791
Variation autres éléments de passif	399 653	115 778
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de financement	23 011 956	10 911 147
État résumé de la trésorerie		
Liquidités et équivalents à l'ouverture de l'exercice	17 965 695	18 166 313
Flux de trésorerie nets attribuables aux :		
1) activités opérationnelles	- 16 400 503	- 9 117 774
2) activités d'investissement	- 858 709	- 1 993 991
3) activités de financement	23 011 956	10 911 147
Liquidités et équivalents à la clôture de l'exercice	23 718 439	17 965 695
Analyse des disponibilités (hors portefeuilles d'investissement et de couverture)		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	76	27 318
Effets avec échéance à l'émission de trois mois au maximum (Note B, portefeuille A1)	2 111 572	2 197 969
Prêts et avances aux établissements de crédit :		
Comptes à vue	245 372	264 388
Comptes de dépôts à terme	21 361 419	15 476 020
	23 718 439	17 965 695

Banque européenne d'investissement

Annexe aux états financiers

au 31 décembre 2008

Note A – Principes comptables essentiels

A.1. Normes comptables

Les états financiers non consolidés (« les états financiers ») de la Banque européenne d'investissement (« la Banque » ou « la BEI ») ont été établis en conformité avec les principes généraux de la directive 86/635/CEE du Conseil des Communautés européennes du 8 décembre 1986 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers (« la directive »), telle que modifiée par la directive 2001/65/CE du 27 septembre 2001 et par la directive 2003/51/CE du 18 juin 2003 sur les comptes annuels et les comptes consolidés de certaines catégories de sociétés, des banques et autres établissements financiers et des entreprises d'assurance (« les directives »). Aucun rapport de gestion ne figure toutefois dans ces états financiers. La Banque établit un rapport d'activité qui est présenté séparément des états financiers et dont la cohérence avec ceux-ci n'est pas auditée.

Sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration a décidé, le 12 mars 2009, de soumettre les états financiers pour approbation au Conseil des gouverneurs à sa séance du 9 juin 2009.

La préparation des états financiers exige que le Comité de direction retienne des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inscrits au titre des produits, charges, éléments d'actif et de passif et sur les renseignements fournis quant aux actifs et aux passifs éventuels. Établir des estimations suppose d'utiliser les informations disponibles et d'exercer un jugement. Les résultats effectifs constatés ultérieurement peuvent différer de ces estimations et les différences peuvent être significatives pour les états financiers.

La Banque publie également des états financiers consolidés à la même date que ses états financiers statutaires.

A.2. Bases de conversion

Conformément à l'article 4(1) de ses Statuts, la Banque emploie l'euro (EUR), monnaie unique des États membres participant à la troisième phase de l'Union économique et monétaire, comme unité de mesure des comptes de capital des États membres et pour la présentation de ses états financiers.

La Banque effectue ses opérations dans les monnaies de ses États membres, en euros et dans des monnaies non communautaires.

Ses ressources proviennent de son capital, de ses emprunts et de ses revenus cumulés dans différentes mon-

naies et sont détenues, investies ou prêtées dans ces mêmes monnaies.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les éléments de l'actif et du passif de la Banque libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis sur la base des taux de change de clôture en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont enregistrés en résultat.

Les éléments du compte de profits et pertes sont convertis en euros mensuellement sur la base des taux de conversion de fin de mois.

A.3. Produits dérivés

La Banque a recours aux produits dérivés, principalement des contrats d'échange de devises et de taux d'intérêt, dans le cadre de ses activités de gestion actif-passif, à des fins de couverture de positions de taux d'intérêt et de change, y compris pour la couverture de transactions prévues.

La majeure partie des contrats d'échange conclus par la Banque sont destinés à la couverture d'emprunts obligataires spécifiques. La Banque conclut des contrats d'échange de devises, principalement dans le cadre de sa collecte de ressources, de sorte que le produit d'un emprunt dans une monnaie donnée soit converti dès le départ dans une autre monnaie, et elle se procure ultérieurement les montants nécessaires au service financier de l'emprunt dans la monnaie d'origine. Les montants correspondant à ces opérations sont inscrits dans des postes hors bilan à la date de la transaction.

La Banque conclut également des contrats d'échange de taux d'intérêt (de base et au jour le jour) dans le cadre d'opérations de couverture de ses prêts ou pour les besoins de sa position globale de gestion actif-passif (GAP). Les intérêts y afférents sont comptabilisés selon la méthode prorata temporis. Les montants nominaux de ces contrats d'échange sont enregistrés dans des postes hors bilan à la date de la transaction.

La Banque passe aussi des contrats d'échange de devises à court terme pour ajuster les positions en devises sur sa trésorerie opérationnelle par rapport à sa monnaie de référence, l'euro, mais également pour faire face à la demande de monnaies liée aux déboursements de prêts.

Des swaps sur défaillance de crédit sont en outre conclus par la Banque dans le cadre de sa politique d'atténuation du risque de crédit. Les montants correspondant à ces opérations sont inscrits dans des postes hors bilan à la date de la transaction.

A.4. Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés sur la base de la date de règlement.

A.5. Liquidités et équivalents

La Banque assimile à des liquidités les titres à court terme très liquides et les dépôts porteurs d'intérêts d'une durée initiale de 90 jours au maximum.

A.6. Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales, et obligations et autres titres à revenu fixe

Dans le but de clarifier la gestion de ses liquidités et de renforcer sa solvabilité, la Banque a défini les catégories de portefeuilles suivantes :

A.6.1. Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement est composé de titres acquis dans l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ce sont des titres émis ou garantis par :

- des États de l'Union européenne, des pays du G10 ou des organismes publics de ces pays ;
- des institutions publiques supranationales, y compris des banques de développement multinationales.

Ces titres sont initialement enregistrés à leur prix d'acquisition ou, plus exceptionnellement, à leur prix de transfert. Les réductions de valeur sont comptabilisées dans la mesure où elles présentent un caractère durable. La différence entre le prix d'entrée et la valeur de remboursement est étalée pro rata temporis sur la durée de vie restante des titres.

En 2006, la Banque a décidé de clore progressivement le portefeuille d'investissement. À partir de cette décision, la Banque n'a plus abondé ce portefeuille et conservera les positions existantes jusqu'à leur échéance finale, après quoi elle investira le produit des remboursements des titres parvenus à échéance dans les portefeuilles opérationnels décrits au point A.6.2.

A.6.2. Portefeuilles opérationnels

- Portefeuilles opérationnels monétaires A1 et A2

Pour s'assurer un niveau de liquidité suffisant, la Banque achète des produits du marché monétaire dont l'échéance est de douze mois au maximum, notamment des bons du Trésor et des titres de créances négociables d'établissements de crédit. Les titres du portefeuille A1 sont détenus jusqu'à l'échéance finale et présentés dans les états financiers à leur valeur nominale. Les réductions de valeur sont comptabilisées dans la mesure où elles présentent un caractère durable. Les titres du portefeuille A2 sont

disponibles à la vente et comptabilisés à la moins élevée des deux valeurs suivantes : coût d'acquisition ou valeur de marché. Les ajustements de valeur sont enregistrés au poste 6. *Résultat sur opérations financières* du compte de profits et pertes.

Les bons du Trésor figurent à l'actif du bilan au poste 2. *Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales*.

Les titres de créances négociables d'établissements de crédit figurent à l'actif du bilan au poste 5. *Obligations et autres titres à revenu fixe - b) d'autres émetteurs*.

- Portefeuilles opérationnels obligataires B1, B2 et B3

Le portefeuille B1 *Credit Spread* comprend des obligations à taux variable et à taux fixe émises ou garanties par des États, des institutions supranationales, des établissements financiers et des sociétés, et dont la durée résiduelle est de cinq ans au maximum. Ces titres sont disponibles à la vente et présentés dans les états financiers à la moins élevée des deux valeurs suivantes : coût d'acquisition ou valeur de marché. Les ajustements de valeur sont enregistrés au poste 6. *Résultat sur opérations financières* du compte de profits et pertes.

Le portefeuille B2 *Placements alternatifs* comprend des titres à capital garanti d'émetteurs qui répondent aux critères d'admissibilité de la Banque pour ses portefeuilles de trésorerie, assortis de coupons liés aux performances de fonds de fonds spéculatifs sous-jacents, et d'une durée initiale approximative de cinq ans. Les titres du portefeuille B2 sont disponibles à la vente et comptabilisés à la moins élevée des deux valeurs suivantes : coût d'acquisition ou valeur de marché. Les ajustements de valeur sont enregistrés au poste 6. *Résultat sur opérations financières* du compte de profits et pertes.

Le portefeuille B3 *Global Fixed Income* comprend des titres cotés d'une durée résiduelle maximale de 10 ans, émis et garantis par des institutions financières. Les titres détenus dans ce portefeuille sont portés au bilan à leur valeur de marché ; l'ajustement de valeur correspondant est enregistré au poste 6. *Résultat sur opérations financières* du compte de profits et pertes.

A.6.3. Titres adossés à des actifs

Ce portefeuille se compose principalement d'obligations, de notes et de certificats émis par des structures de titrisation ad hoc ou des entités fiduciaires. Ces titres sont classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance et enregistrés à leur coût d'acquisition. Les réductions de valeur sont comptabilisées dans la mesure où elles présentent un caractère durable.

A.7. Prêt de titres

En avril 2003, la Banque a signé une convention de prêt de titres avec Northern Trust Global Investment, qui in-

tervient en qualité d'agent pour le prêt de titres du portefeuille d'investissement, du portefeuille B1 *Credit Spread* et du portefeuille B3 *Global Fixed Income*.

Les titres prêtés sont enregistrés hors bilan à leur valeur comptable. Les titres reçus en garantie dans ce cadre ne sont pas inscrits au bilan, à moins que la BEI obtienne les droits contractuels liés aux titres reçus. Les titres prêtés ne sont pas retirés du bilan, à moins que la BEI renonce aux droits contractuels liés aux titres transférés. La Banque surveille journalièrement la valeur de marché des titres prêtés et demande une sûreté complémentaire en fonction des accords sous-jacents.

Les commissions et intérêts reçus ou versés sont enregistrés en produits ou charges d'intérêts selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

A.8. Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle

A.8.1. Prêts et avances

Les prêts et avances sont présentés dans les actifs de la Banque sur la base du montant décaissé net. Des ajustements de valeur spécifiques ont été effectués sur les prêts et avances en cours à la fin de l'exercice qui présentent des risques de non-recouvrement sur une partie ou sur la totalité de leur montant. Ces ajustements de valeur sont maintenus dans la même monnaie que l'actif auquel ils se rapportent. Les ajustements de valeur sont comptabilisés en résultat à la rubrique *Ajustements de valeur sur prêts et avances* et sont portés en déduction aux postes d'actif appropriés du bilan.

A.8.2. Intérêts sur prêts

Les intérêts sur prêts sont enregistrés au compte de profits et pertes en comptabilité d'engagement, c'est-à-dire sur la durée de vie des prêts. Au bilan, les intérêts courus sont inscrits à l'actif dans les comptes de régularisation. Les ajustements de valeur relatifs aux intérêts sur ces prêts sont déterminés au cas par cas par la direction de la Banque et enregistrés à l'actif du bilan dans les provisions spécifiques en regard de la ligne correspondante.

A.8.3. Opérations de prise en pension (Reverse repo) et de mise en pension (Repo)

La Banque conclut des opérations de pension tripartites afin d'optimiser sa gestion du risque de crédit inhérent aux actifs détenus dans les portefeuilles opérationnels.

Dans une opération de pension tripartite, un dépositaire ou un organisme de compensation prennent des dispositions pour assurer la conservation, la compensation et le règlement des transactions de pension entre la Banque et une tierce partie. Ils opèrent sur la base d'un contrat-cadre global standard qui prévoit la livraison contre paiement, la substitution des titres, l'évaluation automatique aux cours du marché, l'information finan-

cière et l'administration courante, toutes opérations effectuées par un intermédiaire unique qui prend lui-même en charge le risque et les renouvellements automatiques, sans qu'il y ait divulgation de l'identité des contreparties.

La Banque assimile les opérations de ce type à un prêt (un emprunt) à taux d'intérêt garanti. Elles sont comptabilisées à la valeur des liquidités fournies ou reçues, augmentée des intérêts courus, et figurent à l'actif du bilan au poste 3. *Prêts et avances aux établissements de crédit – b) autres prêts et avances* (au passif du bilan au poste 1. *Dettes envers des établissements de crédit – a) à terme ou à préavis*).

Les intérêts perçus au titre des accords de prise en pension et les intérêts versés au titre des accords de mise en pension sont comptabilisés en produits ou charges d'intérêts, sur la durée de vie de chaque accord.

A.8.4. Bonifications d'intérêts

Les bonifications d'intérêts reçues d'avance (Note G) sont différées et reconnues dans le compte de profits et pertes sur la période allant du versement au remboursement du prêt bonifié concerné.

A.9. Actions, autres titres à revenu variable et participations

A.9.1. Actions et autres titres à revenu variable

Les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés à leur coût d'acquisition. À la date du bilan, leur valeur comptable est ajustée par rapport à la moins élevée des deux valeurs suivantes : coût d'acquisition ou valeur de marché. La Banque acquiert des actions et autres titres à revenu variable dans le cadre des opérations de capital-risque et des fonds d'infrastructure ou d'investissement auxquels elle participe en vertu du Mécanisme de financement structuré (Note A.15).

Les investissements dans des sociétés de capital-risque, des fonds d'infrastructure et des fonds d'investissement représentent des actions et autres titres à revenu variable acquis pour de longues durées dans le cours normal des activités de la Banque ; ils figurent au bilan à leur coût d'acquisition initial. Sur la base des évaluations fournies par les gestionnaires de fonds jusqu'à la date du bilan, les portefeuilles d'investissements sont enregistrés ligne par ligne à la moins élevée des deux valeurs suivantes : le coût d'acquisition ou la valeur nette d'inventaire (VNI) attribuable, ce qui exclut du calcul toute plus-value latente attribuable au titre de ce portefeuille. On détermine la valeur nette d'inventaire attribuable en rapportant à la VNI qui figure dans le rapport le plus récent soit la quotité de capital de l'instrument sous-jacent détenue par la Banque, soit, dans la mesure où elle est disponible, la valeur de la participation à la même date telle que calculée par le gestionnaire de fonds concerné. Pour l'évaluation finale, la VNI attribuable est ajustée en fonction des événe-

ments qui se sont produits entre la date de la dernière VNI fournie et la date du bilan, dans la mesure où ils sont considérés comme ayant une incidence notable. Les pertes latentes imputables uniquement à des charges administratives et des commissions de gestion liées à des fonds de capital-risque, des fonds d'infrastructure ou des fonds d'investissement ayant moins de deux ans d'existence à la date du bilan ne sont pas prises en compte dans le calcul de la VNI attribuable.

A.9.2. Participations

Les participations détenues représentent des investissements à moyen et long terme et sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les réductions de valeur sont comptabilisées dans la mesure où elles présentent un caractère durable.

A.10. Actifs corporels

Les actifs corporels comprennent des terrains, les immeubles occupés par la Banque ainsi que des équipements et du matériel.

Les terrains et immeubles sont enregistrés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés. La valeur de l'immeuble du siège de la Banque à Luxembourg-Kirchberg et de ses immeubles de Luxembourg-Hamm, Luxembourg-Weimershof et Lisbonne fait l'objet d'un amortissement linéaire comme exposé ci-dessous.

Les équipements permanents, les agencements et accessoires, le mobilier, le matériel de bureau et les véhicules figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé.

L'amortissement est calculé linéairement sur la durée de vie estimative de chaque bien acquis, comme ci-après :

- immeubles de Kirchberg, Hamm et Weimershof : 30 ans
- immeuble de Lisbonne : 25 ans
- équipements permanents, agencements et accessoires : 10 ans
- mobilier : 5 ans
- matériel de bureau et véhicules : 3 ans

Le patrimoine artistique est amorti intégralement l'année d'acquisition.

A.11. Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les logiciels informatiques. Les coûts de développement de logiciels sont capitalisés dès lors que les produits répondent à certains critères concernant leur identifiabilité, la probabilité qu'ils procureront à la Banque des avantages économiques futurs et la fiabilité de la mesure de leur coût.

Les logiciels mis au point en interne et remplissant les critères susmentionnés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé, calculé linéairement sur trois ans à compter de leur achèvement.

Les logiciels achetés font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée de vie estimative (2 à 5 ans).

A.12. Régimes de pension et d'assurance-maladie

A.12.1. Régimes de pension

Le régime général de retraite de la Banque est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations des membres du personnel et de la Banque et couvrant l'ensemble du personnel. Les cotisations de la Banque et de son personnel sont intégralement investies dans les actifs de la Banque. Ces contributions annuelles sont accumulées et reconnues dans un compte de provision spécifique inscrit au passif du bilan de la Banque, de même que les intérêts annuels.

Les engagements en matière de prestations de retraite sont évalués au moins une fois chaque année sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, l'objectif étant de s'assurer que la provision comptabilisée est adéquate. La dernière évaluation porte sur la situation au 30 septembre 2008 et a été mise à jour au 31 décembre 2008 sur la base d'une extrapolation pour le dernier trimestre 2008. Les principales hypothèses actuarielles utilisées par l'actuaire sont exposées à la Note L. Les gains actuariels n'ont pas d'incidence sur le niveau des provisions et les pertes donnent lieu à une provision spécifique supplémentaire.

Le régime général de retraite du Fonds européen d'investissement (FEI) est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations du personnel et du FEI et couvrant l'ensemble du personnel. Il a pris effet en mars 2003, remplaçant le régime précédent de retraite, à contributions définies. Les ressources affectées au régime de pension du FEI sont conservées et investies par la BEI conformément aux règles et principes qu'elle applique pour son propre régime de pension.

A.12.2. Régime d'assurance-maladie

La Banque a institué au profit des membres du personnel son propre régime d'assurance-maladie, au financement duquel contribuent la Banque et le personnel. Le régime d'assurance-maladie est géré selon les mêmes principes que le régime de pension. La dernière évaluation porte sur la situation au 30 septembre 2008.

A.12.3. Régime de pension du Comité de direction

Le régime de retraite du Comité de direction est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations de la Banque uniquement et couvrant tous les membres du Comité de direction. Toutes les cotisations sont in-

vesties dans les actifs de la Banque. Ces contributions annuelles sont accumulées et reconnues dans un compte de provision spécifique inscrit au passif du bilan de la Banque, de même que les intérêts annuels.

A.13. Dettes représentées par des titres

Les dettes représentées par des titres sont présentées dans ce compte à leur valeur de remboursement. Les coûts de transaction et les primes ou décotes sont amortis linéairement au compte de profits et pertes sur la durée de vie des dettes par le biais des comptes de régularisation à l'actif et au passif.

Les charges d'intérêts sur les titres de créance sont enregistrées au poste *Intérêts et charges assimilées* du compte de profits et pertes.

A.14. Fonds pour risques bancaires généraux et provision pour garanties émises

A.14.1. Fonds pour risques bancaires généraux

Jusqu'au 31 décembre 2005, la Banque identifiait dans un poste distinct du bilan les montants qu'elle décidait d'affecter à la couverture des risques associés aux opérations de prêt et autres opérations financières, eu égard aux risques particuliers inhérents à ces opérations.

Depuis 2006, la Banque ne distingue plus dans son bilan un tel poste séparé. La reprise intégrale de ce Fonds n'influe en rien sur la capacité de la BEI à couvrir ses risques. Elle continue de calculer le montant correspondant aux risques bancaires généraux, pour ses propres besoins et à des fins de communication externe (Note M), conformément à la méthode existante qui repose sur un mécanisme interne utilisé pour évaluer le risque de crédit associé à chaque position et transaction de la Banque en fin d'exercice.

A.14.2. Provision pour garanties émises

Cette provision est destinée à couvrir les risques inhérents à l'activité d'émission de garanties de la Banque en faveur d'intermédiaires financiers ou au bénéfice de prêts accordés par des tierces parties. Une provision pour pertes de crédit est constituée s'il existe une indication objective que la Banque aura à subir une perte au titre de telle ou telle garantie donnée.

A.15. Fonds pour le Mécanisme de financement structuré et pour les opérations de capital-risque

A.15.1. Fonds pour le Mécanisme de financement structuré

Ce poste comprend la part cumulée du résultat annuel de la Banque qui est affectée chaque année, sur déci-

sion du Conseil des gouverneurs, à la mise en œuvre d'opérations à caractère plus risqué au moyen de ce type d'instrument.

A.15.2. Fonds pour les opérations de capital-risque

Ce poste comprend la part cumulée du résultat annuel de la Banque qui est affectée chaque année, sur décision du Conseil des gouverneurs, aux mécanismes de capital-risque appuyant la mise en œuvre de la résolution du Conseil européen sur la croissance et l'emploi.

Les ajustements de valeur sur les opérations de capital-risque et de financement structuré sont enregistrés en résultat. Lors de l'affectation du résultat de la Banque, ces ajustements de valeur sont pris en compte pour déterminer les montants à enregistrer aux postes *Fonds pour le Mécanisme de financement structuré* et *Fonds pour les opérations de capital-risque*.

A.16. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes, dispose que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque sont exonérés de tous impôts directs.

A.17. Comptes de régularisation (actif - passif)

Ces comptes comprennent :

À l'actif : les charges comptabilisées durant l'exercice mais qui concernent un exercice ultérieur, ainsi que les produits qui, bien que se rapportant à l'exercice, ne seront exigibles que postérieurement à la clôture de ce dernier (principalement intérêts sur prêts).

Au passif : les produits perçus avant la date de clôture du bilan mais imputables à un exercice ultérieur, ainsi que les charges qui, bien que se rapportant à l'exercice, ne seront dues qu'au cours d'un exercice ultérieur (principalement intérêts sur emprunts).

A.18. Intérêts et produits assimilés

Outre les produits d'intérêts et de commissions sur prêts et sur dépôts et les autres produits du portefeuille de titres, la rubrique *Intérêts et produits assimilés* comprend les indemnités perçues par la Banque sur les remboursements anticipés effectués par ses emprunteurs. Afin de maintenir une équivalence de traitement comptable entre le revenu sur prêts et le coût des emprunts, la Banque étale sur la durée restant à courir des prêts concernés les indemnités de remboursement anticipé perçues.

A.19. Gestion de fonds de tiers

A.19.1. Trésorerie du FEI

La gestion de la trésorerie du FEI est assurée par les services de la Banque, conformément à l'accord à cet effet signé entre les deux parties en décembre 2000.

A.19.2. Fonds de garantie

La Commission a confié à la BEI la gestion financière du Fonds de garantie dans le cadre d'une convention signée entre les deux parties en novembre 1994.

A.19.3. Facilité d'investissement

La Facilité d'investissement, qui est gérée par la BEI, a été établie le 23 juin 2000 dans le cadre de l'Accord de Cotonou sur la coopération et l'aide au développement conclu entre le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part. La BEI établit pour la Facilité d'investissement des états financiers séparés.

A.19.4. Fonds fiduciaire de la FEMIP

Le Fonds fiduciaire de la FEMIP, dont la BEI assure également la gestion, a été créé pour intensifier les activités existantes de la Banque dans les pays partenaires méditerranéens, avec le soutien de plusieurs pays donateurs et dans le but d'acheminer des ressources vers des projets relevant de secteurs prioritaires pour ces pays, grâce à la mise à disposition d'une assistance technique et de capitaux à risques. La BEI établit pour le Fonds fiduciaire de la FEMIP des états financiers séparés.

A.19.5. Mécanisme de financement avec partage des risques

Le Mécanisme de financement avec partage des risques (MFPR) a été établi dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre la Commission européenne, au nom de la Communauté européenne, et la Banque européenne d'investissement, et entré en vigueur le 5 juin 2007. Le MFPR est un instrument mis sur pied par la BEI en vue d'encourager l'investissement européen dans la recherche, le développement technologique et la démonstration, ainsi que dans l'innovation, en particulier dans le secteur privé. La BEI établit pour le MFPR des états financiers séparés.

A.19.6. Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE)

L'initiative PPTE est un mécanisme international d'allègement de dette qui apporte une assistance spéciale aux pays les plus pauvres du monde. Lancé en 1996 sui-

te à une proposition de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, il a pour objectif principal de réduire le fardeau de la dette des pays les plus pauvres pour le ramener à un niveau soutenable. La BEI établit pour l'initiative PPTE des états financiers séparés.

A.19.7. Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures

Ce fonds fiduciaire a été créé dans le cadre de l'accord conclu entre la Commission européenne, au nom de la Communauté européenne en tant que membre donateur fondateur, et la BEI en tant que gestionnaire, et il est ouvert également aux États membres de l'Union européenne, qui adhèrent alors à cet accord en tant que donateurs. Le 9 février 2006, la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement ont signé un protocole d'accord visant à promouvoir conjointement le Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures et en particulier à établir un fonds fiduciaire permettant de financer ce partenariat. La BEI établit des états financiers séparés pour le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures.

A.19.8. Fonds de garantie relatif au 7e programme-cadre de recherche et développement technologique

La Commission européenne a confié à la BEI la gestion financière du Fonds de garantie relatif au 7e programme-cadre en vertu d'une convention signée entre les deux parties en décembre 2007.

A.19.9. Instrument de garantie de prêt pour les projets relatifs au RTE-Transport

L'Instrument de garantie de prêt pour les projets relatifs au RTE-Transport (LGTT) a été établi dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre la Commission européenne, au nom de la Communauté européenne, et la Banque européenne d'investissement, et entré en vigueur le 11 janvier 2008.

Le LGTT est un instrument mis sur pied par la Commission européenne et la BEI en vue d'accroître la participation du secteur privé au financement de projets d'infrastructure relatifs au réseau transeuropéen de transport. La BEI établit pour le LGTT des états financiers séparés.

A.20. Reclassements de certains montants concernant l'exercice précédent

Certains montants concernant l'exercice précédent ont été reclassés pour tenir compte de la présentation du présent exercice.

Note B – Portefeuille de titres (en milliers d'euros)

Outre les titres adossés à des actifs, qui correspondent à l'acquisition de participations dans des portefeuilles de prêts ou de créances à recevoir en relation avec des opérations de titrisation, le portefeuille de titres se compose du portefeuille d'investissement, des portefeuilles opérationnels monétaires A1 et A2 et des portefeuilles opérationnels obligataires B1 *Credit Spread*, B2 Placements alternatifs et B3 *Global Fixed Income*. Les titres contenus dans ces portefeuilles et leur classement au 31 décembre 2008 et 2007 se présentent comme suit :

		31.12.2008	31.12.2007
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales (cotés)		1 908 756	2 126 591
Obligations et autres titres à revenu fixe (dont 3 893 591 000 EUR non cotés en 2008 et 2 860 459 000 EUR en 2007)		10 732 841	10 520 825
		12 641 597	12 647 416

Au 31.12.2008	Classement	Coût d'acquisition	Valeur comptable	Prime ou décote à amortir	Valeur à l'échéance finale	Valeur de marché
Portefeuille d'investissement	Conservés jusqu'à l'échéance	1 888 520	1 866 118	- 27 786	1 838 332	1 933 358
Portefeuilles opérationnels monétaires :						
- A1 : titres monétaires à échéance maximum de 3 mois	Conservés jusqu'à l'échéance	2 111 572	2 111 572	0	2 111 572	2 111 572
- A2 : titres monétaires à échéance maximum de 18 mois	Disponibles à la vente	1 358 601	1 356 580	0	1 359 098	1 359 527
Portefeuilles opérationnels obligataires :						
- B1 <i>Credit Spread</i>	Disponibles à la vente	970 799	883 004	0	971 189	883 322
- B2 Placements alternatifs	Disponibles à la vente	150 000	145 685	0	150 000	145 685
- B3 <i>Global Fixed Income</i>	Détenus à des fins de transaction	503 978	512 365	0	494 000	512 365
Titres adossés à des actifs (Note D)	Conservés jusqu'à l'échéance	5 766 273	5 766 273	0	5 766 273	5 300 242
		12 749 743	12 641 597	- 27 786	12 690 464	12 246 071

Au 31.12.2007	Classement	Coût d'acquisition	Valeur comptable	Prime ou décote à amortir	Valeur à l'échéance finale	Valeur de marché
Portefeuille d'investissement	Conservés jusqu'à l'échéance	2 148 726	2 121 399	- 32 066	2 089 333	2 142 477
Portefeuilles opérationnels monétaires :						
- A1 : titres monétaires à échéance maximum de 3 mois	Conservés jusqu'à l'échéance	2 197 969	2 197 969	0	2 197 969	2 197 969
- A2 : titres monétaires à échéance maximum de 18 mois	Disponibles à la vente	1 745 057	1 741 989	0	1 744 880	1 743 820
Portefeuilles opérationnels obligataires :						
- B1 <i>Credit Spread</i>	Disponibles à la vente	1 247 822	1 232 342	0	1 247 925	1 232 433
- B2 Placements alternatifs	Disponibles à la vente	150 000	150 000	0	150 000	161 724
- B3 <i>Global Fixed Income</i>	Détenus à des fins de transaction	496 862	494 789	0	494 200	494 789
Titres adossés à des actifs (Note D)	Conservés jusqu'à l'échéance	4 708 928	4 708 928	0	4 708 928	4 702 566
		12 695 364	12 647 416	- 32 066	12 633 235	12 675 778

La Banque conclut des opérations de prêt de titres couvertes par une sûreté, qui peuvent présenter un risque si la contrepartie se trouve dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles. La Banque maîtrise les risques de crédit associés à ces activités en surveillant, sur une base journalière, les encours sur ses contreparties et la valeur des sûretés, en exigeant si nécessaire qu'une sûreté réelle complémentaire lui soit fournie ou restituée.

L'activité de prêt de titres représente un montant de 306 934 000 EUR à la fin de décembre 2008 (2007 : 858 762 000 EUR).

Les titres adossés à des actifs repris ci-dessus sont des substituts de prêts et, en tant que tels, sont inclus dans le total des prêts (Note D). Certaines de ces transactions sont structurées : des clauses relatives au crédit et au projet ont été ajoutées pour offrir un recours supplémentaire.

L'écart entre la valeur comptable et la valeur de marché résulte presque uniquement de l'augmentation du spread de crédit et ne constitue pas réellement une perte de valeur. Aucune provision spécifique n'a dès lors été constituée.

Note C – Prêts et avances aux établissements de crédit - Autres prêts et avances (en milliers d'euros)

La Banque conclut des opérations de pension livrée couvertes par une sûreté, qui peuvent présenter un risque si la contrepartie se trouve dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles. La Banque maîtrise les risques de crédit associés à ces activités en surveillant, sur une base journalière, les encours sur ses contreparties et la valeur des sûretés, en exigeant si nécessaire qu'une sûreté réelle complémentaire lui soit fournie ou restituée.

	31.12.2008	31.12.2007
Dépôts à terme	14 111 555	10 883 383
Opérations de prise en pension (<i>Reverse repos</i>) tripartites ^(*)	7 249 864	4 592 637
	21 361 419	15 476 020

^(*) Ces opérations sont réalisées avec un dépositaire tiers qui s'engage, sur la base d'un contrat-cadre, à garantir le respect des conditions contractuelles, notamment en ce qui concerne :

- la livraison contre paiement,
- la vérification de la sûreté,
- la marge de nantissement requise par le prêteur, qui doit toujours être présente et suffisante, ce qui suppose pour le dépositaire de vérifier quotidiennement la valeur des titres sur le marché,
- l'organisation d'une sûreté de substitution sous réserve que toutes les exigences stipulées dans le contrat soient respectées.

Note D – État résumé des prêts et garanties

D.1. Total des prêts accordés (en milliers d'euros)

Le total des prêts accordés englobe la partie décaissée des prêts accordés et celle qui reste à décaisser. La ventilation se présente comme suit :

	Prêts à des établissements de crédit intermédiaires	Prêts accordés directement aux bénéficiaires finals	Total 2008	Total 2007
Partie décaissée	111 990 666	173 662 179	285 652 845	266 437 839
Partie non décaissée	12 457 853	46 411 674	58 869 527	53 606 621
Total des prêts accordés	124 448 519	220 073 853	344 522 372	320 044 460
Portefeuille de prêts titrisés (Note B)			5 766 273	4 708 928
Total des prêts accordés y compris portefeuille de prêts titrisés (Note W)			350 288 645	324 753 388

D.2. Limite statutaire relative aux opérations de prêt et de garantie (en millions d'euros)

En vertu de l'article 18 (5) des Statuts, l'encours total des prêts et des garanties accordés par la Banque ne peut excéder 250 % du capital souscrit.

Compte tenu du niveau actuel du capital, le plafond se situe à 412 milliards d'EUR (2007 : 412 milliards d'EUR) pour un total actuel des prêts et garanties accordés de 354 milliards d'EUR, qui se répartit comme suit :

	31.12.2008	31.12.2007
Total des prêts accordés	344 522	320 044
Total des opérations de capital-risque	2 634	2 716
Total des garanties au titre de prêts accordés par des tiers et d'opérations de capital-risque	262	165
Total du portefeuille de prêts titrisés	5 766	4 709
Total des fonds d'infrastructure	353	296
Total des fonds d'investissement	120	95
	353 657	328 025

D.3. Provision spécifique sur prêts (en milliers d'euros)

Cette provision spécifique a évolué comme suit :

	31.12.2008	31.12.2007
Provision à l'ouverture de l'exercice	41 550	86 917
Utilisation de la provision durant l'exercice	- 18 219 ^(*)	- 64 917 ^(*)
Dotations durant l'exercice	0	20 673
Ajustements de change	- 1 331	- 1 123
Provision à la clôture de l'exercice	22 000	41 550

(*) Ce montant de 64 917 000 EUR constitue une reprise suite à la cession, en 2007, de prêts pour lesquels une provision spécifique avait été constituée antérieurement. La cession de ces actifs a donné lieu à une perte réalisée de 61 490 000 EUR.

(**) Ce montant de 18 219 000 EUR constitue une reprise suite à la cession, en 2008, de prêts pour lesquels une provision spécifique avait été constituée antérieurement. La cession de ces actifs a donné lieu à une perte réalisée de 15 467 000 EUR.

Note E – Actions et autres titres à revenu variable et participations

E.1. Actions et autres titres à revenu variable

Ce poste comprend (en milliers d'euros) :

	Opérations de capital-risque	Actions BERD	Actions acquises suite à des restructurations de prêts	Fonds d'infrastructure	Fonds d'investissement	TOTAL
Coût						
Au 1er janvier 2008	1 462 981	157 500	53 253	62 514	0	1 736 248
Solde net	82 524	0	- 22 380	49 151	26 764	136 059
Au 31 décembre 2008	1 545 505	157 500	30 873	111 665	26 764	1 872 307
Ajustements de valeur						
Au 1er janvier 2008	- 308 867	0	- 25 369	- 6 346	0	- 340 582
Solde net	- 171 570	0	1 655	4 646	0	- 165 269
Au 31 décembre 2008	- 480 437	0	- 23 714	- 1 700	0	- 505 851
Valeur comptable nette						
Au 31 décembre 2008	1 065 068	157 500⁽¹⁾	7 159⁽²⁾	109 965	26 764	1 366 456
Au 31 décembre 2007	1 154 114	157 500	27 884	56 168	0	1 395 666

(1) Ce montant de 157 500 000 EUR (2007 : 157 500 000 EUR) représente le capital libéré par la Banque au 31 décembre 2008 au titre de sa souscription de 600 000 000 EUR au capital de la BERD.

La Banque détient 3,03 % du capital souscrit.

Au 31 décembre 2008, la part de la Banque dans les fonds propres nets de la BERD atteignait 420 400 000 EUR (2007 : 368 800 000 EUR). Ces chiffres sont obtenus à partir des états financiers audités de 2007, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

En millions d'euros	% du capital détenu	Total des capitaux propres	Total résultat net	Total résultat net
BERD (31.12.2006)	3,03	12 172	2 389	30 691
BERD (31.12.2007)	3,03	13 874	1 884	33 175

(2) Le nombre total des actions ordinaires Eurotunnel détenues par la Banque au 31 décembre 2008 est de 1 596 713 (2007 : 1 474 279), ce qui correspond à 6 133 000 EUR (2007 : 17 691 000 EUR). Le nombre total d'obligations Eurotunnel remboursables en actions (ORA) détenues par la Banque au 31 décembre 2008 est de 12 422 (2007 : 105 450), ce qui correspond à 1 026 000 EUR (2007 : 10 193 000 EUR). De plus, la Banque détient 4 800 000 bons de souscription figurant pour une valeur de 0 EUR dans le bilan de fin d'exercice (2007 : 78 971 193 bons de souscription). Durant l'exercice 2008, la cession d'ORA et de bons de souscription a donné lieu à une plus-value réalisée de respectivement 4,9 millions d'EUR et 16,2 millions d'EUR.

Les montants non décaissés figurant hors bilan sont les suivants :

- opérations de capital-risque : 1 088 046 000 EUR
- fonds d'infrastructure : 241 627 000 EUR
- fonds d'investissement : 93 094 000 EUR.

E.2. Participations

Le poste Participations, d'un montant de 479 272 000 EUR (2007 : 479 272 000 EUR), représente le capital versé par la Banque au titre de sa souscription de 1 822 000 000 EUR (2007 : 1 822 000 000 EUR) au capital du Fonds européen d'investissement, lequel a son siège social à Luxembourg.

La Banque détient 63,60 % (65,78 % en 2007) du capital souscrit du FEI, ce qui représente un montant de 2,77 milliards d'EUR (2007 : 2,77 milliards d'EUR). Lors de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du FEI, le 7 mai 2007, il a été décidé d'émettre, entre le 30 juin 2007 et le 30 juin 2010, 1 000 actions nouvelles identiques aux 2 000 actions existantes (d'une valeur nominale de 1 million d'EUR chacune, avec une part versée de 20 %). Sur les 1 000 nouvelles actions émises, 865 avaient été souscrites au 31 décembre 2008 (2007 : 770) ; les autres actions sont assorties d'une option de souscription valable deux ans. Toutes les actions qui n'auront pas été souscrites au 30 juin 2010 par d'autres actionnaires seront souscrites par la Banque.

En 2008, la Banque n'a vendu aucune action du FEI (en 2007, elle en avait vendu 11). Suite au renouvellement de son engagement de rachat, la BEI propose aux autres actionnaires du FEI de leur racheter les 1 043 actions restantes du FEI au prix unitaire de 348 000 EUR. Ce prix correspond à la quotité de capital appelé du FEI représentée par chaque action, augmentée de la prime d'émission d'actions, des réserves statutaires, des plus-values latentes reconnues sur opérations de capital-risque, du report à nouveau et du résultat de l'exercice, et diminué du dividende versé pour l'exercice 2007. Compte tenu du fait que le dividende de l'exercice 2007 restera dû aux autres actionnaires, le montant du versement décidé a été déduit du prix obtenu comme indiqué ci-dessus.

La valeur nominale de l'option de vente émise en faveur des actionnaires minoritaires du FEI, reconnue hors bilan pour 363 433 000 EUR (2007 : 319 045 000 EUR), est calculée sur la base des comptes statutaires 2007 audités du FEI.

Note F – Actifs corporels et incorporels (en milliers d'euros)

	Terrains	Immeubles Luxembourg	Immeuble Lisbonne	Installations et matériel	Total actifs corporels	Total actifs incorporels
Coût historique						
Au 1er janvier 2008	10 085	313 717	349	61 580	385 731	5 539
Acquisitions	0	40 060	0	19 312	59 372	2 198
Cessions	0	0	- 349	- 7 691	- 8 040	- 1 073
Au 31 décembre 2008	10 085	353 777	0	73 201	437 063	6 664
Amortissement cumulé						
Au 1er janvier 2008	0	- 80 421	- 308	- 24 745	- 105 474	- 1 567
Amortissement	0	- 11 792	- 12	- 13 944	- 25 748	- 1 854
Cessions	0	0	320	7 720	8 040	1 073
Au 31 décembre 2008	0	- 92 213	0	- 30 969	- 123 182	- 2 348
Valeur comptable nette						
Au 31 décembre 2008	10 085	261 564	0	42 231	313 881	4 316
Au 31 décembre 2007	10 085	233 296	41	36 835	280 257	3 972

L'ensemble des terrains et immeubles est utilisé par la Banque pour ses propres activités. Le poste *Immeubles Luxembourg* comprend un coût de 211 769 000 EUR (171 710 000 EUR pour 2007) relatif à la construction du nouveau bâtiment, lequel a été achevé en 2008. L'immeuble de Lisbonne a été vendu en 2008.

Note G – Bonifications d'intérêts reçues d'avance

Une partie des montants reçus de la Commission européenne dans le cadre du SME (Système monétaire européen) a fait l'objet d'une avance à long terme qui est enregistrée au passif au poste 4. *Comptes de régularisation*, et qui comprend :

- les montants des bonifications d'intérêts relatives aux prêts accordés pour des projets à l'extérieur de l'Union au titre des conventions signées avec les États ACP et des protocoles conclus avec les pays méditerranéens ;
- les bonifications d'intérêts afférentes à certaines opérations de prêt sur ressources propres de la BEI à l'intérieur de l'Union, mises à sa disposition dans le cadre du Système monétaire européen conformément au règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979 et dans le cadre du mécanisme financier établi par les États de l'AELE conformément à l'accord AELE signé le 2 mai 1992 ;
- les montants reçus à titre de bonifications d'intérêts pour les prêts accordés sur les ressources de la CE dans le cadre des décisions du Conseil des Communautés européennes 78/870 du 16 octobre 1978 (Nouvel instrument communautaire), 82/169 du 15 mars 1982 et 83/200 du 19 avril 1983, ainsi qu'en application du règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979, modifié par le règlement (CEE) n° 2790/82 du Conseil des Communautés européennes du 18 octobre 1982.

Note H – Débiteurs divers et créditeurs divers (en milliers d'euros)

Débiteurs divers	31.12.2008	31.12.2007
Échéances à recevoir sur prêts	99 893	56 115
- Prêts immobiliers et avances accordés au personnel ^(*)	18 764	21 917
- Avances sur traitements et émoluments	1 210	2 817
- Divers	28 717	44 362
	148 584	125 211
Créditeurs divers	31.12.2008	31.12.2007
- Comptes de la Communauté européenne :		
- pour les opérations dans le cadre de la section spéciale et divers montants y afférents à régulariser	368 727	367 531
- comptes de dépôts	831 652	517 441
- Régime complémentaire volontaire de prévoyance (Note L)	189 004	185 626
- Compte transitoire sur prêts	15 566	44 938
- Divers	44 112	25 466
	1 449 061	1 141 002

(*) La Banque a conclu avec une institution financière extérieure un accord aux termes duquel les membres du personnel employés à titre permanent peuvent bénéficier de prêts selon les dispositions du règlement du personnel de la Banque. Les mêmes taux d'intérêt, modalités et conditions s'appliquent à tous les employés dans cette situation.

Note I – Comptes de régularisation actif-passif (en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
À l'actif :		
Intérêts et commissions à recevoir	2 413 052	2 415 383
Charges sur emprunts à répartir	274 486	810 120
À recevoir sur contrats d'échange ^(*)	370 323	393 177
Commission à recevoir de la Facilité d'investissement	35 741	32 756
Divers	1 568	2 297
	3 095 170	3 653 733
Au passif :		
Intérêts et commissions à payer	3 038 712	3 045 726
Produits sur prêts à répartir	164 868	203 713
Produits d'emprunts à répartir	662 643	1 235 930
À payer sur contrats d'échange ^(*)	770 772	274 300
Charges administratives dues au titre de l'initiative PPTE	46 872	48 683
Frais de personnel à régler	8 674	7 607
Bonifications d'intérêts reçues d'avance (Note G)	171 155	186 622
Initiative en faveur des infrastructures dans les Balkans occidentaux	5 000	0
Divers	36 395	27 896
	4 905 091	5 030 477

(*) Les montants à recevoir et à payer sur contrats d'échange, dans le cas des opérations qui le prévoient, constituent les paiements finaux au titre de l'une des deux branches des swaps sous-jacents.

Note J – Dettes envers des établissements de crédit à terme ou à préavis (en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Emprunts à court terme	5 957 394	338 681
Billets à ordre émis au titre du capital libéré de la BERD	1 013	3 037
	5 958 407	341 718

Note K – Dettes représentées par des titres au 31 décembre (en milliers d'euros)

L'un des objectifs de la Banque est de faire concorder sa stratégie en matière de collecte de ressources avec les caractéristiques des fonds nécessaires pour les prêts qu'elle accorde, notamment sur le plan des monnaies. Le tableau ci-dessous donne les encours d'emprunt par monnaie au 31 décembre 2008, ainsi que le montant notionnel cumulé des échanges de devises y associés, lesquels ont pour but de convertir la monnaie d'une émission dans la monnaie du prêt qu'elle sert à financer. La dernière colonne de ce tableau indique le montant total des emprunts par monnaie, en tenant compte de l'effet économique engendré par les échanges de devises afin de présenter l'encours net par monnaie des emprunts existants au 31 décembre 2008.

EMPRUNTS					ÉCHANGES DE MONNAIES		MONTANT NET		
PAYABLE EN	ENCOURS AU 31.12.2007	TAUX MOYEN	ENCOURS AU 31.12.2008	TAUX MOYEN	ÉCHEANCES	À RECEVOIR		ENCOURS AU 31.12.2007	ENCOURS AU 31.12.2008
						31.12.2007	31.12.2008		
EUR	106 548 588	4,04	107 758 784	4,02	2009/2057	-1 667 912	- 1 692 262	104 880 676	106 066 522
GBP	59 387 205	5,21	47 705 235	5,11	2009/2054	-18 302 492	- 15 100 101	41 084 713	32 605 134
DKK	536 315	2,86	536 869	2,86	2010/2026	0	0	536 315	536 869
SEK	1 851 401	4,24	1 985 281	4,18	2009/2028	-636 175	- 552 571	1 215 226	1 432 710
CZK	952 562	5,09	928 119	5,03	2009/2030	- 159 606	0	792 956	928 119
HUF	1 062 153	7,17	731 159	7,20	2009/2015	- 648 327	- 328 084	413 826	403 075
PLN	662 295	6,05	465 206	6,29	2009/2026	- 107 854	- 93 313	554 441	371 893
BGN	181 511	5,35	309 336	6,60	2009/2013	- 181 511	- 309 336	0	0
MTL	23 294	3,80	0	0,00		- 23 294	0	0	0
SKK	121 261	4,79	144 175	4,75	2023/2028	0	0	121 261	144 175
RON	83 155	7,00	74 580	7,00	2014/2014	- 83 155	- 74 580	0	0
USD	58 410 692	4,52	77 423 397	3,72	2009/2058	- 25 074 313	- 41 397 725	33 336 379	36 025 672
CHF	2 955 218	2,75	4 468 687	2,47	2009/2036	- 1 525 956	- 2 545 455	1 429 262	1 923 232
JPY	6 982 434	1,51	10 331 351	0,97	2009/2047	- 6 814 744	- 10 022 170	167 690	309 181
NOK	760 241	4,67	1 315 897	4,08	2009/2025	- 508 922	- 733 333	251 319	582 564
CAD	976 045	4,92	770 751	4,70	2037/2045	- 906 836	- 775 163	69 209	- 4 412
AUD	4 026 888	5,61	4 971 016	5,83	2009/2021	- 4 026 888	- 4 927 858	0	43 158
HKD	334 498	5,09	77 883	6,97	2009/2019	- 203 836	- 77 884	130 662	- 1
NZD	3 369 954	6,62	2 806 416	6,88	2009/2017	- 3 369 954	- 2 788 227	0	18 189
ZAR	1 167 340	8,53	1 160 062	8,91	2009/2018	- 726 625	- 791 164	440 715	368 898
MXN	61 772	8,63	79 425	8,57	2009/2015	- 61 772	- 79 425	0	0
TWD	255 830	0,33	176 856	1,66	2010/2013	- 255 830	- 176 856	0	0
TRY	2 659 580	14,14	2 518 980	14,04	2009/2022	- 2 659 580	- 2 484 077	0	34 903
ISK	739 935	8,38	113 793	9,47	2009/2011	- 739 935	- 113 793	0	0
RUB	111 154	6,50	135 770	7,39	2011/2018	- 111 154	- 135 770	0	0
TOTAL	254 221 321		266 989 028			- 68 796 671	- 85 199 147	185 424 650	181 789 881

Le remboursement de certains emprunts est indexé sur des indices boursiers (valeur historique : 843 millions d'EUR). Tous ces emprunts sont entièrement couverts par des contrats d'échange.

Note L – Provisions pour engagements et charges – régimes de pension et d'assurance-maladie

(en milliers d'euros)

L'obligation au titre des prestations futures de retraite et d'assurance-maladie (prestations définies) a été évaluée au 30 septembre 2008 par un actuair indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette évaluation actuarielle a été révisée au 31 décembre 2008 sur la base d'une extrapolation pour les trois derniers mois de l'année 2008 effectuée à partir des taux en vigueur sur le marché au 31 décembre 2008 et des hypothèses suivantes (pour le régime de retraite et le régime d'assurance-maladie du personnel) :

- un taux d'actualisation de 6,0 % (2007 : 5,52 %) pour la détermination de la valeur actuelle des prestations acquises au titre des régimes de retraite et d'assurance-maladie, correspondant à une durée de 14,46 ans (2007 : durée de 14,19 ans) ;
- à la lumière de l'expérience acquise, la Banque estime la rémunération globale attendue des réserves des régimes de prestations postérieures à l'emploi à un taux supérieur de 1,5 % au taux d'actualisation susmentionné ; en conséquence, le taux d'actualisation final utilisé est de 7,5 % (2007 : 7,02 %) ;
- un âge de départ à la retraite échelonné entre 55 et 65 ans (2007 : départ à la retraite entre 55 et 65 ans) ;
- une évolution moyenne combinée de l'augmentation du coût de la vie et de l'effet de carrière de 4,5 % (2007 : 4 %) ;
- une probabilité de démission de 3 % jusqu'à l'âge de 55 ans (comme pour 2007) ;
- un taux d'adaptation des pensions de 2 % par an (comme pour 2007) ;
- l'utilisation des tables actuarielles LPP 2005 (comme pour 2007) ;
- un taux d'inflation des frais médicaux de 4 % par an (comme pour 2007).

Si nécessaire, les provisions pour engagements et charges au titre de ces régimes sont ajustées (Note A.12.1) en fonction de l'évaluation actuarielle, comme indiqué dans les tableaux ci-après. Ces ajustements ont été comptabilisés en 2008 et figurent au poste *Frais de personnel* du compte de profits et pertes.

La provision au titre des régimes de pension du personnel et du Comité de direction a évolué comme suit (en milliers d'euros) :

	31.12.2008	31.12.2007
Régime de pension du personnel :		
Provision à l'ouverture de l'exercice	981 085	872 501
Paiements effectués au cours de l'exercice	- 38 710	- 32 909
Contribution résultant de mesures à caractère social	0	13 300
Cotisations et intérêts pour l'exercice	108 718	128 193
Sous-total	1 051 093	981 085
Régime de pension du Comité de direction	32 637	31 739
Provision au 31 décembre	1 083 730	1 012 824

Les montants ci-dessus ne reprennent pas la dette envers les membres du personnel au titre du Régime complémentaire volontaire de prévoyance (un régime à contributions définies). Celle-ci est classée au poste *Créditeurs divers* (Note H) pour un montant de 189 millions d'EUR (2007 : 186 millions d'EUR).

La provision correspondant au régime d'assurance-maladie a évolué comme suit (en milliers d'euros) :

	31.12.2008	31.12.2007
Provision à l'ouverture de l'exercice	84 750	76 151
Paiements effectués au cours de l'exercice	- 7 661	- 7 204
Contribution résultant de mesures à caractère social	9 000	665
Cotisations et intérêts pour l'exercice	17 834	15 138
Provision au 31 décembre	103 923	84 750
Total au 31 décembre	1 187 653	1 097 574

Note M – Fonds pour risques bancaires généraux (en milliers d'euros)

Comme indiqué à la Note A.14.1, le Fonds pour risques bancaires généraux ne figure plus au bilan en tant que poste séparé, mais la Banque continue, à des fins d'information, d'en calculer le montant selon la méthode utilisée lors de l'exercice précédent.

Évaluation du montant correspondant aux risques bancaires généraux :	31.12.2008	31.12.2007
	1 280 000 ^(*)	1 000 000 ^(**)

(*) Dont 198 000 000 EUR pour les opérations au titre du Mécanisme de financement structuré

(**) Dont 113 000 000 EUR pour les opérations au titre du Mécanisme de financement structuré

L'évolution du montant du Fonds pour risques bancaires généraux, tel que calculé pour la période comprise entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008, reflète une légère diminution de la qualité du portefeuille de prêts de la Banque, qui est principalement due à de nouvelles signatures d'opérations en faveur de catégories d'emprunteurs dont la notation est moins élevée.

Note N – Intérêts et produits assimilés et Intérêts et charges assimilées

N.1. Produits d'intérêts nets (en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts et produits assimilés		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	202	344
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales, et obligations et autres titres à revenu fixe	714 245	686 369
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	14 068 549	13 343 188
Divers	340 076	242 024
TOTAL	15 123 072	14 271 925
Intérêts et charges assimilées		
Dettes envers des établissements de crédit	- 53 185	- 14 098
Dettes représentées par des titres	- 12 045 965	- 12 059 580
Produits dérivés	- 460 727	- 7 626
Divers	- 475 917	- 318 849
TOTAL	- 13 035 794	- 12 400 153
Produits d'intérêts nets	2 087 278	1 871 772

N.2. Ventilation par marché géographique des intérêts et produits assimilés (en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Allemagne	2 008 176	2 356 560
Espagne	2 143 128	1 833 671
Italie	1 697 814	1 456 260
France	1 385 791	1 437 073
Royaume-Uni	1 058 937	1 211 146
Portugal	774 637	698 928
Grèce	559 600	533 178
Autriche	294 940	292 310
Pologne	445 242	287 992
Finlande	232 420	227 245
Hongrie	294 328	197 499
Belgique	198 322	187 366
République tchèque	229 290	180 895
Danemark	123 138	152 085
Pays-Bas	141 405	151 539
Irlande	128 691	137 067
Suède	165 245	123 075
Roumanie	90 755	81 155
Slovénie	75 551	57 535
Slovaquie	42 227	35 134
Luxembourg	27 125	34 002
Chypre	38 896	29 550
Bulgarie	24 765	17 465
Lettonie	23 012	16 017
Estonie	8 145	6 753
Lituanie	5 766	5 204
Malte	581	348
Total	12 217 927	11 747 052
À l'extérieur de l'Union européenne	889 208	795 520
Total	13 107 135	12 542 572
Produits non ventilés ⁽¹⁾	2 015 937	1 729 353
Total	15 123 072	14 271 925
⁽¹⁾ Produits non ventilés :		
• Produits du portefeuille d'investissement et des portefeuilles de prêts titrisés	354 462	265 949
• Produits des portefeuilles obligataires opérationnels	77 283	80 419
• Produits des portefeuilles monétaires opérationnels	282 500	340 001
• Produits des opérations sur le marché monétaire	1 301 692	1 042 984
	2 015 937	1 729 353

Note O – Revenus de commissions et Frais de commissions (en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Revenus de commissions		
Facilité d'investissement (Cotonou)	35 741	32 756
JASPERS	14 933	10 529
JESSICA	3 962	1 903
Conventions de Yaoundé et de Lomé	10 371	10 072
Autres institutions communautaires	12 693	9 072
	77 700	64 487
Frais de commissions	- 8 474	- 10 382

Note P – Résultat sur opérations financières (en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Ajustements de valeur sur portefeuille de trésorerie opérationnelle	- 67 899	- 19 561
Gains et pertes sur portefeuille de trésorerie opérationnelle	- 3 189	1 362
Gains et pertes sur contrats à long terme normalisés	- 11 714	1 725
Gains et pertes de change	13 122	4 634
Gains et pertes sur rachat de dettes représentées par des titres	3 430	1 082
Gains et pertes sur dénouement de swaps au titre de la GAP	21 125	923
Perte réalisée sur vente d'actions	- 11 422	0
	- 56 547	- 9 835

Note Q – Autres produits d'exploitation (en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Revenus d'activités de conseil	32 380	20 369
Reprise de provisions pour charges non utilisées lors d'exercices précédents	3 999	3 597
Divers	3 408	3 650
	39 787	27 616

Note R – Charges administratives générales (en milliers d'EUR)

	31.12.2008	31.12.2007
Traitements et émoluments (*)	- 168 086	- 154 373
Cotisations sociales et autres dépenses à caractère social	- 93 041	- 124 882
Frais de personnel	- 261 127	- 279 255
Autres charges administratives générales	- 101 802	- 80 661
	- 362 929	- 359 916

L'effectif de la Banque au 31 décembre 2008 était de 1 599 employés (1 441 au 31 décembre 2007).

(*) dont 2 821 000 EUR au 31 décembre 2008 et 2 655 000 EUR au 31 décembre 2007 pour les membres du Comité de direction.

Note S – Dépôts spéciaux pour service d'emprunts

Ce poste représente le montant des coupons et obligations échus, payés par la Banque aux agents payeurs mais non encore présentés à l'encaissement par les détenteurs d'obligations émises par la Banque.

Note T – Juste valeur des instruments financiers

La Banque enregistre les instruments financiers de bilan sur la base de leur coût historique en devises (hormis le portefeuille opérationnel), ce qui représente le montant reçu lorsqu'il s'agit d'un passif ou le montant payé pour acquérir un actif. La valeur actuelle des instruments financiers (essentiellement prêts, trésorerie, titres et emprunts après échanges à long terme de taux ou de devises) figurant à l'actif et au passif en comparaison de leur valeur comptable est présentée dans le tableau suivant :

Au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)	ACTIF		PASSIF	
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts (Note D)	291 419	301 674		
Portefeuille d'investissement (Note B)	1 866	1 933		
Disponibilités	5 572	5 575		
Emprunts après échanges			260 805	266 611
Total 2008	298 857	309 182	260 805	266 611

Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	ACTIF		PASSIF	
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts (Note D)	271 147	272 580		
Portefeuille d'investissement (Note B)	2 121	2 142		
Disponibilités	12 462	12 476		
Emprunts après échanges			251 367	251 906
Total 2007	285 730	287 198	251 367	251 906

Note U – Gestion des risques financiers

La présente note fournit des informations sur les risques auxquels la Banque est exposée ainsi que sur la façon dont elle les gère et les contrôle, en particulier les risques primaires associés aux instruments financiers qu'elle utilise. Ces risques sont les suivants :

- risque de crédit
- risque de taux d'intérêt
- risque de liquidité
- risque de change.

U.1. Risque de crédit

Le risque de crédit concerne principalement les activités de prêt de la Banque et, dans une moindre mesure, les instruments de trésorerie tels que les titres à revenu fixe détenus dans les portefeuilles d'investissement et les portefeuilles opérationnels, les certificats de dépôt ou les dépôts interbancaires à terme.

Le risque de crédit associé à l'emploi des produits dérivés sera analysé également ci-après (Note V).

La gestion du risque de crédit repose, d'une part, sur la mesure du risque de crédit vis-à-vis des contreparties et, d'autre part, sur l'analyse de la solvabilité de ces dernières.

Pour ce qui concerne l'activité de prêt, de trésorerie et sur produits dérivés, le risque de crédit est géré par une direction « Gestion des risques » indépendante, directement placée sous la responsabilité du Comité de direction. La Banque a ainsi mis en place une structure opérationnellement indépendante pour l'identification et la surveillance du risque de crédit.

U.1.1. Prêts

Pour limiter le risque de crédit sur son portefeuille de prêts, la Banque ne prête qu'à des contreparties dont la solvabilité à long terme est démontrée et qui offrent des garanties solides.

Pour mesurer et gérer efficacement le risque de crédit afférent à ses prêts, la Banque opère un classement de ses opérations de prêt selon des critères généralement reconnus, fondés sur la qualité de l'emprunteur, la garantie ou, le cas échéant, le garant.

La structure, en fonction des garants et des emprunteurs, du portefeuille de prêts accordés au 31 décembre 2008 s'analyse comme suit, y compris les fractions non décaissées (en millions d'euros) :

À l'intérieur de l'Union européenne

Emprunteurs \ Garants ⁽¹⁾	États membres	Institutions publiques	Banques « zone A »	Grandes entreprises	Total 2008	Total 2007
États membres	27 202	0	0	0	27 202	24 925
Institutions publiques	20 709	39 983	743	4 017	65 452	59 698
Banques « zone A »	10 982	40 105	47 655	16 500	115 242	114 734
Grandes entreprises	16 266	6 985	32 169	55 830	111 250	96 952
Total 2008 ^{(1) (2) (3) (4)}	75 159	87 073	80 567	76 347	319 146	
Total 2007 ^{(1) (2) (3) (4)}	71 738	84 345	75 439	64 787		296 309

⁽¹⁾ Ce montant inclut les prêts pour lesquels aucune garantie formelle, indépendante de l'emprunteur et du prêt lui-même, n'a été requise – soit au total 82 021 millions d'EUR au 31 décembre 2008 (90 063 millions d'EUR pour 2007) – compte tenu du degré de solvabilité de l'emprunteur, qui représente par lui-même une garantie adéquate. Des clauses contractuelles appropriées garantissent les droits d'accès de la Banque à des sûretés indépendantes lors du déclenchement de certains événements.

⁽²⁾ Ce montant comprend des opérations de prêt (2008 : 4 330 millions d'EUR, 2007 : 3 102 millions d'EUR) avec partage des risques.

⁽³⁾ Ce montant comprend les prêts accordés dans le cadre des mécanismes (2008 : 4 149 millions d'EUR, 2007 : 3 186 millions d'EUR). Les prêts accordés dans le cadre des mécanismes ne bénéficient pas de la garantie du budget communautaire ni de celle des États membres. Ces opérations sont par conséquent financées sur les ressources propres de la BEI et à ses risques.

⁽⁴⁾ Ce montant ne comprend pas les prêts titrisés (2008 : 5 766 millions d'EUR, 2007 : 4 709 millions d'EUR).

Les prêts à l'extérieur de l'Union européenne (à l'exception des prêts au titre du Mécanisme préadhésion et du Mécanisme de partenariat euroméditerranéen – « les mécanismes ») bénéficient en dernier ressort de la garantie du budget communautaire ou des États membres (prêts ACP et PTOM). Pour les prêts bénéficiant d'une garantie souveraine, dans toutes les régions (Afrique du Sud, pays partenaires méditerranéens, Europe centrale et orientale, Asie et Amérique latine), à l'exception des zones ACP et PTOM, tous les risques sont couverts en dernier ressort par le budget communautaire.

Les accords décidés par le Conseil de l'Union européenne du 14 avril 1997 (Décision 97/256/CE) introduisaient le concept du partage de risques, dans le cadre duquel certains prêts de la Banque sont garantis par des sûretés de tierces parties pour le risque commercial, la garantie budgétaire s'exerçant pour les seuls risques politiques ayant pour origine le non-transfert de monnaies, l'expropriation, les conflits armés ou les troubles civils.

À l'extérieur de l'Union européenne

Garanties données par	31.12.2008	31.12.2007
États membres	1 554	1 567
Budget communautaire	28 152 ^(*)	25 270 ^(*)
Total	29 706	26 837

^(*) dont 4 330 millions d'EUR correspondent à des opérations avec partage des risques comme expliqué ci-dessus (3 102 millions d'EUR pour l'année 2007).

PRÊTS POUR INVESTISSEMENTS À L'EXTÉRIEUR DE L'UNION (en millions d'euros)

(y compris les prêts dans les nouveaux États membres avant leur adhésion)

VENTILATION DES PRÊTS PAR CATÉGORIE DE GARANTIE AU 31 DÉCEMBRE

ACCORD FINANCIER	Encours 31.12.2008	Encours 31.12.2007
Garantie globale des États membres à 75 %		
- Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 3	1	4
- Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 4	142	200
- Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 4 – Protocole 2	516	586
Total Garantie globale des États membres à 75 %	659	790
Garantie des États membres à 75 %		
- Accord de partenariat de Cotonou	819	777
- Deuxième Accord de partenariat de Cotonou	76	0
Total Garantie des États membres à 75 %	895	777
Total Garantie des États membres	1 554	1 567
Garantie du budget communautaire à 100%		
- Afrique du Sud – 300 Mio – Décision CG 19.06.95	41	62
- ALA I – 750 Mio	135	145
- ALA intérimaire (Gar. 100 %) – 153 Mio	5	22
- PECO – 1 Mrd – Décision CG 29.11.89	120	127
- PECO – 3 Mrd – Décision CG 02.05.94	618	730
- PECO – 700 Mio – Décision CG 18.04.91	9	17
- Russie – 100 Mio – 2001-2005	79	79
- Russie – 500 Mio – 2004-2007	230	230
Total Garantie du budget communautaire à 100%	1 237	1 412
Garantie du budget communautaire à 75%		
- Protocoles méditerranéens	988	1 180
- Yougoslavie – Art. 18 (1984)	2	3
- Yougoslavie – Protocole 1	4	5
- Yougoslavie – Protocole 2	16	40
- Slovénie – Protocole 1	62	71
Total Garantie du budget communautaire à 75 %	1 072	1 299
Garantie du budget communautaire à 70 %		
- Afrique du Sud – 375 Mio – Décision 29.01.97	128	165
- ALA II – 900 Mio	175	200
- ALA intérimaire (Gar. 70 %: partage des risques) – 122 Mio	10	21
- Bosnie-Herzégovine – 100 Mio – 1999-2001	89	92
- Euromed (BEI) – 2 310 Mio – Décision 29.01.97	908	1 016
- ARYM – 150 Mio – 1998-2000	117	126
- PECO – 3 520 Mio – Décision 29.01.97	1 627	1 790
Total Garantie du budget communautaire à 70 %	3 054	3 410
Garantie du budget communautaire à 65 %		
- Afrique du Sud – 825 Mio – 7/2000-7/2007	629	705
- Afrique du Sud – Décision 2/2007-12/2013	202	0
- ALA III – 2 480 Mio – 2/2000-7/2007	1 275	1 329
- Décision ALA – 2/2007-12/2013	791	304
- Euromed II – 6 520 Mio - 2/2000-1/2007	5 686	5 787
- Pays voisins du Sud-Est – 9 185 Mio – 2/2000-7/2007	8 344	8 513
- Turquie Action spéciale – 450 Mio – 2001-2006	324	347
- Turquie TERRA – 600 Mio – 11/1999-11/2002	549	570
- PEV EO/CAS/RUS 1/2/2007-31/12/2013	170	0
- PEV MED 1/2/2007-31/12/2013	2 404	1 205
- Préadhésion – 8 700 Mio – 2007-2013	2 415	389
Total Garantie du budget communautaire à 65 %	22 789	19 149
Total Garantie du budget communautaire	28 152	25 270
TOTAL	29 706	26 837

Sûretés réelles relatives aux prêts (en millions d'euros)

Entre autres instruments d'atténuation des risques de crédit, la Banque utilise aussi le nantissement de titres financiers. La procédure est officialisée par un accord de nantissement, applicable sur le territoire concerné. Le portefeuille de sûretés réelles reçues en nantissement se monte à 12 998 millions d'EUR (2007 : 11 123 millions d'EUR) et se répartit comme suit :

Au 31.12.2008		Sûretés financières sur prêts (en millions d'euros) ⁽¹⁾							
Notation Moody's ou équivalent	Obligations						Participa- tions et fonds	Liquidités	Total 2008
	État	Entité suprana- tionale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe, Cedulas)	Obligations de banques et d'entreprises	Titres adossés à des actifs			
Aaa	678	1	34	482	694	638	0	0	2 527
De Aa1 à Aa3	1 193	0	0	50	1 937	151	0	0	3 331
A1	1 743	0	16	0	1 025	0	0	0	2 784
Inférieure à A1	2 500	0	28	0	1 199	0	0	0	3 727
Pas de notation	0	0	0	0	0	0	277	352	629
Total 2008	6 114	1	78	532	4 855	789	277	352	12 998

⁽¹⁾ Les obligations sont prises en compte à leur valeur de marché.

Au 31.12.2007		Sûretés financières sur prêts (en millions d'euros) ⁽¹⁾							
Notation Moody's ou équivalent	Obligations						Participa- tions et fonds	Liquidités	Total 2007
	État	Entité suprana- tionale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe, Cedulas)	Obligations de banques et d'entreprises	Titres adossés à des actifs			
Aaa	972	4	0	260	398	616	0	0	2 250
De Aa1 à Aa3	1 583	0	0	12	1 604	146	0	0	3 345
A1	1 055	0	0	0	1 062	0	0	0	2 117
Inférieure à A1	1 619	0	21	0	1 051	0	0	0	2 691
Pas de notation	0	0	0	0	195	0	102	423	720
Total 2007	5 229	4	21	272	4 310	762	102	423	11 123

⁽¹⁾ Les obligations sont prises en compte à leur valeur de marché.

Prêts en cours, y compris les prêts titrisés, décaissés au 31 décembre par secteur d'activité de l'emprunteur (en millions d'euros) :

Secteur :	Échéance			Total 2008	Total 2007
	Jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans		
Transports	4 022	17 631	69 060	90 713	85 237
Prêts globaux	7 593	30 462	39 099	77 154	76 477
Énergie	2 305	11 019	17 516	30 840	26 549
Industrie	1 812	10 467	6 535	18 814	15 625
Santé, éducation	492	3 408	14 601	18 501	15 636
Infrastructures diverses	834	3 897	12 257	16 988	16 335
Eau et assainissement	1 294	4 148	10 990	16 432	15 801
Services	794	3 335	8 177	12 306	11 192
Télécommunications	860	4 487	4 114	9 461	8 057
Agriculture, sylviculture, pêche	50	64	96	210	238
TOTAL 2008	20 056	88 918	182 445	291 419	
TOTAL 2007	17 322	87 187	166 638		271 147

U.1.2. Trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie (titres, billets de trésorerie, comptes à terme, etc.) est géré rigoureusement au travers du choix de contreparties ou d'émetteurs de premier ordre.

Des limites dans la structure des portefeuilles de titres et sur les encours des instruments de trésorerie ont été définies par la direction de la Banque, notamment en fonction de la note attribuée aux contreparties par les agences de notation (ces limites sont régulièrement revues par la direction Gestion des risques).

Le tableau ci-dessous présente, en pourcentage, le risque de crédit associé aux portefeuilles de titres et aux instruments de trésorerie en fonction de la qualité de crédit des contreparties ou des émetteurs (au 31 décembre) :

Notation Moody's ou équivalent	Portefeuille de titres en %		Instruments de trésorerie en %	
	2008	2007	2008	2007
Note à long terme :				
Aaa	52	55	1	4
De Aa1 à Aa3	41	41	39	61
De A1 à A3	7	4	57	32
Inférieure à A3	0	0	2	0
Note à court terme :				
A-1+P-1	0	0	1	3
Total	100	100	100	100

Dans le cadre de ses activités de gestion de trésorerie, la Banque détient des obligations à capital garanti, dont les coupons intègrent des options sur la performance d'une sélection de fonds de fonds spéculatifs. Au 31 décembre 2008, ces obligations se montaient à un total nominal de 150 millions d'EUR et faisaient partie du portefeuille de titres.

Sûretés réelles relatives aux opérations de trésorerie (en millions d'euros)

Les opérations de trésorerie sont pour partie des prises en pension (*reverse repos*) tripartites, à hauteur de 7 250 millions d'EUR (4 593 millions d'EUR pour 2007). Ces transactions sont régies par un accord tripartite et l'exposition est entièrement couverte par des sûretés réelles, avec appel de marge quotidien. Au 31 décembre 2008, la valeur de marché du portefeuille de sûretés se montait à 7 243 millions d'EUR (4 611 millions d'EUR pour 2007), répartie comme suit :

Sûretés relatives à des accords tripartites (en millions d'euros)							
Au 31.12.2008	Obligations						Total 2008
Notation Moody's ou équivalent	État	Entité supranationale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe, Cédulas)	Obligations de banques et d'entreprises	Titres adossés à des actifs	
Aaa	358	309	12	477	1 142	85	2 383
De Aa1 à Aa3	844	0	10	4	1 955	0	2 813
A1	84	0	10	0	524	0	618
Inférieure à A1	513	0	0	0	916	0	1 429
Total 2008	1 799	309	32	481	4 537	85	7 243

Sûretés relatives à des accords tripartites (en millions d'euros)

Au 31.12.2007	Obligations						Total 2007
	État	Entité supranationale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe, Cedulas)	Obligations de banques et d'entreprises	Titres adossés à des actifs	
Aaa	667	206	5	212	269	444	1 803
De Aa1 à Aa3	653	0	62	34	1 036	0	1 785
A1	345	0	14	0	144	26	529
Inférieure à A1	370	0	0	0	124	0	494
Total 2007	2 035	206	81	246	1 573	470	4 611

U.1.3. Prêt de titres

La valeur de marché des obligations prêtées dans le cadre des activités de prêt de titres se monte à 309 millions d'EUR au 31 décembre 2008 (888 millions d'EUR pour 2007). Ces transactions sont régies par un accord signé avec Northern Trust Global Investment, et l'encours est entièrement couvert par des sûretés réelles, avec appel de marge quotidien. Au 31 décembre 2008, la valeur de marché du portefeuille de sûretés se montait à 322 millions d'EUR (912 millions d'EUR pour 2007), répartie comme suit :

Sûretés sur prêts de titres (en millions d'euros)

Au 31.12.2008	Obligations						Total 2008
	État	Entité supranationale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe, Cedulas)	Certificats de dépôt	Dépôts à terme	
Aaa	96	0	0	0	0	0	96
De Aa1 à Aa3	161	0	0	0	0	25	186
A1	0	0	0	0	0	17	17
Inférieure à A1	0	0	0	0	0	23	23
Total 2008	257	0	0	0	0	65	322

Sûretés sur prêts de titres (en millions d'euros)

Au 31.12.2007	Obligations						Total 2007
	État	Entité supranationale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe, Cedulas)	Certificats de dépôt	Dépôts à terme	
Aaa	755	0	0	0	14	0	769
De Aa1 à Aa3	0	0	0	0	7	99	106
A1	0	0	0	0	0	23	23
Inférieure à A1	0	0	0	0	14	0	14
Total 2007	755	0	0	0	35	122	912

U.2. Risque de taux d'intérêt

La Banque a mis en place une organisation générale de la fonction actif-passif qui observe les meilleures pratiques du secteur financier et comprend notamment un comité de gestion actif-passif (ALCO), placé sous la responsabilité directe du Comité de direction. À cet effet, elle a décidé d'une stratégie de gestion actif-passif qui consiste à maintenir la durée des fonds propres à environ 5 ans, ce qui la protège contre une variation importante de ses revenus à long terme.

Compte tenu de l'objectif susmentionné d'une durée des fonds propres égale à environ 5 ans, une augmentation des taux d'intérêt de 0,01 % sur l'ensemble des monnaies se traduirait par une diminution de 21,8 millions d'EUR (2007 : 15,5 millions d'EUR) de la valeur actualisée nette des fonds propres de la Banque.

Le tableau ci-après illustre l'exposition de la Banque au risque de taux. Il classe par intervalle de révision de taux les actifs et les passifs sensibles aux variations des taux d'intérêt, sur la base du montant correspondant à leur réindexation et non pas de leur valeur comptable :

Intervalle de réindexation (en millions d'euros) :

Au 31.12.2008	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans	Total 2008
Actif :						
Prêts	174 430	14 568	4 958	42 966	54 497	291 419
Trésorerie nette	9 598	- 4 525	- 84	1 848	601	7 438
	184 028	10 043	4 874	44 814	55 098	298 857
Passif :						
Emprunts après échanges	- 178 920	- 13 503	- 4 594	- 25 621	- 38 621	- 260 805
Risque de taux d'intérêt	5 108	- 3 460	280	19 647	16 477	

Au 31.12.2007	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans	Total 2007
Actif :						
Prêts	166 227	10 769	3 656	41 030	49 465	271 147
Trésorerie nette	10 820	111	416	2 321	915	14 583
	177 047	10 880	4 072	43 351	50 380	285 730
Passif :						
Emprunts après échanges	181 325	6 985	1 716	25 881	35 460	251 367
Risque de taux d'intérêt	- 4 278	3 895	2 356	17 470	14 920	

U.3. Risque de liquidité

Le tableau ci-après présente une analyse des actifs et des passifs (valeurs comptables) regroupés par échéance en fonction de la durée restant à courir entre la date de clôture de l'exercice et la date contractuelle d'échéance.

Les actifs et passifs pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la catégorie *Échéance non définie*.

Risque de liquidité (en millions d'euros)

Échéance (au 31.12.2008)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans	Échéance non définie	Total 2008
ACTIF						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	0	0	0	0	0	0
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	74	171	1 021	643	0	1 909
Autres prêts et avances :						
- Comptes courants	245	0	0	0	0	245
- Divers	21 361	0	0	0	0	21 361
	21 606	0	0	0	0	21 606
Prêts :						
- aux établissements de crédit	2 429	7 840	40 812	60 910	0	111 991
- à la clientèle	1 962	7 767	46 375	117 536	0	173 640
	4 391	15 607	87 187	178 446	0	285 631
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 998	666	2 945	4 124	0	10 733
Autres éléments de l'actif	0	0	0	0	5 882	5 882
Total de l'actif	29 069	16 444	91 153	183 213	5 882	325 761
PASSIF						
Dettes envers des établissements de crédit	5 957	1	0	0	0	5 958
Dettes représentées par des titres	18 090	23 409	113 219	112 271	0	266 989
Ajustement de change sur contrats d'échange de devises	1 496	1 255	4 463	1 841	00	9 055
Capital, réserves et résultat	0	0	0	0	36 192	36 192
Autres éléments du passif	0	0	0	0	7 567	7 567
Total du passif	25 543	24 665	117 682	114 112	43 759	325 761

Échéance (au 31.12.2007)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans	Échéance non définie	Total 2007
ACTIF						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	27	0	0	0	0	27
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	47	159	995	926	0	2 127
Autres prêts et avances :						
- Comptes courants	264	0	0	0	0	264
- Divers	15 452	24	0	0	0	15 476
	15 716	24	0	0	0	15 740
Prêts :						
- aux établissements de crédit	1 686	6 246	41 948	61 335	0	111 215
- à la clientèle	1 949	7 358	43 376	102 498	0	155 181
	3 635	13 604	85 324	163 833	0	266 396
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 404	1 095	3 510	3 512	0	10 521
Autres éléments de l'actif	0	0	0	0	7 043	7 043
Total de l'actif	21 829	14 882	89 829	168 271	7 043	301 854
PASSIF						
Dettes envers des établissements de crédit	339	2	1	0	0	342
Dettes représentées par des titres	13 796	30 034	87 234	123 157	0	254 221
Ajustement de change sur contrats d'échange de devises	16	1 091	2 010	2 341	0	5 458
Capital, réserves et résultat	0	0	0	0	34 541	34 541
Autres éléments du passif	0	0	0	0	7 292	7 292
Total du passif	14 151	31 127	89 245	125 498	41 833	301 854

Certains des emprunts et des contrats d'échange associés sont assortis de clauses de résiliation anticipée ou d'options de remboursement avant l'échéance accordées aux investisseurs ou aux contreparties des swaps de couverture. Certains engagements peuvent donc être remboursés avant leur date d'échéance.

Si toutes ces options étaient exercées à leur prochaine date contractuelle d'exercice, le total cumulé des remboursements anticipés pour la période 2009-2011 se monterait à 13,2 milliards d'EUR.

U.4. Risque de change

Les sources du risque de change se trouvent dans les marges sur opérations et les charges générales en monnaies autres que l'euro. La Banque a pour objectif d'éliminer le risque de change en réduisant les positions nettes par monnaie grâce à des opérations conduites sur les marchés internationaux des changes.

Un programme de couverture du risque de change permet de protéger les marges sur prêts connues, libellées en dollars É.-U. et en livres sterling, sur les trois prochaines années.

Position de change (en millions d'euros)

Monnaie (au 31.12.2008)	Euro	Livre Sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	Total 2008
ACTIF						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	0	0	0	0	0	0
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	1 909	0	0	0	0	1 909
Autres prêts et avances :						
- Comptes courants	193	16	12	24	52	245
- Divers	14 508	2 369	2 067	2 417	6 853	21 361
	14 701	2 385	2 079	2 441	6 905	21 606
Prêts :						
- aux établissements de crédit	67 016	14 925	26 331	3 719	44 975	111 991
- à la clientèle	140 731	14 304	9 292	9 313	32 909	173 640
	207 747	29 229	35 623	13 032	77 884	285 631
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 691	1 541	1 199	302	3 042	10 733
Autres éléments de l'actif	4 670	639	56	517	1 212	5 882
Total de l'actif	236 718	33 794	38 957	16 292	89 043	325 761
PASSIF						
Dettes envers des établissements de crédit	5 623	0	316	19	335	5 958
Dettes représentées par des titres :						
- Bons et obligations en circulation	107 552	47 338	77 423	34 007	158 768	266 320
- Divers	207	367	0	95	462	669
	107 759	47 705	77 423	34 102	159 230	266 989
Ajustement de change sur contrats d'échange de devises	81 629	- 14 697	- 39 354	- 18 523	- 72 574	9 055
Capital, réserves et résultat	36 192	0	0	0	0	36 192
Autres éléments du passif	5 523	785	578	681	2 044	7 567
Total du passif	236 726	33 793	38 963	16 279	89 035	325 761
Position nette	- 8	1	- 6	13		

Monnaie (au 31.12.2007)	Euro	Livre Sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	Total 2007
ACTIF						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	1	26	0	0	26	27
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	2 127	0	0	0	0	2 127
Autres prêts et avances :						
- Comptes courants	218	8	20	18	46	264
- Divers	9 110	1 640	3 987	739	6 366	15 476
	9 328	1 648	4 007	757	6 412	15 740
Prêts :						
- aux établissements de crédit	62 636	20 112	25 567	2 900	48 579	111 215
- à la clientèle	119 940	17 504	9 690	8 047	35 241	155 181
	182 576	37 616	35 257	10 947	83 820	266 396
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 295	1 858	1 143	225	3 226	10 521
Autres éléments de l'actif	5 131	871	353	688	1 912	7 043
Total de l'actif	206 458	42 019	40 760	12 617	95 396	301 854
PASSIF						
Dettes envers des établissements de crédit	291	0	51	0	51	342
Dettes représentées par des titres :						
- Bons et obligations en circulation	106 341	58 774	58 411	29 802	146 987	253 328
- Divers	207	613	0	73	686	893
	106 548	59 387	58 411	29 875	147 673	254 221
Ajustement de change sur contrats d'échange de devises	60 027	- 18 352	- 18 069	- 18 148	- 54 569	5 458
Capital, réserves et résultat	34 541	0	0	0	0	34 541
Autres éléments du passif	5 062	986	363	881	2 230	7 292
Total du passif	206 469	42 021	40 756	12 608	95 385	301 854
Position nette	- 11	- 2	4	9		

Note V – Produits dérivés

Les produits dérivés sont des contrats dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des cours de change ou d'indices.

V.1. Dans le cadre de la collecte de fonds et des activités de couverture

La Banque utilise principalement les produits dérivés dans sa stratégie de collecte de fonds pour, d'une part, rapprocher les caractéristiques, en termes de monnaies et de taux d'intérêt, des fonds collectés de celles des prêts octroyés et, d'autre part, abaisser le coût des fonds collectés. Elle a également recours aux contrats d'échange (ou swaps) à long terme pour couvrir certaines opérations de trésorerie et aux fins de la GAP.

Les opérations à long terme sur produits dérivés ne sont pas utilisées à des fins de prise de position mais uniquement pour les besoins de la collecte de ressources ou pour atténuer le risque de marché.

Tous les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises liés au portefeuille d'emprunts ont des durées de même ordre que celle des emprunts correspondants et sont par conséquent conclus à long terme.

Les dérivés les plus utilisés sont :

- les contrats d'échange de devises
- les contrats d'échange de taux d'intérêt
- les contrats d'échange d'actifs.

V.1.1. Contrats d'échange de devises

Les swaps de devises sont des contrats par lesquels il est convenu de convertir dans une autre monnaie les fonds collectés par emprunt, en concluant simultanément un contrat de change à terme de manière à obtenir un échange futur inverse des deux monnaies pour être ainsi en mesure de rembourser, aux échéances prévues, les fonds collectés.

V.1.2. Contrats d'échange de taux d'intérêt

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats par lesquels, en règle générale, il est convenu d'échanger des intérêts à taux variable contre des intérêts à taux fixe ou vice-versa.

V.1.3. Contrats d'échange d'actifs

Les swaps d'actifs sont prévus pour les placements en obligations (portefeuille B1) qui ne présentent pas les caractéristiques voulues en termes de cash-flows. Plus précisément, ces contrats d'échange servent à convertir certains placements en instruments à taux variable assortis d'un coupon trimestriel et d'une fréquence révisable. La Banque peut ainsi éliminer les risques de taux et de change, tout en gardant à sa charge, comme prévu, le risque de crédit.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises permettent à la Banque de modifier la structure de son portefeuille d'emprunts en termes de taux d'intérêt et de monnaies, d'une part pour répondre aux demandes de ses clients et d'autre part pour réduire le coût de sa collecte de ressources en échangeant avec des contreparties ses conditions avantageuses d'accès à certains marchés des capitaux.

- Politique d'atténuation du risque de crédit sur les produits dérivés :

Le risque de crédit est la perte que la Banque subirait si une contrepartie se trouvait dans l'incapacité d'honorer ses obligations contractuelles.

Compte tenu de la spécificité et de la complexité des opérations sur produits dérivés, une série de procédures a été mise en place pour prémunir la Banque contre les pertes liées à l'utilisation de ces produits.

- Cadre contractuel :

Toutes les opérations à long terme réalisées par la Banque sur des produits dérivés sont régies sur le plan contractuel par les Conventions-cadres relatives aux opérations de marché à terme et, lorsqu'il s'agit de structures non classiques, par les Annexes de remise en garantie, qui spécifient les conditions de constitution de sûretés au titre des engagements. Ces types de contrats sont communément acceptés et utilisés.

- Sélection des contreparties :

La note minimale de départ est fixée à A1, mais certaines contreparties notées A2/A3 peuvent aussi être admises exceptionnellement, si la totalité de l'encours à leur égard est entièrement couverte par des sûretés réelles. La Banque a le droit de mettre un terme au contrat de manière anticipée si la note tombe en deçà d'un certain niveau.

- Limites :

Des limites ont été fixées pour :

- le total de la valeur actuelle nette des engagements sur produits dérivés avec une contrepartie donnée ;
- les engagements non garantis sur une contrepartie ;
- la concentration : limites spécifiques exprimées en montants nominaux. Toutes les limites sont adaptées de manière dynamique à la qualité de crédit des contreparties.

- Suivi :

Le portefeuille de produits dérivés est régulièrement évalué et comparé aux limites prévues.

- Constitution de sûretés :

- les engagements sur produits dérivés excédant le plafond fixé pour les engagements non garantis sont couverts par des sûretés liquides ou des obligations de premier rang ;
- les transactions très complexes et non liquides nécessitent la constitution de sûretés supérieures à la valeur de marché au moment considéré ;

- le portefeuille de produits dérivés faisant intervenir des contreparties individuelles, d'une part, et les sûretés reçues, d'autre part, font l'objet d'une valorisation régulière qui peut ensuite donner lieu à un appel de sûretés complémentaires ou à une levée de sûreté.

Le risque de crédit associé aux produits dérivés varie en fonction de plusieurs facteurs (taux d'intérêt, cours de change, etc.), et ne correspond généralement qu'à une petite partie de leur valeur notionnelle. Dans le cas de la BEI, où seuls des produits dérivés de gré à gré sont négociés, le risque de crédit est évalué d'après la méthode du risque courant recommandée par la Banque des règlements in-

ternationaux (BRI). Ainsi le risque de crédit est exprimé comme la valeur de remplacement ou « juste valeur » positive desdits contrats, majorée des risques potentiels, lesquels dépendent de la durée et du type de transaction et sont pondérés par un coefficient lié à la nature de la contrepartie (risque pondéré BRI I).

Les tableaux suivants présentent les échéances des opérations d'échange de devises (sauf échanges de devises à court terme – voir la Note V.2 ci-après) et de taux, réparties en fonction de leur montant notionnel et du risque de crédit associé. Les montants notionnels figurent dans les comptes hors bilan.

Échanges de devises au 31.12.2008 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	À plus de 10 ans	Total 2008
Montant notionnel	7 460	47 736	20 976	14 281	90 453
Valeur actualisée nette	- 1 544	- 3 727	- 1 777	1 440	- 5 608
Risque de crédit (pondéré selon BRI I)	19	739	439	603	1 800
Échanges de devises au 31.12.2007 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	À plus de 10 ans	Total 2007
Montant notionnel	8 326	30 182	19 480	12 965	70 953
Valeur actualisée nette	- 1 012	- 1 766	- 2 021	- 315	- 5 114
Risque de crédit (pondéré selon BRI I)	53	423	311	277	1 064
Échanges de taux au 31.12.2008 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	À plus de 10 ans	Total 2008
Montant notionnel	29 874	114 048	64 746	67 514	276 182
Valeur actualisée nette(*)	384	3 749	3 246	3 608	10 987
Risque de crédit (pondéré selon BRI I)	90	1 092	1 168	1 660	4 010
Échanges de taux au 31.12.2007 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	À plus de 10 ans	Total 2007
Montant notionnel	27 759	83 255	70 634	67 863	249 511
Valeur actualisée nette (*)	198	689	- 411	724	1 200
Risque de crédit (pondéré selon BRI I)	76	361	571	903	1 911

(*) La valeur actualisée nette des swaps sur défaillance de crédit (CDS – *Credit Default Swaps*) est incluse dans les produits dérivés (aux termes de l'IAS 39, les CDS sont traités comme des produits dérivés). Cependant, ces transactions ne sont pas incluses dans les calculs BRI, car dans l'Accord de Bâle I, elles sont assimilées à des garanties, et les fonds propres exigés à ce titre sont comptabilisés dans le portefeuille de prêts.

Généralement, la Banque ne conclut pas de contrats d'options dans le cadre de sa politique de couverture des risques. Toutefois, dans sa stratégie de collecte de fonds à moindre coût sur les marchés financiers, elle souscrit des contrats d'emprunt incluant notamment des options sur taux ou indices boursiers. Ces emprunts font intégralement l'objet d'un contrat d'échange pour couvrir le risque de marché correspondant.

On trouvera dans le tableau suivant le nombre et le montant notionnel des transactions associées aux différents types d'options incorporées aux emprunts :

	Options incorporées		Indice boursier		Coupon à structure spéciale ou assimilé	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Nombre de transactions	405	429	6	3	359	322
Montant notionnel (en millions d'euros)	15 678	18 433	843	600	22 241	20 817
Valeur actualisée nette (en millions d'euros)	238	- 969	- 59	- 23	- 485	- 187

La juste valeur des contrats d'échange classiques est leur valeur de marché. Pour les transactions structurées, on calcule la juste valeur au moyen de l'approche par le résultat, en utilisant des techniques d'évaluation pour convertir les montants futurs en un montant actuel unique (actualisé). L'estimation de la juste valeur est fondée sur la valeur indiquée par les attentes du marché au sujet de ces montants futurs. Lorsqu'on ne dispose pas directement de données de marché, on peut utiliser des estimations et hypothèses internes dans ces techniques d'évaluation.

Tous ces contrats d'option incorporés ou adossés à des emprunts sont négociés de gré à gré. Les transactions structurées se composent de divers types de contrats dépendant des taux d'intérêt, des taux de change, des taux d'inflation, des indices boursiers et des volatilités de taux d'intérêt.

D'une manière générale, le risque de crédit sur ces contrats d'échange est limité, parce qu'il existe une garantie sous forme de sûreté faisant l'objet d'un suivi régulier.

Sûretés (en millions d'euros)

Les sûretés reçues pour couvrir des transactions sur produits dérivés se montent à 9 071 millions d'EUR et se décomposent comme suit :

Sûretés relatives à des contrats d'échange (en millions d'EUR)						
Notation Moody's ou équivalent	Obligations				Liquidités	Total 2008
	État	Entité supranationale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe)		
Aaa	2 160	0	0	0	0	2 160
De Aa1 à Aa3	1 148	0	0	0	0	1 148
A1	0	0	0	0	0	0
Inférieure à A1	116	0	0	0	0	116
Pas de notation	0	0	0	0	5 647	5 647
Total 2008	3 424	0	0	0	5 647	9 071

Sûretés relatives à des contrats d'échange (en millions d'EUR)						
Notation Moody's ou équivalent	Obligations				Liquidités	Total 2007
	État	Entité supranationale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe)		
Aaa	865	0	0	0	0	865
De Aa1 à Aa3	4	0	0	0	0	4
A1	224	0	0	0	0	224
Inférieure à A1	124	0	0	0	0	124
Pas de notation	0	0	0	0	333	333
Total 2007	1 217	0	0	0	333	1 550

Tableau des risques en fonction de la notation : la majeure partie des nouvelles transactions sur produits dérivés sont signées avec des contreparties notées au minimum A1. Sous réserve d'un niveau de surnantissement exceptionnel, des contreparties notées A2 ou A3 ont également été acceptées. La majorité du portefeuille est concentrée sur des contreparties notées au minimum A1 ; cependant, 2008 a vu une dégradation générale de la note de crédit des contreparties de swaps.

Tranches de notation	Pourcentage du nominal		Valeur de marché nette (en millions d'euros)		Équivalent risques de crédit BRI II sur échanges (en millions d'euros)	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Notation Moody's ou équivalent						
Aaa	2,9 %	3,3 %	0	0	84	64
De Aa1 à Aa3	64,5 %	86,1 %	406	649	7 403	4 366
A1	23,1 %	8,7 %	147	19	3 258	504
De A2 à A3	9,5 %	1,9 %	37	2	2 720	165
Pas de notation	0,0 %	0,0 %	1	0	1	2
Total	100,0 %	100,0 %	591	670	13 466	5 101

La valeur de marché nette est la valeur actuelle nette d'un portefeuille de contrats d'échange, net des sûretés, si elle est positive (zéro si elle est négative). Elle donne la mesure des pertes que la Banque pourrait subir en cas de défaut de la contrepartie, après compensation et mise en jeu des sûretés.

L'équivalent risque de crédit au sens de la BRI est la valeur actuelle nette du contrat d'échange, plus une majoration, égale au montant notionnel multiplié par un coefficient dépendant de la structure du contrat d'échange et de son échéance (conformément à l'Accord de Bâle) ; il est destiné à couvrir l'augmentation future potentielle de l'exposition au risque du fait d'une évolution des conditions de marché sur la durée de vie restante du contrat d'échange.

V.1.4. Swaps sur défaillance de crédit

La Banque a aussi conclu un swap sur défaillance de crédit pour un montant nominal de 172 millions d'EUR au 31 décembre 2008 (2007 : 98 millions d'EUR) et une juste valeur de 9,8 millions d'EUR (2007 : 4,9 millions d'EUR).

V.2. Dans le cadre de la gestion des liquidités

La Banque passe également des contrats d'échange de devises à court terme pour ajuster les positions en devises sur sa trésorerie opérationnelle par rapport à sa monnaie de référence, l'euro, mais également pour faire face à la demande de monnaies liée aux déboursements de prêts.

Le montant notionnel des contrats d'échange de devises à court terme et des contrats de change à court terme s'élevait à 16 296 millions d'EUR au 31 décembre 2008, contre 4 841 millions d'EUR au 31 décembre 2007.

Le montant notionnel des contrats d'échange de taux au jour le jour était nul au 31 décembre 2008 (contre 6 000 millions d'EUR au 31 décembre 2007).

De plus, la Banque a recours à des contrats à long terme normalisés pour ajuster l'exposition au risque de taux d'intérêt à moyen terme (2 ans) de ses portefeuilles obligataires de trésorerie. Le montant notionnel de ces contrats à long terme s'élevait à 394 millions d'EUR au 31 décembre 2008 (419 millions d'EUR pour 2007), et leur juste valeur à -1,3 million d'EUR (2007 : 2,9 millions d'EUR).

L'encours au titre des contrats de garantie de taux d'intérêt d'une durée inférieure à un an représentait, au 31 décembre 2008, un montant nominal de 5 472 millions d'EUR, pour une juste valeur de 0,7 million d'EUR.

Note W – Ventilation des prêts par pays de localisation des projets (en milliers d'euros)

W.1. Prêts pour des projets à l'intérieur de l'Union

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2008	% du total 2007
Espagne	645	54 039 944	4 843 717	49 196 227	15,43 %	14,85 %
Allemagne	777	49 231 346	3 313 524	45 917 822	14,06 %	14,42 %
Italie	531	44 923 474	6 788 358	38 135 116	12,82 %	12,48 %
France	393	35 107 888	3 698 575	31 409 313	10,02 %	10,53 %
Royaume-Uni	210	22 542 271	3 660 546	18 881 725	6,44 %	8,09 %
Portugal	262	19 088 293	2 367 406	16 720 887	5,45 %	5,30 %
Grèce	138	13 847 931	1 836 810	12 011 121	3,95 %	4,05 %
Pologne	131	13 442 394	3 146 774	10 295 620	3,84 %	3,70 %
République tchèque	94	7 927 189	2 506 937	5 420 252	2,26 %	2,36 %
Hongrie	102	7 637 517	1 958 624	5 678 893	2,18 %	1,94 %
Autriche	185	7 498 984	125 333	7 373 651	2,14 %	2,06 %
Belgique	73	6 491 711	1 432 731	5 058 980	1,85 %	1,58 %
Finlande	103	5 993 616	737 344	5 256 272	1,71 %	1,73 %
Pays-Bas	52	5 182 616	1 766 346	3 416 270	1,48 %	1,32 %
Roumanie	60	5 094 547	2 848 819	2 245 728	1,45 %	1,27 %
Suède	72	4 112 236	417 317	3 694 919	1,17 %	1,09 %
Irlande	54	3 697 833	767 215	2 930 618	1,06 %	1,05 %
Danemark	53	2 464 337	273 853	2 190 484	0,70 %	0,96 %
Slovénie	41	2 276 781	557 500	1 719 281	0,65 %	0,68 %
Bulgarie	37	2 268 152	1 591 910	676 242	0,65 %	0,57 %
Chypre	25	1 256 689	340 800	915 889	0,36 %	0,40 %
Lettonie	24	1 079 154	475 000	604 154	0,31 %	0,15 %
Slovaquie	33	1 039 602	132 605	906 997	0,30 %	0,34 %
Luxembourg	33	625 641	75 359	550 282	0,18 %	0,23 %
Estonie	10	224 395	30 000	194 395	0,06 %	0,05 %
Malte	4	204 710	185 000	19 710	0,06 %	0,02 %
Lituanie	13	170 145	32 500	137 645	0,05 %	0,05 %
Total	4 155	317 469 396	45 910 903	271 558 493	90,63 %	91,27 %

W.2. Prêts pour des projets à l'extérieur de l'Union

W.2.1. Pays candidats

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2008	% du total 2007
Turquie	92	10 108 965	3 554 583	6 554 382		
Croatie	25	1 426 686	634 527	792 159		
ARYM	7	149 019	10 000	139 019		
Sous-total	124	11 684 670	4 199 110	7 485 562	3,34 %	2,77 %

W.2.2. Pays ACP

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2008	% du total 2007
Madagascar	2	263 645	154 068	109 577		
Ghana	3	131 331	72 585	58 746		
Maurice	13	113 515	70 886	42 629		
Namibie	11	111 912	35 000	76 912		
Régional – Afrique de l’Ouest	3	86 189	0	86 189		
République dominicaine	3	81 233	80 000	1 233		
Cap-Vert	2	64 404	47 000	17 404		
Mozambique	6	62 080	0	62 080		
République démocratique du Congo	1	55 000	55 000	0		
Sénégal	3	53 880	35 000	18 880		
Nigeria	1	50 000	50 000	0		
Régional – Caraïbes	3	49 161	9 000	40 161		
Swaziland	3	43 188	17 410	25 778		
Lesotho	4	40 724	14 300	26 424		
Barbade	5	38 991	9 750	29 241		
Kenya	2	36 991	0	36 991		
Jamaïque	6	33 176	0	33 176		
Botswana	4	29 203	0	29 203		
Zambie	2	29 096	0	29 096		
Îles Fidji	1	24 500	24 500	0		
Régional – Afrique	2	22 504	0	22 504		
Mauritanie	2	19 880	0	19 880		
Régional - ACP	3	19 295	0	19 295		
Burkina Faso	1	18 500	18 500	0		
Malawi	2	18 166	15 750	2 416		
Bénin	1	13 000	13 000	0		
Bahamas	2	9 725	0	9 725		
Saint-Vincent et Grenadines	2	8 692	1 462	7 230		
Zimbabwe	4	7 249	0	7 249		
Sainte-Lucie	2	6 768	1 155	5 613		
Gabon	1	3 751	0	3 751		
Côte-d’Ivoire	1	1 302	0	1 302		
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1	1 129	0	1 129		
Grenade	1	839	0	839		
Belize	1	248	0	248		
Trinidad-et-Tobago	1	242	0	242		
Sous-total	105	1 549 509	724 366	825 143	0,44 %	0,47 %

W.2.3. Pays d'Asie

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2008	% du total 2007
Chine	5	1 048 337	699 362	348 975		
Inde	2	163 749	150 000	13 749		
Sri-Lanka	4	153 923	45 000	108 923		
Indonésie	4	124 911	14 750	110 161		
Philippines	4	109 784	43 698	66 086		
Viêt Nam	3	95 267	0	95 267		
Pakistan	4	77 947	0	77 947		
Maldives	1	47 722	0	47 722		
Laos	1	36 684	0	36 684		
Thaïlande	1	26 581	0	26 581		
Bangladesh	1	21 636	0	21 636		
Sous-total	30	1 906 541	952 810	953 731	0,54 %	0,54 %

W.2.4. Pays des Balkans

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2008	% du total 2007
Serbie	42	1 485 873	762 878	722 995		
Bosnie-Herzégovine	28	963 627	635 169	328 458		
Albanie	12	244 239	110 065	134 174		
Monténégro	8	84 977	48 977	36 000		
Sous-total	90	2 778 716	1 557 089	1 221 627	0,79 %	0,68 %

W.2.5. Pays d'Amérique centrale et latine

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2008	% du total 2007
Brésil	14	726 804	200 000	526 804		
Mexique	4	126 579	50 000	76 579		
Pérou	4	126 423	0	126 423		
Colombie	1	90 795	0	90 795		
Paraguay	1	72 554	36 626	35 928		
Argentine	4	68 013	0	68 013		
Panama	2	63 068	27 141	35 927		
Régional – Pacte andin	2	50 510	40 000	10 510		
Régional – Amérique centrale	3	43 661	28 366	15 295		
Équateur	1	36 764	0	36 764		
Uruguay	3	28 634	6 354	22 280		
Honduras	1	20 000	20 000	0		
Costa Rica	1	15 602	0	15 602		
Sous-total	41	1 469 407	408 487	1 060 920	0,42 %	0,38 %

W.2.6. Pays de l'AELE

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2008	% du total 2007
Norvège	9	860 816	25 252	835 564		
Islande	10	392 266	0	392 266		
Suisse	1	134 680	0	134 680		
Sous-total	20	1 387 762	25 252	1 362 510	0,40 %	0,49 %

W.2.7. Pays méditerranéens

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2008	% du total 2007
Égypte	40	2 573 986	479 975	2 094 011		
Maroc	51	2 505 698	1 021 000	1 484 698		
Tunisie	56	2 488 632	1 073 575	1 415 057		
Syrie	12	1 255 969	803 970	451 999		
Liban	27	852 066	445 365	406 701		
Israël	7	446 762	341 567	105 195		
Jordanie	23	328 435	81 300	247 135		
Gaza-Cisjordanie	7	76 243	45 000	31 243		
Algérie	3	30 912	0	30 912		
Sous-total	226	10 558 703	4 291 752	6 266 951	3,01 %	3,00 %

W.2.8. PTOM

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2008	% du total 2007
Polynésie française	1	1 621	0	1 621		
Îles vierges britanniques	3	1 477	0	1 477		
Nouvelle-Calédonie	1	1 033	0	1 033		
Îles Caïman	1	191	0	191		
Îles Falkland (Malvinas)	1	75	0	75		
Antilles néerlandaises	1	44	0	44		
Sous-total	8	4 441	0	4 441	0,00 %	0,01 %

W.2.9. Pays d'Europe orientale et du Caucase du Sud et Russie

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2008	% du total 2007
Ukraine	2	350 000	350 000	0		
Fédération de Russie	3	79 597	0	79 597		
Moldova	2	49 873	49 190	683		
Sous-total 7	7	479 470	399 190	80 280	0,14 %	0,10 %

W.2.10. Afrique du Sud

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2008	% du total 2007
Afrique du Sud	33	1 000 030	400 568	599 462		
Sous-total	33	1 000 030	400 568	599 462	0,29 %	0,29 %
Total	684	32 819 249	12 958 624	19 860 625	9,37 %⁽¹⁾	8,73 %
TOTAL	4 839	350 288 645	58 869 527	291 419 118⁽²⁾	100,00 %	100,00 %

⁽¹⁾ 8,18% hors Mécanisme préadhésion.

⁽²⁾ Y compris les prêts titrisés (Notes B et D.1).

Note X – Taux de conversion

Les taux de conversion retenus pour l'établissement des bilans au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 étaient les suivants :

	31.12.2008	31.12.2007
MONNAIES DES ÉTATS MEMBRES HORS EURO		
Livre sterling	0,9525	0,73335
Couronne suédoise	10,870	9,4415
Couronne tchèque	26,875	26,628
Zloty polonais	4,1535	3,5935
Forint hongrois	266,70	253,73
Couronne slovaque	30,126	33,583
Couronne danoise	7,4506	7,4583
Lev bulgare	1,956	1,9558
MONNAIES NON COMMUNAUTAIRES		
Dollar des États-Unis	1,3917	1,4721
Yen japonais	126,14	164,93
Franc suisse	1,4850	1,6547
Rand sud-africain	13,0667	10,0298
Couronne norvégienne	9,7500	7,9580
Peso mexicain	19,2333	15,890
Dollar canadien	1,6998	1,4449
Dollar australien	2,0274	1,6757
Rouble russe	41,283	35,986
Dollar de Hong Kong	10,7858	11,48
Dollar néo-zélandais	2,419	1,9024

Note Y – Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves à recevoir

En conséquence de l'augmentation du capital souscrit, qui est passé de 150 000 000 000 EUR à 163 653 737 000 EUR au 1er mai 2004, le montant total à verser par les dix nouveaux États membres entrés dans l'UE à cette date et par l'Espagne au titre du capital et des réserves, soit 2 408 000 000 EUR (dont 683 000 000 EUR pour le capital et 1 725 000 000 EUR pour les réserves), a été réparti en huit versements constants, aux dates suivantes : 30 septembre 2004, 30 septembre 2005, 30 septembre 2006, 31 mars 2007, 30 septembre 2007, 31 mars 2008, 30 septembre 2008 et 31 mars 2009. Les versements dus jusqu'à celui du 30 septembre 2008 compris ont été réglés en totalité.

Au 1er janvier 2007, le capital souscrit est passé de 163 653 737 000 EUR à 164 808 169 000 EUR sous l'effet des contributions des deux nouveaux États membres entrés dans l'UE à cette date, la Bulgarie et la Roumanie. En vertu de cette augmentation de capital, les deux nouveaux États membres sont tenus de libérer leur quote-part du capital versé (57 700 000 EUR) ainsi que leur quote-part du montant des réserves et des provisions générales (172 900 000 EUR) au 31 décembre 2006. Le montant total à verser a été réparti en huit versements constants, aux dates suivantes : 31 mai 2007, 31 mai 2008, 31 mai 2009, 30 novembre 2009, 31 mai 2010, 30 novembre 2010, 31 mai 2011 et 30 novembre 2011. Les versements dus jusqu'à celui du 31 mai 2008 compris ont été réglés en totalité.

Le montant net à recevoir des États membres est porté au bilan comme suit, à la rubrique Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves à recevoir :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Fraction appelée mais non versée des réserves à recevoir	345 359	798 295
Fraction appelée mais non versée du capital souscrit	128 627	306 514
	473 986	1 104 809

Note Z – Entité liée – Fonds européen d'investissement

Les transactions avec l'entité liée qu'est le Fonds européen d'investissement concernent principalement la gestion par la Banque de la trésorerie du FEI, de ses services informatiques, de son régime de retraite et d'autres services assurés pour le compte du Fonds. Par ailleurs, ce dernier gère l'activité de capital-risque de la Banque. Les montants inclus dans les états financiers et concernant le Fonds européen d'investissement se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
ACTIF		
Débiteurs divers	1 210	1 567
Total de l'actif	1 210	1 567
PASSIF		
Créditeurs divers	18 190	14 090
Total du passif	18 190	14 090
COMPTE DE PROFITS ET PERTES		
Frais de commissions	- 8 349	- 8 540
Autres produits d'exploitation	1 686	1 446
Charges administratives générales	3 643	3 821
Total Compte de profits et pertes	- 3 020	- 3 273
POSTES HORS BILAN		
Capital FEI - non appelé	1 457 600	1 457 600
Gestion de la trésorerie du FEI	851 595	799 946
Valeur nominale de l'option de vente émise en faveur des actionnaires minoritaires du FEI	363 433	319 045
Total hors bilan	2 672 628	2 576 591

Rapport des réviseurs indépendants

Au Président du Comité de vérification
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT
Luxembourg

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque européenne d'investissement, ci-joints, lesquels font état d'un résultat à affecter de 1 650,877 millions d'EUR et d'un total de bilan de 325 760,974 millions d'EUR ; ils comprennent le bilan au 31 décembre 2008, le compte de profits et pertes, la situation de la Section spéciale, les capitaux propres et l'affectation du résultat de l'exercice, l'état des souscriptions au capital de la Banque, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et l'annexe aux états financiers, qui contient un résumé des principales règles comptables et d'autres notes explicatives sur les états financiers.

Responsabilité du Comité de direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le Comité de direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux principes généraux des directives de l'Union européenne concernant les comptes annuels et les comptes consolidés de certains types d'entreprises, de banques et autres établissements financiers ainsi que des compagnies d'assurance. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit telles qu'adoptées par l'Institut luxembourgeois des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et exécuté conformément aux règles d'éthique et en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations présentés dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'institution en ce qui concerne l'établissement et la présentation sincère des états financiers, le but étant de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.

Un audit consiste également à apprécier la pertinence des règles comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables retenues par le Comité de direction, ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants que nous avons réunis dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque européenne d'investissement au 31 décembre 2008 ainsi que de sa performance financière, de ses capitaux propres et de l'affectation du résultat de l'exercice, de la situation de la Section spéciale, de l'état des souscriptions au capital de la Banque, du tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes généraux des directives de l'Union européenne concernant les comptes annuels et les comptes consolidés de certains types d'entreprises, de banques et autres établissements financiers ainsi que des compagnies d'assurance.

Le 12 mars 2009

ERNST & YOUNG

Société anonyme

Réviseurs d'entreprises



Alain KINSCH



Bernard LHOEST

Le Comité de vérification

Le Comité de vérification fait rapport au Conseil des gouverneurs qui, avant d'approuver le Rapport annuel et les états financiers de l'exercice écoulé, a pris connaissance de la déclaration ci-après.

Déclaration du Comité de vérification sur les états financiers non consolidés de la BEI

Le Comité institué en vertu de l'article 14 des Statuts et de l'article 25 du Règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant désigné Ernst & Young comme réviseurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports,
- ayant noté qu'ils ont émis un avis sans réserve sur les états financiers de la Banque européenne d'investissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, ayant rencontré régulièrement le chef de l'Audit interne et discuté avec lui les rapports d'audit interne pertinents, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat,
- ayant reçu les assurances du Comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne ;

et

- vu les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'administration à sa réunion du 12 mars 2009,
- considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion,
- vu les articles 22, 23 & 24 du Règlement intérieur,

pour autant qu'il sache et puisse en juger,

confirme que les activités de la Banque sont menées de façon appropriée, notamment en ce qui concerne la gestion des risques et le suivi ;

confirme qu'il a examiné la régularité des opérations et des livres de la Banque et que, à cet effet, il a vérifié que les opérations de la Banque ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les Statuts et le Règlement intérieur ;

confirme que les états financiers, composés du bilan, de la situation de la Section spéciale, du compte de profits et pertes, des capitaux propres et de l'affectation du résultat de l'exercice, de l'état des souscriptions au capital, du tableau des flux de trésorerie ainsi que de l'annexe aux états financiers, donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2008, à l'actif comme au passif, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Luxembourg, le 12 mars 2009

Le Comité de vérification



C. KARMIOS



O. KLAPPER



G. SMYTH



Facilité d'investissement

États financiers

Compte de résultat

Exercice 2008 (en milliers d'euros)

	Note	Au 31.12.2008	Au 31.12.2007
Intérêts et produits assimilés	5	61 097	46 580
Intérêts et charges assimilés	5	- 68	- 1 218
Intérêts et produits assimilés nets		61 029	45 362
Revenus de commissions	6	2 632	1 396
Revenus de commissions nets		2 632	1 396
Résultat net sur opérations financières	7	- 19 425	- 8 005
Dépréciation pour pertes de crédit	11	- 52 675	- 2 770
Contribution spéciale des États membres aux charges administratives générales	13	17 871	32 756
Charges administratives générales	8	- 35 741	- 32 756
Résultat de l'exercice		- 26 309	35 983

Bilan

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)

	Note	2008	2007
ACTIF			
Liquidités et équivalents	9	293 416	184 772
Instruments financiers dérivés	10	8 495	25 279
Prêts et créances à recevoir	11	647 449	572 927
<i>dont intérêts courus et produits à recevoir</i>		11 437	11 176
Placements financiers disponibles à la vente	12		
<i>Titres de participation disponibles à la vente</i>		129 146	109 363
Montants à recevoir des donateurs	13	65 891	181 183
Autres éléments de l'actif	14	525	3 894
Total de l'actif		1 144 922	1 077 418
PASSIF			
DETTES			
Instruments financiers dérivés	10	15 746	841
Produits constatés d'avance	15	20 186	18 030
Dettes envers les tiers	16	193 733	131 152
Autres dettes	17	4 277	916
Total des dettes		233 942	150 939
CAPITAUX PROPRES			
Contribution des États membres, fraction appelée	18	845 000	830 000
Bénéfices non répartis		50 858	77 167
Réserve juste valeur		15 122	19 312
Total des capitaux propres		910 980	926 479
Total du passif		1 144 922	1 077 418

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

État des variations des capitaux propres

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)

	Capital émis	Bénéfices non répartis	Autres réserves	Total des capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2008	830 000	77 167	19 312	926 479
Variation nette sur titres de participation disponibles à la vente	-	-	-4 190	- 4 190
Contribution des États membres appelée durant l'exercice	15 000	-	-	15 000
Résultat de l'exercice	-	- 26 309	-	- 26 309
Variation des contributions des donateurs	15 000	- 26 309	-4 190	- 15 499
Au 31 décembre 2008	845 000	50 858	15 122	910 980
Au 1^{er} janvier 2007	515 000	41 184	9 997	566 181
Variation nette sur titres de participation disponibles à la vente	-	-	9 315	9 315
Contribution des États membres appelée durant l'exercice	315 000	-	-	315 000
Résultat de l'exercice	-	35 983	-	35 983
Variation des contributions des donateurs	315 000	35 983	9 315	360 298
Au 31 décembre 2007	830 000	77 167	19 312	926 479

Tableau des flux de trésorerie

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)

	2008	2007
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat de l'exercice	- 26 309	35 983
Ajustements pour		
- pertes de valeur sur titres de participation disponibles à la vente	1 725	366
- dépréciation de prêts	52 675	2 770
- intérêts capitalisés	- 12 022	- 6 747
- variation des comptes de régularisation	162	4 150
Résultat d'exploitation avant variation de l'actif et du passif d'exploitation	16 231	36 522
Décaissements de prêts nets	- 176 614	- 286 028
Remboursements	73 748	34 214
Variation de la juste valeur des produits dérivés	31 689	- 15 965
Variation des titres de participation disponibles à la vente	- 41 641	- 43 143
Produits des titres de participation disponibles à la vente	15 005	8 248
Variations autres éléments d'actif	3 369	- 2 456
Variations autres éléments de passif	3 361	- 518
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités opérationnelles	- 74 852	- 269 126
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Versements des États membres	15 000	315 000
Variation du montant à recevoir des donateurs	115 292	- 77 271
Variation nette du montant dû au titre des bonifications d'intérêts	59 596	- 3 273
Variation du montant dû à des tiers	2 985	- 538
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de financement	192 873	233 918
Variation nette des liquidités et équivalents	118 021	- 35 208
Liquidités et équivalents à l'ouverture de l'exercice.	184 772	190 780
Effet des variations de change sur les liquidités et équivalents	- 9 377	29 200
Liquidités et équivalents à la clôture de l'exercice	293 416	184 772

Facilité d'investissement

Annexe aux états financiers

1. Informations d'ordre général

La Facilité d'investissement de Cotonou (« la Facilité d'investissement », « la Facilité » ou « la FI ») a été établie en vertu de l'Accord de Cotonou sur la coopération et l'aide au développement (« l'Accord ») négocié entre le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (« les États ACP »), d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part, signé le 23 juin 2000 et révisé le 25 juin 2005.

En vertu de l'Accord, les financements au titre de la Facilité d'investissement sont accordés sur le budget des États membres de l'UE et décaissés selon les modalités de protocoles financiers définis pour des périodes successives de cinq à six ans. Dans le cadre de l'Accord et suite à l'entrée en vigueur d'un deuxième protocole financier le 1^{er} juillet 2008 (couvrant la période de 2008 à 2013), désigné comme 10^e Fonds européen de développement (FED), la Banque européenne d'investissement (« la BEI », ou « la Banque ») est chargée de gérer :

- la Facilité d'investissement, qui est un fonds renouvelable assumant des risques, doté d'une enveloppe de 3 137 millions d'EUR et ayant pour mission d'encourager les investissements du secteur privé dans les pays ACP ;
- des subventions pour le financement de bonifications d'intérêts à hauteur de 400 millions d'EUR, dont 40 millions d'EUR au maximum peuvent être affectés à des actions d'assistance technique liées aux projets. Compte tenu du démantèlement progressif du protocole ACP-UE sur le sucre, 100 millions d'EUR au maximum peuvent être consacrés aux producteurs de sucre des pays ACP afin de les aider à s'adapter à l'évolution des conditions du marché mondial.

2. Principes comptables essentiels

2.1. Bases d'établissement des états financiers

En application de l'accord de gestion de la Facilité d'investissement, les états financiers sont établis, selon le cas, soit sur la base des normes comptables internationales du secteur public, soit conformément aux normes internationales d'information financière. Les états financiers de la Facilité ont été établis conformément aux principes comptables suivants :

2.2. Principaux jugements et estimations comptables

L'établissement des états financiers implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Il impose aussi aux organes de direction d'exercer leur jugement dans l'application des principes comptables de la Facilité d'investissement. Les domaines très complexes ou impliquant une marge d'appréciation élevée, ou ceux dans lesquels les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers, sont indiqués.

Les estimations et les jugements ci-après sont ceux qui ont le plus d'importance.

Juste valeur des instruments financiers

Lorsque la juste valeur d'actifs et de passifs financiers enregistrés au bilan ne peut être déterminée sur la base de marchés actifs, on a recours à une série de techniques de valorisation qui reposent notamment sur l'utilisation de modèles mathématiques. Les données qui alimentent ces modèles sont tirées, lorsque la possibilité existe, de marchés observables ; en cas contraire, déterminer les justes valeurs implique d'exercer un jugement. Cette appréciation se fonde notamment sur des questions de liquidité et de paramètres de modélisation tels que les corrélations et la volatilité pour les instruments dérivés à long terme.

Perte de valeur sur prêts et créances à recevoir

La Facilité d'investissement passe en revue ses prêts et créances à recevoir problématiques à chaque date de clôture afin de déterminer si une provision pour dépréciation doit être inscrite au compte de résultat. La direction doit ainsi notamment exercer son jugement pour évaluer le montant et les dates des cash-flows futurs qui permettront de définir le niveau de provision requis. Ces estimations reposent sur des hypothèses concernant plusieurs facteurs, et les résultats effectifs peuvent différer de ces estimations, ce qui donnera lieu à des variations de la provision. Outre des provisions spécifiques destinées à couvrir certains prêts ou créances à recevoir significatifs, la Facilité d'investissement constitue également une provision collective pour dépréciation au titre d'engagements qui, s'ils ne sont pas expressément identifiés comme nécessitant une provision spécifique, présentent un risque de défaut plus important que lorsqu'ils ont été conclus.

Cette dépréciation collective est établie dès lors qu'il y a détérioration de la notation interne d'un prêt ou d'une participation depuis leur conclusion. Des facteurs tels que la dégradation du risque-pays, la situation du secteur, l'obsolescence technologique ainsi que des faiblesses structurelles identifiées ou la diminution des cash-flows sont pris en considération dans ces notations internes.

En principe, un prêt est considéré comme non productif lorsque le paiement des intérêts et du principal est en souffrance depuis au moins 90 jours et que, parallèlement, la direction considère que ledit paiement est tout à fait improbable.

Valorisation des titres de participation non cotés disponibles à la vente

La valorisation des titres non cotés disponibles à la vente se fait normalement à l'aide de l'une des techniques suivantes :

- analyse de transactions récentes sur le marché dans des conditions de concurrence normale ;

- référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance ;
- examen des cash-flows prévisionnels actualisés en fonction des taux courants applicables à des positions assorties de modalités et de risques similaires ;
- recours à d'autres modèles de valorisation.

La détermination des cash-flows et des facteurs d'actualisation de titres de participation non cotés disponibles à la vente nécessite un degré important d'estimation. La Facilité d'investissement calibre périodiquement les techniques de valorisation et en teste la validité sur la base soit de transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument, soit de toute autre donnée de marché observable disponible.

Pertes de valeur sur placements financiers disponibles à la vente

La Facilité d'investissement juge que ses participations matérialisées par des titres de placement disponibles à la vente doivent faire l'objet d'une dépréciation si elles ont subi une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en deçà de leur coût d'acquisition ou lorsqu'il existe d'autres indications objectives de perte de valeur. Pour déterminer si une baisse est importante ou prolongée, on se base sur un jugement où intervient une part d'appréciation. La Facilité considère généralement qu'une baisse est « importante » à partir d'un seuil de 30% et « prolongée » lorsqu'elle excède douze mois. D'autres facteurs sont en outre évalués par la Facilité, tels que la volatilité normale du prix des titres cotés et les flux de trésorerie futurs, ainsi que les facteurs d'actualisation pour les titres non cotés.

2.3. Modification des principes comptables

Les principes comptables adoptés sont identiques à ceux des exercices précédents.

2.4. Principes comptables essentiels

Le bilan présente les éléments de l'actif et du passif par ordre décroissant de liquidité et n'établit pas de distinction entre les éléments à court, moyen et long terme.

2.4.1. Bases de conversion

Les états financiers de la FI sont libellés en euros (EUR), monnaie opérationnelle et de présentation de la Facilité.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les postes non monétaires dont le coût historique est libellé en devises sont comptabilisés sur la base du taux de change

en vigueur à la date de la transaction initiale. Les postes non monétaires dont la juste valeur est libellée en devises sont comptabilisés sur la base du taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur.

Les différences de change résultant du règlement de transactions à des taux différents de ceux en vigueur à la date de ces transactions, ainsi que les différences de change non réalisées sur des postes monétaires d'actif et de passif en devises à régulariser, sont enregistrées dans le compte de résultat ou, au bilan, dans la réserve de juste valeur.

Les éléments du compte de résultat sont convertis en euros sur la base des taux de conversion de fin de mois.

2.4.2. Liquidités et équivalents

La FI assimile à des équivalents de liquidités les comptes courants et les dépôts à court terme dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois.

2.4.3. Actifs financiers autres que les produits dérivés

Les actifs financiers sont comptabilisés sur la base de la date de règlement.

Prêts

Les prêts émis par la Facilité d'investissement sont comptabilisés dans ses actifs au moment de leur versement aux emprunteurs. Ils sont initialement comptabilisés au coût d'origine (montants décaissés nets) – soit la juste valeur du montant versé, y inclus les coûts de transaction – et ensuite au coût restant à amortir selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite d'une éventuelle provision pour dépréciation ou non-recouvrabilité.

Placements financiers disponibles à la vente

Les placements financiers disponibles à la vente sont ceux qui sont désignés comme tels ou qui ne peuvent être classés dans aucune des trois catégories suivantes : désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat ; détenus jusqu'à l'échéance ; ou prêts et créances à recevoir. Il s'agit d'instruments de dette tels que les instruments participatifs ou les investissements dans des fonds de capital-risque.

Après cette évaluation initiale, les placements financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur. Les précisions suivantes sont à noter concernant l'évaluation de la juste valeur des participations, lorsque celle-ci ne peut être déterminée sur la base de marchés actifs.

a. Fonds de capital-risque

La juste valeur de chaque fonds de capital-risque est basée sur la dernière valeur nette d'inventaire (VNI) déclarée par le fonds,

si celle-ci a été calculée selon les normes internationales de valorisation. En présence de certains éléments susceptibles de modifier la valorisation, la Facilité d'investissement peut cependant décider de corriger la VNI déclarée par le fonds.

Si la VNI n'a pas été calculée selon une norme internationale reconnue, la valorisation s'effectue sur la base du portefeuille sous-jacent.

b. Prises de participation directes

La juste valeur des participations se calcule sur la base des derniers états financiers disponibles, avec, le cas échéant, réutilisation de la méthode appliquée lors de leur acquisition.

Les gains et pertes latents sur des participations sont inscrits en capitaux propres jusqu'à ce que les placements concernés soient vendus, collectés ou cédés d'une autre manière, ou jusqu'à ce qu'ils soient considérés comme dépréciés. Lorsqu'un placement disponible à la vente est considéré comme déprécié, la perte ou le gain cumulé latent qui était jusque-là comptabilisé dans les capitaux propres est enregistré dans le compte de résultat.

Pour les participations non cotées, la juste valeur se détermine au moyen d'une technique de valorisation reconnue. Lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, ces placements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Garanties

Les garanties financières sont initialement comptabilisées à leur juste valeur dans le bilan, à la rubrique *Garanties financières*. Après cet enregistrement initial, les engagements de la Facilité d'investissement au titre de chaque garantie sont calculés au plus élevé des deux montants suivants : la prime restante à amortir ou la meilleure estimation des dépenses requises pour exécuter toute obligation financière découlant de la garantie.

Tout accroissement du passif relatif aux garanties financières est enregistré dans le compte de résultat à la rubrique *Dépréciation pour pertes de crédit*. La prime perçue est comptabilisée, selon la méthode de l'intérêt effectif, au poste *Revenus de commissions nets* du compte de résultat pendant toute la durée de la garantie.

2.4.4. Dépréciation d'actifs financiers

La Facilité d'investissement réalise à la clôture de chaque exercice comptable un test de dépréciation sur ses actifs financiers pour vérifier l'existence d'indications objectives de pertes de valeur. Un actif financier (ou un groupe d'actifs financiers) est considéré comme ayant subi une perte de valeur si et seulement s'il existe une indication objective de sa dépréciation résultant d'un (ou plusieurs) événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif (« événement générateur de pertes » avéré) et que cet événement générateur de pertes a

sur les cash-flows futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers des conséquences qui peuvent être estimées de façon fiable.

Sont notamment considérées comme indications objectives de dépréciation les cas dans lesquels l'emprunteur, ou le groupe d'emprunteurs, est dans l'une des situations suivantes : a) difficultés financières importantes, b) défaut de paiement des intérêts ou cessation de remboursement du principal, c) probabilité de faillite ou de restructuration financière, ou s'il existe des données observables indiquant une diminution évaluable des cash-flows futurs estimés, telle que, par exemple, une évolution des arriérés ou de paramètres économiques généralement associés à des défaillances.

Des dépréciations sont enregistrées pour les prêts en cours à la clôture de l'exercice qui sont comptabilisés au coût restant à amortir et pour lesquels il existe des indications objectives de risque de non-recouvrement d'une partie ou de la totalité des montants par rapport aux dispositions contractuelles initiales ou d'une valeur équivalente. S'il existe une indication objective de perte de valeur avérée, le montant de la perte est évalué en fonction de modèles internes utilisés par la Banque pour obtenir, par approximation, la perte probable ou le montant qui sera recouvré ; on évalue, entre autres, la différence entre la valeur comptable du prêt et la juste valeur de ses cash-flows futurs estimés. La valeur comptable de l'actif est réduite par utilisation d'un compte de provision et le montant de la perte est porté au compte de résultat. La valeur comptable réduite continue de produire des intérêts au taux effectif de l'actif. Les prêts ainsi que la provision y afférente sont annulés lorsqu'il n'existe pas de perspective réaliste de recouvrement. Si, au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la perte de valeur estimée augmente ou diminue du fait d'un événement survenu après l'enregistrement de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée est augmentée ou diminuée par ajustement correspondant du compte de provision.

La Facilité d'investissement procédant à des évaluations de son risque de crédit, la constitution de provisions collectives pour dépréciation n'est pas nécessaire.

Concernant les placements financiers disponibles à la vente, la Facilité d'investissement évalue à la clôture de chaque exercice s'il existe des indications objectives de dépréciation de ces actifs. Est notamment considérée comme indication objective de dépréciation une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des instruments concernés en deçà de leur coût d'acquisition. Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, le montant de la perte cumulée (égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif préalablement comptabilisée en résultat) est sorti des capitaux propres et comptabilisé en résultat. Les pertes de valeur sur placements financiers ne font pas l'objet de reprises au compte de résultat ; les augmentations de juste valeur après dépréciation sont enregistrées directement dans les capitaux propres.

En ce qui concerne les placements détenus jusqu'à l'échéance, la Facilité évalue au cas par cas l'existence d'une indication objective de dépréciation. S'il existe une indication objective de

perte de valeur avérée, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des cash-flows futurs estimés. La valeur comptable de l'actif est réduite et le montant de la perte est porté au compte de résultat. Si, au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la perte de valeur estimée diminue du fait d'un événement survenu après l'enregistrement de la dépréciation, tout montant passé en pertes est porté au crédit du poste *Résultat net sur opérations financières*.

La direction « Gestion des risques » de la Banque européenne d'investissement effectue au minimum une fois par an un test de dépréciation des actifs financiers. Ce test peut conduire à la reconnaissance de la décote dans le compte de résultat sur la durée de vie de l'actif ou à tout autre ajustement rendu nécessaire par une réévaluation de la dépréciation initiale.

2.4.5. Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés incluent les contrats d'échange de devises, les contrats d'échange croisé de taux d'intérêt et de devises, les contrats à terme sur devises et les bons de souscription.

Dans le cours normal de ses activités, la Facilité d'investissement peut conclure des contrats d'échange (pour couvrir des opérations de prêt spécifiques) ou des contrats à terme sur devises (pour couvrir des positions de change) dans des monnaies autres que l'euro faisant l'objet de transactions actives, de manière à compenser tout gain ou perte résultant de fluctuations des taux de change.

Au 31 décembre 2008, la Facilité n'avait toutefois procédé à aucune transaction en comptabilité de couverture. Tous les dérivés sont par conséquent enregistrés à leur juste valeur au compte de résultat. Cette juste valeur est obtenue essentiellement à partir de modèles d'actualisation des flux financiers, de modèles d'évaluation du prix des options et de prix cotés par des tiers.

La Facilité d'investissement a reçu des bons de souscription à titre de commissions pour des services auxiliaires dans le contexte d'une opération de prêt.

Les instruments dérivés sont enregistrés à leur juste valeur et comptabilisés comme des actifs quand cette valeur est positive et comme des dettes quand elle est négative. Les variations de juste valeur des instruments dérivés sont portées au poste *Résultat net sur opérations financières*.

2.4.6. Contributions

Les contributions des États membres sont comptabilisées au bilan comme montants à recevoir à la date de la décision du Conseil fixant le montant des contributions financières que les États membres doivent verser à la Facilité d'investissement.

2.4.7. Revenus d'intérêts sur prêts

Les intérêts sur les prêts émis par la Facilité d'investissement sont enregistrés dans le compte de résultat (*Intérêts et produits*

assimilés) et dans le bilan (*Prêts et créances à recevoir*) selon la méthode de la comptabilité d'engagement et au taux effectif, c'est-à-dire au taux qui actualise exactement les cash-flows ou les recettes futurs sur la durée prévue du prêt jusqu'à l'obtention de la valeur comptable nette du prêt. Lorsque la valeur enregistrée d'un prêt est réduite suite à une dépréciation, les revenus d'intérêts continuent d'être comptabilisés au taux d'intérêt effectif d'origine appliqué à la nouvelle valeur comptable.

2.4.8. Bonifications d'intérêts

Dans le cadre de son activité, la Facilité d'investissement gère les bonifications d'intérêts pour le compte des États membres.

La fraction des contributions des États membres affectée au versement de bonifications d'intérêts n'est pas enregistrée dans les capitaux propres de la Facilité, mais classée parmi les dettes envers les tiers.

2.4.9. Revenus d'intérêts sur les avoirs de trésorerie

Conformément aux principes de la Facilité d'investissement et au Règlement financier applicable au 9^e Fonds européen de développement, les fonds reçus par la BEI pour le compte de la Facilité d'investissement sont portés au crédit d'un compte ouvert au nom de la Commission. La Facilité ne comptabilise pas les intérêts sur ces dépôts placés par elle auprès de la BEI, puisqu'ils sont payables directement à la Commission européenne.

Les rentrées financières, qu'il s'agisse de remboursements de principal, de paiements d'intérêts ou de commissions au titre d'opérations financières, et les intérêts sur ces rentrées sont comptabilisés par la Facilité d'investissement.

2.4.10. Commissions et dividendes

Les commissions reçues au titre de services fournis pendant une certaine période sont comptabilisées comme recettes lors de la prestation desdits services. Les commissions d'engagement sont différées et comptabilisées en produits selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la période comprise entre le décaissement et le remboursement du prêt concerné.

Les dividendes liés aux titres de participation disponibles à la vente sont comptabilisés à la date où ils sont reçus.

2.4.11. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes dispose que les avoirs, revenus et autres biens des institutions de l'Union sont exonérés de tous impôts directs.

2.4.12. Reclassements concernant l'exercice précédent

Le cas échéant, certains chiffres concernant l'exercice précédent ont été reclassés afin d'assurer leur comparabilité compte tenu des modifications apportées à la présentation du présent exercice.

3. Gestion des risques

3.1. Risque de crédit

Cette section contient des informations financières sur les opérations réalisées par la Facilité d'investissement.

3.1.1. Ventilation de l'encours des décaissements par type d'emprunteur (en milliers d'euros)

Le tableau ci-dessous donne la ventilation de l'encours des décaissements de la Facilité d'investissement par type d'emprunteur.

	2008	2007
Banques et institutions financières	255 152	190 218
Financements sur projet et opérations structurées	309 276	320 670
Emprunteurs souverains	74 458	58 852
Fonds de capital-risque	102 976	65 583
Grandes entreprises	23 296	35 791
Total	765 158	671 114

3.1.2. Ventilation de l'encours des décaissements par catégorie d'instrument (en milliers d'euros)

Le tableau ci-dessous donne la ventilation de l'encours des décaissements de la Facilité d'investissement par catégorie d'instrument.

	2008	2007
Prêts de premier rang (montants décaissés)	515 214	409 765
<i>dont prêts globaux</i>	202 142	144 265
Prêts subordonnés et quasi-fonds propres	120 798	151 986
Prises de participation	129 146	109 363
Total	765 158	671 114

3.1.3. Concentration des risques sur la base de la ventilation des décaissements (en milliers d'euros)

Le tableau ci-dessous donne la ventilation de l'encours des décaissements de la Facilité d'investissement par secteur d'activité.

	2008	2007
Prêts globaux	202 142	144 265
Énergie	150 920	107 096
Industrie	152 737	233 916
Services	240 586	165 689
Transports	9 056	9 199
Eau et assainissement	2 521	2 000
Agriculture, pêche, sylviculture	7 196	8 949
Total	765 158	671 114

3.2. Risque de liquidité et gestion des ressources collectées

3.2.1. Ventilation des engagements financiers en fonction de leurs échéances contractuelles résiduelles)

(en milliers d'euros)

Le tableau ci-dessous présente les éléments d'actif et de passif de la Facilité d'investissement, regroupés selon la durée restant à courir jusqu'à la date contractuelle d'échéance.

	Jusqu'à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
ACTIF					
Liquidités et équivalents	293 416	-	-	-	293 416
Instruments financiers dérivés	- 356	251	6 223	2 377	8 495
Prêts et créances à recevoir	6 325	5 117	55 601	580 406	647 449
Placements financiers disponibles à la vente					
<i>Titres de participation disponibles à la vente</i>	-	-	-	129 146	129 146
Contributions à recevoir des donateurs	65 891	-	-	-	65 891
Autres éléments de l'actif	-	-	-	525	525
Total de l'actif	365 276	5 368	61 824	712 454	1 144 922
PASSIF					
Instruments financiers dérivés	1 518	84	1 089	13 055	15 746
Produits constatés d'avance	-	-	-	20 186	20 186
Dette envers les tiers	193 733	-	-	-	193 733
Autres éléments du passif	3 323	429	-	525	4 277
Total du passif	198 574	513	1 089	33 766	233 942
Position de liquidité nette au 31 décembre 2008	166 702	4 855	60 735	678 688	910 980
Position de liquidité nette au 31 décembre 2007	245 381	3 510	96 673	580 914	926 479

3.3. Risques de marché

3.3.1. Risque de taux d'intérêt (en milliers d'euros)

Le tableau ci-dessous récapitule l'exposition de la Facilité d'investissement au risque de taux d'intérêt associé à ses opérations d'investissement.

	2008	2007
Investissements à taux fixe	294 647	291 468
Investissements à taux variable	341 365	270 283
Total	636 012	561 751

3.3.2. Risque de change (en milliers d'euros)

	EUR	USD	CAD	Monnaies ACP et PTOM	Total
ACTIF					
Liquidités et équivalents	267 381	26 035	-	-	293 416
Instruments financiers dérivés	8 495	-	-	-	8 495
Prêts et créances à recevoir	275 248	313 279	-	58 922	647 449
Placements financiers disponibles à la vente					
<i>Titres de participation disponibles à la vente</i>	16 812	103 007	2 171	7 156	129 146
Contributions à recevoir des donateurs	65 891	-	-	-	65 891
Autres éléments de l'actif	-	-	-	525	525
Total de l'actif	633 827	442 321	2 171	66 603	1 144 922
DETTES					
Instruments financiers dérivés	15 746	-	-	-	15 746
Produits constatés d'avance	20 186	-	-	-	20 186
Dette envers les tiers	193 733	-	-	-	193 733
Autres éléments du passif	3 751	-	-	526	4 277
Total des dettes	233 416			526	233 942
CAPITAUX PROPRES					
Contribution des États membres, fraction appelée	845 000	-	-	-	845 000
Bénéfices non répartis	50 858	-	-	-	50 858
Réserve juste valeur	- 8 562	23 854	-	- 170	15 122
Total des capitaux propres	887 296	23 854		- 170	910 980
Position de change au 31 décembre 2008	- 486 885	418 467	2 171	66 247	
Position de change au 31 décembre 2007	- 371 311	333 168	- 3 460	41 603	
ENGAGEMENTS					
Prêts et prises de participation non décaissés	680 763	284 893	-	-	965 656
Garanties tirées	-	-	-	11 800	11 800
PASSIF ÉVENTUEL					
Garanties non tirées	105 000	-	-	-	105 000

4. Information sectorielle

Aux fins de l'analyse de l'activité de la Facilité d'investissement, le critère de segmentation primaire est le secteur d'activité, le secteur géographique constituant le critère de segmentation secondaire.

4.1. Ventilation par secteur d'activité (en milliers d'euros)

À l'échelle mondiale, l'activité de la Facilité d'investissement se répartit en deux grands secteurs :

- les opérations bancaires, qui correspondent à des investissements en faveur de projets mis en œuvre par des entreprises du secteur privé ou par des entités du secteur public marchand. Ces opérations prennent principalement la forme de prêts, de titres de participation disponibles à la vente ou de garanties financières ;
- les opérations de trésorerie, qui servent à investir l'excédent de liquidités et à gérer les risques de change de la Facilité.

Au 31 décembre 2008	Opérations de trésorerie	Opérations bancaires	Total
Revenus par secteur	14 979	48 767	63 746
Frais et charges sectoriels	- 17 787	- 54 398	- 72 185
Dépenses non réparties	-	-	- 17 870
Résultat de l'exercice			-26 309
Actifs par secteur	301 911	777 120	1 079 031
Actifs non répartis	-	-	65 891
Total de l'actif			1 144 922
Passifs par secteur	54 235	21 715	75 950
Passifs non répartis	-	-	157 992
Total du passif			233 942
Autres informations sectorielles			
Engagements		1 082 456	1 082 456
Au 31 décembre 2007	Opérations de trésorerie	Opérations bancaires	Total
Recettes sectorielles	5 365	43 638	49 003
Frais et charges sectoriels	- 9 442	- 3 578	- 13 020
Résultat de l'exercice			35 983
Actifs sectoriels	213 436	682 798	896 234
Actifs non répartis	-	-	181 184
Total de l'actif			1 077 418
Passifs sectoriels	1 241	18 546	19 787
Passifs non répartis	-	-	131 152
Total du passif			150 939
Autres informations sectorielles			
Passifs éventuels et engagements		881 312	881 312

4.2. Ventilation par secteur géographique (en milliers d'euros)

Pour les besoins de la gestion interne, les activités de la Facilité d'investissement sont réparties en cinq régions.

Au 31 décembre 2008	Revenus ^(*)	Total de l'actif	Total du passif	Engagements
Caraïbes et Pacifique	3 694	116 572	-	146 588
Afrique centrale et Afrique de l'Est	8 666	152 838	18 222	498 066
Région Afrique et États ACP	1 094	115 534	-	231 628
Afrique australe et océan Indien	- 31 571	206 744	554	108 892
Afrique de l'Ouest et Sahel	11 574	182 160	2 427	97 282
Autres secteurs ^(**)		371 074	212 739	-
Total	- 6 543	1 144 922	233 942	1 082 456

Au 31 décembre 2007	Revenus ^(*)	Total de l'actif	Total du passif	Engagements
Caraïbes et Pacifique	4 881	63 089	-	102 658
Afrique centrale et Afrique de l'Est	4 560	114 401	15 837	414 592
Région Afrique et États ACP	4 253	77 923	-	163 377
Afrique australe et océan Indien	16 787	216 175	707	82 803
Afrique de l'Ouest et Sahel	9 631	187 602	2 003	117 882
Autres secteurs ^(**)	-	418 228	132 392	-
Total	40 112	1 077 418	150 939	881 312

(*) Les revenus correspondent au bénéfice net réalisé sur les activités opérationnelles de la Facilité d'investissement (c'est-à-dire les intérêts et produits assimilés, les bonifications d'intérêts et le revenu net des commissions, déduction faite des charges pour pertes de crédit et des pertes pour dépréciation sur placements financiers).

(**) Dans la répartition géographique, la ligne *Autres secteurs* regroupe les montants dus aux États membres et à la Banque européenne d'investissement ou à recevoir de leur part, ainsi que le montant du poste *Liquidités et équivalents* de la Facilité d'investissement.

5. Produits d'intérêts nets (en milliers d'euros)

Les intérêts et produits assimilés se décomposent principalement comme suit :

	2008	2007
Liquidités et placements à court terme	12 452	5 755
Prêts et créances à recevoir	43 966	40 192
Bonifications d'intérêts	1 242	633
Instruments financiers dérivés	3 437	-
Total intérêts et produits assimilés	61 097	46 580

Les intérêts et charges assimilées se décomposent principalement comme suit :

	2008	2007
Engagements envers les banques	-	- 441
Instruments financiers dérivés	-	- 738
Rémunération versée à la Commission européenne	- 68	- 39
Total intérêts et charges assimilées	- 68	- 1 218

6. Revenus de commissions nets (en milliers d'euros)

Les revenus de commissions nets se décomposent principalement comme suit :

	2008	2007
Prêts et créances à recevoir	2 340	1 136
Garanties financières	292	260
Total revenus de commissions	2 632	1 396

7. Résultat net sur opérations financières (en milliers d'euros)

Le résultat net sur opérations financières se décompose principalement comme suit :

	2008	2007
Variation de la juste valeur des produits dérivés	- 31 689	15 965
Variations de change	13 972	- 24 631
Produits d'intérêts sur placements financiers		
Titres de participation disponibles à la vente	17	24
- cotés	-	-
- non cotés	17	24
Gains moins pertes sur placements financiers		
Titres de participation disponibles à la vente	- 1 725	637
Résultat net sur opérations financières	- 19 425	- 8 005

8. Charges administratives générales (en milliers d'euros)

Les charges administratives générales représentent les coûts réels encourus par la BEI au titre de la gestion de la Facilité d'investissement, diminués du revenu des commissions d'instruction standard recouvrées directement par la BEI auprès des clients de la Facilité.

	2008	2007
Coûts réels encourus par la BEI	- 36 766	- 34 260
Revenus de commissions d'instruction versées par les clients de la FI	1 025	1 504
Charges administratives générales	- 35 741	- 32 756

Par une décision du Conseil en date du 8 avril 2003, les États membres ont accepté de couvrir l'intégralité des coûts encourus par la BEI au titre de la gestion de la Facilité d'investissement pendant les cinq premières années du 9^e Fonds européen de développement.

Suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2008, de l'Accord de Cotonou révisé, les charges administratives générales ne sont plus couvertes par les États membres. Par conséquent, pour l'exercice 2008, la contribution des États membres aux charges administratives générales ne couvre que 50 % du total encouru à ce titre pendant l'année, soit 17 870 EUR.

9. Liquidités et équivalents (en milliers d'euros)

Dans le tableau des flux de trésorerie, les liquidités et équivalents désignent les avoirs assortis d'une échéance à moins de trois mois de la date d'acquisition.

Les liquidités et équivalents se répartissent en contributions reçues des États membres et non encore décaissées, d'une part, et en produits des activités opérationnelles et financières de la Facilité d'investissement, d'autre part.

	2008	2007
Contributions reçues des États membres et non encore décaissées	9 028	23 566
Produits des activités financières et opérationnelles de la Facilité	284 388	161 206
Liquidités et équivalents	293 416	184 772

10. Instruments financiers dérivés (en milliers d'euros)

Au 31 décembre 2008	Actif	Passif	Montant notionnel
Contrats d'échange de devises	8 045	- 947	104 446
Contrats d'échange croisé de taux d'intérêt et de devises	450	- 13 305	109 739
Contrats de change à terme	-	- 1 494	211 000
Bons de souscription	-	-	719
Total	8 495	- 15 746	
Au 31 décembre 2007	Actif	Passif	Montant notionnel
Contrats d'échange de devises	16 433	- 729	114 124
Contrats d'échange croisé de taux d'intérêt et de devises	8 176	- 112	137 261
Bons de souscription	670	-	679
Total	25 279	- 841	

11. Prêts et créances à recevoir (en milliers d'euros)

	Prêts globaux	Prêts de premier rang	Prêts subordonnés	Total
Au 1^{er} janvier 2008	144 265	265 500	151 986	561 751
Dépréciation	- 2 996	- 17 507	- 29 826	- 50 329
Variation du coût restant à amortir	- 269	- 415	71	- 613
Décaissements	82 696	92 992	926	176 614
Remboursements	- 25 282	- 31 322	- 17 144	- 73 748
Intérêts capitalisés	-	676	11 346	12 022
Variation des taux de change	3 728	3 148	3 439	10 315
Au 31 décembre 2008	202 142	313 072	120 798	636 012
Intérêts courus et à recevoir				13 783
Dépréciation des intérêts courus et à recevoir sur les prêts				- 2 346
Prêts et créances à recevoir au 31 décembre 2008				647 449
Au 1^{er} janvier 2007	96 840	129 550	108 823	335 213
Dépréciation	-	- 549	- 2 221	- 2 770
Variation du coût restant à amortir	- 22	- 731	- 269	- 1 022
Décaissements	72 714	163 489	49 825	286 028
Remboursements	- 13 310	- 15 405	- 5 499	- 34 214
Intérêts capitalisés	-	-	6 747	6 747
Variation des taux de change	- 11 957	- 10 854	- 5 420	- 28 231
Au 31 décembre 2007	144 265	265 500	151 986	561 751
Intérêts courus et à recevoir				11 176
Prêts et créances à recevoir au 31 décembre 2007				572 927

12. Placements financiers

12.1. Titres de participation disponibles à la vente (en milliers d'euros)

Les titres de participation disponibles à la vente se décomposent principalement comme suit :

Titres de participation disponibles à la vente	2008	2007
Au 1^{er} janvier	109 363	66 449
Variation de la juste valeur	- 4 190	9 315
Dépréciation	- 1 725	- 366
Décaissements	41 641	43 143
Remboursements	- 15 005	- 8 248
Variation des taux de change	- 938	- 930
Au 31 décembre	129 146	109 363

13. Montants à recevoir des donateurs (en milliers d'euros)

Les montants à recevoir des donateurs se décomposent principalement comme suit :

	2008	2007
Contribution des États membres, fraction appelée mais non versée	48 020	148 427
Contribution spéciale aux charges administratives générales	17 871	32 756
Total montants à recevoir des donateurs	65 891	181 183

14. Autres éléments de l'actif (en milliers d'euros)

Les autres éléments de l'actif se décomposent principalement comme suit :

	2008	2007
Montants à recevoir de la BEI	-	3 386
Garanties financières	525	508
Total autres éléments de l'actif	525	3 894

15. Produits constatés d'avance (en milliers d'euros)

Les produits constatés d'avance se décomposent principalement comme suit :

	2008	2007
Bonifications d'intérêts perçues d'avance	19 962	17 947
Commissions perçues d'avance sur prêts et créances à recevoir	224	83
Total produits constatés d'avance	20 186	18 030

16. Dettes envers les tiers (en milliers d'euros)

Les dettes envers les tiers se décomposent principalement comme suit :

	2008	2007
Charges administratives générales nettes dues à la BEI	35 741	32 756
Bonifications d'intérêts non encore décaissées	157 992	98 396
Total dettes envers les tiers	193 733	131 152

17. Autres dettes (en milliers d'euros)

Les autres dettes se décomposent principalement comme suit :

	2008	2007
Rémunération remboursable à la Commission concernant le compte de contribution	-	27
Montants remboursables à la BEI	2 257	-
Garanties financières	525	508
Divers	1 495	381
Total autres dettes	4 277	916

18. Fraction appelée de la contribution des États membres à la Facilité d'investissement

(en milliers d'euros)

États membres	Contribution à la Facilité	Contribution aux bonifications d'intérêts	Contribution totale	Montant appelé mais non versé ^(*)
Autriche	22 393	5 035	27 428	1 457
Belgique	33 124	7 448	40 572	2 156
Danemark	18 083	4 066	22 149	1 177
Finlande	12 507	2 812	15 319	814
France	205 335	46 170	251 505	13 365
Allemagne	197 392	44 384	241 776	12 848
Grèce	10 562	2 375	12 937	687
Irlande	5 239	1 178	6 417	341
Italie	105 963	23 826	129 789	6 897
Luxembourg	2 450	551	3 001	160
Pays-Bas	44 109	9 918	54 027	2 871
Portugal	8 196	1 843	10 039	534
Espagne	49 348	11 096	60 444	3 212
Suède	23 069	5 187	28 256	1 501
Royaume-Uni	107 230	24 111	131 341	-
Total au 31 décembre 2008	845 000	190 000	1 035 000	48 020
Total au 31 décembre 2007	830 000	120 000	950 000	148 427

(*) Le 10 novembre 2008, le Conseil a fixé le montant de la contribution financière à verser par chaque État membre avant le 21 janvier 2009.

19. Passifs éventuels et engagements (en milliers d'euros)

	2008	2007
Engagements		
Prêts non décaissés	777 597	669 117
Engagements non décaissés au titre des prises de participation	188 059	88 204
Garanties tirées	11 800	10 116
Passifs éventuels		
Garanties non tirées	105 000	113 875
Total	1 082 456	881 312

20. Événements postérieurs à la date de clôture

Il ne s'est produit, après la date de clôture de l'exercice, aucun événement significatif pouvant donner lieu à une mise à jour des informations fournies ou à des ajustements aux états financiers au 31 décembre 2008.

Sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration de la Banque a, le 12 mars 2009, examiné les présents états financiers et décidé de les soumettre pour approbation au Conseil des gouverneurs de la Banque à sa séance du 9 juin 2009.

Rapport des réviseurs indépendants

Au Président du Comité de vérification
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT
Luxembourg

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Facilité d'investissement, ci-joints, lesquels font état d'une perte de 26 309 000 EUR et d'un total de bilan de 1 144 922 000 EUR ; ils comprennent le bilan au 31 décembre 2008, le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et l'annexe aux états financiers, qui contient un résumé des principales règles comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Comité de direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le Comité de direction de la Banque européenne d'investissement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux principes d'évaluation et de comptabilisation décrits à la Note 2 des états financiers ci-joints. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne adapté à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit telles qu'adoptées par l'Institut luxembourgeois des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et exécuté conformément aux règles d'éthique et en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et informations présentés dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité en ce qui concerne l'établissement et la présentation sincère des états financiers, l'objectif étant de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.

Un audit consiste également à évaluer la pertinence des règles comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables retenues par le Comité de direction, ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants que nous avons réunis dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Facilité d'investissement au 31 décembre 2008 ainsi que de sa performance financière, des variations de ses capitaux propres et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes d'évaluation et de comptabilisation décrits à la Note 2 des états financiers ci-joints..



Alain KINSCH

Luxembourg, le 12 mars 2009

ERNST & YOUNG

Société Anonyme

Réviseurs d'Entreprises



Bernard LHOEST

Le Comité de vérification

Le Comité de vérification fait rapport au Conseil des gouverneurs qui, avant d'approuver le Rapport annuel et les états financiers de l'exercice écoulé, a pris connaissance de la déclaration ci-après.

Déclaration du Comité de vérification sur les états financiers de la Facilité d'investissement ¹

Le Comité institué en vertu de l'article 14 des Statuts et de l'article 25 du Règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant désigné Ernst & Young comme réviseurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports,
- ayant noté qu'ils ont émis un avis sans réserve sur les états financiers de la Facilité d'investissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat,
- ayant reçu les assurances du Comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne ;

et

- vu les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration à sa réunion du 12 mars 2009,
 - considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion,
 - vu les articles 22, 23 & 24 du Règlement intérieur,
- pour autant qu'il sache et puisse en juger,

confirme que les activités de la Facilité d'investissement sont menées de façon appropriée, notamment en ce qui concerne la gestion des risques et le suivi ;

confirme qu'il a examiné la régularité des opérations et des livres de la Facilité d'investissement et que, à cet effet, il s'est assuré que les opérations de la Facilité d'investissement ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les Statuts et le Règlement intérieur ;

confirme que les états financiers, composés du bilan, du compte de résultat, des variations des capitaux propres, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe aux états financiers, donnent une image fidèle de la situation financière de la Facilité d'investissement au 31 décembre 2008, à l'actif comme au passif, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date.

Luxembourg, le 12 mars 2009

Le Comité de vérification



C. KARMIOS



O. KLAPPER



G. SMYTH

⁽¹⁾ L'Article 134 du Règlement financier applicable au 10ème Fonds européen de développement stipule que les opérations dont la Banque européenne d'investissement assure la gestion font l'objet des procédures de contrôle et de décharge prévues par les Statuts de la Banque pour l'ensemble de ses opérations. C'est sur cette base que le Comité de vérification a émis la déclaration ci-dessus.



Fonds fiduciaire de la FEMIP

États financiers

Compte de résultat

pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)

	Note	Exercice clos au 31.12.2008	Exercice clos au 31.12.2007
Intérêts et produits assimilés		1 276	1 229
Produit d'exploitation net		1 276	1 229
Charges administratives générales	3	- 32	- 87
Opérations financées	5	- 1 783	- 229
Perte et gain nets sur actifs financiers et dettes financières désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	9	- 10	- 9
Autres charges	4	- 17	-
Total des charges d'exploitation		- 1 842	- 325
Résultat de l'exercice		- 566	904

Bilan

au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)

	Note	31.12.2008	31.12.2007
ACTIF			
Liquidités et équivalents	2.3.3.	32 708	32 450
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat (titres de participation)	9	451	461
Total de l'actif		33 159	32 911
PASSIF			
DETTES			
Autres dettes	10	14	-
CAPITAUX PROPRES			
Contributions appelées	6	34 516	33 716
Déficits cumulés		- 1 371	- 805
Total des capitaux propres		33 145	32 911
Total du passif		33 159	32 911

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

Variation des capitaux propres

au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)

	Contributions de la Commission européenne et des États membres	Déficits cumulés	Total des capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2008	33 716	- 805	32 911
Contributions appelées durant l'année	800	-	800
Résultat de l'exercice	-	- 566	- 566
Variation des contributions des donateurs	800	- 566	234
Au 31 décembre 2008	34 516	- 1 371	33 145
	Contributions de la Commission européenne et des États membres	Déficits cumulés	Total des capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2007	31 550	- 1 709	29 841
Contributions appelées durant l'année	2 166	-	2 166
Résultat de l'exercice	-	904	904
Variation des contributions des donateurs	2 166	904	3 070
Au 31 décembre 2007	33 716	- 805	32 911

Tableau des flux de trésorerie

pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)

	Exercice clos au 31.12.2008	Exercice clos au 31.12.2007
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Intérêts et produits assimilés	1 276	1 229
Charges administratives générales	- 32	- 87
Opérations financées	- 1 783	- 229
Autres charges	- 3	-
Résultat des activités opérationnelles avant variation de l'actif et du passif d'exploitation	- 542	913
Variation des investissements financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-	- 470
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités opérationnelles	- 542	443
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Versements des donateurs	800	2 166
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de financement	800	2 166
Variation nette des liquidités et équivalents	258	2 609
Liquidités et équivalents à l'ouverture de l'exercice	32 450	29 841
Liquidités et équivalents à la clôture de l'exercice	32 708	32 450

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

Annexe aux états financiers

1. Informations d'ordre général

En mars 2002, le Conseil européen de Barcelone a décidé de renforcer les activités existantes de la Banque européenne d'investissement (« la Banque » ou « la BEI ») dans les pays partenaires méditerranéens en créant la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (la « FEMIP »). L'objectif global visé par le Conseil était de « *stimuler le développement du secteur privé dans les pays partenaires du bassin méditerranéen afin qu'ils puissent atteindre un niveau plus élevé de croissance économique, qui corresponde à la croissance de la main-d'œuvre dans la région.* »

Le Conseil européen du 12 décembre 2003 a entériné les conclusions du Conseil ECOFIN du 25 novembre 2003, lequel préconisait un renforcement de la FEMIP au sein de la Banque, ce qui a conduit à la création de la « FEMIP renforcée ». En particulier, le Conseil ECOFIN a décidé d'appuyer les opérations de la FEMIP par la mise en œuvre d'un certain nombre de dispositifs et d'instruments nouveaux en faveur du secteur privé, notamment un fonds fiduciaire permettant aux donateurs de compléter, sur une base volontaire, les ressources propres de la Banque ainsi que la dotation du budget de la Communauté européenne.

La Banque et plusieurs pays donateurs ont entamé des discussions dans le but de créer un fonds fiduciaire (le « Fonds fiduciaire de la FEMIP » ou « le Fonds »), spécialement destiné aux pays partenaires méditerranéens, qui permettrait d'acheminer des ressources vers des projets relevant de secteurs prioritaires pour ces pays, projets qui pourraient être améliorés grâce à la mise à disposition d'une assistance technique ou dont la viabilité financière pourrait être assurée par une opération sur capitaux à risques.

Par décision du 14 octobre 2004, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé les Règles relatives à la création et à la gestion du Fonds fiduciaire de la FEMIP (« les Règles »).

Aux termes de l'Article 6.01(b) de ces Règles, « l'exercice financier du Fonds fiduciaire de la FEMIP correspondra à l'année calendaire, à l'exception du premier exercice, qui commencera dès réception de la première contribution pour se terminer le 31 décembre 2005. »

2. Principes comptables essentiels

2.1. Bases d'établissement des états financiers

Les états financiers du Fonds fiduciaire ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'entérinées par l'Union européenne.

Ils couvrent la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 ; les comparaisons ont été effectuées par rapport à l'exercice du Fonds qui a débuté le 1^{er} janvier 2007 pour se terminer le 31 décembre 2007.

Ils sont libellés en euros, monnaie opérationnelle du Fonds. Aux fins de la présentation des états financiers, les éléments d'actif et de passif libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis en euros sur la base des taux de change au comptant en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont enregistrés dans le compte de résultat. Les éléments du compte de résultat sont convertis en euros mensuellement sur la base des taux de conversion de fin de mois.

2.2. Principaux jugements et estimations comptables

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS implique le recours à des estimations comptables déterminantes. Il impose aussi aux organes de direction d'exercer leur jugement dans l'application des principes comptables du Fonds. Les domaines très complexes ou impliquant une marge d'appréciation élevée, ou ceux dans lesquels les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers, sont indiqués.

Les estimations et les jugements ci-après sont ceux qui ont le plus d'importance.

Juste valeur des instruments financiers

Lorsque la juste valeur d'actifs financiers et de dettes financières enregistrés au bilan ne peut être déterminée sur la base de marchés actifs, on a recours à une série de techniques de valorisation qui reposent notamment sur l'utilisation de modèles mathématiques. Les données qui alimentent ces modèles sont tirées, lorsque la possibilité existe, de marchés observables ; dans le cas contraire, déterminer les justes valeurs implique d'exercer un jugement. Cette appréciation se fonde notamment sur des questions de liquidité et de paramètres de modélisation tels que les corrélations et la volatilité pour les instruments dérivés à long terme.

Valorisation des titres de participation non cotés

La valorisation des titres de participation non cotés se fait normalement à l'aide de l'une des techniques suivantes :

- analyse de transactions récentes sur le marché dans des conditions de concurrence normale ;
- référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance ;

- examen des flux de trésorerie prévisionnels actualisés en fonction des taux courants applicables à des positions assorties de modalités et de risques similaires ;
- recours à d'autres modèles de valorisation.

Toutefois, pour les investissements relatifs à des entités qui ont moins de deux ans, aucune perte de valeur n'est comptabilisée. Seuls les effets des variations de change sont pris en compte.

La détermination des flux de trésorerie et des facteurs d'actualisation de titres de participation non cotés nécessite un degré important d'estimation. Le Fonds calibre périodiquement les techniques de valorisation et en teste la validité sur la base soit de transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument, soit de toute autre donnée de marché observable disponible.

2.3. Résumé des principes comptables essentiels

Le bilan présente les éléments de l'actif et du passif par ordre décroissant de liquidité et n'établit pas de distinction entre les éléments à court, moyen et long terme.

2.3.1. Contributions

Les contributions nettes (hors frais bancaires) sont inscrites au bilan à la date de leur réception.

2.3.2. Décaissements sur opérations

Les décaissements au titre d'opérations financées par le Fonds fiduciaire de la FEMIP sont comptabilisés en charges à la rubrique *Opérations financées* du compte de résultat au titre de l'exercice pendant lequel les services sont reçus.

2.3.3. Liquidités et équivalents

Dans le tableau des flux de trésorerie, les liquidités et équivalents désignent des avoirs assortis d'une échéance à moins de trois mois de la date d'acquisition, qui sont disponibles à bref délai et pour lesquels une variation de valeur constitue un risque insignifiant. Cette définition inclut le solde de liquidités et de comptes courants auprès de la Banque. Les liquidités du Fonds fiduciaire de la FEMIP déposées auprès de la Banque sont toutes libellées en euros et rémunérées sur la base de l'indice EONIA (*Euro Overnight Index Average*).

2.3.4. Actifs financiers autres que les produits dérivés

Les actifs financiers sont comptabilisés sur la base de la date de règlement.

Placements financiers

Après détermination de leur montant initial, les placements financiers sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, car ce poste ne comprend que des investissements dans des entreprises associées. La norme IAS 28 permet aux fonds d'investissement de comptabiliser, à leur juste valeur, les placements qu'ils réalisent dans des entreprises associées, conformément à la norme IAS 39, et d'enregistrer les variations de la juste valeur par le biais du compte de résultat.

La juste valeur des participations s'obtient par application des règles suivantes :

Fonds de capital-risque

La juste valeur de chaque fonds de capital-risque est basée sur la valeur nette d'inventaire (VNI) déclarée par le fonds, si celle-ci a été calculée selon une norme internationale d'évaluation reconnue conforme aux IFRS. En présence de certains éléments susceptibles de modifier la valorisation, le Fonds fiduciaire de la FEMIP peut cependant décider de corriger la VNI déclarée par le fonds.

Si la VNI n'a pas été calculée selon une norme internationale reconnue, la valorisation s'effectue sur la base du portefeuille sous-jacent.

Prises de participation directes

La juste valeur des participations se calcule sur la base des derniers états financiers disponibles, avec, le cas échéant, réutilisation de la méthode appliquée lors de leur acquisition.

Les gains ou les pertes non réalisés sur des participations sont inscrits dans le compte de résultat.

Pour les participations non cotées, la juste valeur se détermine au moyen d'une technique de valorisation reconnue. Lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, ces placements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

2.3.5. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes dispose que les avoirs, revenus et autres biens des institutions de l'Union sont exonérés de tous impôts directs.

3. Charges administratives générales

Les charges administratives générales sont directement liées au Fonds et comprennent, notamment, la commission versée à la Banque à titre de rémunération pour son

soutien administratif et opérationnel ainsi que pour sa gestion financière (ci-après « la commission de gestion »). Il s'agit d'une commission fixe qui s'élève au total à 4 % du montant cumulé des contributions nettes versées au Fonds fiduciaire de la FEMIP. Cette commission sera prélevée sur le montant net de chaque contribution au moment du versement effectif des ressources.

4. Autres charges

Le poste *Autres charges*, qui totalise 17 000 EUR, comprend 3 000 EUR de frais de déplacement et 14 000 EUR de frais pour l'audit des états financiers du Fonds fiduciaire au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008.

5. Opérations financées

En 2008, les décaissements suivants ont été effectués à l'appui d'opérations d'assistance technique ainsi que d'autres programmes, pour un montant total de 1 783 000 EUR (en 2007, 4 opérations avaient fait l'objet de décaissements à hauteur de 228 579 EUR) :

Opérations financées (en milliers d'EUR)	2008
Étude sur le potentiel de production de biocarburant	104
Revitalisation de médinas	50
Étude sur l'impact économique et social de la microfinance	28
Développement des énergies renouvelables	75
Étude sur l'impact de la microfinance	28
Phenicia Seed Fund	75
Centre d'assistance technique pour le Moyen-Orient (METAC)	500
Étude sur l'impact de la microfinance	19
Analyse relative aux stratégies dans le domaine du tourisme	81
Examen des services de crédit commercial	48
Périmètre du Loukkos	348
Plan Bleu	225
Réutilisation des eaux usées pour l'irrigation en Méditerranée	120
Programme de stages de la FEMIP	82
Total	1 783

6. Contributions

Au 31 décembre 2008, toutes les contributions attendues des donateurs avaient été versées au Fonds fiduciaire de la FEMIP. Le détail des contributions reçues figure dans le tableau ci-dessous.

Contributions de la Commission européenne et des États membres	Contribution au Fonds (en milliers d'euros)
Autriche	1 000
Belgique	1 000
Chypre	1 000
Commission européenne	1 000
Finlande	1 000
France	4 000
Allemagne	2 000
Grèce	2 000
Irlande	1 000
Italie	2 500
Luxembourg	1 000
Malte	1 000
Pays-Bas	2 000
Portugal	1 000
Espagne	10 000
Royaume-Uni	3 016
Total	34 516

7. Situation de trésorerie

Le tableau ci-dessous donne une analyse des éléments d'actif et de passif ainsi que des ressources des donateurs, groupés en fonction de la durée restant à courir entre la date du bilan et la date contractuelle d'échéance. On a adopté pour ce faire une estimation très prudente des échéances. Ainsi, pour les éléments du passif, on a retenu la date de remboursement la plus proche possible, tandis que pour les éléments de l'actif, c'est la date de remboursement la plus éloignée possible qui a été choisie.

Les éléments d'actif et de passif pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la catégorie « Échéance non définie ».

	Jusqu'à 3 mois (en milliers d'euros)	Échéance non définie (en milliers d'euros)	Total (en milliers d'euros)
Actif			
Liquidités et équivalents	32 708	-	32 708
Placements financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-	451	451
Total de l'actif	32 708	451	33 159
Passif			
Total des dettes	- 14	-	- 14
Capitaux propres			
Total des capitaux propres	-	- 33 145	- 33 145
Total du passif	- 14	- 33 145	- 33 159
Situation nette de la trésorerie au 31 décembre 2008	32 694	- 32 694	-
Situation cumulée nette de la trésorerie au 31 décembre 2008	32 694	-	-
Situation cumulée nette de la trésorerie au 31 décembre 2007	32 450	-	-

8. Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Fonds fiduciaire de la FEMIP au risque de taux d'intérêt réside dans ses liquidités et équivalents, qui sont déposés auprès de la Banque et rémunérés sur la base de l'indice EONIA (*Euro Overnight Index Average*).

9. Titres de participation évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat (en milliers d'euros)

Ce poste comporte un seul investissement qui a évolué comme suit :

	2008	2007
Au 1^{er} janvier	461	-
Variation de la juste valeur	-	-
Perte de valeur	-	-
Variation du coût amorti	-	-
Décaissements	-	470
Intérêts capitalisés	-	-
Remboursements	-	-
Différences de change	- 10	- 9
Au 31 décembre	451	461

Ce titre de participation non coté concerne une entité qui a moins de deux ans. Aucune baisse de la juste valeur ne peut être comptabilisée au 31 décembre 2008. Seuls les effets des variations de change sont pris en compte.

10. Autres dettes

Sont inscrits au poste *Autres dettes* les frais relatifs à l'audit externe annuel des états financiers du Fonds fiduciaire de la FEMIP concernant les exercices 2007 et 2008.

11. Engagements (en milliers d'euros)

Les engagements du Fonds au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 se présentent comme suit :

	2008	2007
Engagements		
Engagements non décaissés au titre des prises de participation	1 530	1 530
Engagements non décaissés au titre de l'assistance technique	1 604	821
Total	3 134	2 351

12. Événements postérieurs à la date de clôture

Il ne s'est produit, après la date de clôture du bilan, aucun événement significatif donnant lieu à une mise à jour des informations fournies ou à des ajustements aux états financiers au 31 décembre 2008.

L'Assemblée des donateurs du Fonds fiduciaire de la FEMIP a approuvé les présents états financiers par procédure tacite le 6 mars 2009.

Sur proposition du Comité de direction de la Banque, le Conseil d'administration de cette dernière a, le 12 mars 2009, reçu les présents états financiers et décidé de les soumettre pour approbation au Conseil des gouverneurs à sa séance du 9 juin 2009.

Rapport des réviseurs indépendants

Au Président du Comité de vérification
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT
Luxembourg

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds fiduciaire de la FEMIP, ci-joints, lesquels font état d'une perte de 566 000 EUR et d'un total de bilan de 33 159 000 EUR ; ils comprennent le bilan au 31 décembre 2008, le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et l'annexe aux états financiers, qui contient un résumé des principales règles comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Comité de direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le Comité de direction de la Banque européenne d'investissement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière et aux principes généraux des directives de l'Union européenne concernant les comptes annuels et les comptes consolidés de certains types d'entreprises, de banques et autres établissements financiers ainsi que des compagnies d'assurance. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne adapté à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit telles qu'adoptées par l'Institut luxembourgeois des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et exécuté conformément aux règles d'éthique et en vue d'obtenir l'assu-

rance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et informations présentés dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité en ce qui concerne l'établissement et la présentation sincère des états financiers, l'objectif étant de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.

Un audit consiste également à évaluer le caractère approprié des règles comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables retenues par le Comité de direction, ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants que nous avons réunis dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds fiduciaire de la FEMIP au 31 décembre 2008 ainsi que de sa performance financière, des variations de ses capitaux propres et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel des Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux principes généraux des directives de l'Union européenne concernant les comptes annuels et les comptes consolidés de certains types d'entreprises, de banques et autres établissements financiers ainsi que des compagnies d'assurance.

Le 12 mars 2009

ERNST & YOUNG

Société anonyme

Réviseurs d'entreprises



Alain KINSCH



Bernard LHOEST

Le Comité de vérification

Le Comité de vérification fait rapport au Conseil des gouverneurs qui, avant d'approuver le Rapport annuel et les états financiers de l'exercice écoulé, a pris connaissance de la déclaration ci-après.

Déclaration du Comité de vérification sur les états financiers du Fonds fiduciaire de la FEMIP⁽¹⁾

Le Comité institué en vertu de l'article 14 des Statuts et de l'article 25 du Règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant désigné Ernst & Young comme réviseurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports,
- ayant noté qu'ils ont émis un avis sans réserve sur les états financiers du Fonds fiduciaire de la FEMIP pour l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat,
- ayant reçu les assurances du Comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne ;

et

- vu les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'administration à sa réunion du 12 mars 2009,
- considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion,
- vu les articles 22, 23 & 24 du Règlement intérieur,

pour autant qu'il sache et puisse en juger,

confirme que les activités du Fonds fiduciaire de la FEMIP sont menées de façon appropriée, notamment en ce qui concerne la gestion des risques et le suivi ;

confirme qu'il a examiné la régularité des opérations et des livres du Fonds fiduciaire de la FEMIP et que, à cet effet, il a vérifié que les opérations du Fonds fiduciaire de la FEMIP ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les Statuts et le Règlement intérieur ;

confirme que les états financiers, composés du bilan, du compte de résultat, de l'état des variations des capitaux propres, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe aux états financiers, donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds fiduciaire de la FEMIP au 31 décembre 2008, à l'actif comme au passif, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date.

Luxembourg, le 12 mars 2009

Le Comité de vérification



C. KARMIOS



O. KLAPPER



G. SMYTH

⁽¹⁾ Les conditions régissant l'approbation des états financiers du Fonds fiduciaire de la FEMIP, contenues dans les *Règles relatives à la création et à la gestion du Fonds fiduciaire de la FEMIP*, stipulent que les états financiers seront soumis aux procédures de présentation et d'approbation prévues par les statuts de la Banque pour ses opérations ordinaires. C'est sur cette base que le Comité de vérification a émis la déclaration ci-dessus.



Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures

États financiers

Compte de résultat

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)

	Note	Au 31.12.2008	Au 31.12.2007
Intérêts et produits assimilés		2 941	749
Total des produits d'exploitation		2 941	749
Opérations de subvention – Assistance technique		- 1 082	-
Charges administratives générales	2.4.3	- 580	- 242
Autres charges (frais d'audit)		- 14	-
Total des charges d'exploitation		- 1 676	- 242
Résultat d'exploitation		1 265	507

Bilan

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)

	Note	31.12.2008	31.12.2007
ACTIF			
Liquidités et équivalents	2.4.2	91 881	41 549
Autres éléments de l'actif	3	2 898	1 458
Total de l'actif		94 779	43 007
PASSIF			
DETTES			
Autres dettes	4	7	-
CAPITAUX PROPRES			
Contributions des donateurs	5	93 000	42 500
Bénéfice non distribué		1 772	507
Total des capitaux propres		94 772	43 007
Total du passif		94 779	43 007

État des variations des capitaux propres

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)

	Contributions des donateurs	Bénéfice non distribué	Autres réserves	Total des capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2008	42 500	507	-	43 007
Contributions des donateurs durant l'exercice	50 500	-	-	50 500
Résultat de l'exercice	-	1 265	-	1 265
Au 31 décembre 2008	93 000	1 772	-	94 772
	Contributions des donateurs	Bénéfice non distribué	Autres réserves	Total des capitaux propres
Au 14 juin 2007	-	-	-	-
Contributions des donateurs durant l'exercice	42 500	-	-	42 500
Résultat de l'exercice	-	507	-	507
Au 31 décembre 2007	42 500	507	-	43 007

Tableau des flux de trésorerie

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)

	Au 31.12.2008	Au 31.12.2007
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Intérêts perçus	2 941	749
Charges administratives générales	- 580	- 242
Assistance technique	- 1 082	-
Frais d'audit	- 7	-
<i>Variation des actifs d'exploitation</i>		
Autres actifs	- 1 440	- 1 458
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités opérationnelles	- 168	- 951
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Versements des donateurs	50 500	42 500
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de financement	50 500	42 500
Variation nette des liquidités et équivalents	50 332	41 549
Liquidités et équivalents à l'ouverture de l'exercice	41 549	-
Effet des variations de change sur les liquidités et équivalents	-	-
Liquidités et équivalents à la clôture de l'exercice	91 881	41 549

Les notes renvoient à l'annexe aux états financiers.

Annexe aux états financiers

1. Informations d'ordre général

À l'issue de consultations détaillées entre les États membres de l'UE, la Commission européenne (CE) et la Banque européenne d'investissement (BEI), l'accord relatif au Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures (« Accord établissant les modalités de mise en œuvre du Fonds fiduciaire », « l'Accord ») a été signé à Bruxelles le 23 avril 2007 par les donateurs et par la BEI en tant que gestionnaire du Fonds.

Aux termes de cet accord, la vocation centrale du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures est de contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques du Partenariat UE-Afrique en finançant de manière ciblée des projets d'infrastructure transfrontaliers et régionaux en Afrique subsaharienne. Le Fonds fiduciaire apporte à ces projets un appui financier sous forme de subventions, parallèlement aux prêts à long terme accordés par des bailleurs de fonds.

Un fonds fiduciaire a généralement une durée de vie limitée et peut être clos après survenance de certains événements dits « situations de clôture ». L'article 11.2.1 de l'Accord prévoit la possibilité de clore le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures le 31 décembre 2013.

La période comptable des présents états financiers court du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008. Les données de l'exercice précédent correspondent à l'activité du Fonds entre le 14 juin 2007 (date de sa création) et le 31 décembre 2007.

2. Principes comptables essentiels

2.1. Bases d'établissement des états financiers

Les états financiers du Fonds fiduciaire ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'entérinées par l'Union européenne.

Les règles comptables appliquées sont conformes aux IFRS et aux principes généraux de la directive 86/635/CEE du Conseil des Communautés européennes du 8 décembre 1986 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers, telle que modifiée par la directive 2001/65/CE du 27 septembre 2001 et par la directive 2003/51/CE du 18 juin 2003 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés de certaines catégories de sociétés, des banques et autres établissements financiers et des entreprises d'assurance (« les directives »).

2.2. Principaux jugements et estimations comptables

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS implique le recours à des estimations comptables déterminantes. Il impose aussi aux organes de direction d'exercer leur jugement dans l'application des principes comptables du Fonds fiduciaire. Les domaines très complexes ou impliquant une marge d'appréciation élevée, ou ceux dans lesquels les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers, sont indiqués.

2.3. Modification des principes comptables

Conformément à l'IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs, le Fonds fiduciaire a modifié son traitement comptable des commissions de gestion versées à la BEI au titre des contributions reçues. En 2007, le montant total des commissions de gestion versées a été comptabilisé en résultat au poste *Charges administratives générales*. Étant donné leur nature administrative et générale, ces commissions seront amorties sur toute la durée de vie du Fonds fiduciaire. En conséquence, les états financiers 2007 du Fonds fiduciaire ont été retraités afin de pouvoir être comparés à ceux de 2008.

Ce retraitement a une incidence positive de 1 458 000 EUR sur le compte de résultat et le bilan (capitaux propres) 2007.

2.4. Résumé des principes comptables essentiels

Le bilan présente les éléments de l'actif et du passif par ordre décroissant de liquidité. L'actif et le passif sont exclusivement composés d'éléments courants.

2.4.1. Bases de conversion

Les états financiers du Fonds fiduciaire sont libellés en euros (EUR), monnaie opérationnelle et de présentation du Fonds.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties, conformément à l'IAS 21, au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont enregistrés au compte de résultat.

Les postes non monétaires qui sont évalués à leur coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les postes non monétaires évalués à leur juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis sur la base du taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur.

Les différences de change résultant du règlement de transactions à des taux différents de ceux en vigueur à la date de ces transactions, ainsi que les différences de change non réalisées sur des postes monétaires d'actif et de passif en devises à régulariser, sont enregistrées dans le compte de résultat.

Les éléments du compte de résultat sont convertis en euros sur la base des taux de conversion de fin de mois.

2.4.2. Liquidités et équivalents

Le Fonds fiduciaire assimile à des équivalents de liquidités les comptes courants et les dépôts à court terme dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois. La BEI a ouvert dans ses livres un compte séparé au nom du Fonds fiduciaire, intitulé « compte du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures » (le « compte courant »).

2.4.3. Charges administratives générales

Pour la gestion du Fonds fiduciaire, la BEI est rémunérée par une commission fixe égale à 4 % (quatre pour cent) du montant cumulé des contributions effectivement versées au Fonds. Cette commission est destinée à couvrir intégralement le coût de la gestion du Fonds.

Pour les exercices 2008 et 2007, la commission de gestion versée à la BEI s'élève à 2 020 000 EUR et 1 700 000 EUR respectivement. Les charges administratives générales sont comptabilisées en résultat au prorata sur le reste de la durée de vie du Fonds fiduciaire. Au 31 décembre 2008, 580 000 EUR (2007 : 242 000 EUR) sont inscrits en résultat et 2 898 000 EUR (2007 : 1 458 000 EUR) inscrits à l'actif du bilan en tant que commissions administratives versées d'avance.

2.4.4. Produits d'intérêts

Aux termes de l'Accord établissant les modalités de mise en œuvre du Fonds fiduciaire, la BEI rémunère les sommes portées au crédit du compte courant.

Pour l'exercice 2008, les produits d'intérêts perçus en rémunération du compte courant ouvert dans les livres de la BEI s'élèvent à 2 941 156 EUR.

2.4.5. Contributions

Outre le donateur fondateur (la Commission européenne), tout État membre de l'Union européenne et tout organisme de financement du développement situé dans un État membre de l'UE peut apporter une contribution en euros au compte du Fonds. Les contributions des donateurs ne sont pas remboursables.

2.4.6. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes dispose que les avoirs, revenus et autres biens des institutions de l'Union sont exonérés de tous impôts directs.

3. Autres éléments de l'actif

Sont inscrites au poste *Autres éléments de l'actif* les commissions de gestion versées d'avance à la BEI – comme expliqué à la Note 2.4.3.

4. Autres dettes

Sont inscrits au poste *Autres dettes* les frais relatifs à l'audit externe des états financiers du Fonds fiduciaire au 31 décembre 2008.

5. Contributions des donateurs

Les contributions reçues des donateurs au 31 décembre 2008 sont détaillées ci-dessous.

Donateur	Montant de la contribution (en milliers d'euros)
Autriche	1 000
Commission européenne	60 000
France	5 000
Allemagne	1 000
Grèce	1 000
Italie	5 000
Luxembourg	2 000
Pays-Bas	2 000
Portugal	1 000
Espagne	10 000
Royaume-Uni	5 000
Total	93 000

6. Passifs éventuels

Les passifs éventuels du Fonds fiduciaire sont intégralement composés d'opérations de subvention approuvées mais non encore décaissées. À la date du bilan, celles-ci se montent à 62 200 000 EUR, dont 53 300 000 EUR correspondant à des bonifications d'intérêts et 8 900 000 EUR correspondant à des actions d'assistance technique. L'accord instituant le Fonds fiduciaire prévoit (article 6) que les décaissements des subventions au profit des bailleurs de fonds qui financent les projets doivent normalement débiter dans les 15 mois suivant l'approbation formelle de l'opération concernée.

7. Événements postérieurs à la date de clôture

Il ne s'est produit, après la date de clôture de l'exercice, aucun événement significatif pouvant donner lieu à une mise à jour des informations fournies ou à des ajustements aux états financiers au 31 décembre 2008.

Rapport des réviseurs indépendants

Au Président du Comité de vérification
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT
Luxembourg

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, ci-joints, lesquels font état d'un excédent de 1 265 000 EUR et d'un total de bilan de 94 779 000 EUR ; ils comprennent le bilan au 31 décembre 2008, le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2008, et l'annexe aux états financiers.

Responsabilité du Comité de direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le Comité de direction de la Banque européenne d'investissement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière et aux principes généraux des directives de l'Union européenne concernant les comptes annuels et les comptes consolidés de certains types d'entreprises, de banques et autres établissements financiers ainsi que des compagnies d'assurance. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne adapté à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit telles qu'adoptées par l'Institut luxembourgeois des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et exécuté conformément aux règles d'éthique et en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et informations présentés dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité en ce qui concerne l'établissement et la présentation sincère des états financiers, l'objectif étant de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.

Un audit consiste également à évaluer le caractère approprié des règles comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables retenues par le Comité de direction, ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants que nous avons réunis dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures au 31 décembre 2008 ainsi que de sa performance financière, des variations de ses capitaux propres et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel des Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux principes généraux des directives de l'Union européenne concernant les comptes annuels et les comptes consolidés de certains types d'entreprises, de banques et autres établissements financiers ainsi que des compagnies d'assurance.



Alain KINSCH

Luxembourg, le 12 mars 2009

ERNST & YOUNG

Société Anonyme

Réviseurs d'Entreprises



Bernard LHOEST

Le Comité de vérification

Le Comité de vérification fait rapport au Conseil des gouverneurs qui, avant d'approuver le Rapport annuel et les états financiers de l'exercice écoulé, a pris connaissance de la déclaration ci-après.

Déclaration du Comité de vérification sur les états financiers du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures⁽¹⁾

Le Comité institué en vertu de l'article 14 des Statuts et de l'article 25 du Règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant désigné Ernst & Young comme réviseurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports,
- ayant noté qu'ils ont émis un avis sans réserve sur les états financiers du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures pour l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat,
- ayant reçu les assurances du Comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne ;

et

- vu les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'administration à sa réunion du 12 mars 2009,
- considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion,
- vu les articles 22, 23 & 24 du Règlement intérieur,

pour autant qu'il sache et puisse en juger,

confirme que les activités du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures sont menées de façon appropriée, notamment en ce qui concerne la gestion des risques et le suivi ;

confirme qu'il a examiné la régularité des opérations et des livres du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures et que, à cet effet, il a vérifié que les opérations du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les Statuts et le Règlement intérieur ;

confirme que les états financiers, composés du bilan, du compte de résultat, de l'état des variations des capitaux propres, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe aux états financiers, donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures au 31 décembre 2008, à l'actif comme au passif, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date.

Luxembourg, le 12 mars 2009

Le Comité de vérification



C. KARMIOS



O. KLAPPER



G. SMYTH

⁽¹⁾ Les conditions régissant l'approbation des états financiers du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, contenues dans l'Accord établissant les modalités de mise en œuvre du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, stipulent que les états financiers seront soumis aux instances dirigeantes de la Banque selon les dispositions prévues par les statuts de cette dernière pour ses propres états financiers. C'est sur cette base que le Comité de vérification a émis la déclaration ci-dessus.



FEI

États financiers

Rapport des réviseurs indépendants

Collège des Commissaires aux comptes
FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT
96, boulevard Konrad Adenauer
L-2968 Luxembourg

Suite à notre nomination par le Collège des commissaires aux comptes, nous avons vérifié les états financiers ci-joints du Fonds européen d'investissement, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2008, le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales règles comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne adapté à la présentation sincère d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué celui-ci selon les normes internationales d'audit telles qu'adoptées par l'Institut des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et exécuté conformément aux règles d'éthique et en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et informations présentés dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies

significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité en ce qui concerne l'établissement et la présentation sincère d'états financiers, l'objectif étant de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.

Un audit consiste également à évaluer la pertinence des règles comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables retenues par la direction, ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons réunis dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les présents états financiers donnent, en conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, une image fidèle de la situation financière du Fonds européen d'investissement au 31 décembre 2008, ainsi que de ses résultats financiers et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

ERNST & YOUNG
Société anonyme
Réviseur d'entreprises

Luxembourg, le 10 mars 2009



Olivier JORDANT



Alain KINSCH

Rapport du Collège des commissaires aux comptes

Le Collège des commissaires aux comptes, constitué en vertu de l'article 22 des Statuts du Fonds européen d'investissement (FEI),

- agissant conformément aux normes habituelles de la profession de vérificateur des comptes,
- ayant désigné ERNST & YOUNG Société anonyme Réviseur d'entreprises comme réviseurs externes du FEI en vertu de l'article 19 du Règlement intérieur,
- ayant étudié les états financiers et les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat,
- ayant examiné le rapport établi par ERNST & YOUNG Société anonyme Réviseur d'entreprises, en date du 10 mars 2009,
- notant que ce rapport émet une opinion sans réserve sur les états financiers du FEI pour l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- ayant examiné les rapports et les avis émis par l'Audit interne et par les fonctions Gestion des

risques financiers, Conformité et Risque opérationnel du FEI,

- ayant reçu les assurances du Directeur général concernant, en particulier, l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de la gestion des risques et de l'administration interne,

vu les articles 17, 18 et 19 du Règlement intérieur,

confirme par la présente, pour autant qu'il sache et puisse en juger,

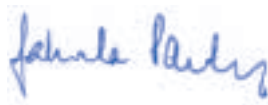
- que les opérations du Fonds ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les Statuts et le Règlement intérieur ;
- que les états financiers du Fonds européen d'investissement, qui comprennent le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état des variations des capitaux propres et les notes d'accompagnement des comptes annuels, donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds, à l'actif comme au passif, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice considéré.

Luxembourg, le 10 mars 2009

LE COLLÈGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Tony MURPHY



Gabriela PANTRING



Ortwin KLAPPER

Bilan

au 31 décembre 2008 (en euros)

	Note	31.12.2008	31.12.2007
ACTIF			
Liquidités et équivalents	4.1	383 502 584	291 604 538
Placements :			
Titres de créance et autres titres à revenu fixe	4.2	495 733 011	522 470 401
Actions et autres titres à revenu variable	4.3	158 714 823	167 876 521
		654 447 834	690 346 922
Actifs non courants détenus en vue de la vente	4.4	7 139 812	0
Autres éléments de l'actif	4.5	28 465 987	33 072 223
Immobilisations incorporelles	4.6	1 869 793	1 161 484
Immobilisations corporelles	4.7	433 673	8 245 595
TOTAL DE L'ACTIF		1 075 859 683	1 024 430 762
DETTES			
Dettes financières	5.1		
Garanties financières à payer		18 990 527	11 439 133
Produits dérivés		2 604 242	1 579 264
Provisions pour garanties	5.2	8 983 874	5 056 087
		30 578 643	18 074 484
Obligations au titre des prestations de retraite	5.3	16 984 934	13 232 407
Autres dettes et provisions	5.4	14 223 570	7 758 556
Total des dettes		61 787 147	39 065 447
CAPITAUX PROPRES			
Capital libéré	5.5		
souscrit		2 865 000 000	2 770 000 000
non appelé		(2 292 000 000)	(2 216 000 000)
		573 000 000	554 000 000
Primes d'émission d'actions		132 012 377	117 909 669
Réserve statutaire	5.6	124 490 745	104 329 810
Bénéfices non distribués	5.6	146 435 341	136 353 969
Réserve de juste valeur	5.7	3 022 993	22 369 530
Résultat de l'exercice	5.6	35 111 080	50 402 337
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		1 014 072 536	985 365 315
TOTAL DU PASSIF		1 075 859 683	1 024 430 762

Compte de résultat

pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 (en euros)

	Note	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts et produits assimilés nets	7.1	38 494 827	30 231 070
Revenus des titres			
Revenus des actions et autres titres à revenu variable	4.3	4 598 262	6 674 654
Revenus nets sur opérations de garantie	7.2	18 492 375	21 349 024
Revenus de commissions	7.3	23 405 855	29 072 382
Résultat net sur opérations financières	7.4	(5 081 325)	(1 020 711)
Autres produits d'exploitation		24 675	18 955
Charges administratives générales	7.5		
Frais de personnel :			
- salaires et traitements		(19 241 179)	(17 317 160)
- cotisations sociales		(3 237 576)	(2 130 900)
		(22 478 755)	(19 448 060)
Autres charges administratives		(7 546 298)	(6 665 063)
		(30 025 053)	(26 113 123)
Amortissement d'immobilisations corporelles et incorporelles	4.6 et 4.7	(894 486)	(1 219 062)
Pertes de valeur sur placements disponibles à la vente		(13 904 050)	(8 590 852)
Résultat de l'exercice		35 111 080	50 402 337

Tableau des flux de trésorerie

pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 (en euros)

	Note	31.12.2008	31.12.2007
A. Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat de l'exercice ^(*)		35 111 080	50 402 337
Variation intérêts courus sur titres de créance	4.2	1 266 700	465 186
Intérêts perçus sur titres de créance		(26 172 698)	(17 648 283)
Dépréciation de titres de créance et autres titres à revenu fixe	4.2	98 579	197 156
Variation actions et autres titres à revenu variable	4.3	(23 700 054)	(28 789 755)
Perte de valeur sur actions et autres titres à revenu variable	4.3	13 904 051	8 393 697
Amortissement d'immobilisations incorporelles et corporelles	4.6 et 4.7	894 486	1 219 062
Variation autres éléments de l'actif	4.5	4 917 312	(13 149 978)
Variation obligations au titre des prestations de retraite	5.3	3 752 527	3 053 499
Variation intérêts effectifs sur portefeuille de titres de créance		(1 065 404)	(4 187 074)
Variation autres dettes et provisions	5.4	6 465 014	(1 050 152)
Variation amortissement de garanties financières		7 551 394	(3 788 076)
Variation juste valeur de produits dérivés		1 024 978	435 564
Provisions pour garanties		3 927 787	0
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		27 975 752	(4 446 817)
B. Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	4.6	(998 769)	(892 952)
Acquisitions d'immobilisations corporelles (montant net)	4.7	(242 993)	(289 576)
Intérêts perçus sur titres de créance		26 172 698	17 648 283
Variation titres de créance et autres titres à revenu fixe		26 048 680	(12 990 590)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		50 979 616	3 475 165
C. Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes versés	5.6	(20 160 030)	(19 430 000)
Augmentation de capital		33 102 708	259 139 527
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		12 942 678	239 709 527
État résumé de la trésorerie			
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice		291 604 538	52 866 663
Flux de trésorerie nets liés aux :			
- activités opérationnelles		27 975 752	(4 446 817)
- activités d'investissement		50 979 616	3 475 165
- activités de financement		12 942 678	239 709 527
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	4.1	383 502 584	291 604 538

^(*) Le résultat de l'exercice comprend des dividendes perçus à hauteur de 4 598 262 EUR (2006 : 6 674 654 EUR).

État des variations des capitaux propres

pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 (en euros)

	Note	Capital souscrit	Capital non appelé	Capital libéré	Prime d'émission d'actions	Réserve statutaire	Bénéfices non distribués	Réserve de juste valeur	Résultat de l'exercice avant affectation du résultat	Total des fonds propres
Solde au 01.01.2007		2 000 000 000	(1 600 000 000)	400 000 000	12 770 142	84 899 624	126 638 689	19 635 766	48 575 466	692 519 687
Affectation du résultat de l'exercice précédent, y compris les dividendes	5.6	0	0	0	0	19 430 186	9 715 280	0	(48 575 466)	(19 430 000)
Émission d'actions	5.5	770 000 000	(616 000 000)	154 000 000	105 139 527	0	0	0	0	259 139 527
Réserve de juste valeur	5.7	0	0	0	0	0	0	2 733 764	0	2 733 764
Résultat de l'exercice		0	0	0	0	0	0	0	50 402 337	50 402 337
Solde au 31.12.2007		2 770 000 000	(2 216 000 000)	554 000 000	117 909 669	104 329 810	136 353 969	22 369 530	50 402 337	985 365 315
Affectation du résultat de l'exercice précédent, y compris les dividendes	5.6	0	0	0	0	20 160 935	10 081 372	0	(50 402 337)	(20 160 030)
Émission d'actions	5.5	95 000 000	(76 000 000)	19 000 000	14 102 708	0	0	0	0	33 102 708
Réserve de juste valeur	5.7	0	0	0	0	0	0	(19 346 537)	0	(19 346 536)
Résultat de l'exercice		0	0	0	0	0	0	0	35 111 080	35 111 080
Solde au 31.12.2008		2 865 000 000	(2 292 000 000)	573 000 000	132 012 377	124 490 745	146 435 341	3 022 993	35 111 080	1 014 072 536

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds européen d'investissement

Notes d'accompagnement des comptes annuels

pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 (en euros)

1. Généralités

Le FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT (ci-après « le Fonds » ou le « FEI ») est une institution financière internationale qui a été créée à Luxembourg le 14 juin 1994. Son siège social est situé 96, boulevard Konrad Adenauer, L-2968 Luxembourg.

La mission première du Fonds est de contribuer, tout en assurant une rentabilité adéquate de ses fonds propres, à la réalisation des objectifs communautaires au travers des activités suivantes :

- l'octroi de garanties à des institutions financières pour couvrir des crédits aux PME ;
- l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de participations en capital ;
- l'administration de ressources spéciales qui lui sont confiées par des tierces parties ;
- des activités connexes.

Le Fonds est un partenariat dont les membres sont la Banque européenne d'investissement (ci-après « la BEI »), l'Union européenne représentée par la Commission des Communautés européennes (ci-après « la Commission »), et un groupe d'institutions financières des États membres de l'Union européenne et de deux pays candidats. Les membres du Fonds ne sont responsables des obligations de celui-ci qu'à concurrence de leur quote-part du capital souscrit et non versé.

L'exercice financier du Fonds court du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

La BEI détient la majorité des parts du capital du FEI. Le Fonds est par conséquent inclus dans les comptes consolidés du Groupe BEI. Pour obtenir ces comptes consolidés, prière de s'adresser au siège de la BEI, 100, boulevard Konrad Adenauer, L-2950 Luxembourg.

La publication des comptes annuels du Fonds a été autorisée par le Conseil d'administration le 10 mars 2009.

2. Principales méthodes comptables et bases d'établissement des états financiers

2.1. Bases d'établissement des états financiers

Les états financiers du Fonds ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et entérinées par l'Union européenne.

Les états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique telle que modifiée sur la base de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente, des actifs et des passifs financiers enregistrés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, y compris tous les contrats dérivés évalués à leur juste valeur.

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS implique le recours à des estimations comptables déterminantes. Il impose aussi aux organes de direction d'exercer leur jugement dans l'application des principes comptables du Fonds. Les domaines qui laissent la place à une plus grande marge d'appréciation ou qui présentent un degré de complexité plus élevé, ou encore ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations retenues ont une incidence importante sur les états financiers, sont présentés plus en détail ci-après. Établir des estimations suppose d'utiliser les informations disponibles et d'exercer un jugement. Les résultats effectifs constatés ultérieurement peuvent différer de ces estimations et les différences peuvent être significatives pour les états financiers.

Déclaration de conformité

Les états financiers du Fonds ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Changements de présentation

Les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles qui ont été utilisées pour le dernier exercice. Par rapport à 2007, des changements ont été apportés à la présentation et à la classification des garanties (Note 5.1) ainsi qu'aux ajustements de change sur les placements disponibles à la vente dépréciés (Note 4.3) :

- Les opérations de garantie qui étaient enregistrées en valeur brute dans les *Garanties financières à recevoir* à l'actif du bilan et dans les *Garanties financières à payer* au passif du bilan au 31 décembre 2007 le sont en valeur nette à compter du 31 décembre 2008. Pour les besoins de la comparaison, la même présentation a été appliquée aux données au 31 décembre 2007.

Ce changement de présentation a pour effet de réduire le total de l'actif de 66 210 505 EUR (2007 : 48 592 549 EUR). Il n'a aucune incidence sur le compte de résultat ni sur l'état des variations des capitaux propres au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007.

De plus, un changement intervenu dans la présentation des opérations sur produits dérivés dans le bilan au 31 décembre 2007 a entraîné le reclassement de 435 130 EUR de l'actif au passif.

- Les ajustements de change sur les placements disponibles à la vente dépréciés, qui étaient enregistrés dans le *Résultat net sur opérations financières* au 31 décembre 2007, sont intégrés dans les *Pertes de valeur sur placements disponibles à la vente* au 31 décembre 2008. Pour les besoins de la comparaison, la même présentation a été appliquée aux données au 31 décembre 2007.

Ce changement de présentation se traduit par le transfert de 1 443 626 EUR (2007 : 888 169 EUR) du *Résultat net sur opérations financières* aux *Pertes de valeur sur placements disponibles à la vente*. Ce changement n'a aucune incidence sur le bilan et l'état des variations des capitaux propres ni sur le résultat de l'exercice.

2.2. Bases de conversion

L'euro (EUR) est la monnaie opérationnelle et l'unité de compte utilisée pour la présentation des états financiers.

Les postes non monétaires, qui comprennent les immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles libellées en devises, sont comptabilisés sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction (coût historique). Les différences de change sur des actifs financiers non monétaires sont un facteur de la variation de leur juste valeur. En fonction du classement des actifs financiers non monétaires, les différences de change sont reconnues soit dans le compte de résultat, soit dans les réserves. Les postes non monétaires évalués à leur juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis sur la base du taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur.

Les postes monétaires, qui comprennent tous les autres postes de l'actif et du passif libellés dans une monnaie autre que l'euro, sont comptabilisés sur la base du taux de change indiqué par la Banque centrale européenne à la date de la clôture des états financiers. Les différences de change sont inscrites au compte de résultat pendant la période où elles sont constatées.

Les produits et les charges en devises sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de transaction.

2.3. Placements

2.3.1. Classification et évaluation

Classification

Le Fonds classe ses placements en titres et actions dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente. Le classement est déterminé lors de la comptabilisation initiale des placements.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont soit des instruments financiers non dérivés classés dans cette catégorie au moment de leur comptabilisation initiale, soit des actifs qui ne peuvent être classés dans aucune autre catégorie.

Comptabilisation initiale et décomptabilisation

Les acquisitions et les cessions d'actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisées à la date de la transaction, et enregistrées à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. La question de la juste valeur est développée ci-après.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie liés à ces actifs financiers sont arrivés à expiration ou lorsque le FEI a transféré la majeure partie des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs.

Évaluation ultérieure

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur d'actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente sont enregistrées directement dans la *Réserve de juste valeur* de la section capitaux propres du bilan, et ce jusqu'à ce que ces actifs soient décomptabilisés ou dépréciés. Le montant cumulé des gains ou des pertes préalablement comptabilisés dans les capitaux propres doit alors être reporté dans le compte de résultat.

Les intérêts sur les titres de créance disponibles à la vente et sur d'autres titres à revenus fixes sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et reconnus en résultat. Les dividendes sur les titres de capitaux propres sont enregistrés en résultat dès lors que le droit du FEI à percevoir ces paiements est établi.

Les différences de change résultant de la conversion d'actifs financiers non monétaires tels que des titres de participation sont comptabilisées dans la *Réserve de juste valeur* à la section capitaux propres.

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque clôture de bilan, le FEI procède à un examen visant à détecter les signes objectifs de dépréciation sur des actifs financiers ou des groupes d'actifs financiers. Le FEI considère les titres de participation comme étant dépréciés lorsqu'ils ont subi une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en deçà de leur coût d'acquisition. En présence d'une indication objective dans ce sens concernant un actif financier disponible à la vente, la perte cumulée – c'est-à-dire la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute perte de valeur sur cet actif enregistrée antérieurement en résultat – est sortie des réserves et portée au compte de résultat. Les pertes de valeur sur des titres de participation comptabilisées antérieurement en résultat ne sont pas reprises par le biais du compte de résultat. En revanche, si la juste valeur d'un titre de créance classé comme étant disponible à la vente s'accroît lors d'un exercice ultérieur, et si la hausse peut être objectivement associée à un événement postérieur à la comptabilisation d'une perte de valeur, celle-ci fait l'objet d'une reprise en résultat.

2.3.2. Placements en actions et autres titres à revenu variable

Les participations dans des fonds de capital-risque sont incluses dans le poste *Actions et autres titres à revenu variable*. Elles sont acquises dans une perspective à relativement long terme dans le cours normal des activités du Fonds.

a) Juste valeur

Pour déterminer la juste valeur de fonds de capital-risque, le FEI applique la méthode de la valeur nette d'inventaire (VNI) globale. Cette méthode présuppose que, si la VNI des fonds sous-jacents peut être considérée comme équivalente à la juste valeur telle que déterminée conformément à l'IAS 39, alors le total cumulé des VNI de l'ensemble des fonds est lui-même équivalent à la juste valeur déterminée aux termes de l'IAS 39. Lorsque l'IAS 39 n'est pas appliquée, d'autres procédés sont acceptables – par exemple, les règles figurant dans le guide international de l'évaluation des portefeuilles de fonds (IPEV), publié par l'EVCA –, mais un suivi et un examen plus détaillés sont alors nécessaires.

En conséquence, les fonds sont classés selon trois catégories :

- Catégorie I : fonds qui ont adopté les critères de juste valeur de l'IAS 39 ou les règles du guide IPEV, et pour lesquels un examen spécifique est effectué afin de vérifier si la VNI représente bien une estimation fiable de la juste valeur.
- Catégorie II : fonds qui ont adopté d'autres modes de valorisation (tels que les anciennes règles (2001) de l'EVCA) ou des normes pouvant être considérées comme équivalentes à l'IAS 39, et pour lesquels un examen

spécifique est effectué afin de vérifier si la VNI représente une estimation fiable de la juste valeur.

- Catégorie III : fonds qui n'ont adopté ni les dispositions de l'IAS 39 en matière de juste valeur ni une autre norme équivalente.

Bien que l'on considère, concernant la catégorie I, que la VNI représente une estimation fiable de la juste valeur et que des examens spécifiques soient effectués pour les catégories II et III, il convient de préciser que les investissements sous-jacents ont été évalués en l'absence de valeurs de marché aisément vérifiables. En raison de l'incertitude inhérente aux valorisations et à la situation actuelle des marchés, les résultats effectifs constatés ultérieurement peuvent différer des estimations des gestionnaires de fonds et la différence peut être significative pour les états financiers.

Dans une perspective de gestion des risques, le FEI a mis au point ces dernières années un ensemble d'outils destinés à concevoir, gérer et surveiller des portefeuilles de fonds de capital-risque. Ces outils reposent sur un modèle interne, le GEM (*Grading-based Economic Model*), ou modèle économique fondé sur la notation, qui permet au Fonds d'évaluer et de vérifier de manière systématique et cohérente la qualité opérationnelle, les valorisations et les performances attendues des fonds. Grâce à ce dispositif, qui s'appuie sur un système informatique propre et un logiciel intégré (traitement intégral d'amont en aval), il renforce ses processus de décision d'investissement et de gestion des risques financiers du portefeuille ainsi que des liquidités.

Le système interne de classement des risques permet de déterminer la couverture et l'intensité du suivi ainsi que la fourchette des performances attendues.

Ce système de classement est ainsi constitué :

Note de performances attendues

P-A	Au moment de la notation, le fonds se situe dans le premier quartile du groupe de référence.
P-B	Au moment de la notation, le fonds se situe dans le deuxième quartile du groupe de référence.
P-C	Au moment de la notation, le fonds se situe dans le troisième quartile du groupe de référence.
P-D	Au moment de la notation, le fonds se situe dans le quatrième quartile du groupe de référence.

Le groupe de référence se définit comme le groupe de fonds ayant un profil de risque et un encours à risque identiques à ceux du fonds à classer.

Note d'état opérationnel

O-A	Aucun signal ou renseignement négatif à la date de notation.
O-B	Présence de signaux ou de renseignements qui, si aucune mesure appropriée n'était rapidement prise, seraient atypiques pour un fonds du premier quartile. Absence de signaux ou de renseignements qui seraient incompatibles avec la performance attendue d'un fonds du deuxième quartile.
O-C	Présence de signaux ou de renseignements qui, si aucune mesure appropriée n'était rapidement prise, seraient atypiques pour un fonds supérieur à la moyenne. Absence de signaux ou de renseignements qui seraient incompatibles avec la performance attendue d'un fonds du troisième quartile.
O-D	Existence d'événements qui, si aucune mesure appropriée n'était rapidement prise, se traduiraient par une performance inférieure à la norme, voire par une défaillance ou un effondrement du fonds de capital-investissement concerné.

b) Dépréciations

Les placements en actions et autres titres à revenu variable font l'objet d'examen visant à détecter des signes objectifs de dépréciation. Un actif subit une perte de valeur uniquement s'il existe une indication objective de sa dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres en deçà de son coût d'acquisition est une indication objective de sa dépréciation. À chaque date officielle d'arrêt des comptes, le FEI analyse les pertes latentes pour dépréciation afin d'établir si elles doivent être comptabilisées en tant que pertes de valeur au compte de résultat ou en tant que variation de la réserve de juste valeur.

Une baisse de valeur est qualifiée de significative ou prolongée lorsque les fonds concernés ont une note de performance P-D. En outre, le FEI définit des seuils quantitatifs à appliquer pour juger qu'une baisse est significative ou prolongée, ce qui permet de classer les fonds comme suit :

- fonds pour lesquels il n'existe aucun signe de dépréciation ;
- fonds pour lesquels il existe une indication de dépréciation potentielle et qui sont soumis par le comité des risques du FEI à un test de dépréciation ;
- fonds pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation.

Les investissements de catégorie III sont évalués au coût d'acquisition diminué des dépréciations. Lorsqu'un investissement tombe dans cette catégorie, le montant de la perte de valeur est calculé à partir d'une matrice de coefficients de dépréciation fixes par tranche de 25 % en fonction de la note opérationnelle et de la note de performance du fonds concerné.

On détermine la juste valeur de la VNI attribuable soit en rapportant la quotité de capital de l'instrument sous-jacent détenue par le FEI à la VNI qui ressort du dernier compte rendu du gestionnaire, soit en utilisant, dans la mesure où elle est disponible, la valeur exacte de la participation du FEI telle qu'indiquée par le gestionnaire à la date de ce compte rendu. Afin de couvrir l'intervalle entre la date de la dernière VNI disponible et celle de la présentation des comptes de l'exercice, une procédure de suivi est mise en œuvre et la VNI enregistrée est ajustée si nécessaire.

2.3.3. Placements en titres de créance et autres titres à revenu fixe

Les titres de créance et autres titres à revenu fixe se décomposent comme suit :

- les obligations à taux variable dont l'échéance est supérieure à un an et les bons à taux fixe autres que les billets de trésorerie sont inclus dans le portefeuille d'investissement ou dans le portefeuille d'actifs disponibles à la vente ;
- les instruments du marché monétaire et les instruments de dette à long terme dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois sont inclus dans le portefeuille opérationnel.

Les titres détenus par le Fonds sont tous inscrits à une cote officielle. La juste valeur des instruments financiers repose par conséquent sur des prix offerts à la date du bilan.

Les primes et les décotes sur la valeur des titres à l'échéance ainsi que les intérêts sur les titres sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et enregistrés en résultat.

2.3.4. Investissements sous forme de participations dans des coentreprises

Les coentreprises sont des accords contractuels par lesquels le FEI et une ou plusieurs autres parties entreprennent une activité économique qu'ils contrôleront conjointement. Ce contrôle conjoint consiste à partager, par convention contractuelle, la direction de l'activité. Il n'existe que lorsque les décisions stratégiques, financières et opérationnelles relatives à l'activité en question nécessitent le consentement unanime des parties partageant cette direction (les coentrepreneurs).

Le FEI a choisi d'utiliser l'exemption relative aux sociétés de capital-risque et entités assimilées et de ne pas procéder à l'intégration en vertu de cette exemption. Dans ce cas, les participations dans les coentreprises sont, lors de leur comptabilisation initiale, désignées comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat et mesurées à leur juste valeur conformément à l'IAS 39, les variations de la juste valeur étant reconnues dans le compte de résultat sur la période de la variation.

2.4. Classification et évaluation des opérations de garantie

Comptabilisation initiale et classification

Le FEI a passé en revue la classification de chacun de ses contrats de garantie pour s'assurer qu'ils répondent à la définition des garanties financières aux termes de l'IAS 39.9. Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu des dispositions de l'instrument d'emprunt. Si l'un des critères de la définition n'est pas rempli, le contrat est considéré comme un dérivé.

En conséquence de ce qui précède, les contrats de garantie sont classés soit en tant que garanties financières, soit en tant que dérivés.

Évaluation des garanties financières

Les garanties financières sont initialement reconnues à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement liés à leur émission. Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur de l'obligation à payer correspond à la valeur actuelle nette (VAN) des primes attendues. Le FEI s'est doté d'un modèle d'évaluation de la VAN. Le calcul est effectué à la date de lancement de chaque opération.

Après ce premier enregistrement, les garanties financières sont évaluées au plus élevé des deux montants suivants :

- le montant déterminé conformément à l'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, ou
- le montant comptabilisé initialement, déduction faite, le cas échéant, de l'amortissement cumulé comptabilisé selon l'IAS 18 Produits des activités ordinaires.

Le FEI pratique un amortissement du montant initialement reconnu qui est conforme au profil de risque des opérations, puisqu'il s'agit d'un amortissement linéaire « lent » sur les deux premiers tiers de la durée de vie moyenne pondérée des opérations, suivi d'un amortissement linéaire « accéléré » jusqu'à l'extinction de l'engagement à la date d'échéance prévue.

La meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation est déterminée conformément à l'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels. La provision au titre d'une garantie correspond au montant à payer pour éteindre l'obligation (perte attendue), qui est évalué sur la base de l'ensemble des facteurs et informations pertinents connus à la date de clôture.

Tout accroissement ou réduction des engagements relatifs aux garanties financières est enregistré dans le compte de résultat à la rubrique *Revenus nets sur opérations de garantie*.

Évaluation des produits dérivés

Les opérations de garantie qui ne répondent pas à la définition des garanties financières sont considérées comme étant des dérivés aux termes de l'IAS 39. Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat qui présente les deux caractéristiques suivantes : a) sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un sous-jacent spécifié ; et b) il est réglé à une date future. Lors de leur comptabilisation initiale et ultérieurement, les dérivés sont évalués en juste valeur. La meilleure approche de la juste valeur sera dans le cas présent le prix du marché. Cependant, les opérations dans le cadre desquelles le FEI agit en qualité de garant ont généralement pour caractéristique de n'être pas liquides. Le FEI a donc recours à une autre technique d'évaluation qui repose sur l'utilisation du plus grand nombre possible d'informations de marché. La juste valeur des dérivés correspond à la VAN des flux de primes attendus ajustée en fonction du coût de liquidation des positions.

Lors de l'évaluation initiale, la juste valeur est égale à zéro. Après cette évaluation initiale, la juste valeur des dérivés est recalculée à chaque date de clôture. Tous les dérivés sont comptabilisés comme actifs financiers dès lors que leur juste valeur est positive et comme passifs financiers dès lors qu'elle est négative. Les gains et les pertes résultant de variations de la juste valeur des dérivés sont immédiatement enregistrés en résultat.

2.5. Autres éléments de l'actif

Parmi les autres éléments de l'actif figurent les fonds destinés à couvrir les engagements au titre des prestations de

retraite, ainsi que les commissions à recevoir, qui sont assimilées à des prêts et créances à recevoir.

Les prêts et créances à recevoir sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

2.6. Immobilisations corporelles et incorporelles

2.6.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels développés en interne et les logiciels informatiques achetés ; elles sont comptabilisées au coût d'acquisition net des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Les coûts directs afférents au développement d'un logiciel sont capitalisés pour autant qu'ils soient séparément identifiables, que le logiciel présente un avantage futur pour le Fonds et que son coût puisse être mesuré avec fiabilité. Les coûts de maintenance sont enregistrés en charges pendant la période à laquelle ils se rapportent. Toutefois, les coûts engagés au titre du développement de fonctionnalités supplémentaires sont comptabilisés séparément dans les immobilisations incorporelles. Celles-ci font l'objet de tests de dépréciation à la date de clôture.

Les immobilisations incorporelles sont soumises à un amortissement linéaire sur la durée estimative de leur vie économique utile, à savoir :

- logiciels développés en interne : 3 ans
- logiciels achetés : de 2 à 5 ans

2.6.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Elles font l'objet de tests de dépréciation à la date de clôture et sont soumises à un amortissement linéaire sur la durée estimative de leur vie économique utile, comme suit :

- agencements et accessoires : de 3 à 10 ans
- matériel de bureau : de 3 à 5 ans
- matériel informatique et véhicules : 3 ans

2.6.3. Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants détenus en vue de la vente comprennent des biens auparavant classés comme immobilisations corporelles, dont la vente est hautement probable et qui sont disponibles à la vente immédiatement et en l'état. Ils sont reclassés comme actifs destinés à la vente, car leur valeur comptable sera recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue ; ils sont évalués à la moins élevée des deux valeurs suivantes : valeur comptable ou juste valeur diminuée des coûts de la vente.

2.7. Avantages du personnel

2.7.1. Prestations postérieures à l'emploi

Régime de retraite

Le FEI s'est doté d'un régime de retraite non financé à prestations définies – au sens des IFRS – assurant des prestations de retraite calculées sur la base du dernier traitement des affiliés. Le coût de ces prestations est déterminé selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées.

Les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés selon une méthode plus rapide que l'approche dite du corridor ; ils sont en effet amortis, par le biais du compte de résultat, sur la durée résiduelle moyenne de service des employés.

Le régime de retraite à prestations définies du FEI a été instauré en mars 2003 en remplacement du régime précédent, à contributions définies. Il est alimenté par les cotisations du personnel et du FEI. Ces cotisations sont transférées à la BEI qui en assure la gestion avec ses propres actifs et elles apparaissent à l'actif du bilan du Fonds dans les *Autres éléments de l'actif*.

Les montants inscrits en charge pour l'exercice, les gains et pertes actuariels, et le total des obligations au titre des prestations définies sont calculés annuellement par des actuaires externes qualifiés.

Régime d'assurance-maladie

Le Fonds a souscrit auprès d'une compagnie d'assurance, au profit de son personnel à la retraite, une couverture médicale qui est financée par les cotisations du FEI et de ses employés. Il s'agit d'un régime à prestations définies, dont le bénéfice est réservé aux employés demeurant en service jusqu'à l'âge de la retraite et ayant accompli une durée minimum de service. Les coûts prévisionnels de cette prestation sont accumulés sur la période de service selon une méthode similaire à celle que l'on utilise pour calculer le coût des régimes de retraite à prestations définies. Les engagements au titre du régime d'assurance-maladie font l'objet d'évaluations actuarielles aux mêmes dates que les engagements au titre du régime de retraite.

2.7.2. Avantages à court terme

Les droits à congé payé sont constatés lorsqu'ils sont acquis par les employés. Une provision est constituée au titre des charges prévisionnelles pour congés annuels acquis à payer résultant de services rendus par les employés jusqu'à la date du bilan.

2.7.3. Autres avantages à long terme

Un ajustement au titre des coûts des autres engagements à long terme envers le personnel afférents à la période est enregistré en résultat dans les *Frais de personnel*, ce qui donne lieu à la constitution d'une provision au titre de l'obligation prévisionnelle à la date du bilan.

2.8. Autres éléments du passif et provisions

Les autres éléments du passif sont classés en fonction de la teneur des accords contractuels sous-jacents. Les dettes

fournisseurs ne portent pas intérêts et sont enregistrées au coût restant à amortir.

Des provisions sont constituées dès lors que le FEI a une obligation présente, légale ou implicite, en vertu d'un événement passé et que, selon toute probabilité, il sera amené à honorer cet engagement.

2.9. Produits et charges d'intérêts nets

Les produits et charges d'intérêts sont reconnus en résultat pour tous les instruments porteurs d'intérêts selon la méthode de la comptabilité d'engagement et du taux effectif, sur la base du coût d'acquisition réel incluant les coûts directs de transaction. On détermine ainsi le coût restant à amortir d'un actif financier et l'on répartit les produits d'intérêts sur la période correspondante. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée escomptée de l'instrument financier par rapport à la valeur comptable nette de cet actif.

2.10. Revenus nets sur opérations de garantie

Les revenus nets des opérations de garantie et des commissions de garantie se décomposent essentiellement comme suit :

- commissions de garantie perçues au titre de dérivés et produit net résultant de variations de la juste valeur de dérivés ;
- produits d'intérêts sur actualisation des primes attendues et tout amortissement de garanties financières.

2.11. Revenus de commissions

Ce poste comprend pour l'essentiel les honoraires et commissions afférents aux activités sur mandat et de conseil.

Les honoraires et commissions sont généralement enregistrés en comptabilité d'engagement dès que le service a été fourni. Les honoraires relatifs aux services de gestion de portefeuille et de conseil sont comptabilisés sur la base des contrats de service en vigueur, habituellement en proportion de la durée des prestations. Les honoraires relatifs à la gestion des actifs des fonds d'investissement sont reconnus sur la période durant laquelle le service est fourni.

2.12. Revenus de dividendes

Les dividendes sont enregistrés en résultat dès qu'est établi le droit du FEI à en recevoir le paiement. Ils figurent dans les *Revenus sur placements en actions et autres titres à revenu variable*.

2.13. Opérations de crédit-bail

Les crédits-bails conclus par le FEI en tant que preneur sont des contrats de location-exploitation dans le cadre desquels l'ensemble des risques et avantages se rattachant à la propriété des actifs sont effectivement conservés par le bailleur. Les paiements effectués au titre d'opérations de

location-exploitation sont inscrits en résultat dans les *Autres charges administratives* sur la base d'un étalement linéaire sur la durée de la location.

Lorsqu'un contrat de location-exploitation est résilié avant la fin de la période de location, tout versement dû au bailleur à titre de pénalité est comptabilisé en charge pour la période au cours de laquelle la résiliation intervient.

2.14. Estimations comptables et appréciations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS implique le recours à certaines estimations comptables. Le FEI procède à des estimations et retient des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inscrits au titre des actifs et des passifs pour l'exercice financier suivant. Estimations et appréciations sont révisées de façon continue et s'appuient, entre autres facteurs, sur l'expérience du passé. Les résultats effectivement enregistrés peuvent différer de ces estimations et des jugements qui ont été portés.

Lorsque la juste valeur d'actifs financiers et de dettes financières enregistrés au bilan ne peut être déterminée sur la base de marchés actifs, on a recours à une série de techniques de valorisation qui reposent notamment sur l'utilisation de modèles mathématiques. Les données qui alimentent ces modèles sont tirées, lorsque la possibilité existe, de marchés observables ; en cas contraire, déterminer les justes valeurs implique d'exercer un jugement.

Des appréciations et des estimations sont utilisées pour déterminer la juste valeur des garanties financières et des produits dérivés, ainsi que celle des instruments de fonds propres. Cette question est développée dans les notes ci-après.

Les appréciations et estimations concernent principalement les domaines suivants :

- dépréciation des instruments de fonds propres disponibles à la vente (voir la Note 2.3.1) ;
- détermination de la juste valeur des instruments de fonds propres (voir la Note 2.3.2) ;
- détermination de la valeur des garanties financières et de la juste valeur des produits dérivés (voir la Note 2.4) ;
- provisions pour risques sur opérations de garantie ;
- autres provisions (voir la Note 2.8) ;
- hypothèses actuarielles relatives à l'évaluation des obligations au titre des retraites (voir les Notes 2.7.1 et 5.3).

Estimations : prestations postérieures à l'emploi

Le coût des prestations au titre du régime de retraite à prestations définies et du régime d'assurance-maladie pour les retraités ainsi que la valeur actuelle des prestations postérieures à l'emploi sont déterminés à partir d'évaluations actuarielles. Celles-ci supposent de formuler des hypothèses concernant les taux d'actualisation, les taux de rendement attendus des actifs, les augmentations salariales futures, les taux de mortalité et les augmentations futu-

res des retraites. Toutes les hypothèses sont revues à chaque date d'arrêté des comptes. Étant donné la nature à long terme de ces régimes, ces estimations présentent un degré élevé d'incertitude.

2.15. Modification des méthodes comptables

Les principes comptables adoptés sont identiques à ceux de l'exercice précédent, sauf sur les points qui suivent.

Au cours de l'exercice écoulé, le Fonds a adopté les nouvelles interprétations de l'IFRIC suivantes ainsi que leurs modifications. L'adoption de ces interprétations révisées n'a eu aucune incidence sur les résultats financiers ou la situation financière du Fonds. Elle a toutefois donné lieu à la communication d'informations supplémentaires, comme expliqué ci-après.

La principale incidence de cette modification est la suivante :

IFRIC 14 IAS 19 Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction

Cette interprétation porte sur la manière d'estimer les limites qui s'appliquent, en vertu de l'IAS 19 sur les avantages du personnel, au montant de l'excédent pouvant être porté à l'actif du bilan, en particulier lorsqu'il existe une exigence de financement minimal. Le FEI a modifié ses principes comptables en conséquence. Ses régimes de prestations postérieures à l'emploi ne sont pas financés au sens des IFRS, de sorte que l'interprétation qui leur est appliquée n'a aucun impact sur la situation financière du Fonds.

Les nouvelles normes et interprétations suivantes sont applicables aux exercices débutant le 1er janvier 2008 ou après cette date mais ne concernent pas le Fonds :

- IFRIC 11 IFRS 2 Actions propres et transactions intragroupe
- IFRIC 12 Accords de concession de service.

Les interprétations IFRS et IFRIC suivantes ont été publiées mais ne sont pas encore applicables. Le FEI a choisi de ne pas les adopter de manière anticipée. Lorsqu'elles s'appliqueront à lui, le Fonds prévoit de s'y conformer à leur date d'adoption par l'Union européenne et ne prévoit pas qu'elles auront une incidence significative sur ses états financiers.

- IFRS 2 Paiements fondés sur des actions (révisée)
- IFRS 8 Secteurs opérationnels
- IFRIC 13 Programmes de fidélisation de la clientèle
- IAS 23 Coûts d'emprunt (révisée)
- améliorations aux IFRS publiées en mai 2008 par l'IASB :
 - IAS 1 Présentation des états financiers
 - IAS 16 Immobilisations corporelles
 - IAS 23 Coûts d'emprunt
 - IAS 28 Participations dans des entreprises associées

- IAS 31 Participations dans des coentreprises
- IAS 36 Dépréciations d'actifs
- IAS 38 Immobilisations incorporelles

3. Gestion des risques financiers

3.1. Vue d'ensemble de la gestion des risques du FEI

Le FEI adapte ses systèmes de gestion des risques pour tenir compte de l'évolution de l'environnement économique et réglementaire, les alignant en permanence sur les meilleures pratiques du secteur. Il dispose de systèmes spécifiques pour contrôler les principaux risques – de crédit, de marché et opérationnels – inhérents à ses activités et communiquer sur ces risques.

Une division indépendante chargée de la gestion et du suivi des risques (*Risk Management and Monitoring* – RMM) rend compte directement au directeur général adjoint. Cette séparation des tâches ainsi que le principe des deux paires d'yeux garantissent un examen impartial des activités opérationnelles du FEI. De plus, au sein du Groupe BEI, RMM opère en étroite collaboration avec la direction Gestion des risques de la Banque européenne d'investissement. RMM est scindée en trois équipes : une équipe chargée de la gestion des risques de l'activité « capital-risque », une autre de la gestion des risques de l'activité « garanties de portefeuilles et titrisation » (G&T) et la dernière du suivi et de l'administration des activités des deux premières. RMM couvre les opérations sur ressources propres, les opérations sur mandats « publics » – MRC, Croissance et environnement, Mécanisme de garantie PME (1998, 2001, 2007), JEREMIE, Dachfonds ERP – et les opérations sur mandats « semi-publics » (Dahlia, NEOTEC, iVCI et PVCi).

Les fonctions de RMM consistent notamment à recueillir des données (collecte, vérification et enregistrement), à les regrouper et à les analyser (évaluation des risques financiers, valorisations, projections de cash-flows), à rédiger des rapports sur les risques et à formuler des avis. Les principaux obstacles et contraintes à la bonne exécution de ces fonctions sont la structure complexe des opérations, la relative opacité des marchés, l'absence de valeurs de référence claires sur le marché, et la nature à long terme de l'activité (jusqu'à dix ans et plus).

D'une manière générale, le FEI cherche à maîtriser ses risques financiers en constituant un portefeuille bien diversifié, dans le respect des contraintes imposées par ses actionnaires ou par ses mandats. Les risques existants et les nouvelles prises de risque sont contrôlés par rapport à des seuils de tolérance prédéterminés, qui sont définis par le conseil d'administration et la direction ou qui résultent des mandats. La base, pour une gestion efficace des risques, est l'identification et l'analyse des risques – existants et potentiels – inhérents à tout produit ou instrument.

La division RMM passe régulièrement en revue les activités de capital-risque et de G&T du Fonds, surveille les risques inhérents aux transactions individuelles et aux porte-

feuilles, et évalue les transactions nouvelles et existantes. À cette fin, elle :

- examine les méthodes, procédures et instruments de gestion des risques utilisés par les services opérationnels chargés des investissements ;
- émet une opinion indépendante sur toutes les propositions d'opération ;
- examine en toute indépendance les notations (G&T) et les notes (capital-risque) internes attribuées par les services chargés des investissements ;
- applique des scénarios de simulation de crise pour ses deux domaines d'activité susmentionnés et
- surveille les limites.

Le comité d'investissement et de gestion des risques, présidé par le directeur général adjoint, détient la responsabilité de l'analyse du portefeuille et, sur une base ad hoc, de l'approbation des transactions avant leur soumission au conseil d'administration.

3.2. Impact de la crise financière internationale sur les activités du FEI

Garanties

Le portefeuille des opérations sur risques propres du FEI, du fait de sa large diversification, risque d'être touché par les risques systémiques engendrés par la détérioration prévisible de l'environnement de crédit et de la situation économique en Europe. Les banques sont de plus en plus réticentes à prêter et elles durcissent leurs exigences en la matière. On peut prévoir qu'une telle attitude aura des effets négatifs sur l'accès des PME aux financements et, d'une manière générale, sur le cycle conjoncturel.

Le FEI s'attend à ce que les taux de défaillance des PME s'accroissent fortement – sachant par ailleurs que les niveaux de défaillance enregistrés ces derniers temps étaient bien inférieurs aux niveaux historiques.

D'autres effets défavorables sont à prévoir en ce qui concerne les taux de recouvrement, d'autant qu'il existe une corrélation négative entre taux de défaillance et taux de recouvrement.

Le portefeuille de garanties du FEI est évalué selon la méthode *mark-to-model*. Le principal impact sur la valorisation provient de la note qui est attribuée au départ et de ses éventuelles modifications ultérieures.

Le FEI a accru ses efforts pour ce qui est d'identifier en temps voulu les risques d'évolution négative des notes de crédit. L'amélioration du suivi relève d'un processus continu qui permet néanmoins de faire face à la crise financière actuelle.

Le Fonds a renforcé sa méthodologie d'évaluation de scénarios de crise, c'est-à-dire l'analyse de l'évolution de la notation des portefeuilles et des impacts connexes sur l'affectation du capital, les pertes attendues ainsi que le compte de résultat.

Capital-risque

Le portefeuille des opérations de capital-risque menées par le FEI sur risques propres risque d'être touché, compte tenu de sa large diversification, par les risques de marché engendrés par la détérioration des économies européennes et des marchés boursiers.

Les investissements en capital-risque du Fonds sont évalués selon les meilleures pratiques et conformément aux méthodes de valorisation recommandées dans le secteur.

Le Fonds a renforcé le suivi non seulement des valorisations communiquées par les gestionnaires de fonds de capital-risque, mais aussi d'autres risques spécifiques résultant de la crise actuelle. Il a également soumis ses portefeuilles de fonds de capital-risque à des scénarios de crise plus tendus afin d'évaluer l'impact d'une poursuite de la crise ou de son aggravation.

Opérations de trésorerie

La gestion de la trésorerie du FEI a bénéficié des mêmes mesures que celles qu'a prises la BEI pour gérer son propre portefeuille durant la crise financière (la gestion de la trésorerie du Fonds est assurée par la Banque en vertu d'un accord à cet effet).

Depuis que la crise du crédit et de la liquidité a éclaté au début d'août 2007, des dispositions spécifiques d'atténuation des risques, qui sont toujours en vigueur à l'heure actuelle, ont été mises en place sur le modèle de celles de la Banque :

- suspension des investissements comportant le plus de risques (titres adossés à des actifs et titres adossés à des créances immobilières) et durcissement des critères de sélection des investissements ;
- suivi de la performance des marchés ;
- réduction de la durée des investissements et, en conformité avec les lignes directrices en la matière, suspension des limites de crédit autorisées pour des contreparties ayant vu leur note abaissée.

Dans ce contexte, et conformément aux lignes directrices en matière de gestion d'actifs, des décisions de cession ont été prises en relation avec l'abaissement de la note de titres en portefeuille, ce qui s'est traduit par des pertes.

Sur le plan de l'organisation interne à la BEI et au FEI, des dispositions ont été prises pour constituer des groupes de travail et des comités de gestion inter-directions dans le but de fluidifier la communication et de permettre une grande rapidité de réaction en période d'instabilité des marchés financiers.

3.3. Capital-risque

3.3.1. Contexte

Le FEI est un fonds de fonds de capital-risque, c'est-à-dire qu'il prend des participations dans d'autres fonds. En prenant des participations minoritaires dans ces fonds, le FEI joue un rôle de catalyseur pour une grande variété d'investis-

seurs. Les opérations de capital-risque du FEI sont axées principalement sur des investissements en capital d'amorçage et de démarrage. Cependant, le portefeuille s'ouvre de plus en plus à des investissements dans des fonds plus anciens, spécialisés dans les stades de développement intermédiaire et avancé, qui, d'une manière générale, ont un profil de risque plus modéré.

Examen de la valorisation selon les IFRS

Une partie du suivi consiste à déterminer la valorisation des fonds de capital-risque aux termes des IFRS. Cette procédure, qui permet d'arriver à ce que l'on appelle l'**ajustement opérationnel**, comprend plusieurs étapes :

- la collecte des rapports financiers trimestriels envoyés par les gestionnaires de fonds, qui serviront de base pour la valorisation ;
- la vérification de la conformité des valorisations avec les meilleures pratiques et les méthodes recommandées dans le secteur. Dans le cadre de ses activités de suivi, le FEI établit des rapports destinés à mettre en évidence les éléments pertinents pour la valorisation, tels que :
 - les résumés des rapports financiers périodiques reçus des fonds de capital-risque,
 - les conclusions de visites de contrôle,
 - toute information significative susceptible d'avoir une incidence sur la valorisation,
 - les conclusions de l'examen d'événements ultérieurs ;
- le classement des fonds : en fonction des résultats du processus de contrôle et de suivi exposé ci-dessus, les fonds sont jugés conformes ou non conformes aux IFRS. Une fois cette analyse achevée, chaque fonds est classé dans l'une des trois catégories qui sont décrites à la Note 2.3.2 ;
- le Comité des risques est constitué du directeur général, du directeur général adjoint, du responsable des investissements, du responsable de la gestion des risques et du responsable des finances. Il approuve notamment la classification établie en fonction des dépréciations.

En conclusion, la gestion des portefeuilles du FEI, loin d'être un exercice mécanique, fait largement appel au jugement d'un personnel expérimenté.

3.3.2. Vue d'ensemble du portefeuille

Les mandats du FEI

À la fin de 2008, les investissements de capital-risque cumulés du FEI totalisaient 4,5 milliards d'EUR (engagements). Ces investissements, réalisés dans 299 fonds, ont contribué à mobiliser plus de 27,89 milliards d'EUR auprès d'autres investisseurs. La majorité des opérations de capital-risque du FEI sont effectuées pour le compte de la BEI en vertu du mandat capital-risque (MCR) doté d'une enveloppe de 4 milliards d'EUR. En 2008, les signatures d'opérations sur les ressources de la BEI ont atteint un montant total d'environ 3,5 milliards d'EUR. Le

Fonds gère également des investissements de capital-risque pour le compte de la CE en vertu des mandats Croissance et environnement, MAP et, depuis peu, CIP. Au 31 décembre 2008, le portefeuille cumulé géré par le FEI pour le compte de la CE atteignait 421 millions d'EUR.

Le Fonds a également mis en place de nouveaux mécanismes d'investissement avec cinq partenaires publics ou privés.

Ressources propres du FEI

Au 31 décembre 2008, les engagements de capital-risque pris par le Fonds à ses propres risques (c'est-à-dire les engagements d'investissement envers des fonds sous-jacents) s'élevaient à 411 millions d'EUR (2007 : 413 millions d'EUR). Le portefeuille du FEI est équilibré ; y sont surtout représentés des fonds consacrés aux entreprises en phase initiale axées sur les technologies et des fonds généralistes intervenant aux stades de développement intermédiaire et avancé. Le FEI n'acquiert pas directement de participations dans les entreprises, mais investit dans des fonds de capital-risque sélectionnés, auxquels des investisseurs privés fournissent au moins 50 % des capitaux propres. Dans toutes ces opérations, le FEI investit pari passu avec les autres investisseurs et n'a donc aucun droit (ou obligation) spécifique. L'intégralité de l'exposition découlant des opérations de capital-risque menées par le FEI à ses propres risques est couverte par ses

fonds propres. Un sous-plafond est imposé pour ces opérations : les engagements de capital-risque ne peuvent excéder 50 % des fonds propres du FEI, soit l'équivalent de 498 502 555 EUR au 31 décembre 2008. Sur les 411 millions d'EUR engagés sur risques propres à cette date, 272 millions étaient décaissés. Les investissements de capital-risque sont évalués en rythme trimestriel selon des modes de valorisation conformes aux meilleures pratiques du secteur. Conformément à la procédure décrite dans la Note 3.3.1, le FEI enregistre les ajustements de valeur ligne par ligne, soit par le biais du compte de résultat (en cas de dépréciation), soit par le biais de la réserve de juste valeur, qui fait partie de ses fonds propres. Par conséquent, le montant net des fonds décaissés sur risques propres (au coût initial), soit 178 millions d'EUR (contre 164 millions au 31 décembre 2007), est valorisé à 159 millions d'EUR dans le bilan 2008 du FEI (contre 168 millions au 31 décembre 2007).

3.3.3. Importance des instruments financiers au regard de la situation et de la performance financières

Activité

En 2008, l'activité de capital-risque du FEI a enregistré une baisse au regard des signatures, décaissements et des rentrées de fonds.

Activité annuelle du FEI (en millions d'euros)

	Signatures	Décaissements	Remboursements de principal	Revenus et dividendes
31/12/2008	18,9	38,5	15,3	4,6
31/12/2007	70,6	47,6	18,9	6,7

La proportion de fonds considérés comme dépréciés s'est accrue, passant de 14 % à 23 % du portefeuille (voir le tableau ci-dessous), sur la base des fonds engagés.

Investissements en capital-risque dépréciés/non dépréciés (en millions d'euros)

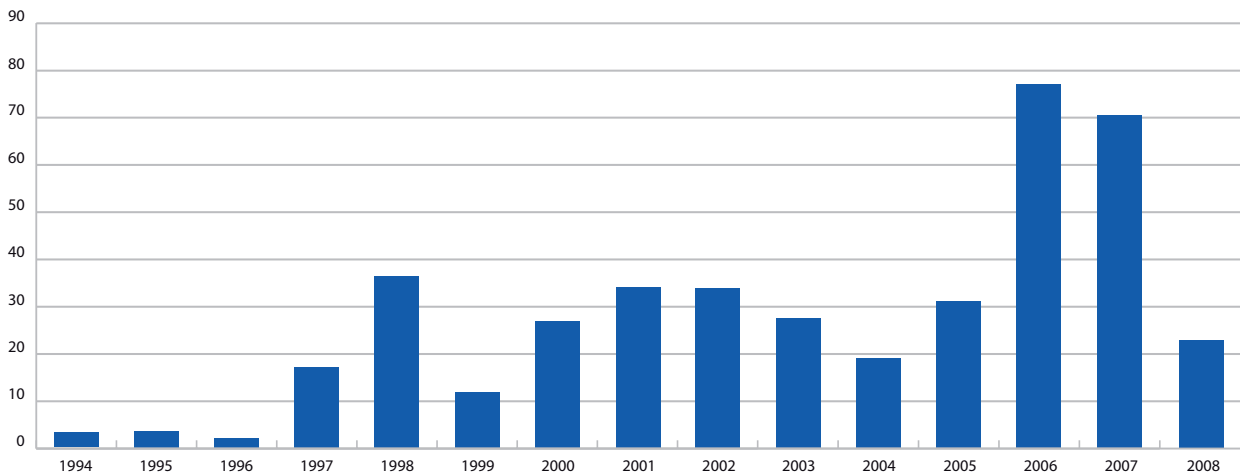
Fonds	Signatures		+/-
	Décembre 2007	Décembre 2008	
Non dépréciés	347,0	309,2	- 8,91 %
Dépréciés	56,3	91,6	+ 62,8 %
Dépréciations en % des signatures	14 %	23 %	

Diversification

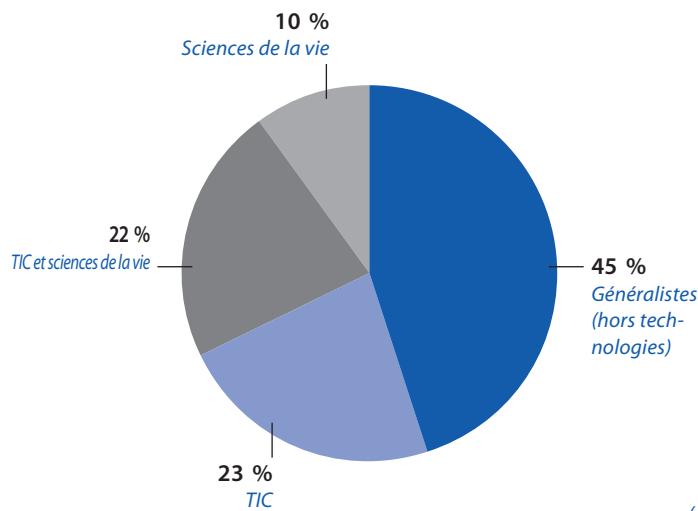
Le portefeuille d'opérations sur ressources propres du FEI peut être considéré comme bien diversifié. Au 31 décembre 2008, le FEI avait engagé 411 millions d'EUR dans 168 fonds de capital-investissement, l'encours le plus élevé atteignant 15 millions d'EUR (soit 4 % du total des signatures). Ces fonds ont eux-mêmes investi dans plus de 1 400 sociétés.

Le portefeuille est bien équilibré au regard des critères que sont l'année d'investissement, le secteur et le stade de développement, comme le montrent les graphiques ci-dessous (signatures au 31 décembre 2008).

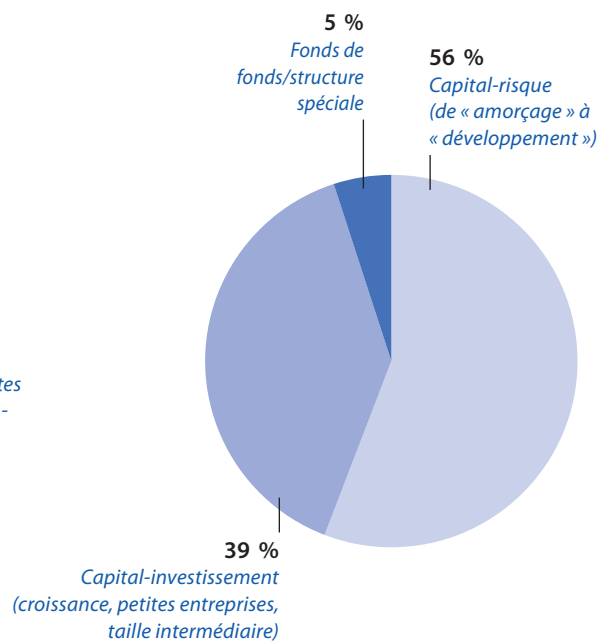
Répartition par année d'investissement (signatures), montant en millions d'euros



Répartition par secteur (signatures), en pourcentage



Répartition par stade de développement (signatures), en pourcentage



Enfin, en termes de durée, le portefeuille du FEI demeure « jeune ». La durée moyenne pondérée de ses engagements est passée de 4,2 ans en 2007 à 5 ans en 2008.

3.4. Garantie de portefeuilles et titrisation (G&T)

3.4.1. Cadre général

Le FEI consent des garanties de portefeuille à des intermédiaires financiers qui accordent des financements aux PME ; en couvrant une partie du risque encouru par ces institutions, il contribue à leur faciliter l'accès aux ressources financières et, par voie de conséquence, à encourager le financement des PME.

Pour les besoins de l'activité de G&T, les services du FEI ont mis au point ces dernières années une panoplie d'outils permettant d'analyser, sur la base des meilleures pratiques du secteur, les opérations de garantie de portefeuilles et les transactions financières structurées. Préalablement à tout engagement contractuel dans une opération de garantie, le Fonds, via le service G&T de son département Gestion des transactions et des relations, attribue une note interne à chaque nouvelle opération sur risques propres, comme l'exigent ses lignes directrices en matière de risques de crédit. La notation repose sur des modèles internes qui permettent d'analyser et de synthétiser la qualité de crédit de la transaction (concept de la perte attendue), en prenant en compte des paramètres non seulement quantitatifs mais aussi qualitatifs.

La dotation en capital et la tarification sont fonction de la perte attendue, c'est-à-dire qu'elles sont ajustées en fonction des risques et, par conséquent, varient en fonction de la note affectée à l'opération. Depuis plusieurs années, les règles prudentes du FEI en matière de dotation en capital intègrent les concepts de Bâle II et ont été spécialement adaptées en fonction des dispositions de l'accord.

L'application de la méthode fondée sur les notations internes (approche NI) pour les opérations de G&T du FEI a été effectuée avec l'assistance technique de la Commission luxembourgeoise de surveillance du secteur financier (CSSF) et en étroite coopération avec la BEI.

Étant donné que la notation se fonde sur un modèle, RMM – dans le cadre du processus consistant à fournir un avis indépendant et conformément à la procédure d'examen des modèles – vérifie chaque nouvelle notation au regard du modèle et effectue des contrôles par sondage sur les notations actualisées. Le but est de réduire le risque associé au modèle et d'établir des lignes directrices applicables aux modèles de notation internes officiels du Fonds. La procédure prévoit notamment que chaque modèle de base doit être examiné indépendamment au sein du FEI et que les hypothèses prises pour adapter les modèles de base à certaines opérations au cours du processus de notation doivent faire l'objet d'un dossier et être examinées par RMM.

Une opération est admissible si la note qui lui est affectée est comprise dans la fourchette de Aaa à B1. L'intention du FEI est que le portefeuille présente une note moyenne égale à Baa3 au minimum. Une fois que le Fonds a garanti une tranche particulière, la note interne affectée à cette tranche est réexaminée chaque trimestre à la clôture. À chaque variable

entrée est affectée une valeur de déclenchement qui, lorsqu'elle est atteinte par une opération, entraîne la réapplication du modèle de notation interne à cette opération.

Le FEI applique en outre le principe du « contrôle par exception ». Ainsi, si un événement survient qui peut entraîner un relèvement ou un abaissement de la note d'une tranche, cela déclenche une analyse suivie d'un réexamen.

Les opérations de G&T sont contrôlées régulièrement. La procédure de contrôle implique :

- de revoir en continu chaque opération existante sous l'angle des risques ;
- de vérifier le respect des obligations contractuelles par la contrepartie concernée (par exemple, respect des délais d'information, conformité avec les critères d'éligibilité, vérification des clauses financières, paiement en temps voulu des commissions dues, etc.) ;
- de prévoir l'évolution de chaque opération sous l'angle des résultats rapportés aux projections préalables à la signature ;
- d'appliquer à la notation des scénarios de simulation de crise et de déterminer si le niveau de la dotation en capital et des provisions générales faites pour chaque opération est adéquat ; de proposer, si nécessaire, des provisions spécifiques pour les différentes pertes ;
- d'établir et de maintenir à jour une liste des opérations à surveiller (opérations ayant une note inférieure à Ba2), conformément aux lignes directrices internes. Les abaissements potentiels de note font l'objet d'un suivi par un « comité des opérations à surveiller » (composé de membres de la division G&T, de RMM et des services juridiques) qui propose des mesures au comité d'investissement et de gestion des risques ;
- d'analyser le portefeuille de garanties dans son ensemble (Analyse de portefeuille) ;
- d'effectuer des visites de contrôle sur place ;
- de déterminer la valeur du portefeuille de G&T conformément aux IFRS (Garanties financières et Produits dérivés).

3.4.2. Vue d'ensemble du portefeuille

Au 31 décembre 2008, sur les 12,3 milliards d'EUR d'exposition au risque au titre des G&T, 3,8 milliards (dont un encours de 3,7 milliards) – soit 31 % de l'exposition – concernaient des opérations sur « risques propres ». Les 8,5 milliards d'EUR restants (69 % de l'exposition) avaient trait aux activités fiduciaires pour le compte de la CE. Ces activités comprennent 4,8 milliards d'EUR au titre du MAP et 2,4 milliards d'EUR au titre du Mécanisme de garantie pour les PME (*SME Guarantee Facility*, SMEG) et 1,3 milliard d'EUR au titre du CIP.

Les opérations sur risques propres du FEI portent sur trois types de produits :

- le rehaussement de crédit, qui, au 31 décembre 2007, représentait 96,1 % de l'encours total des garanties sur risques propres (3,58 milliards d'EUR). Le rehaussement de

crédit est la principale activité de garantie sur risques propres du FEI ; en 2008, il a totalisé 834 millions d'EUR des signatures sur risques propres. Le rehaussement de crédit sert de garantie inconditionnelle de service de la dette (ou de garantie contre les défaillances de crédit) ; il couvre une tranche spécifique d'un portefeuille de prêts aux PME, et sa durée maximale moyenne pondérée est de 15 ans. La garantie est appelée lorsqu'un certain seuil de pertes est atteint dans la tranche concernée ;

- l'assurance-crédit, qui, au 31 décembre 2008, représentait 3,4 % de l'encours total des garanties sur risques propres (127,2 millions d'EUR). Dans ce type d'opérations, le Fonds garantit jusqu'à 50 % des prêts (ou portefeuilles de prêts) aux PME d'une institution financière. Sur ce portefeuille, 24 % des opérations (30,6 millions d'EUR) se rapportent au programme « Croissance et environnement » mis en place par l'UE ;
- les instruments d'investissement structuré (IIS), qui, au 31 décembre 2007, représentaient 0,5 % de l'encours des garanties sur risques propres (17,7 millions d'EUR). Dans le cadre de cette activité, le FEI garantit des tranches spécifiques (de 10 à 50 millions d'EUR) d'un tel instrument. Ces entités sont établies pour effectuer des investissements mezzanine ou des prises de participation dans des PME qui ne seraient normalement pas admissibles à un financement ban-

caire, et présentent par conséquent un risque plus élevé que les structures ad hoc classiques.

3.4.3. Qualité et performance du portefeuille

Au 31 décembre 2008, ce portefeuille présentait une bonne qualité globale, puisque la majorité des opérations (90 %) étaient notées « valeur d'investissement » (2007 : 89,2 %). La note interne moyenne pondérée était Baa2 (confirmée à 75 % par les agences de notation, le reste reposant sur le système de notation interne du Fonds). La portion la plus risquée du portefeuille était constituée d'une exposition très faible aux IIS assortie d'une note interne moyenne pondérée égale à Ba1 ; les opérations de garantie les moins risquées étaient l'assurance-crédit (note A1) et le rehaussement de crédit (Baa2+).

Au 31 décembre 2008, 86 % des opérations examinées étaient assorties de perspectives « neutres » (« performance conforme aux prévisions »), 14 % présentaient des perspectives négatives et cinq opérations avaient vu leur note abaissée.

L'exposition totale au risque (engagements moins remboursements) du FEI pour des garanties accordées sur risques propres s'élevait à 3,8 milliards d'EUR, ainsi répartis :

	Note moyenne pondérée		Encours à risque (engagements moins remboursements) (en millions d'euros)		% du total	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Rehaussement de crédit	Baa2	Baa1	3 658	3 367	95,30 %	93,34 %
Assurance-crédit	A1	A2	160	212	4,17 %	5,86 %
IIS	Ba1	Ba1	17	25	0,45 %	0,70 %
Défaillances	D	D	3	3	0,08 %	0,10 %
Total			3 838	3 607	100,00 %	100,00 %

En 2008, aucune opération nouvelle n'a été classée dans la catégorie « Défaillances ». Durant l'exercice 2008, le mécanisme de garantie a été appelé dans six opérations, pour un montant total versé de 400 000 EUR. Au 31 décembre 2008, la durée de vie moyenne pondérée globale du portefeuille était de 4,7 ans, soit une quasi-stabilité par rapport au 31 décembre 2007 (4,9 ans).

3.5. Trésorerie

3.5.1. Cadre général

Le FEI a confié la gestion de sa trésorerie à la BEI en vertu d'un accord à cet effet et la Banque s'acquitte de cette mission selon les lignes directrices du Fonds en la matière.

Les activités du FEI ne font pas appel à des ressources de trésorerie, mais aux fonds propres du Fonds, qui servent de base aux investissements en capital-risque et aux dotations en capital pour les garanties. Le FEI n'a donc pas à emprunter de ressources.

La trésorerie est gérée de manière à protéger la valeur du capital versé et à assurer au Fonds un niveau de liquidité suffisant pour faire face aux éventuels appels de garantie, aux engagements en matière de capital-investissement et aux charges administratives, et à obtenir une rentabilité du capital raisonnable sur les fonds investis, en tenant dûment compte de l'objectif de minimisation des risques (voir également la section 3.1 sur les mesures spéciales d'atténuation des risques adoptées dans le contexte de la crise financière).

3.5.2. Vue d'ensemble du portefeuille

Le portefeuille de trésorerie est réparti en quatre sous-portefeuilles distincts :

- le portefeuille opérationnel (qui contient des instruments à court terme) ;
- le portefeuille d'investissement et le portefeuille de titres disponibles à la vente (qui contiennent des instruments de dette à long terme, des instruments à taux variable et des instruments à taux fixe) ;
- un portefeuille de trésorerie proprement dite.

	31.12.2008 (en euros)	31.12.2007 (en euros)
Portefeuille de trésorerie	30 543 163	21 874 539
Portefeuille opérationnel	352 959 421	269 729 999
	383 502 584	291 604 538
Portefeuille d'investissement et de titres disponibles à la vente	495 733 011	522 470 401
Total du portefeuille de trésorerie	879 235 595	814 074 939

La durée moyenne des instruments du portefeuille pour 2008 est de 2,66 ans (2007 : 3,79 ans). Ces dernières années, le cœur de métier du FEI a supplanté la trésorerie en tant que principale source de recettes, puisqu'il a rapporté 55 % des recettes totales du Fonds en 2008 (2007 : 66 %).

3.6. Nature et ampleur des risques découlant des instruments financiers

Le tableau ci-dessous présente des informations sur les différentes catégories d'instruments financiers.

31.12.2008 (EUR)	Prêts et créances à recevoir	Juste valeur par le biais du compte de résultat	Disponibles à la vente	Garanties financières	Actifs et passifs non financiers	Total	Juste valeur
Liquidités et équivalents	383 502 584	0	0	0	0	383 502 584	383 502 584
Investissements :							
Titres de créance et autres titres à revenu fixe	0	0	495 733 011	0	0	495 733 011	495 733 011
Actions et autres titres à revenu variable	0	2 625 429	156 089 394	0	0	158 714 823	158 714 823
Actifs non courants détenus en vue de la vente	0	0	0	0	7 139 812	7 139 812	7 139 812
Autres éléments de l'actif (Note 4.5)	10 632 934	0	0	0	17 833 053	28 465 987	28 465 987
Total de l'actif	394 135 518	2 625 429	651 822 405	0	24 972 865	1 073 556 217	1 073 556 217
Dettes financières							
Garanties financières	0		0	18 990 527	0	18 990 527	18 990 527
Produits dérivés	0	2 604 242	0	0	0	2 604 242	2 604 242
Provisions pour garanties					8 983 874	8 983 874	8 983 874
Total du passif	0	2 604 242	0	18 990 527	8 983 874	30 578 643	30 578 643

31.12.2007	Prêts et créances à recevoir	Juste valeur par le biais du compte de résultat	Disponibles à la vente	Garanties financières	Actifs et passifs non financiers	Total	Juste valeur
Liquidités et équivalents	291 604 538	0	0	0	0	291 604 538	291 604 538
Investissements :							
Titres de créance et autres titres à revenu fixe	0	0	522 470 401	0	0	522 470 401	522 470 401
Actions et autres titres à revenu variable	0	1 599 263	166 277 258	0	0	167 876 521	167 876 521
Autres éléments de l'actif (note 4.5)	19 739 594	0	0	0	13 332 629	33 072 223	33 072 223
Total de l'actif	311 344 132	1 599 263	688 747 659	0	13 332 629	1 015 023 683	1 015 023 683
Dettes financières							
Garanties financières	0	0	0	11 439 133	0	11 439 133	11 439 133
Produits dérivés	0	1 579 264	0	0	0	1 579 264	1 579 264
Provisions pour garanties	0	0	0	0	5 056 087	5 056 087	5 056 087
Total du passif	0	1 579 264	0	11 439 133	5 056 087	18 074 484	18 074 484

3.6.1. Risque de crédit

Le risque de crédit concerne principalement l'activité de garantie du FEI et, dans une moindre mesure, les instruments de trésorerie tels que les titres à revenu fixe et les obligations à taux variable détenues dans le portefeuille AFS (« disponibles à la vente »), les billets de trésorerie et les dépôts. Pour gérer le risque de crédit, le Fonds met en œuvre des instruments, des politiques et des procédures appropriés.

Les tableaux ci-dessous détaillent l'exposition maximale aux risques de crédit – compte non tenu des sûretés éventuelles.

Exposition maximale aux risques de crédit, au bilan et hors bilan (en euros)

	2008	2007
Liquidités et équivalents	383 502 584	291 604 538
Placements disponibles à la vente		
Titres de créance et autres titres à revenu fixe	495 733 011	522 470 401
Engagements financiers		
Garanties financières	18 990 527	11 439 133
Produits dérivés	2 604 242	1 579 264
Total bilan	900 830 364	827 093 336
Garanties	3 838 815 813	3 606 967 244
Opérations fiduciaires	11 714 808 220	10 467 106 367
Actifs détenus pour le compte de tiers	742 254 398	423 136 577
Total hors bilan	16 295 878 431	14 497 210 188
Exposition totale au risque de crédit	17 196 708 795	15 324 303 524

3.6.1.A. Capital-risque

Le portefeuille de capital-risque sur ressources propres du FEI ne produit aucune exposition au risque de crédit, puisque les investissements sont toujours effectués sous la forme de prises de participation. Dans cette activité, le Fonds n'est donc exposé qu'au risque de marché.

3.6.1.B. Garantie de portefeuilles et titrisation

Le risque de crédit supporté par le FEI provient principalement de ses opérations de garantie financées sur ressources propres.

La gestion de ce risque est assurée dans le cadre d'une politique prudente imposée par les règles statutaires et les lignes directrices du Fonds en matière de risques de crédit.

Aux termes de ses statuts, le FEI ne peut accorder de garanties sur ses ressources propres que dans la limite de trois fois le montant de son capital souscrit, lequel s'élevait à 2,9 milliards d'EUR au 31 décembre 2008. Les 3,8 milliards d'EUR d'exposition au risque comptabilisés au 31 décembre 2008 étaient donc bien en-deçà de la limite statutaire (8,7 milliards d'EUR).

Les lignes directrices en matière de risques de crédit visent à ce que le FEI continue à diversifier son portefeuille de garanties, tant en termes de gamme de produits que de couverture géographique, d'encours par contrepartie, d'encours par débiteur ou de concentration par secteur. Elles définissent aussi les règles de la dotation en capital à partir de la notation de chaque encours.

Le risque de concentration est limité par la granularité du portefeuille : en général, les portefeuilles sous-jacents sont très diversifiés au regard de la concentration par débiteur, par secteur ou par région du monde.

Face au risque de concentration, le FEI applique des limites strictes (fondées sur la dotation en capital) pour chaque opération et au niveau du cédant (plafonds d'encours agrégé par cédant et par groupe de cédants).

À la fin de 2008, le portefeuille de garanties sur risques propres du FEI était réparti entre 20 pays. Les encours nominaux nets les plus importants concernaient l'Italie, la Belgique, le Royaume-Uni et le Portugal et, ensemble, représentaient 53 % du total des engagements au titre de garanties.

Garanties sur ressources propres : encours à risque par pays au 31 décembre 2008 :

Pays	Monnaie	2008 (en millions d'euros)	2008 part du total	2007 part du total
Autriche	EUR	1	0,0 %	0,1 %
Belgique	EUR	467	12,2 %	13,1 %
Bulgarie	EUR	70	1,8 %	1,4 %
Danemark	DKK, EUR	162	4,2 %	4,5 %
Finlande	EUR	15	0,4 %	0,5 %
France	EUR	53	1,4 %	1,7 %
Allemagne	EUR	150	3,9 %	10,5 %
Grèce	EUR	61	1,6 %	1,7 %
Irlande	EUR	4	0,1 %	0,1 %
Italie	EUR	894	23,3 %	13,7 %
Luxembourg	EUR	194	5,1 %	4,0 %
Pays-Bas	EUR	20	0,5 %	0,5 %
Hors UE	EUR	599	15,6 %	14,6 %
Pan-UE & multipays	EUR	89	2,3 %	2,2 %
Pologne	PLN	279	7,3 %	7,7 %
Portugal	EUR	50	1,3 %	0,0 %
Espagne	EUR	211	5,5 %	6,3 %
Suède	SEK	125	3,3 %	4,0 %
Royaume-Uni	GBP, EUR	395	10,2 %	13,2 %
TOTAL		3 839	100,0 %	100,0 %

Dans le contexte de ses opérations de garantie sur risques propres, le FEI surveille le risque de crédit dès le départ, opération par opération, et adapte sa méthode d'analyse par modèle à la granularité et à l'homogénéité des portefeuilles sous-jacents.

Les encours par secteur sont analysés opération par opération sous l'angle de leur incidence sur la note affectée par le Fonds à chaque opération ou tranche. Par exemple, en fonction du modèle financier utilisé pour analyser l'opération, les encours sectoriels, en tant que variables clés du modèle, peuvent se traduire directement par des scores de diversification ou, indirectement, au travers de l'hypothèse retenue pour la volatilité du taux de défaillance.

De plus, la concentration des encours est analysée pour chaque contrat au moyen de mesures qualitatives telles que la situation actuelle et les prévisions pour les secteurs présentant une forte concentration au sein du portefeuille. Exceptionnellement, certaines opérations présentent un encours concentré sur un même (grand) secteur. Cette situation donne généralement lieu à un rehaussement de crédit accru (subordination, par exemple) au bénéfice du FEI. Habituellement, les opérations « avec reconstitution » sont surveillées à l'aune des critères appliqués aux portefeuilles – niveau de concentration maximal par débiteur, pour les cinq premiers débiteurs et par secteur, par exemple.

Tous ces éléments permettent de modéliser la concentration par secteur et la corrélation du portefeuille. En outre, l'examen des encours sectoriels fait partie de l'analyse globale du portefeuille pratiquée par le FEI.

Les tableaux ci-dessous détaillent la qualité de crédit des investissements du Fonds matérialisés par des titres de créance, présentés par catégorie de notation externe, au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007. Les intérêts courus ne sont pas inclus.

Titres de créances et autres titres à revenu fixe disponibles à la vente	2008		2007	
	En euros	En pourcentage	En euros	En pourcentage
AAA	332 070 748	68,33 %	379 388 527	74,18 %
AA1	0	0,00 %	12 541 320	2,45 %
AA2	19 461 862	4,00 %	23 278 108	4,55 %
AA3	36 078 102	7,42 %	38 649 549	7,56 %
AA+	0	0,00 %	0	0,00 %
A1	48 966 722	10,08 %	11 247 280	2,20 %
A2	44 963 456	9,25 %	41 417 450	8,10 %
A3	0	0,00 %	0	0,00 %
BAA1	0	0,00 %	4 811 728	0,94 %
BAA2	4 420 961	0,91 %	0	0,00 %
NR ^(*)		0,00 %	98 579	0,02 %
P1 ^(**)	0	0,00 %	0	0,00 %
Total	485 961 851	100 %	511 432 541	100 %

(*) Sans notation

(**) Équivalent de la note à court terme Aaa/A2

La performance du portefeuille de trésorerie du FEI est globalement conforme aux attentes.

Le risque de contrepartie est atténué par la qualité des contreparties du FEI, qui sont généralement des acteurs de premier plan sur leur marché. Le FEI effectue des visites de contrôle sur site pour vérifier la conformité avec les procédures et les processus pendant toute la durée de vie de l'opération. Régulièrement, le Fonds examine son portefeuille de garanties sous l'angle de divers scénarios de crise dans lesquels les hypothèses les plus pessimistes sont envisagées, afin de déterminer la capacité des fonds propres à absorber des chocs négatifs.

Les performances effectives des opérations de garantie sont très satisfaisantes à ce jour, ce qui reflète la grande qualité des encours, la diversification des actifs et la granularité du portefeuille.

3.6.1.C. Trésorerie

Le Fonds est exposé à un risque de crédit résiduel lié à son portefeuille de liquidités. Cependant, il adhère à des règles prudentes et respecte des limites internes pour ce qui est de la gestion des risques de crédit sur ses investissements. Pour chaque portefeuille géré, les critères d'admissibilité des contreparties sont définis en fonction de la nature et de la qualité de crédit (notation externe) de la contrepartie, et des limites sont fixées en fonction de ses fonds propres.

De par ses statuts, le FEI n'est pas autorisé à pratiquer des arbitrages sur monnaies qui ne seraient pas directement nécessaires pour mener à bien ses opérations.

3.6.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est étroitement lié à la solvabilité du Fonds et à la confiance que les créanciers ont dans sa capacité à respecter ses engagements. La trésorerie est gérée de manière à protéger la valeur du capital versé, à assurer au Fonds un niveau de liquidité suffisant pour faire face aux éventuels appels de garantie, aux engagements en matière de capital-investissement et aux charges administratives, et à obtenir une rentabilité du capital raisonnable sur les fonds investis en tenant dûment compte de l'objectif de maîtrise des risques.

Le tableau ci-dessous présente les éléments d'actif et de passif du Fonds, classés selon la durée restant à courir jusqu'à la date contractuelle d'échéance. Cette présentation est fondée sur le recours à l'estimation la plus prudente des échéances. Ainsi, pour les éléments du passif, on a retenu la date de remboursement la plus proche possible, tandis que pour les éléments de l'actif, c'est la date de remboursement la plus éloignée possible qui a été choisie. Les engagements au titre des garanties sont présentés selon leur date d'échéance prévue.

Durée au 31 décembre 2008 (en euros)	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance non définie	Total
Liquidités et équivalents	383 502 584	0	0	0	0	383 502 584
Placements						
Titres de créances et autres titres à revenu fixe	11 465 733	101 124 388	259 575 018	123 567 872	0	495 733 011
Actions et autres titres à revenu variable	3 394 570	3 212 310	65 201 355	86 906 588	0	158 714 823
Actifs non courants détenus en vue de la vente	0	7 139 812	0	0	0	7 139 812
Autres éléments de l'actif	7 614 072	0	2 924 089	17 927 826	0	28 465 987
Immobilisations incorporelles	198 241	525 588	1 145 964	0	0	1 869 793
Immobilisations corporelles	57 352	158 883	208 674	8 764	0	433 673
Total de l'actif	406 232 552	112 160 981	329 055 100	228 411 050	0	1 075 859 683
Dettes financières						
Garanties financières	79 654	819 482	14 442 448	3 648 943	0	18 990 527
Produits dérivés	149	257 611	939 789	1 406 693	0	2 604 242
Provisions pour garanties	2 153 622	0	6 830 252	0	0	8 983 874
Obligations au titre des prestations de retraite	0	0	0	16 984 934	0	16 984 934
Autres éléments du passif	6 616 028	3 506 496	0	4 101 046	0	14 223 570
Prises de participation	0	0	0	0	1 014 072 536	1 014 072 536
Total du passif	8 849 453	4 583 589	22 212 489	26 141 616	1 014 072 536	1 075 859 683
Position de liquidité nette au 31.12.2008	397 383 099	107 577 391	306 842 610	202 269 436	(1 014 072 536)	0
Position de liquidité cumulée au 31.12.2008	397 383 099	504 960 490	811 803 100	1 014 072 536	0	0
Engagements au titre du capital-risque	34 172 142	23 810 943	134 962 799	217 917 078	0	410 862 962
Garanties	609 261 744	379 737 730	1 955 768 091	894 048 248	0	3 838 815 813
Total hors bilan	643 433 886	403 548 673	2 090 730 890	1 111 965 326	0	4 249 678 775

Durée au 31 décembre 2007 (en euros)	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance non définie	Total
Liquidités et équivalents	291 604 538	0	0	0	0	291 604 538
Placements :						
Titres de créance et autres titres à revenu fixe	26 263 699	73 880 810	226 810 079	195 515 813	0	522 470 401
Actions et autres titres à revenu variable	3 078 893	13 081 039	72 402 857	79 313 732	0	167 876 521
Autres éléments de l'actif	13 554 019	0	4 144 063	15 374 141	0	33 072 223
Immobilisations incorporelles	592	51 068	1 109 824	0	0	1 161 484
Immobilisations corporelles	4 394	29 275	415 657	7 796 269	0	8 245 595
Total de l'actif	334 506 135	87 042 192	304 882 479	297 999 955	0	1 024 430 762
Dettes financières						
Garanties financières	0	439 797	10 147 746	851 590	0	11 439 133
Provisions dérivés	0	582 930	65 920	930 414	0	1 579 264
Provisions pour garanties	0	0	5 056 087	0	0	5 056 087
Obligations au titre des prestations de retraite	0	0	0	13 232 407	0	13 232 407
Autres éléments du passif	1 880 898	2 844 388	50 000	2 983 270	0	7 758 556
Prises de participation	0	0	0	0	985 365 315	985 365 315
Total du passif	1 880 898	3 867 115	15 319 753	17 997 681	985 365 315	1 024 430 762
Position de liquidité au 31.12.2007	332 625 237	83 175 077	289 562 727	280 002 275	(985 365 315)	0
Position de liquidité cumulée au 31.12.2007	332 625 237	415 800 314	705 363 041	985 365 315	0	0
Engagements	29 100 371	49 405 259	106 032 678	228 749 142	0	413 287 450
Garanties	228 885 425	192 150 747	2 361 417 882	825 324 501	0	3 607 778 555
Total hors bilan	257 985 796	241 556 006	2 467 450 560	1 054 073 643	0	4 021 066 005

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des garanties émises pour le compte du FEI en fonction de leur date actuelle d'échéance contractuelle.

	Portion tirée	Portion non tirée	Total 2008	Portion tirée	Portion non tirée	Total 2007
Jusqu'à 5 ans	343 115 823	30 799 194	373 915 017	462 218 868	42 879 931	505 098 799
De 5 à 10 ans	1 584 257 058	19 225 705	1 603 482 763	1 328 407 368	43 087 734	1 371 495 102
De 10 à 15 ans	786 654 567	16 641 150	803 295 717	1 018 783 584	29 022 657	1 047 806 241
Plus de 15 ans	1 014 885 573	43 236 744	1 058 122 317	683 378 414	0	683 378 414
	3 728 913 021	109 902 793	3 838 815 814	3 492 788 234	114 990 322	3 607 778 556

Le montant déclaré des garanties émises représente l'engagement total, lequel correspond aux tranches tirées et non tirées du principal des prêts sous-jacents ainsi que, le cas échéant, la valeur actualisée du flux des paiements d'intérêts futurs couverts par les garanties.

Le total ci-dessus comprend des garanties à hauteur de 0 EUR (2007 : 1 627 750 EUR) émises en faveur de la BEI.

La portion tirée des garanties émises comprend un montant de 949 857 EUR (2007 : 811 311 EUR) qui représente la valeur actuelle des intérêts futurs pour des contrats de garantie faisant l'objet de défauts de paiement.

3.6.2.A. Capital-risque

Par nature, le marché du capital-investissement n'est pas liquide, ses instruments étant des fonds à capital fixe dont la durée de vie est généralement fixée à dix ans par contrat. Après la première clôture, il est difficile pour un investisseur de sortir de sa position, sauf s'il trouve un acheteur sur le marché secondaire.

Le montant total des engagements en faveur de fonds de capital-risque ne peut dépasser un plafond égal à 50 % des fonds propres. Le portefeuille du FEI est bien diversifié au regard du critère des années d'investissement, ce qui a un effet de lissage sur les cash-flows. (Voir la répartition par

année d'investissement du portefeuille d'opérations sur ressources propres du FEI, au point 3.3.3).

3.6.2.B. Garantie de portefeuilles et titrisation

Du fait de la structure de son capital et des limites s'appliquant à l'affectation de ses fonds propres, telles que définies dans ses lignes directrices en matière de risques de crédit, le FEI dispose d'un degré élevé de liquidité qui lui

permet de couvrir les pertes inattendues résultant de l'activité de garantie.

Le montant total des ressources affectées à l'activité de garantie ne peut dépasser un plafond égal à 50 % des fonds propres.

Au 31 décembre 2008, ce montant atteignait 51 % du plafond, contre 54 % un an plus tôt.

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Affectation de fonds propres	256	259
Plafond	499	483
Utilisation	51 %	54 %
Marge de manœuvre	243	224
Garanties tirées	4 412	4 153
Garanties non tirées	110	115
Exposition maximum	3 839	3 607
Appels de garantie annuels	0,4	0,6

3.6.2.C. Trésorerie

Au 31 décembre 2008, 68,33 % de l'encours de liquidités du Fonds bénéficiaient d'une note AAA et 11,43 % correspondaient à des entités notées AA. Au vu de la qualité des titres détenus (note moyenne : AA+), le risque de liquidité sur ce portefeuille est insignifiant.

ranties financières n'est pas modifiée par les fluctuations des taux d'intérêt se produisant pendant la durée de vie de l'opération. En revanche, la valeur des opérations de garantie classées en *Produits dérivés* (qui ne répondent pas à tous les critères de la définition des garanties financières aux termes de l'IAS 39) est déterminée chaque mois et les taux d'intérêt du marché en vigueur à ce moment sont intégrés au modèle.

3.6.3. Risques de marché

Cependant, les taux d'intérêt utilisés par le modèle ne sont appliqués que pour calculer la valeur actuelle des primes attendues. Les variations de taux d'intérêt n'entraînent aucune variation du compte de résultat du FEI.

3.6.3.1. Risques de marché : risque de taux d'intérêt

Plus de la moitié des revenus et des flux de trésorerie attribuables aux activités opérationnelles du Fonds sont indépendants des variations des taux d'intérêt sur le marché. Le risque de taux supporté par le Fonds provient principalement de ses positions en liquidités et équivalents ainsi que de ses investissements dans des titres de créance.

L'incidence du risque de taux d'intérêt sur les portefeuilles sous-jacents est indirectement évaluée par l'examen trimestriel des performances des transactions en portefeuille.

3.6.3.1.A. Capital-risque

Le capital-risque étant assimilable à des fonds propres, il ne donne pas lieu à une analyse de sensibilité au taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2008, les opérations de garantie sur risques propres classées en produits dérivés totalisaient 1,2 milliard d'EUR et représentaient 31,6 % du total des engagements au titre de garanties (3,8 milliards d'EUR). La dotation en capital correspondante s'élevait à 54,7 millions d'EUR, soit 21,3 % de la dotation en capital totale au titre des garanties (256 millions d'EUR).

3.6.3.1.B. Garantie de portefeuilles et titrisation

Les opérations dans lesquelles le FEI agit en tant que garant se produisent généralement sur des marchés illiquides n'offrant aucun prix de marché représentatif. Pour valoriser ces opérations, le FEI a donc mis au point une méthode fondée sur un modèle (*mark-to-model*) qui utilise des notations externes et internes, des données provenant du suivi régulier et une analyse des flux de trésorerie actualisés.

3.6.3.1.C. Trésorerie

Environ 80 % des actifs liquides du Fonds sont assortis d'une durée moyenne de cinq ans au maximum, ce qui protège le Fonds contre une variation importante de ses revenus sur le long terme.

La valorisation étant effectuée selon des règles conformes à l'IAS 37, la valeur des opérations de garantie classées en *Ga-*

De plus, les opérations à caractère spéculatif ne sont pas autorisées. Les décisions d'investissement sont fondées sur les taux d'intérêt disponibles sur le marché au moment de l'opération. Les projections de taux d'intérêt ne sont pas prises en considération.

Le tableau ci-dessous illustre l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt. (Les montants sont présentés à leur juste valeur).

Au 31 décembre 2008 (en euros)	Taux fixe				Taux variable	Total
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Liquidités et équivalents	383 502 584	0	0	0	0	383 502 584
Titres de créance et autres titres à revenu fixe disponibles à la vente	10 892 068	96 282 103	209 243 693	107 300 813	72 014 334	495 733 011
Total	394 394 652	96 282 103	209 243 693	107 300 813	72 014 334	879 235 595
Pourcentage	44,86 %	10,95 %	23,80 %	12,20 %	8,19 %	100,00 %

Au 31 décembre 2007 (en euros)	Taux fixe				Taux variable	Total
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Liquidités et équivalents	291 604 538	0	0	0	0	291 604 538
Titres de créance et autres titres à revenu fixe disponibles à la vente	26 263 699	73 880 810	179 547 928	165 071 575	77 706 389	522 470 401
Total	317 868 237	73 880 810	179 547 928	165 071 575	77 706 389	814 074 939
Pourcentage	39,05 %	9,08 %	22,06 %	20,28 %	9,55 %	100,00 %

Le taux d'intérêt effectif moyen sur les dépôts à terme en euros est de 4,49 % pour 2008 (2007 : 4,05 %). Le taux d'intérêt effectif moyen sur le portefeuille d'obligations et autres titres à revenu fixe disponibles à la vente libellés en euros est de 4,35 % pour 2008 (2007 : 4,54 %).

Sensibilité des résultats

La sensibilité des résultats quantifie la variation que subiraient les revenus du portefeuille de trésorerie du Fonds géré par la BEI durant les douze mois suivants en cas de variation d'un point de pourcentage, à la hausse ou à la baisse, de toutes les courbes de taux d'intérêt. Le calcul de sensibilité tient compte d'une révision du coupon pour toutes les positions présentes dans le portefeuille, opération par opération. Chaque actif à taux fixe est supposé réinvesti à l'échéance dans un nouvel actif ayant la même durée de vie résiduelle que le précédent au 31 décembre 2008. Les positions en actifs à taux variable sont supposées faire l'objet d'une révision de taux chaque trimestre. Sur la base des positions détenues au 31 décembre 2007, les revenus d'intérêts du portefeuille de trésorerie du FEI enregistreraient une augmentation de 2,8 millions d'EUR si les taux d'intérêt augmentaient de 100 points de base et une diminution du même montant si les taux d'intérêt baissaient de 100 points de base. Sur la base des positions détenues au 31 décembre 2008, les revenus d'intérêts du portefeuille de trésorerie du FEI enregistreraient une augmentation de 3,4 millions d'EUR si les taux d'intérêt augmentaient de 100 points de base et une diminution du même montant si les taux d'intérêt baissaient de 100 points de base.

Valeur à risque

Au 31 décembre 2008, la VaR du portefeuille de trésorerie du FEI était de 1,9 million d'EUR (2007 : 1,6 million d'EUR). Cette valeur a été obtenue à l'aide de la méthode RiskMetrics, avec pour paramètres un intervalle de confiance de 99 % et un horizon d'un jour. Elle représente la perte potentielle maximale encourue sur un horizon d'un jour, avec une probabilité de 1 % pour que la perte effective soit supérieure. Compte tenu de la nature des positions de trésorerie détenues par le FEI, la méthode RiskMetrics a été jugée appropriée pour mesurer leur exposition au risque de taux d'intérêt. Dans le contexte actuel de crise financière et d'extrême instabilité des marchés, l'évolution de la VaR des fonds propres reflète l'augmentation effective de l'instabilité des taux d'intérêt.

3.6.3.2. Risques de marché : risque de change

La section ci-dessous fournit des informations sur le risque de fluctuation de la juste valeur et des flux de trésorerie futurs des actifs financiers sous l'effet de variations des taux de change.

L'objectif du Fonds est de réduire le risque de change en limitant ses investissements en devises. Le capital du Fonds est libellé en euros, de même que la majorité de ses éléments d'actif et de passif.

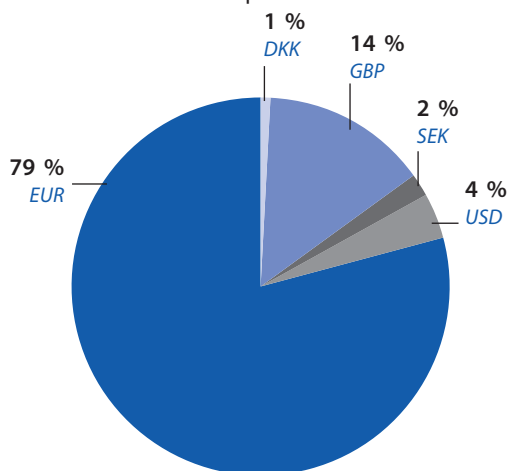
Le tableau ci-dessous présente les positions de change relatives aux principaux éléments d'actif et de passif du FEI.

Au 31 décembre 2008 (en euros)	Euro	Livre sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	Total
Liquidités et équivalents	379 729 500	2 640 867	547 475	584 742	3 773 084	383 502 584
Placements :						
Titres de créance et autres titres à revenu fixe	495 733 011	0	0	0	0	495 733 011
Actions et autres titres à revenu variable	125 888 187	22 047 946	5 674 338	5 104 352	32 826 636	158 714 823
Actifs non courants détenus en vue de la vente	7 139 812	0	0	0	0	7 139 812
Autres éléments de l'actif	28 465 987	0	0	0	0	28 465 987
Immobilisations incorporelles	1 869 793	0	0	0	0	1 869 793
Immobilisations corporelles	433 673	0	0	0	0	433 673
Total de l'actif	1 039 259 963	24 688 813	6 221 813	5 689 094	36 599 720	1 075 859 683
Dettes financières						
Garanties financières	17 975 676	906 813	0	108 038	1 014 851	18 990 527
Produits dérivés	1 654 479	949 763	0	0	949 763	2 604 242
Provisions pour garanties	4 723 443	484 798	0	3 775 633	4 260 431	8 983 874
Obligations au titre des prestations de retraite	16 984 934	0	0	0	0	16 984 934
Autres éléments du passif	14 223 570	0	0	0	0	14 223 570
Total du passif	55 562 102	2 341 374	0	3 883 671	6 225 045	61 787 147
Engagements au titre du capital-risque	314 185 778	70 741 172	12 433 714	13 502 298	96 677 184	410 862 962
Garanties	3 187 942 884	301 532 627	0	349 340 302	650 872 929	3 838 815 813
Total hors bilan	3 502 128 662	372 273 799	12 433 714	362 842 600	747 550 113	4 249 678 775

Au 31 décembre 2007 (en euros)	Euro	Livre sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	Total
Liquidités et équivalents	285 336 884	2 277 354	2 587 458	1 402 842	6 267 654	291 604 538
Placements :						
Titres de créance et autres titres à revenu fixe	522 470 401	0	0	0	0	522 470 401
Actions et autres titres à revenu variable	122 267 894	35 053 480	5 150 527	5 404 620	45 608 627	167 876 521
Actifs non courants détenus en vue de la vente	0	0	0	0	0	0
Autres éléments de l'actif	33 072 223	0	0	0	0	33 072 223
Immobilisations incorporelles	1 161 484	0	0	0	0	1 161 484
Immobilisations corporelles	8 245 595	0	0	0	0	8 245 595
Total de l'actif	972 554 481	37 330 834	7 737 985	6 807 462	51 876 281	1 024 430 762
Dettes financières						
Garanties financières	6 190 150	5 248 983	0	0	5 248 983	11 439 133
Produits dérivés	962 719	616 545	0	0	616 545	1 579 264
Provisions pour garanties	5 056 087	0	0	0	0	5 056 087
Obligations au titre des prestations de retraite	13 232 407	0	0	0	0	13 232 407
Autres éléments du passif	7 758 556	0	0	0	0	7 758 556
Total du passif	33 199 919	5 865 528	0	0	5 865 528	39 065 447
Engagements au titre du capital-risque	299 555 513	90 517 442	11 754 636	11 459 859	113 731 937	413 287 450
Garanties	2 857 823 627	393 727 589	0	356 227 339	749 954 928	3 607 778 555
Total hors bilan	3 157 379 140	484 245 031	11 754 636	367 687 198	863 686 865	4 021 066 005

3.6.3.2.A. Capital-risque

Pour ce qui est du portefeuille de capital-risque, au 31 décembre 2008, l'exposition au risque de change pour les fonds d'investissement se répartit comme suit :



(en % du montant total de la juste valeur, soit 159 millions d'EUR)

Les actifs portés au bilan du FEI étant enregistrés au coût historique – par exemple, pour chaque opération (décaissement et remboursement de capital) au taux de change en vigueur à la fin du mois précédant l'opération –, ils doivent être recalculés au taux de change en vigueur au 31 décembre 2008.

Pour 2008, l'évolution des taux de change applicables aux actions et autres titres à revenu variable s'est traduite par une variation totale de 9 412 160 EUR, dont 7 968 533 EUR constatés en réserve de juste valeur.

L'analyse de sensibilité est effectuée pour toutes les monnaies qui représentent plus de 5 % de l'encours total. Au 31 décembre 2008, seule la livre sterling se trouvait dans cette catégorie et avait été soumise à un scénario de crise comprenant une hausse ou une baisse de 15 % par rapport à l'euro.

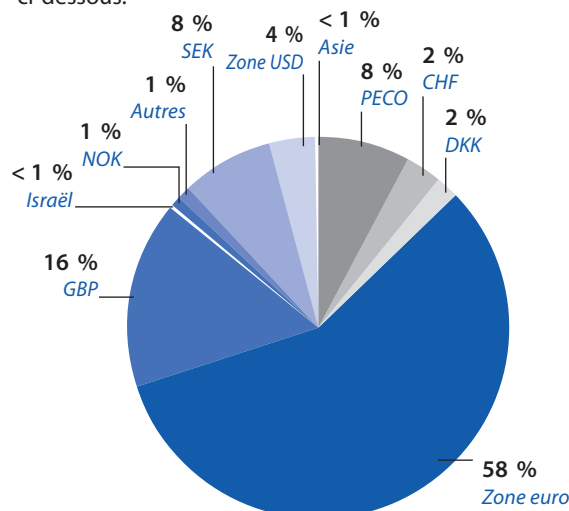
(en euros)		Risque de change			
31.12.2008	GBP +15 %			GBP -15 %	
	Compte de résultat	Capitaux propres (réserve de juste valeur)		Compte de résultat	Capitaux propres (réserve de juste valeur)
	(496 478)	(857 233)		143 150	857 366
31.12.2007	GBP +15 %			GBP -15 %	
	Compte de résultat	Capitaux propres (réserve de juste valeur)		Compte de résultat	Capitaux propres (réserve de juste valeur)
	(487 116)	(1 404 834)		487 116	1 404 834

Taux de change de clôture à la date du bilan (1 EUR/monnaie) :

	31.12.07	31.12.08
DKK	7,4583	7,4506
GBP	0,73335	0,9525
SEK	9,4415	10,87
USD	1,4721	1,3917
CHF		1,485

Il convient toutefois de noter que ces effets sont mesurés au niveau des fonds (impact sur les valeurs nettes d'inventaire libellées en devises). Par conséquent, ils ne tiennent pas compte des effets indirects potentiels sur les investissements du portefeuille sous-jacent (les entreprises dans lesquelles les fonds ont été investis), qui peuvent être libellés dans une autre monnaie. En pratique, la plupart des gestionnaires de fonds s'efforcent de couvrir les positions qu'ils détiennent éventuellement dans des monnaies différentes de la monnaie principale de leur fonds.

Cependant, les investissements sous-jacents sont eux aussi bien diversifiés et l'exposition indirecte du FEI suit globalement l'exposition des fonds, comme l'illustre le graphique ci-dessous.



3.6.3.2.B. Garantie de portefeuilles et titrisation

Le portefeuille de garanties sur risques propres est essentiellement libellé en euros. Au 31 décembre 2008, 83 % de l'encours à risque (90 % de la juste valeur) étaient libellés en euros. La livre sterling est la monnaie du principal encours en devise et représente 8 % de l'encours à risque (9 % de la juste valeur).

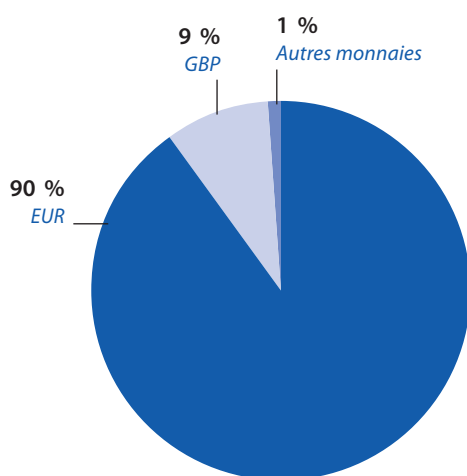
Les opérations de garantie dans des monnaies autres que l'euro classées en *Garanties financières* ne s'accompagnent

d'aucun risque de change ayant une incidence sur le compte de résultat du FEI.

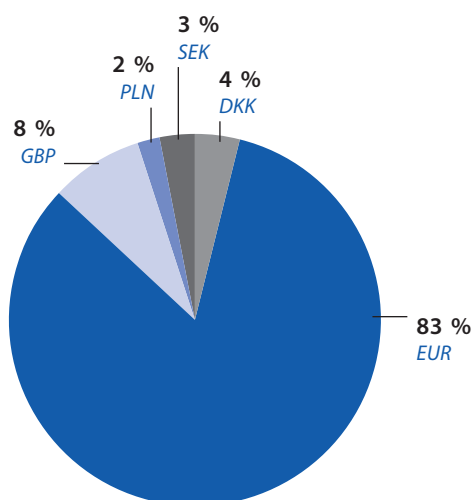
Les opérations de G&T classées en *Produits dérivés* doivent être réévaluées chaque mois. Cependant, le risque de change est limité à la réévaluation de la perte attendue sur les monnaies autres que l'euro, ce qui correspond à un montant relativement négligeable (200 000 EUR en 2008).

Répartition du portefeuille sur risques propres, par monnaie et par juste valeur de l'actif concerné, au 31 décembre 2008 :

Répartition de la juste valeur



Répartition de l'encours à risque



Concernant le risque de change, le FEI surveille son encours hors euro et effectue régulièrement des simulations de crise pour en vérifier les effets éventuels sur le montant des pertes inattendues. Il constitue des dotations en capital supplémentaires pour les encours hors euro, et le résultat est comparé à la marge de manœuvre disponible. Le Fonds effectue des analyses pour déterminer quelles mesures seraient éventuellement requises pour limiter l'exposition au risque de change. Pour les opérations fiduciaires, le risque de change est habituellement supporté par les contreparties du Fonds. Dans certains cas, des dotations budgétaires spécifiques peuvent être décidées afin d'atténuer le risque pris par l'intermédiaire. Le FEI n'a aucune exposition au risque de change dans le cadre de ses activités fiduciaires.

3.6.3.2.C. Trésorerie

Le FEI ne prend aucun risque de change au regard de son portefeuille de titres, tous les investissements en titres de créance et autres titres à revenu fixe étant libellés en euros. Les positions de change figurant ci-dessus incluent les actifs financiers classés par monnaie. Elles montrent que le risque de change effectivement encouru par le Fonds est insignifiant.

3.6.3.3. Risques de marché : risque lié au marché boursier

3.6.3.3.A. Capital-risque

Compte tenu des spécificités liées au capital-investissement, il est difficile de recourir aux méthodes d'analyse traditionnelles pour évaluer les risques de marché concernant les actifs de cette catégorie. La méthode retenue implique donc d'estimer la corrélation entre la catégorie d'actifs évaluée et le marché boursier, notamment sur la base du modèle d'évaluation des actifs financiers. Ce modèle consiste à déterminer le coefficient bêta, c'est-à-dire à mesurer le risque relatif au marché en estimant, par régression, le rendement d'un actif par rapport à un indice boursier.

Tandis que les gestionnaires de portefeuilles boursiers peuvent accéder à des données statistiques fiables pour étayer leur analyse, ce type de données n'est pas disponible pour les opérations de capital-investissement, et plus particulièrement les opérations de capital-risque. En effet, l'analyse du rendement et de la volatilité des actifs de capital-investissement ainsi que des corrélations qui existent entre ces actifs et le marché se trouve limitée par le fait que

les données publiquement disponibles ne sont pas pleinement représentatives du marché, car elles portent sur un laps de temps relativement court. Mais surtout, ces données ne rendent pas pleinement compte de l'incertitude liée à cette catégorie d'actifs. En outre, tandis que le TRI, l'instrument généralement utilisé pour mesurer la performance des fonds de capital-investissement, est pondéré en fonction du capital (alors que pour les actifs boursiers, il est généralement pondéré en fonction du

temps), une analyse de la corrélation entre le capital-investissement et d'autres catégories d'actifs n'est possible qu'à condition de procéder à des ajustements significatifs, ce qui peut conduire à d'importantes distorsions.

Pour estimer la sensibilité de la valeur de ses actifs de capital-investissement aux variations des prix du marché, le FEI utilise le bêta d'un indice boursier de valeurs de capital-investissement, le LPX Europe.

En utilisant le bêta du LPX Europe et en prenant pour hypothèse une fluctuation des cours sur le marché de 10 % au maximum, on obtient les variations suivantes pour la valeur des actifs de capital-investissement du FEI :

Risque lié au marché boursier (tous actifs de capital-investissement confondus)						
	+10 %			-10 %		
	Bêta 1.3			Bêta 1.3		
	Sensibilité finale : +13 %			Sensibilité finale : -13 %		
(en euros)	Compte de résultat	Capitaux propres (réserve de juste valeur)	Effet total sur les capitaux propres	Compte de résultat	Capitaux propres (réserve de juste valeur)	Effet total sur les capitaux propres
31.12.2008	370 227	21 356 608	21 726 836	(5 998 656)	(15 386 227)	(21 384 883)
31.12.2007	908 738	12 337 191	13 245 929	(940 745)	(12 438 782)	(13 379 527)

Le coefficient de sensibilité final ci-dessus (c'est-à-dire bêta x +/- 10 %) est appliqué à la valeur nette d'inventaire, ce qui donne une valeur nette d'inventaire ajustée, qui est ensuite comparée au capital net versé. L'ajustement de valeur ainsi calculé sera enregistré selon la méthode décrite à la section « Cadre général ».

3.7. Juste valeur des actifs et passifs financiers

Ces résultats ne doivent être considérés que comme de simples indications de la sensibilité potentielle. En effet, malgré la notion de juste valeur, le capital-investissement est une catégorie d'actifs dont la valeur repose sur des estimations. L'évaluation de ces actifs ne résulte pas du consensus de nombreux acteurs sur un marché actif et efficace, mais elle est le fait d'une poignée d'experts, normalement les gestionnaires des fonds, qui évaluent chaque investissement sur la base de leur propre estimation des bénéfices potentiels de l'investissement ou de comparaisons avec d'autres investissements et en appliquant les règles de valorisation définies pour le secteur.

Comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des différents actifs et passifs financiers du Fonds :

(en euros)	Valeur comptable 2008	Juste valeur 2008	Valeur comptable 2007	Juste valeur 2007
Actifs financiers				
Prêts et créances à recevoir	394 135 518	394 135 518	311 344 133	311 344 133
Placements financiers disponibles à la vente	651 822 405	651 822 405	687 423 673	687 423 673
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	2 625 429	2 625 429	1 511 249	1 511 249
TOTAL	1 048 583 352	1 048 583 352	1 000 279 055	1 000 279 055
Passifs financiers				
Garanties financières	18 990 527	18 990 527	11 439 133	11 439 133
Passifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	2 604 242	2 604 242	1 579 264	1 579 264
Autres passifs	5 105 933	5 105 933	1 357 583	1 357 583
TOTAL	26 700 702	26 700 702	14 375 980	14 375 980

Pour les prêts et créances à recevoir ainsi que pour les autres passifs, la valeur comptable est proche de la juste valeur.

Analyse des actifs et passifs financiers enregistrés à leur juste valeur, ventilés par méthode de valorisation :

Au 31.12.2008 (en euros)	Prix coté sur un marché	Techniques de valorisation - paramètres non observables sur le marché	Total
Actifs financiers			
Prêts et créances à recevoir	394 135 518	0	394 135 518
Placements financiers disponibles à la vente	496 667 054	153 155 351	651 822 405
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	0	2 625 429	2 625 429
	890 802 571	157 780 780	1 048 583 352
Passifs financiers			
Garanties financières	0	18 990 527	18 990 527
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	0	2 604 242	2 604 242
	0	21 594 769	21 594 769
Au 31.12.2007 (en euros)			
	Prix coté sur un marché	Techniques de valorisation - paramètres non observables sur le marché	Total
Actifs financiers			
Prêts et créances à recevoir	311 344 132	0	311 344 132
Placements financiers disponibles à la vente	526 040 135	161 383 538	687 423 673
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	0	1 511 249	1 511 249
	837 384 267	162 894 787	1 000 279 054
Passifs financiers			
Garanties financières	0	11 439 133	11 439 133
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	0	1 579 264	1 579 264
	0	13 018 397	13 018 397

Juste valeur des instruments financiers dérivés

Produits dérivés (en euros)	Techniques de valorisation - paramètres non observables sur le marché	
	Juste valeur au 31.12.2008	Juste valeur au 31.12.2007
Juste valeur négative des produits dérivés	(2 604 242)	(2 014 394)
Juste valeur positive des produits dérivés	0	435 130
Au 31 décembre	(2 604 242)	(1 579 264)

La valeur nominale des produits dérivés s'élève à 1 216 570 808 EUR (2007 : 1 268 070 381 EUR).

4. Précisions sur les postes de l'actif

4.1. Liquidités et équivalents

Les liquidités et équivalents sont définis comme étant des actifs à court terme très liquides. Ils comprennent l'encaisse et les dépôts bancaires à vue, les placements rémunérés assortis d'échéances initiales inférieures ou égales à trois mois, ainsi que les découverts bancaires.

Les encours de liquidités et équivalents se présentent comme suit :

(en euros)	31.12.2008	31.12.2007
À vue	30 543 163	21 874 539
À trois mois au maximum	352 959 421	269 729 999
	383 502 584	291 604 538

Le taux d'intérêt effectif sur les dépôts bancaires à court terme est de 4,49 % (2007 : 4,05 %) ; ces dépôts ont une durée moyenne de 57 jours (2007 : 38 jours).

4.2. Titres de créance et autres titres à revenu fixe

Le portefeuille du Fonds comprend des fonds et d'autres instruments du marché monétaire, ainsi que des instruments de dette à long terme tels que des obligations, des billets et d'autres titres de créance.

Les titres de créance et autres titres à revenu fixe se décomposent comme suit :

(en euros)	31.12.2008	31.12.2007
Portefeuille disponible à la vente	149 137 396	128 936 612
<i>dont intérêts courus</i>	<i>1 529 023</i>	<i>1 398 823</i>
Portefeuille d'investissement	346 595 615	393 533 789
<i>dont intérêts courus</i>	<i>8 242 136</i>	<i>9 639 036</i>
	495 733 011	522 470 401

Les titres de créance et autres titres à revenu fixe détenus par le Fonds sont tous inscrits à la cote d'un marché actif. Les montants ci-dessus sont présentés à leur juste valeur.

Le Fonds participe en tant que prêteur à un programme de prêt et d'emprunt de titres avec trois contreparties ; la valeur de marché des titres prêtés se montait à la clôture de l'exercice à 60 948 198 EUR (2007 : 77 319 235 EUR). Les critères de décomptabilisation prévus par l'IAS 39 ne sont pas remplis.

Variation des titres de créance et autres titres à revenu fixe

(en euros)	31.12.2008	31.12.2007
Juste valeur au 1 ^{er} janvier	522 470 401	517 033 602
Acquisitions	75 115 790	104 291 000
Cessions	(101 164 470)	(91 300 412)
Ajustement du taux d'intérêt effectif	(201 296)	3 721 889
Variation de la réserve de juste valeur	(388 835)	(11 078 522)
Dépréciations	(98 579)	(197 156)
Juste valeur au 31 décembre	495 733 011	522 470 401

Le montant total des variations de juste valeur qui a été comptabilisé en capitaux propres durant l'exercice 2008 est de - 7 909 961 EUR (2007 : - 7 521 129 EUR).

En 2008, une dépréciation de 98 579 EUR a été enregistrée (2007 : 197 156 EUR). Les dépréciations cumulées correspondent à la totalité de la valeur comptable au 31 décembre 2008.

4.3. Actions et autres titres à revenu variable

Le poste *Actions et autres titres à revenu variable* comprend les investissements dans des fonds de capital-risque et se décompose comme suit :

(en euros)	31.12.2008	31.12.2007
Investissements au 1 ^{er} janvier, comptabilisés au coût d'acquisition	167 815 866	139 026 112
Acquisitions	39 561 022	47 694 091
Cessions	(15 860 969)	(18 904 337)
Investissements au 31 décembre, comptabilisés au coût d'acquisition	191 515 919	167 815 866
Ajustements de valeur et de change au 1 ^{er} janvier	60 656	(5 357 934)
Variation de la réserve de juste valeur	(18 957 702)	13 812 285
Dépréciations	(13 904 050)	(8 393 696)
Ajustements de valeur et de change au 31 décembre	(32 801 096)	60 655
	158 714 823	167 876 522

Les investissements dans des fonds de capital-risque correspondent à des prises de participations dans le capital de ces sociétés et dans des structures de financement connexes.

Les dividendes perçus au titre de ces investissements s'établissent à 4 598 262 EUR pour l'exercice 2008 (2007 : 6 674 654 EUR). Ils sont inscrits à la rubrique *Revenus sur placements en actions et autres titres à revenu variable* du compte de résultat.

Les ajustements cumulés inscrits en réserve de juste valeur conformément à la méthode d'évaluation décrite à la Note 2.3.2 s'élèvent à - 18 957 702 EUR (2007 : 13 812 286 EUR) et incluent les effets des variations de la valeur des investissements (- 10 989 169 EUR ; 2007 : 17 008 020 EUR) ainsi que les effets de l'évolution des taux de change sur les investissements (- 7 968 533 EUR ; 2007 : -3 195 734 EUR).

En absence d'une juste valeur fiable, les investissements répondant aux critères de la catégorie III sont évalués au coût d'acquisition diminué des pertes de valeur ; ils se montent à 192 777 EUR (2007 : 247 500 EUR).

La juste valeur au 31 décembre 2008 comprend un montant de 2 625 429 EUR (2007 : 1 599 263 EUR) correspondant aux investissements dans des coentreprises. Ces participations sont initialement enregistrées à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont ensuite inscrites au compte de résultat.

Influence notable

Les prises de participations réalisées par le FEI pour son propre compte ou pour celui de ses mandants correspondent généralement à des investissements dans des fonds de capital-investissement ou de capital-risque. Selon la pratique en vigueur dans ce secteur, ces participations sont normalement souscrites conjointement par plusieurs investisseurs, dont aucun n'est en position, individuellement, d'influencer les opérations courantes ou l'activité d'investissement du fonds. En conséquence, la participation d'un investisseur à l'organe de direction d'un fonds ne lui confère aucun droit de regard sur la gestion quotidienne du fonds. De plus, les investisseurs individuels d'un fonds de capital-investissement ou de capital-risque ne déterminent pas la stratégie du fonds, notamment en ce qui concerne la distribution des dividendes ou toute autre distribution. En règle générale, ces décisions stratégiques sont prises par les gestionnaires du fonds sur la base du pacte d'actionnaires, qui régit leurs droits et obligations ainsi que ceux de tous les actionnaires du fonds. Par ailleurs, le pacte d'actionnaires interdit généralement aux investisseurs de conclure individuellement avec le fonds des transactions d'un montant important, d'échanger du personnel de direction avec le fonds ou d'obtenir un accès privilégié à des informations techniques essentielles.

Les investissements effectués par le FEI pour son propre compte ou pour celui de ses mandants sont réalisés dans le respect de la pratique du secteur exposée ci-dessus, c'est-à-dire que le Fonds n'exerce sur ces investissements ni le contrôle ni aucune forme d'influence notable au sens de la définition de l'IAS 28, y compris lorsque la participation qu'il détient pour son propre compte ou pour celui d'un de ses mandants est supérieure à 20 % des droits de vote.

4.4. Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs concernés consistent en un immeuble détenu en vue de la vente, d'une valeur comptable de 7 139 812 EUR, ce qui est inférieur à la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

4.5. Autres éléments de l'actif

Les autres éléments de l'actif se décomposent comme suit :

(en euros)	31.12.2008	31.12.2007
À recevoir au titre des pensions gérées par la BEI	17 801 290	13 294 567
Versements anticipés	1 920	8 220
Commissions de gestion et autres produits à recevoir	9 807 870	14 572 826
Autres créances	854 907	5 196 610
	28 465 987	33 072 223

Poste *À recevoir au titre des pensions gérées par la BEI* : suite à la mise en place, en 2003, d'un régime de retraite à prestations définies (voir la Note 2.7), les cotisations des membres du personnel et du FEI sont mises en réserve afin de couvrir les obligations futures. Les actifs du régime de retraite sont transférés à la BEI qui les gère et les investit pour le compte du Fonds. Voir aussi la Note 5.3.

(en euros)	Total	Actifs ni en souffrance ni dépréciés	Actifs en souffrance mais non dépréciés		
			De 0 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 12 mois
2008	28 465 987	28 151 302	28 905	162 276	123 504
2007	33 072 223	26 647 018	864 124	5 000 000	561 081

4.6. Immobilisations incorporelles

(en euros)	Logiciels créés en interne	Logiciels achetés	Total
Au 01.12.2007			
Coût	2 321 066	377 074	2 698 140
Amortissement cumulé	(1 520 157)	(346 353)	(1 866 510)
Valeur comptable nette	800 909	30 721	831 630
Valeur comptable nette à l'ouverture	800 909	30 721	831 630
Acquisitions	773 516	119 436	892 952
Amortissement	(508 645)	(54 453)	(563 098)
Valeur comptable nette à la clôture 2007	1 065 780	95 704	1 161 484
Au 01.01.2008			
Coût	3 094 582	496 510	3 591 092
Amortissement cumulé	(2 028 802)	(400 806)	(2 429 608)
Valeur comptable nette	1 065 780	95 704	1 161 484
Valeur comptable nette à l'ouverture	1 065 780	95 704	1 161 484
Acquisitions	912 719	86 050	998 769
Amortissement	(211 433)	(79 027)	(290 460)
Valeur comptable nette à la clôture 2008	1 767 066	102 727	1 869 793
Au 31.12.2008			
Coût	4 007 301	582 560	4 589 861
Amortissement cumulé	(2 240 235)	(479 833)	(2 720 068)
Valeur comptable nette	1 767 066	102 727	1 869 793

Il n'existe aucun signe de dépréciation des immobilisations incorporelles en 2008 ou en 2007.

4.7. Immobilisations corporelles

(en euros)	Terrains et immeubles	Agence- ments et accessoires	Matériel de bureau	Matériel informatique	Véhicules	Autres immobi- lisations	Total
Au 01.01.2007							
Coût	8 590 527	357 469	938 398	656 879	84 073	8 764	10 636 110
Amortissement cumulé	(764 846)	(240 032)	(527 132)	(408 044)	(84 073)	0	(2 024 127)
Valeur comptable nette	7 825 681	117 437	411 266	248 835	0	8 764	8 611 983
Valeur comptable nette à l'ouverture	7 825 681	117 437	411 266	248 835	0	8 764	8 611 983
Acquisitions	0	0	115 737	173 839	0	0	289 576
Cessions et annulations	0	0	0	0	0	0	
Amortissement cumulé	(374 150)	(24 951)	(94 224)	(162 638)	0	0	(655 964)
Valeur comptable nette à la clôture 2007	7 451 531	92 486	432 779	260 036	0	8 764	8 245 595
Au 01.01.2008							
Coût	8 590 527	357 469	1 054 136	592 808	84 073	8 764	10 687 777
Amortissement cumulé	(1 138 996)	(264 983)	(621 357)	(332 772)	(84 073)	0	(2 442 182)
Valeur comptable nette	7 451 531	92 486	432 779	260 036	0	8 764	8 245 595
Valeur comptable nette à l'ouverture	7 451 531	92 486	432 779	260 036	0	8 764	8 245 595
Acquisitions		0	17 447	225 547	0	0	242 994
Cessions et annulations	*(7 139 813)	(67 535)	(243 543)	0	0	0	(7 450 890)
Amortissement	(311 718)	(24 951)	(92 292)	(175 065)	0	0	(604 026)
Valeur comptable nette à la clôture 2008	0	0	114 391	310 518	0	8 764	433 673
Au 31.12.2008							
Coût	0	0	220 668	818 355	0	8 764	1 047 787
Amortissement cumulé	0	0	(106 277)	(507 837)	0	0	(614 114)
Valeur comptable nette	0	0	114 391	310 518	0	8 764	433 673

Il n'existe aucun signe de dépréciation des immobilisations corporelles en 2008.

* En 2008, la valeur comptable des *Terrains et Immeubles* a été transférée au poste *Actifs non courants détenus en vue de la vente* (voir la Note 4.4).

Une annulation de la valeur comptable d'éléments désormais sans valeur d'usage suite à l'installation du Fonds dans ses nouveaux locaux, pour un montant de 285 975 EUR, a été effectuée sur les postes *Agencements et accessoires* et *Matériel de bureau*. La dépense correspondante est enregistrée en résultat au poste *Autres charges administratives*.

5. Précisions sur les postes du passif

5.1. Passifs financiers

Les variations relatives aux *Garanties financières à payer* se décomposent comme suit :

Garanties financières nettes (en euros)	31.12.2008	31.12.2007
Solde à l'ouverture de l'exercice	11 439 133	15 227 211
Dotation à la provision pour garanties PME	0	366 472
Utilisation des garanties financières	(353 016)	(896 303)
Variation nette des garanties financières	7 971 596	(3 258 247)
Dotation aux provisions pour garanties	(67 186)	0
Solde à la clôture de l'exercice	18 990 527	11 439 133
Produits dérivés (en euros)	31.12.2008	31.12.2007
Solde au 1 ^{er} janvier	1 579 264	1 143 700
Variations de juste valeur	1 024 978	435 564
Solde au 31 décembre	2 604 242	1 579 264

Durant l'exercice 2008, il a été procédé à un reclassement des opérations de garantie. Les garanties financières et les produits dérivés, qui étaient comptabilisés en *Garanties financières à recevoir* et *Produits dérivés* à l'actif et en *Garanties financières à payer* et *Produits dérivés* au passif, sont présentés comme un solde net au 31 décembre 2008 et les chiffres comparatifs pour 2007 sont donnés après compensation. Le solde d'ouverture 2007 des garanties financières a également été corrigé de façon à refléter le reclassement des provisions pour garanties. Le montant correspondant est de 3 398 599 EUR.

5.2. Provisions pour garanties

(en euros)	31.12.2008	31.12.2007
Solde au 1 ^{er} janvier	5 056 087	6 450 518
Acquisitions (*)	6 276 536	1 122 670
Reprise de la provision	(2 348 749)	(2 517 101)
Solde au 31 décembre	8 983 874	5 056 087

Lorsqu'une opération de garantie comptabilisée selon l'IAS 39 est décomptabilisée pour être traitée en application de l'IAS 37, sa valeur précédemment enregistrée aux postes *Garanties financières* ou *Produits dérivés* est transférée au poste *Provisions pour garanties*.

(*) Les nouvelles garanties comprennent essentiellement l'accroissement des provisions pour opérations de garantie, soit 6 209 350 EUR (2007 : 1 122 670 EUR) et la valeur des opérations de garantie décomptabilisées en IAS 39 pour être traitées en IAS 37, pour un montant de 67 186 EUR (2007 : 0 EUR).

Les provisions pour garanties de l'exercice 2007 ont fait l'objet d'un reclassement. Cette opération se traduit par un montant total de 5 056 087 EUR au 31 décembre 2007, dont 1 657 488 EUR reclassés du poste *Autres éléments du passif* et 3 398 599 EUR reclassés du poste *Garanties financières à payer*.

5.3. Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite recouvrent le régime de retraite et le régime d'assurance-maladie, comme suit :

Obligations au titre des prestations de retraite (en euros)	31.12.2008	31.12.2007
Régime de retraite	15 398 934	11 982 407
Régime d'assurance-maladie	1 586 000	1 250 000
	16 984 934	13 232 407

Les engagements en matière de prestations de retraite au 31 décembre 2008 ont été évalués par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Le calcul repose sur les hypothèses principales suivantes :

Hypothèses principales	2008	2007
Taux d'actualisation des obligations	6,00 %	5,52 %
Taux d'augmentation future des salaires	4,50 %	4,00 %
Taux d'augmentation future des pensions	2,00 %	2,00 %
Tables actuarielles	Swiss BVG 2005	Swiss BVG 2005

Les engagements au titre du régime de retraite, tels qu'inscrits dans le rapport de l'actuaire indépendant daté de février 2009, se montent à 12 024 000 EUR. En décembre 2008, le Fonds a affecté 16 387 845 EUR (2007 : 12 456 911 EUR) à la provision relative aux pensions afin que les engagements soient intégralement couverts.

Les obligations au titre du régime d'assurance-maladie ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle complète à la fin de 2008.

Les variations des obligations au titre des prestations de retraite se présentent comme suit (montants arrondis au millier le plus proche) :

Coût net au titre des prestations périodiques au 31.12.2008 (en euros)	Retraite FEI	Assurance-maladie	Total 2008
Coût net des services rendus au cours de l'exercice	1 249 000	280 000	1 529 000
Frais financiers	697 000	62 000	759 000
Amortissement des écarts non comptabilisés	37 000	(6 000)	31 000
Charge nette au titre des prestations	1 983 000	336 000	2 319 000
Coût net au titre des prestations périodiques au 31.12.2007 (en euros)	Retraite FEI	Assurance-maladie	Total 2007
Coût net des services rendus au cours de l'exercice	1 258 000	0	1 258 000
Frais financiers	477 000	0	477 000
Amortissement des écarts non comptabilisés	75 000	0	75 000
Charge nette au titre des prestations	1 810 000	0	1 810 000

Contribution de l'employeur

Ce régime n'étant pas financé au sens de l'IAS 19, la contribution de l'employeur correspond à la différence entre les prestations versées nettes et les cotisations du personnel. Tous les montants correspondant à des rachats de droits à pension par le personnel sont traités comme prestations versées négatives. Jusqu'ici, la contribution de l'employeur, calculée selon les modalités décrites ci-dessus, a toujours été négative, les rachats excédant systématiquement les versements de prestations réguliers. Cette situation devrait se poursuivre et aucune contribution de l'employeur n'est prévue pour les douze prochains mois.

Passif au titre des prestations au 31.12.2008 (en euros)	Retraite FEI	Assurance-maladie	Total 2008
Valeur actualisée des obligations financées	0	0	0
Valeur actualisée des obligations non financées	15 340 000	1 298 000	16 638 000
Écarts actuariels nets non comptabilisés	59 000	288 000	347 000
Passif net	15 399 000	1 586 000	16 985 000
Passif au titre des prestations au 31.12.2007 (en euros)	Retraite FEI	Assurance-maladie	Total 2007
Valeur actualisée des obligations financées	0	0	0
Valeur actualisée des obligations non financées	12 628 000	1 120 000	13 748 000
Écarts actuariels nets non comptabilisés	(646 000)	130 000	(516 000)
Passif net	11 982 000	1 250 000	13 232 000
Variation, au 31.12.2008, de l'obligation au titre des prestations définies (en euros)	Retraite FEI	Assurance-maladie	Total 2007
Obligation au titre des prestations définies, à l'ouverture de l'exercice	12 628 000	1 120 000	13 748 000
Coût net des services rendus	1 249 000	280 000	1 529 000
Frais financiers	697 000	62 000	759 000
Contributions des affiliés	812 000		812 000
Prestations versées	622 000		622 000
Ajustement lié à l'expérience	653 000	(6 000)	647 000
Ajustement lié aux changements d'hypothèses	(1 321 000)	(158 000)	(1 479 000)
Obligation au titre des prestations définies	15 340 000	1 298 000	16 638 000
Variation, au 31.12.2007, de l'obligation au titre des prestations définies (en euros)	Retraite FEI	Assurance-maladie	Total 2007
Obligation au titre des prestations définies, à l'ouverture de l'exercice	9 928 000	1 250 000	11 178 000
Coût net des services rendus	1 258 000	0	1 258 000
Frais financiers	477 000	0	477 000
Contributions des affiliés	682 000	0	682 000
Prestations versées	561 000	0	561 000
Ajustement lié à l'expérience	1 656 000	293 000	1 949 000
Ajustement lié aux changements d'hypothèses	(1 934 000)	(423 000)	(2 357 000)
Obligation au titre des prestations définies	12 628 000	1 120 000	13 748 000

Historique de la valeur des actifs

Les montants pour l'exercice concerné et pour les deux exercices précédents se présentent comme suit :

	2008	2007	2006
Juste valeur des actifs du régime à la date de clôture	0	0	0
Obligation au titre des prestations définies, à la clôture de l'exercice	(16 638 000)	(13 748 000)	(9 928 000)
Excédent (déficit) du régime	(16 638 000)	(13 748 000)	(9 928 000)
Ajustements liés à l'expérience sur l'obligation au titre des prestations définies	(653 000)	(406 000)	(430 000)
Ajustements liés à l'expérience sur les actifs du régime	0	0	0

Les effets d'une hausse ou d'une baisse de 1 % des frais médicaux moyens sur le niveau actuel du coût des services rendus et des frais financiers ou sur les obligations au titre des prestations de pension n'auraient aucune incidence notable sur les comptes du FEI.

5.4. Autres éléments du passif

(en euros)	31.12.2008	31.12.2007
Dettes fournisseurs	4 886 022	775 000
Autres charges fiscales et cotisations sociales	3 510	1 182
Autres montants dus	9 334 038	6 982 374
	14 223 570	7 758 556

Le poste *Dettes fournisseurs* comprend principalement les montants à verser au titre d'opérations gérées par le FEI et d'autres éléments. Les *Autres montants dus* comprennent essentiellement des dettes relatives au personnel telles que les primes, les sommes dues au titre du Régime complémentaire volontaire de prévoyance (RCVP) et les allocations de départ.

5.5. Capital libéré

Le capital autorisé se monte à 3 000 millions d'EUR ; il est scindé en 3 000 actions d'une valeur nominale de 1 million d'EUR chacune, dont 2 865 ont été émises. Chaque action représente un droit de propriété sur l'actif du FEI, comme le précise l'article 8 des statuts du Fonds. Elle donne également droit à une quotité du résultat net, qui est toutefois limitée par les obligations en matière de réserve statutaire.

De nouvelles actions ont été émises le 30 juin 2008 sur le capital autorisé, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	31.12.2008	30.06.2008 Nouvelles actions émises	31.12.2007
Capital autorisé	3 000		3 000
dont : souscrit	2 865	95	2 770
autorisé mais non encore émis	135	(95)	230

Le capital-actions autorisé et souscrit se monte à 2 865 000 000 EUR, soit 2 865 actions. Le capital appelé et versé se monte à 573 000 000 EUR, soit 20 % du capital-actions autorisé et souscrit.

Les versements ultérieurs de capital souscrit doivent être approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires.

Le capital souscrit se répartit comme suit :

(en euros)	31.12.2008	31.12.2007
Libéré (20 %)	573 000 000	554 000 000
Non appelé (80 %)	2 292 000 000	2 216 000 000
	2 865 000 000	2 770 000 000

Le capital est souscrit comme suit :

	31.12.2008 Nombre d'actions	31.12.2007 Nombre d'actions
Banque européenne d'investissement	1 822	1 822
Commission européenne	786	691
Institutions financières	257	257
	2 865	2 770

5.6. Réserve statutaire et bénéfices non distribués

Aux termes de l'article 27 de ses statuts, le Fonds est tenu d'affecter à une réserve statutaire 20 % au moins de son bénéfice annuel net jusqu'à ce que le montant total de ladite réserve représente 10 % du capital souscrit. Cette réserve n'est pas disponible pour distribution.

Un montant minimum de 7 022 216 EUR devra être affecté en 2009 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Les mouvements des réserves et du bénéfice reporté sont détaillés ci-après :

(en euros)	Réserve statutaire	Bénéfices non distribués	Résultat de l'exercice
Solde à l'ouverture de l'exercice	104 329 810	136 353 969	50 402 337
Dividendes versés	0	0	(20 160 030)
Autres affectations du résultat de l'exercice précédent	20 160 935	10 081 372	(30 242 307)
Résultat de l'exercice	0	0	35 111 080
Solde à la clôture de l'exercice	124 490 745	146 435 341	35 111 080

L'Assemblée générale des actionnaires du FEI du 14 mai 2008 a approuvé la distribution d'un dividende de 20 160 030 EUR au titre de l'exercice 2007 (2006 : 19 430 000 EUR).

5.7. Réserve de juste valeur

La réserve de juste valeur se décompose comme suit :

(en euros)	31.12.2008	31.12.2007
Réserve de juste valeur pour titres de créance et autres titres à revenu fixe	(7 909 961)	(7 521 128)
Réserve de juste valeur pour actions et autres titres à revenu variable	10 932 954	29 890 658
	3 022 993	22 369 530

6. Précisions sur les postes hors bilan

6.1. Garanties RTE

Les opérations de garantie au titre des infrastructures RTE, complémentaires des activités de la BEI, ont été transférées à cette dernière. Le contrat correspondant a été signé le 7 décembre 2000 avec la BEI. La BEI jouit des avantages représentés par le portefeuille transféré, mais elle assume en dernier ressort le risque de crédit sur les transactions, le Fonds continuant simplement à faire fonction de garant officiel.

(en euros)	Portion tirée	Portion non tirée	Total 2008	Total 2007
5 ans au maximum	55 217 360	0	55 217 360	112 831 414
De 5 à 10 ans	102 427 751	16 750 000	119 177 751	135 937 366
De 10 à 15 ans	161 084 835	0	161 084 835	182 155 122
Plus de 15 ans	44 188 959	0	44 188 959	45 345 263
	362 918 905	16 750 000	379 668 905	476 269 165

La portion tirée des garanties émises comprend un montant de 10 558 800 EUR (2007 : 19 014 126 EUR) qui représente la valeur actuelle des intérêts futurs couverts par des garanties.

6.2. Actifs détenus pour le compte de tiers

Les actifs détenus pour le compte de tiers tels que présentés ci-après correspondent à des comptes fiduciaires ouverts et gérés au nom du FEI mais au bénéfice de la Commission, de la BEI et du ministère fédéral allemand de l'économie et de la technologie (*Bundesministerium für Wirtschaft und Technologie - BMWi*) ainsi que d'États membres ou de régions dans le cadre du mécanisme JEREMIE en faveur des microentreprises et des PME, mis au point par la Commission des Communautés européennes et le FEI. Les sommes déposées sur ces comptes continuent d'appartenir à la Commission, à la BEI, au BMWi et aux États membres ou régions tant qu'elles ne sont pas décaissées aux fins déterminées pour chaque programme.

Au titre du Mécanisme de garantie pour les PME (*SMEG 1998* et *SMEG 2001*, relevant du Programme pluriannuel pour les entreprises – MAP, et *SMEG 2007*, relevant du Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité – CIP), le Fonds est habilité à émettre des garanties en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Commission.

Au titre du MET-Création d'entreprises (*ESU 1998* et *ESU 2001*, relevant également du MAP, *GIF 2007*, relevant du CIP, et projet pilote pour le transfert de technologies (TTP)), le Fonds est habilité à acquérir, gérer et céder des participations répondant aux critères de ce mécanisme, en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Commission.

L'action « Capital d'amorçage » vise à soutenir le recrutement à long terme par les fonds de capital-risque de nouveaux gestionnaires d'investissements afin d'accroître leur effectif en personnel qualifié et de renforcer la capacité du secteur du capital-risque et des pépinières d'entreprises à faire face aux besoins d'investissements en matière de capital d'amorçage.

Dans le cadre de ses activités de capital-risque, le FEI gère, pour le compte et aux risques de la BEI, les premier et deuxième volets du Mécanisme européen pour les technologies (MET-1 et MET-2), qu'il met en œuvre depuis 1998.

En application du Mandat capital-risque qui a fait l'objet d'une convention signée avec la BEI en 2000, le FEI a repris le portefeuille existant d'opérations de capital-risque de la BEI, les investissements complémentaires étant financés au titre de l'initiative Innovation 2000 de la BEI.

En vertu de l'accord « Dachfonds ERP-FEI », conclu en 2004, le Fonds gère des activités de capital-risque pour le compte et aux risques du BMWi.

Le Fonds administre en outre un mécanisme de la Commission européenne, l'Action préparatoire (« AP 2004 » et « AP 2005 »), pour le compte du Groupe BEI. Ce mécanisme concerne en particulier le microcrédit et sert à financer, sous forme d'aides non remboursables qui doivent être couplées à une garantie du FEI ou à un prêt global de la BEI, des actions d'assistance technique en faveur de PME. L'Action préparatoire 2004 a pris fin le 22 mai 2008.

L'initiative JEREMIE a pour but d'aider à développer l'accès des PME à certains produits financiers et dispositifs d'ingénierie financière tels que les fonds de capital-risque, les fonds de garantie et les fonds de prêt. Le FEI a déjà signé des accords de financement JEREMIE avec les États membres et régions suivants : Grèce, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Slovaquie, Campanie et Languedoc-Roussillon.

Le FEI participe au Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (GEEREF) créé à l'initiative la Commission européenne, en gérant la contribution de l'Union européenne et en représentant les intérêts de la Commission.

(en euros)	31.12.2008	31.12.2007
Action préparatoire 2004	0	16 767
SMEG 1998 (Garanties PME 1998)	69 876 991	71 885 622
ESU 1998 (MET-Création d'entreprises 1998) ^(*)	13 584 862	28 509 679
Action Capital d'amorçage	131 012	185 233
SMEG 2001 (volet Garanties du MAP)	73 579 928	118 671 399
ESU 2001 (volet Participations du MAP) ^(*)	77 815 569	91 773 212
CIP/ SMEG 07	95 483 380	35 255 356
CIP/ GIF 07	69 341 505	36 447 745
TTP	2 000 938	0
GEEREF	45 929 105	0
Comptes fiduciaires Commission ^(**)	447 743 290	382 745 013
Comptes fiduciaires BEI	11 279 987	40 372 364
Compte fiduciaire BMWi	130 340	19 198
Compte fiduciaire États membres et régions JEREMIE	283 100 781	0
	742 254 398	423 136 575

^(*) Les données ci-dessus ne comprennent pas les investissements dans des fonds de capital-risque, soit 44 578 139 EUR pour ESU 1998 (2007 : 44 597 618 EUR), 68 703 612 EUR pour ESU 2001 (2007 : 53 806 983 EUR) et 20 061 832 EUR pour GIF 2007 (2007 : 0 EUR), qui ont été réalisées pour le compte de la Commission et qui figurent aux postes décrits à la Note 8.3.

^(**) Ces comptes comprennent les liquidités bancaires, les soldes sur opérations du marché monétaire, les investissements dans des titres à leur valeur nominale et les produits et charges correspondants. Ils ne représentent pas un chiffre final des programmes concernés.

6.3. Opérations fiduciaires

Conformément à l'article 28 de ses statuts, le FEI peut accepter d'administrer des ressources spéciales qui lui sont confiées par des tierces parties. En exécution de cet article, le Fonds gère et cède des participations dans des fonds de capital-risque, en son nom mais pour le compte et aux risques

- de la BEI, sur la base des accords relatifs au Mécanisme européen pour les technologies, au MET-2 et au Transfert, à la mise en œuvre et à la gestion d'investissements en capital-risque (Mandat capital-risque),
- de la Commission, en vertu des accords MET-Création d'entreprises, GIF (instrument de capital-risque pour les PME innovantes à fort potentiel de croissance) et Action « Capital d'amorçage »,
- du ministère allemand de l'économie et de la technologie (BMW), au titre de l'accord « Dachfonds ERP-FEI ».

Le FEI est également habilité à émettre des garanties en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Commission, dans le cadre de l'accord fiduciaire et de gestion conclu avec elle (Mécanisme de garantie pour les PME). Cependant, les programmes communautaires ne représentent qu'une fraction des totaux signés indiqués ci-après, à concurrence de la dotation budgétaire approuvée.

Les opérations fiduciaires réalisées en vertu des accords fiduciaires et de gestion se décomposent comme suit :

(en euros)	31.12.2008	31.12.2007
Garanties engagées pour le compte de la Commission		
SMEG 1998 ^(*)		
Portion tirée	2 400 280 834	2 407 638 575
Portion non tirée	0	1 664 115
SMEG 2001 ^(*)		
Portion tirée	4 786 634 503	4 629 662 857
Portion non tirée	0	276 876 349
SMEG 2007 ^(*)		
Portion tirée	164 687 322	0
Portion non tirée	1 144 037 678	0
Participations prises pour le compte de la Commission ^(**)		
ESU 1998		
Montant décaissé net	55 405 030	55 992 520
Montant non tiré	4 182 900	8 727 939
ESU 2001		
Montant décaissé net	75 383 481	57 584 408
Montant non tiré	100 415 809	131 730 410
GIF 2007		
Montant décaissé net	20 470 347	0
Montant non tiré	118 709 818	10 000 000
Action Capital d'amorçage		
Montant décaissé net	200 000	150 000
Montant non tiré	0	50 000
Participations prises pour le compte de la BEI ^(**)		
Mandat capital-risque BEI		
Montant décaissé net	1 454 881 931	1 370 579 363
Montant non tiré	1 083 389 509	1 242 905 845
Mécanisme européen pour les technologies		
Montant décaissé net	120 954 616	124 725 313
Montant non tiré	22 116 482	28 434 532
Participations prises pour le compte des mandataires externes ^(**)		
Dachfonds ERP-FEI		
Montant décaissé net	71 256 541	47 514 956
Montant non tiré	91 801 419	72 869 186
	11 714 808 220	10 467 106 367

^(*) Ces montants sont évalués selon la méthode décrite à la Note 2.3.

^(**) Ces montants sont évalués selon la méthode du taux de clôture. Les montants tirés correspondent au montant décaissé net. Le calcul d'ajustement de valeur est réalisé selon la méthode décrite à la Note 2.3.

- En ce qui concerne les investissements gérés pour le compte de la BEI, l'ajustement de valeur est estimé à 316 052 706 EUR (2007 : 83 639 222 EUR), soit une valeur ajustée nette de 1 259 783 841 EUR (2007 : 1 411 665 454 EUR).
- En ce qui concerne les investissements effectués pour le compte de la Commission, l'ajustement de valeur est estimé à 17 915 276 EUR (2007 : 15 172 327 EUR), soit une valeur ajustée nette de 133 343 582 EUR (2007 : 98 404 600 EUR (estimation)).

7. Informations détaillées sur le compte de résultat

7.1. Intérêts et produits assimilés nets

Les intérêts et produits assimilés nets se décomposent comme suit :

(en euros)	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts sur titres de créance	22 554 525	23 853 812
Intérêts sur dépôts à terme	13 774 189	4 778 046
Intérêts sur comptes courants bancaires	1 126 097	898 741
Autres intérêts	1 040 016	700 471
	38 494 827	30 231 070

Comme il est mentionné à la Note 2.9, les décotes et les primes sont calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les chiffres ci-dessus ont fait l'objet d'une compensation. Les décotes se montent à 1 282 150 EUR (2007 : 3 316 906 EUR) et les primes à 1 156 726 EUR (2007 : 1 732 099 EUR).

7.2. Revenus nets sur opérations de garantie

Les revenus nets sur opérations de garantie se décomposent comme suit :

(en euros)	31.12.2008	31.12.2007
Commissions de garantie nettes sur produits dérivés	10 520 096	7 579 840
Ajustement pour variation de juste valeur sur produits dérivés	(1 024 978)	(870 260)
Produits (charges) d'intérêts sur amortissement de la VAN	1 854 697	(341 388)
Reprise sur provisions	2 348 749	2 517 101
Annulation de garantie à recevoir	(1 223 299)	0
Provision pour garanties en application de l'IAS 37	(6 209 350)	(1 122 670)
Variation nette des contrats de garantie financière	12 226 460	13 586 401
	18 492 375	21 349 024

7.3. Revenus de commissions

Les revenus de commissions se répartissent comme suit :

(en euros)	31.12.2008	31.12.2007
Commissions au titre de mandats relatifs à des opérations de capital-risque	16 357 090	14 798 524
Commissions au titre de mandats relatifs à des garanties	2 790 820	8 412 985
Revenu des activités de conseil	6 884 565	5 850 873
Autres provisions	(2 636 620)	0
Autres commissions	10 000	10 000
	23 405 855	29 072 382

7.4. Résultat net sur opérations financières

La perte nette sur opérations financières, soit 5 081 325 EUR (2007 : perte de 1 020 711 EUR) découle de pertes sur transactions en devises ou sur positions de change, notamment une perte réalisée de 2 611 743 EUR sur le portefeuille de titres de créance.

7.5. Charges administratives générales

(en euros)	31.12.2008	31.12.2007
Salaires et traitements	19 241 179	17 317 160
Cotisations sociales	3 237 576	2 130 900
	22 478 755	19 448 060
Autres charges administratives	7 546 298	6 665 063
	30 025 053	26 113 123

Le poste *Salaires et traitements* comprend des dépenses de 3 144 151 EUR (2007 : 4 078 735 EUR) au titre du personnel en détachement de la BEI.

La rémunération des principaux cadres du Fonds s'élève à 1 474 078 EUR pour l'exercice (2007 : 1 300 648 EUR).

Le poste *Autres charges administratives* comprend les bureaux loués. La charge correspondant à cette activité de location-exploitation s'élève à 1 191 027 EUR (2007 : 1 154 045 EUR).

Loyers futurs exigibles en vertu de contrats de location-exploitation non annulables

(en euros)	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
2008	1 139 221	4 951 563	0	6 090 784
2007	1 053 359	4 213 437	1 053 359	6 320 155

À la clôture de l'exercice, l'effectif – y compris les 12 agents détachés de la BEI (2007 : 14 agents) – se composait comme suit :

	31.12.2008	31.12.2007
Directeur général et directeur général adjoint	2	1
Employés	155	141
Total	157	142
Effectif moyen pour l'exercice	146	135

8. Transactions avec entités liées

La Banque européenne d'investissement est l'actionnaire majoritaire du Fonds, avec 63,6 % des actions. Le reste des actions est détenu par la Commission européenne (27,4 %) et des institutions financières (9 %).

8.1. Banque européenne d'investissement

Les transactions avec la Banque européenne d'investissement sont principalement liées à la gestion, par le Fonds, de l'activité de capital-risque comme décrit à la Note 6.3. La Banque européenne d'investissement, quant à elle, assure la gestion de la trésorerie, des services informatiques, du régime de retraite et d'autres services pour le compte du Fonds. Les montants inclus dans les états financiers et concernant la Banque européenne d'investissement se présentent comme suit :

(en euros)	31.12.2008	31.12.2007
ACTIF		
Comptes de régularisation	388 358	795 703
Autres éléments de l'actif	17 801 290	13 294 567
PASSIF		
Dettes diverses	61 892	84 122
Autres provisions	1 148 218	1 482 798
Comptes de régularisation	170 000	180 000
Capital versé	364 400 000	364 400 000
POSTES HORS BILAN		
Garanties tirées	312 976 362	410 445 884
Garanties non tirées	16 250 000	16 250 000
Actifs détenus pour le compte de tiers	11 279 987	40 372 364
Investissements de capital-risque décaissés	1 575 836 547	1 495 304 677
Investissements de capital-risque non décaissés	1 105 505 990	1 271 340 376
PRODUITS		
Commissions de gestion	8 348 975	8 540 072
CHARGES		
Salaires et traitements	2 402 429	2 928 735
Dépenses d'informatique	910 454	866 775
Services	1 609 858	1 134 982
Commissions de gestion de trésorerie	406 496	337 176

8.2. Commission des Communautés européennes

Les transactions avec la Commission sont principalement liées à la gestion, par le Fonds, des activités de capital-risque et de garantie comme décrit à la Note 6.3. La Commission, quant à elle, gère la trésorerie des programmes communautaires pour le compte du Fonds. Les montants inclus dans les états financiers et concernant la Commission des Communautés européennes se présentent comme suit :

(en euros)	31.12.2008	31.12.2008
ACTIF		
À recevoir	7 582 063	8 078 322
PASSIF		
À verser	2 652 671	499 675
Capital versé	157 200 000	138 200 000
POSTES HORS BILAN		
Garanties tirées	7 351 602 659	7 037 301 432
Garanties non tirées	1 144 037 678	278 540 464
Actifs détenus pour le compte de tiers	401 814 184	382 745 013
Décaissements nets au titre des opérations de capital-risque	151 458 858	113 726 928
Investissements de capital-risque non décaissés	223 308 528	150 508 348
PRODUITS		
Commission de gestion	7 278 146	11 849 856
CHARGES		
Commissions de gestion de trésorerie	138 950	57 528

9. Gestion du capital

Bien que n'étant pas soumis à un processus de supervision formel, en règle générale, le Groupe BEI applique volontairement les principales dispositions de la réglementation bancaire européenne et a adopté les meilleures pratiques du marché. Il s'agit, notamment, de la nouvelle réglementation bancaire (« Bâle II ») définie en 2004 par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, approuvée par les États membres de l'UE en 2006 et appliquée par les établissements utilisant l'approche fondée sur les notations internes depuis le 1^{er} janvier 2008 (2006/48/CE du 14 juin 2006).

L'application de la méthode fondée sur les notations internes (l'approche NI) pour l'encours des opérations de garantie et de titrisation du FEI et de la méthode de pondération simple en fonction des risques pour le portefeuille de capital-risque du FEI a été effectuée avec l'assistance technique de la Commission luxembourgeoise de surveillance du secteur financier (CSSF) et en étroite coopération avec la BEI.

Outre la surveillance des exigences minimales fixées par Bâle II en matière de capitaux propres, des scénarios extrêmes évaluent la sensibilité des exigences de capital vis-à-vis des variations de l'environnement macroéconomique et des activités du FEI.

10. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 29 octobre 2004 instituant une Constitution pour l'Europe s'applique au FEI, ce qui signifie que les avoirs, revenus et autres biens du Fonds sont exonérés de tous impôts directs.

Adresses du Groupe BEI



Banque européenne d'investissement

www.bei.org - info@bei.org

98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg

☎ (+352) 43 79 1
☎ (+352) 43 77 04



Fonds européen d'investissement

www.eif.org - info@eif.org

96, boulevard Konrad Adenauer
L-2968 Luxembourg

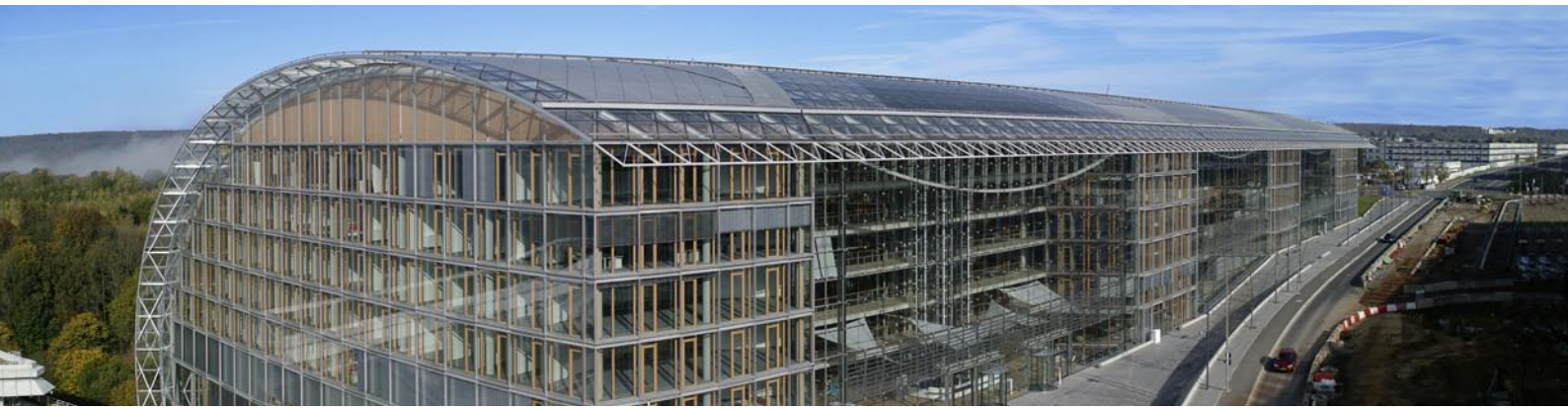
☎ (+352) 42 66 88 1
☎ (+352) 42 66 88 200

On trouvera sur le site Web de la Banque la liste mise à jour des bureaux existants ainsi que leurs coordonnées.



Sources mixtes
Lignage de produits bois de Forêt
bien gérées, de sources contrôlées
et de bois ou fibres recyclés
Cert. no. PE-COC-019819
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council

Imprimé à Mayenne par Jouve, sur papier MagnoSatin avec des encres à base d'huiles végétales. Ce papier, certifié conformément aux règles du Conseil de l'intendance forestière (SFC - Forest Stewardship Council), est composé à 100 % de fibres vierges (dont au moins 50 % proviennent de forêts bien gérées).



Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement

